



La filière porcine française

Analyse des coûts sociétaux et de la répartition de la richesse tout au long de la chaîne de valeur du porc

RAPPORT DE RECHERCHE

Octobre 2025

un rapport
du **BASIC**

Ce travail de recherche a été réalisé dans le cadre d'une étude portée par la Fondation pour la Nature et l'Homme. Le BASIC est seul responsable du contenu de ce travail de recherche qui n'engage pas la Fondation pour la Nature et l'Homme.

Nous tenons à remercier tout particulièrement les personnes suivantes pour le temps qu'elles nous ont accordé au cours de nos travaux :

- Guillaume Coudray, journaliste
- Baptiste Gardin, chercheur en politiques agricoles et alimentaires, IDDRI
- Laurent Piet, chercheur en économie, INRAE
- Michel Rieu, agro-économiste, spécialiste de la filière porcine, membre de l'Académie d'agriculture de France
- Jérôme Santolini, chercheur en biochimie, CEA
- Michele Schiavo, économiste, IDDRI
- Bastien Soutjis, chercheur en sociologie, CIRAD



La filière porcine française - Analyse des coûts sociétaux et de la répartition de la richesse tout au long de la chaîne de valeur du porc © 2025
par le BASIC est publié sous licence [CC BY-NC 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-nc/4.0/)

Créé en 2013, le BASIC est une coopérative (SCIC) spécialisée dans l'analyse des impacts des modes de production et de consommation sur la société et l'environnement, en particulier dans l'alimentation et l'agriculture.

Ses activités reposent sur trois leviers d'action complémentaires :

- développer un cadre et des outils d'analyse innovants ;
- contribuer à la sensibilisation des citoyens et des décideurs sur les enjeux sociétaux ;
- outiller les institutions et les acteurs des territoires et des filières.

Notre site internet : basic.coop

Pour nous contacter : courrier@basic.coop

BASIC / 38, rue Saint-Sabin – 75011 Paris / +33 (0)1 43 14 75 84

Photo de couverture : [Insung Yoon / Unsplash](https://unsplash.com/photos/InsungYoon)

Sommaire

Table des matières

Sommaire.....	4
Table des matières	4
Table des figures	9
Table des tableaux.....	12
1. Introduction.....	13
1.1 Contexte	13
1.2 Questions de recherche	13
2. La métamorphose de la filière porcine en France depuis 1960	15
2.1 Aux origines : un siècle d'hégémonie états-unienne sur la production de charcuterie (1860-1960) 15	
2.1.1 Un siècle de commerce de céréales et de viandes.....	15
2.1.2 La charcuterie industrielle, une invention états-unienne	17
2.2 La consommation de charcuterie au cœur des changements alimentaires de la seconde moitié du XX ^e siècle en France.....	18
2.2.1 L'augmentation des quantités de viande de porc consommées en France	18
2.2.2 La charcuterie, premier poste de dépenses des ménages dédiées à la viande	19
2.2.3 Le jambon cuit, produit phare de la charcuterie	20
2.2.4 La viande fraîche de porc, deuxième viande de boucherie en volume, quatrième en valeur 20	
2.3 La victoire de la grande distribution française, devenue le principal lieu d'achat de viande porcine et de charcuterie	21
2.4 L'industrie charcutière française : un triple mouvement d'intensification, de concentration et de spécialisation	22
2.5 L'abattage porcin français, toujours plus grand et oligopolistique	24
2.6 L'élevage porcin français : entre hausse du cheptel, intensification et spécialisation géographique	27
2.6.1 L'élevage porcin avant les années 1960	27
2.6.2 L'industrialisation de l'élevage soutenue par les pouvoirs publics et les acteurs agricoles dans un contexte démographique et économique tendu	28
2.6.3 Une profonde modification de la profession d'éleveur et d'éleveuse et de l'organisation du travail ³²	
2.7 Les nitrites, clé de voûte de l'industrialisation de la filière porcine	33
2.7.1 Les nitrites, des additifs chimiques omniprésents aux multiples propriétés.....	33

2.7.2	Quarante ans de bataille pour autoriser le nitrite de sodium en France	36
2.7.3	Les charcuteries nitrées et le cancer.....	38
2.8	Conclusion : la métamorphose de la filière porcine française depuis 1960	39
3.	Quelles performances actuelles de la filière porcine française ?	41
3.1	Une balance commerciale structurellement déficitaire malgré un discours sur la souveraineté alimentaire	41
3.1.1	Une production équivalente à la consommation depuis les années 1990	41
3.1.2	Les flux de la filière porcine française, révélateur de déséquilibres.....	43
3.1.3	Une balance commerciale déficitaire en valeur	44
3.1.4	L'analyse en valeur par type de produits révèle le différentiel de valorisation entre imports et exports	45
3.2	La charcuterie, poule aux œufs d'or de la grande distribution	54
3.2.1	Un rayon crucial pour le chiffre d'affaires de la grande distribution	54
3.2.2	Les MDD représentent plus de la moitié du marché de la charcuterie.....	55
3.3	La fabrication de charcuterie : une dégradation des performances économiques et un horizon incertain.....	61
3.3.1	La restructuration continue du maillon charcuterie... vers plus de concentration des acteurs	61
3.3.2	Les emplois de la fabrication de charcuterie de moins en moins nombreux, et concentrés dans les plus gros établissements	65
3.3.3	Une production nationale tournée vers le marché domestique	67
3.3.4	Le sans nitrite, une nouvelle opportunité de croissance	69
3.4	L'abattage-découpe : des sites industriels de grande taille en sous-régime	70
3.4.1	La concurrence européenne exacerbe la recherche de taille croissante et la concentration des acteurs.....	70
3.4.2	Au bout de la course à la compétitivité, des sites industriels de très grande taille en surcapacité et des résultats économiques fragiles	72
3.4.3	Une recherche de productivité des abattoirs qui rime avec baisse des effectifs	74
3.4.4	La nécessaire anticipation de la perte d'emplois à venir, commune à tous les scénarios	75
3.5	L'élevage porcin : derrière le succès, des contrastes et des menaces.....	76
3.5.1	La victoire du modèle le plus intensif	76
3.5.2	Malgré de bonnes performances économiques, l'élevage porcin présente des vulnérabilités croissantes	81
3.5.3	Bilan des performances économiques de l'élevage porcin.....	89
3.6	Conclusion : les modèles de chaîne de valeur dans le secteur porcin français.....	90
4.	Des performances économiques à n'importe quel prix ? Les coûts sociétaux élevés de l'intensification des pratiques de la filière porcine française.....	97

4.1	Introduction au concept de coûts sociétaux	97
4.1.1	Le concept de coûts sociétaux	97
4.2	Les soutiens financiers publics à la filière porcine : des exonérations (sociales et fiscales) presque équivalentes aux subventions directes	99
4.2.1	Une filière plus subventionnée qu'elle ne le dit.....	99
4.2.2	La Bretagne capte près de la moitié des financements publics à la filière.....	101
4.2.3	En aval de la filière, des soutiens publics aveugles sous forme d'exonérations	102
4.2.4	Au maillon agricole, des soutiens publics non fléchés aux bénéfices des exploitations les plus grandes	103
4.3	Le coût pour la société des impacts écologiques et sanitaires de la consommation de viande porcine	114
4.3.1	Les lourds impacts de l'intensification des pratiques de la filière porcine.....	115
4.3.2	Le coût des impacts reportés sur la société.....	127
4.3.3	Les coûts non pris en compte.....	131
4.4	Conclusion : des soutiens publics au service d'un modèle qui génère la majorité des impacts	132
4.4.1	Les soutiens publics financent un modèle de filière fondé sur l'intensif qui n'est pas propre à la France, lequel engendre impacts et coûts élevés	132
4.4.2	La région Bretagne concentre les élevages, les industries et les impacts	133
5.	Analyse transverse conclusive.....	135
	Bibliographie	138
	Glossaire.....	146
1.	Annexe : répartition de la marge brute du jambon cuit de l'OFPM	147
2.	Annexe : modélisations des exploitations agricoles et traitement statistique à partir du Rica	149
2.1	Introduction : base de données Rica.....	149
2.2	Construction d'une typologie d'exploitations à partir du Rica	150
2.2.1	Méthodologie de classification des exploitations en typologies.....	150
2.2.2	Première étape : catégorisation en filières.....	150
2.2.3	Deuxième étape : catégorisation en typologies.....	151
2.2.4	Autres limites	153
2.3	Modélisation des catégories ICPE.....	154
2.4	ICPE : comparaisons de notre modélisation et nos chiffres	158
2.5	Modélisation des exonérations de cotisations sociales patronales	161
2.6	Modélisation des subventions de crises de 2022.....	163
2.7	Traitement statistique dans le logiciel R	163

2.8	Variables : quelques détails.....	163
2.8.1	Charges d’approvisionnement.....	164
2.8.2	Charges engendrant des impacts écologiques.....	164
2.9	Cas des RCAI négatifs	164
3.	Annexe : calcul des coûts sociétaux.....	165
3.1	Introduction	165
3.2	Soutiens publics	165
3.2.1	Maillon de la production agricole.....	166
3.1.1	Maillon des IAA.....	170
3.1.2	Maillon de la GMS.....	174
3.1.2	Maillon de la RHD	176
3.1.2	Tous maillons : autres soutiens indirects hors périmètre	178
3.1.3	Autres limites : exonérations sociales.....	179
3.3	Coût des impacts écologiques et socio-économiques.....	181
3.3.1	Problématique de durabilité écologique « Qualité de l’air »	183
3.3.2	Problématique de durabilité écologique « Eau »	189
3.3.3	Problématique de durabilité sociale « Santé humaine »	198
4.	Annexe : estimation des emplois en lien avec la filière porcine française et bretonne	206
4.1	Élevage	206
4.2	Transformation.....	206
4.3	Distribution.....	207
4.4	Tableau récapitulatif de nos estimations des emplois de la filière porcine, maillon par maillon 209	
4.5	Autres chiffres et contrevérifications.....	209
4.5.1	GIS Avenir Elevages.....	209
4.5.2	Inaporc	210
4.5.3	Chambre d’agriculture de Bretagne.....	210
4.5.4	Lang et al. (2016)	211
4.6	Résumé des emplois selon les différentes sources	212
4.7	Part de la population active	213
4.7.1	Bretagne.....	213
4.7.2	France.....	214
5.	Annexe : nomenclature des produits du Système Harmonisé.....	215
6.	Annexe : méthodologie de traitement des données de flux.....	216
6.1	Méthodologie	216

6.2 Focus sur la charcuterie	217
7. Annexe : estimation des chaînes de valeur du marché de la charcuterie de porc en grande surface	219

Table des figures

Figure 1 Importations et exportations de viande et céréales entre différentes zones géographiques, entre 1870 et 2019.....	16
Figure 2 Industrie du <i>meat processing</i> à Cincinnati en 1873.....	17
Figure 3 L'évolution de la consommation de viande en France, en volume, entre 1960 et 2018.....	19
Figure 4 L'évolution de la répartition des dépenses des ménages entre les viandes, entre 1960 et 2018.....	20
Figure 5 Répartition de la consommation entre les différentes viandes, en valeur et en volume en 2023.....	21
Figure 6 Les canaux de distribution des produits de porcs consommés à domicile, en volume.....	22
Figure 7 Évolution du nombre d'acteurs de la charcuterie-salaison entre 1971 et 1996.....	23
Figure 8 Répartition des entreprises de la charcuterie salaison en 2023.....	23
Figure 9 Production de charcuterie en France en 2019, par produit.....	24
Figure 10 Évolution du nombre d'acteurs de l'abattage de porcs entre 1968 et 1994.....	25
Figure 11 Nombre d'abattoirs selon la taille en 2023.....	25
Figure 12 Principaux groupes d'abattages de porcs en France en 2023.....	26
Figure 13 Localisation des abattoirs en France en 2023.....	26
Figure 14 Évolution du nombre d'exploitations détentrices de porcs, de truies et évolution du cheptel porcin.....	30
Figure 15 Évolution du nombre de têtes et des quantités abattues entre 2000 et 2020.....	31
Figure 16 Répartition géographique de l'élevage porcin en France.....	31
Figure 17 Principales organisations de producteurs porcins en France.....	32
Figure 18 Le système d'intégration de la Cooperl.....	33
Figure 19 Évolution de la production et de la consommation de produits de porcs en France depuis 1960.....	42
Figure 20 Taux d'auto-approvisionnement des pays de l'Union européenne en 2023.....	42
Figure 21 Flux simplifiés des volumes de produits porcins fabriqués, importés, exportés, consommés en 2019.....	43
Figure 22 Évolution des capacités d'exportations, de la dépendance aux importations et du taux d'approvisionnement de la France entre 2004 et 2019.....	44
Figure 23 Évolution de la balance commerciale des produits de porc en volume et en valeur entre 2010 et 2022.....	45
Figure 24 Évolution de la balance commerciale des produits de porc en volume et en valeur entre 2000 et 2019.....	45
Figure 25 Structure des exportations de produits porcins vers l'Italie, la Belgique et la Chine.....	46
Figure 26 Structure des importations de produits porcins depuis l'Espagne, l'Italie, et l'Allemagne.....	48
Figure 27 Balance commerciale par type de produits (millions €).....	50
Figure 28 Structure du coût de production du porc en 2023 (€/kg carcasse chaude).....	51
Figure 29 Évolution des importations de produits de porc entre 2003 et 2023.....	52
Figure 30 Chiffre d'affaires des différents rayons frais de la grande distribution en 2023 (milliards d'euros).....	54
Figure 31 Classement des 20 marques les plus achetées en grande distribution en 2023.....	55
Figure 32 Chiffres d'affaires, coût d'achat, marge brute, frais de personnel et marge nette des différents rayons frais de la grande distribution en 2023.....	57

Figure 33 Comptes moyens des rayons alimentaires en GMS en 2023 pour 100 € de chiffre d'affaires	58
Figure 34 Quantités de charcuterie produites en France.....	62
Figure 35 Évolution du nombre d'entreprises industrielles de charcuterie (relevant du code NAF 10.13A) entre 2018 et 2023	62
Figure 36 Évolution de la part d'entreprises de charcuterie qui sont bénéficiaires	63
Figure 37 Cartel dans le secteur du jambon et de la charcuterie	64
Figure 38 Évolution du nombre de salariés et salariées (effectifs CDI) travaillant dans la fabrication de charcuterie	65
Figure 39 Répartition des emplois aux différents maillons de la filière porcine et de l'ensemble des filières d'élevage.....	66
Figure 40 Répartition par effectif des salariés et salariées (effectifs CDI) travaillant dans la fabrication de charcuterie.....	66
Figure 41 Répartition des emplois (effectifs CDI) travaillant dans la fabrication de charcuterie par type d'emplois.....	67
Figure 42 Comparaison des productions de charcuteries au niveau national et à l'échelle bretonne	68
Figure 43 Évolution de la consommation de produits porcins dans l'Union européenne (hors abats)	68
Figure 44 Abattoirs de plus d'un million de porcs par an en Europe (2016)	71
Figure 45 – Abattage de porc des 10 groupes les plus importants en volume (en millions de têtes) .	72
Figure 46 Évolution de la production porcine des principaux pays de l'Union européenne	73
Figure 47 Évolution du cheptel porcin et des quantités abattues entre 2009 et 2023	73
Figure 48 Évolution du résultat et des coûts des abattoirs entre 2017 et 2023	74
Figure 49 Revenus générés par les différentes productions agricoles en France sur la période 2010-2023	77
Figure 50 Revenus générés par les différentes productions agricoles en France sur la période 2020-2023	77
Figure 51 Dispersion du RCAI par UTA non salariée selon les OTEX (période 2010-2023, euros constants 2023)	78
Figure 52 Déciles de RCAI par UTANS en 2023 avec moyenne par décile avec intervalle de confiance	78
Figure 53 Déciles de RCAI par UTANS en 2023 avec seuils par décile.....	79
Figure 54 Niveau de RCAI/UTANS moyen par catégorie d'exploitation avec intervalle de confiance	80
Figure 55 Poids des consommations intermédiaires dans le produit courant	81
Figure 56 Structure des charges courantes des différentes OTEX en 2022	82
Figure 57 Évolution de l'EBE des différentes OTEX entre 1990 et 2022	82
Figure 58 Prix du porc en sortie d'exploitation, prix des aliments pour porc et prix à la consommation des produits porcins.....	83
Figure 59 Immobilisations totales par OTEX, en 2022	84
Figure 60 Evolution de la taille des élevages porcins en France	85
Figure 61 Evolution du nombre d'exploitations et du nombre de truies par classe de taille entre 2010 et 2020.....	85
Figure 62 Nombre d'installations par OTEX en 2022	86
Figure 63 Intensité en travail des différentes productions agricoles.....	88

Figure 64 Schéma récapitulatif des dynamiques de détermination de prix entre acheteurs et vendeurs	92
Figure 65 Schéma récapitulatif des dynamiques de détermination de prix entre acheteurs et vendeurs pour la sous-filière charcuterie de porc	94
Figure 66 Schéma récapitulatif des dynamiques de détermination de prix entre acheteurs et vendeurs pour le système alimentaire français.....	95
Figure 67 Évolution des marges brutes à chaque maillon sur le jambon, entre 2016 et 2022	96
Figure 68 Coûts sociétaux mutualisés du système alimentaire français.	98
Figure 69 Part des aides directes dans le RCAI.....	100
Figure 70 Moyennes des subventions d'exploitation et du revenu hors subvention, par UTANS, par décile.....	104
Figure 71 Exonérations sociales en valeur absolue et en pourcentage du revenu, par décile.....	105
Figure 72 Subventions versées aux exploitations agricoles en 2022	106
Figure 73 Lien entre les régimes ICPE et EIE et les niveaux de revenus (déciles de RCAI/UTANS).....	109
Figure 74 Le plancher et le plafond du donut du système alimentaire	114
Figure 75 Boussole de durabilité	115
Figure 76 La prolifération d'algues vertes favorisées par les apports d'azote	117
Figure 77 Quantité d'azote d'origine porcine par rapport à l'azote total, par zone géographique....	118
Figure 78 Les huit principales organisations de producteurs de porcs	118
Figure 79 Quantités de porc achetées par ménage et par an en fonction des classes sociales	124
Figure 80 Evolution de la taille des élevages porcins en France	158
Figure 81 Répartition des sites d'élevage et des flux de porc par classe de taille en 2023 : ventes....	160
Figure 82 Répartition des sites d'élevage et des flux de porc par classe de taille en 2023 : ventes et emplacements.....	160
Figure 83 Calcul des exonérations de type TO/DE pour l'année 2020.....	162
Figure 84 Calcul des exonérations de type « Fillon » pour l'année 2020.....	162
Figure 85 Exploitations spécialisées porc qui bénéficient des aides directes de la PAC en 2021	167
Figure 86 Subventions versées aux exploitations agricoles bénéficiaires en 2022 (euros) – Montant moyen par exploitation	170
Figure 87 Les abattoirs de porcs* en Bretagne en 2020	172
Figure 88 Principaux impacts de la pollution de l'air sur la santé humaine.	185
Figure 89 État chimique des cours d'eau (en % de longueur des cours d'eau).....	190
Figure 90 Concentration moyenne en pesticides dans les eaux souterraines, en 2010 (gauche) et en 2018 (droite)	191
Figure 91 Représentation schématique du calcul d'un DALY.	199
Figure 92 La part proportionnelle du fardeau du diabète de type 2 attribuable à une alimentation sous-optimale, conjointement et par chaque facteur alimentaire individuel, à l'échelle mondiale en 2018	204
Figure 93 Emplois directs dans la filière porcine bretonne en 2020	211

Table des tableaux

Tableau 1 Évolution de différents paramètres de l'élevage porcin entre les années 1960 et les années 2020	30
Tableau 2 Part des MDD, en volume et en valeur, dans la charcuterie, le jambon cuit les l'ensemble des rayons alimentaires.....	56
Tableau 3 Bénéfices du rayon charcuterie et de l'ensemble des rayons (alimentaires et non alimentaires) de la GMS.....	60
Tableau 4 Productivité du travail pour différents modes de production porcins	88
Tableau 5 Soutiens financiers publics à la filière porcine française et bretonne, 2021	101
Tableau 6 Nomenclature pour les élevages porcins.....	108
Tableau 7 Valeur moyenne par exploitation de certaines variables économiques par catégorie ICPE ou EIE.....	110
Tableau 8 Valeur moyenne par exploitation des niveaux de subventions et d'exonération par catégorie ICPE ou EIE	111
Tableau 9 Valeur moyenne par exploitation de certaines variables d'achats d'intrants par catégorie ICPE ou EIE	112
Tableau 10 Performance technico-économique des exploitations porcines (de l'ensemble des exploitations de Naisseurs-engraisseurs, du tiers supérieur, et du tiers inférieur, triées sur la marge)	112
Tableau 11 Coûts des impacts de la filière porcine française et bretonne, en 2021 (millions €)	128
Tableau 12 Indicateur socio-économiques	156
Tableau 13 Exploitations classées ICPE selon la DGPR.....	160
Tableau 14 Résultats de l'incertitude du total des subventions	168
Tableau 15 Coûts des impacts de la filière porcine française et bretonne, en 2021 (millions €)	182
Tableau 16 Principaux polluants atmosphériques imputables à l'agriculture, leur impact sur la santé et le coût des dépenses associées.....	187
Tableau 17 Pathologies et facteurs de risques associés.....	201
Tableau 18 Dépenses de la Sécurité Sociale associées à 7 pathologies, et attribution à la viande transformée.....	202
Tableau 19 Codes NAF de la distribution alimentaire	208
Tableau 20 Récapitulatif des emplois en lien avec la filière porcine bretonne	209
Tableau 21 ETP en lien avec la filière porcine au niveau national	210
Tableau 22 Emplois dépendants de l'élevage porcin français selon Lang et al. (2016).....	212
Tableau 23 Emploi en lien avec la filière porcine : comparaisons	212
Tableau 24 Nomenclatures (HS et BASIC) utilisées pour les produits porcins.....	215

1. Introduction

1.1 Contexte

La France est le troisième pays producteur de porcs de l'Union européenne. Depuis les années 1990, la viande de porc, comme les autres produits agricoles, évolue dans un contexte de libéralisation : elle est devenue un produit fortement standardisé, qui s'échange sur des marchés de plus en plus ouverts et sur lesquels la compétitivité prix des opérateurs est déterminante.

En découle la généralisation d'un modèle industriel et productiviste dont les impacts écologiques sont nombreux. Parmi les plus médiatisés, la pollution des côtes bretonnes aux algues vertes, dont le développement est lié à la concentration de nitrates qui elle-même résulte de la spécialisation de la région dans l'élevage, notamment de porcs. Au-delà de l'estran, c'est bien l'ensemble des écosystèmes aquatiques qui présentent des concentrations en nitrate trop élevées : les cours d'eaux, les nappes phréatiques et les estuaires.

Les impacts sociaux de la filière porcine sont également importants : l'immense majorité des exploitations porcines a disparu au cours des cinquante dernières années, tandis que les conditions de travail documentées dans les abattoirs apparaissent très difficiles.

Enfin, les animaux se retrouvent pris dans des systèmes agricoles qui favorisent l'agrandissement, la spécialisation et l'intensification, et par voie de conséquence les souffrances. Aujourd'hui, 95 % des porcs sont élevés sur caillebotis, avec moins d'un mètre carré par porc adulte et 90% des truies sont en cage durant leur maternité (Réseau Action Climat, Oxfam France, et Greenpeace, 2022).

Dans un tel contexte, la présente étude investigate le modèle économique qui s'est imposé à la filière ainsi que les causes et les conséquences socio-économiques de cette dynamique, en particulier la répartition de la richesse au sein de la filière et le rôle des grands acteurs de l'aval (transformateurs, marques, distributeurs) et de leur logique économique, dans un contexte de concurrence intra-européenne et internationale. Sur cette base, il s'agit ainsi d'identifier les nœuds économiques qui verrouillent la filière et constituent un obstacle pour l'amélioration de sa durabilité.

1.2 Questions de recherche

La présente étude vise à investiguer les questions de recherche suivantes :

- Comment la filière porcine s'est-elle développée au cours des cinquante dernières années ?
 - Quelles ont été les mutations à chaque maillon (élevage, abattage, transformation, distribution, consommation) ?
 - Quel a été le rôle des différents acteurs dans ces évolutions (éleveurs et éleveuses, pouvoirs publics, industriels) ?
 - Quel est aujourd'hui le degré de concentration des acteurs à chaque maillon ?

- Quelles sont les performances économiques actuelles de la filière ?
 - Quelle est la situation de la balance commerciale de la France sur les produits porcins ?
 - Quels sont les bénéfices de la grande distribution générés par les produits de charcuterie ? Quelle est la stratégie de ces acteurs ?
 - Dans quelle situation se trouvent les entreprises de l'abattage et de la fabrication de charcuterie ?
 - Quelle est la situation du revenu des éleveurs et éleveuses porcins ? Quels sont les facteurs de vulnérabilité présents à et venir ?
 - Comment la valeur se répartit-elle au sein de la filière entre les différents maillons ?
- Quels sont les coûts sociétaux de l'industrialisation de la filière porcine ?
 - Quels sont les soutiens publics dont bénéficient les acteurs de la filière ? En particulier, quels sont les montants d'exonérations sociales et fiscales dont bénéficie chaque maillon ?
 - Quels sont les coûts des impacts écologiques et sanitaires de la filière pris en charge collectivement ?
 - Quels sont les liens entre ces soutiens publics directs et indirects et les modèles intensifs qui génèrent ces impacts ?

2. La métamorphose de la filière porcine en France depuis 1960

L'élevage du porc et la consommation de sa viande sous forme de viande fraîche ou de charcuterie existent depuis des siècles, mais c'est principalement au XX^e siècle, et en particulier après 1960 en France, que l'élevage, la transformation, la distribution et la consommation de produits issus du porc se sont orientés vers la forme que nous connaissons aujourd'hui.

Avant de revenir plus longuement sur les métamorphoses qu'a connu la filière porcine française à partir des années 1960, il est nécessaire de faire un détour dans le temps et dans l'espace. En effet, les évolutions de la filière porcine française s'inscrivent dans un contexte historique de mondialisation des échanges de denrées alimentaires depuis la fin du XIX^e siècle.

2.1 Aux origines : un siècle d'hégémonie états-unienne sur la production de charcuterie (1860-1960)

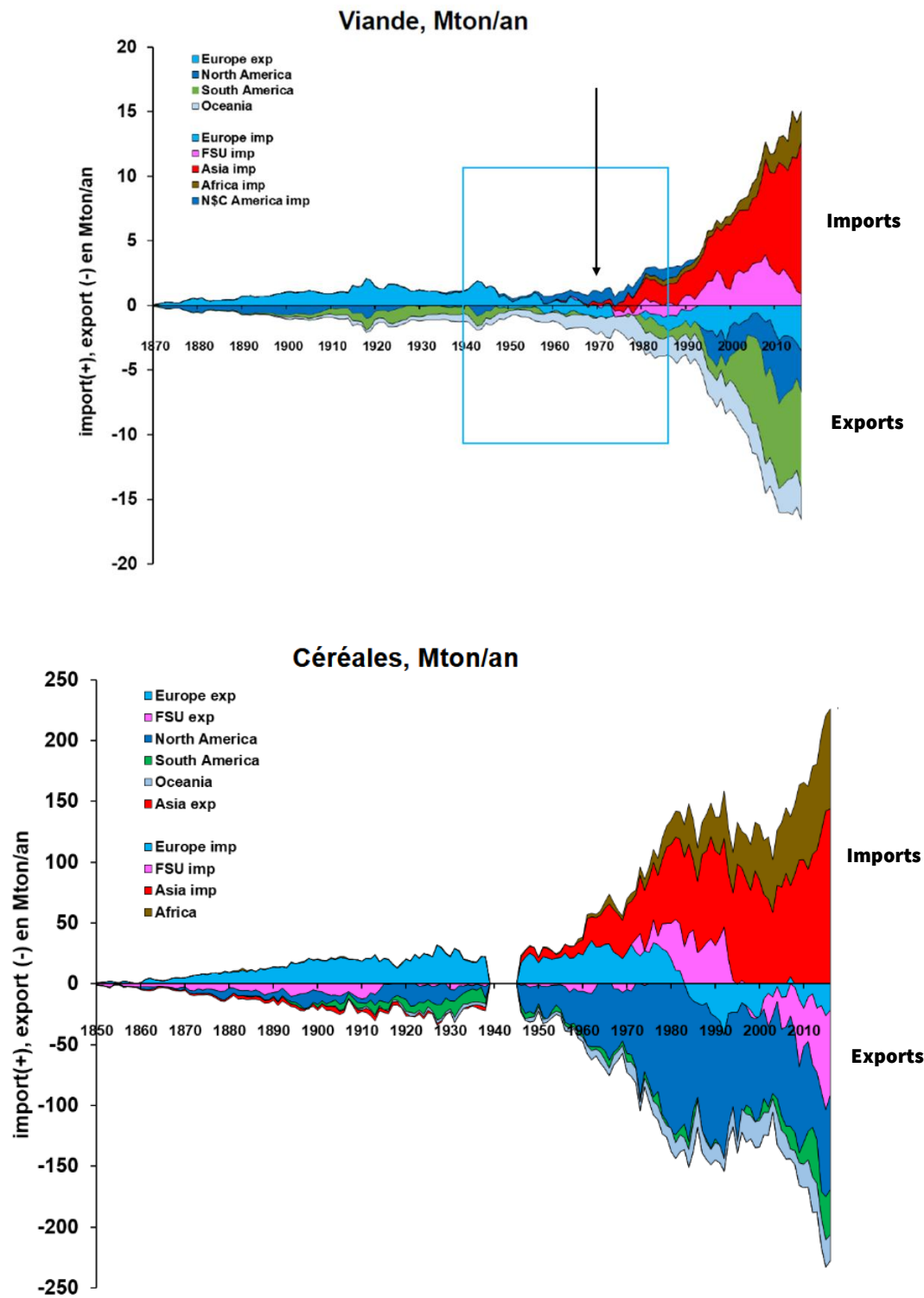
2.1.1 Un siècle de commerce de céréales et de viandes

Les denrées alimentaires font depuis des siècles l'objet d'échanges entre différentes zones géographiques (parmi les plus éloignées, les produits de luxe tels que les épices, le sucre issu du commerce esclavagiste, etc.). Mais c'est **à partir du XIX^e siècle et de la Révolution Industrielle** que le **commerce de produits agricoles bruts et transformés s'est démultiplié**. Ce développement s'est appuyé à la fois sur des ruptures technologiques (navires à vapeur, chemin de fer...) et sur des évolutions politiques (croyance dans les vertus du libre-échange...), géopolitiques (époque des empires coloniaux qui exploitent les terres des colonies...), et économiques (développement d'une classe ouvrière en Europe qu'il faut nourrir à moindre coût...).

A partir du milieu du XIX^e siècle, les pays d'Europe, et avant tout l'Angleterre, externalisent en grande partie leur production alimentaire. Les colonies deviennent les principales fournisseuses de biomasse. **Les céréales et la viande sont elles aussi produits en grande partie dans les colonies européennes pour fournir les métropoles**. A titre d'exemple, les exportations de viande depuis les États-Unis (puis plus tard l'Amérique du Sud, l'Australie et la Nouvelle-Zélande) vers l'Europe passent de 0,07 million de tonnes par an en 1870 à 1,5 million de tonnes par an avant la Seconde Guerre mondiale, soit une multiplication par vingt (Krausmann et Langthaler, 2019).

L'Europe restera importatrice nette de viande jusqu'à la fin des années 1960. Jusqu'aux années 1910, elle importe principalement sa viande depuis l'Amérique du Nord, et en particulier depuis les États-Unis. Puis l'Amérique du Sud devient le premier fournisseur (en volume) de viande de l'Europe (cf. Figure 1). Ce contexte permet de comprendre les pressions qui se sont exercées sur les filières d'élevage en Europe et qui ont contribué à leur industrialisation.

Figure 1 Importations et exportations de viande et céréales entre différentes zones géographiques, entre 1870 et 2019



Source : Krausmann et Langthaler (2019)

2.1.2 La charcuterie industrielle, une invention états-unienne

La profession charcutière aime à rappeler que la fabrication de charcuterie date de plusieurs milliers d'années¹ et qu'elle fait partie du patrimoine culinaire français. **Jusqu'à récemment, cette fabrication était une activité artisanale**, réalisée par les paysans et paysannes eux-mêmes. La période de fabrication s'étalait sur quelques mois d'automne et d'hiver, car il était impératif de travailler avec des températures basses pour des raisons sanitaires (bactéries...). Ainsi, la fabrication de charcuterie était **complémentaire de l'activité paysanne**, car elle se faisait durant les mois où la neige empêchait le travail dans les champs, permettant de générer un revenu à des périodes de l'année où les cultures ne le permettaient pas (Coudray, 2017).

La production de charcuterie a connu une véritable rupture dans les années 1860 aux États-Unis. Une industrie nouvelle, le **meat processing** (aussi appelée le *pork packing* ou *meat packing*, car il s'agit de fabriquer des charcuteries emballées), va voir le jour **dans le Midwest**, en particulier à Cincinnati, puis à Chicago.

Figure 2 Industrie du *meat processing* à Cincinnati en 1873



Source : United States Library of Congress's Prints and Photographs division

Cette nouvelle industrie s'est consacrée à la production de « *processed meat* », c'est-à-dire de viandes transformées, en grande partie des charcuteries. Elle reposait sur le **travail à la chaîne** pour l'abattage, le désossage et le découpage des carcasses, sur le développement de **bâtiments réfrigérés** et d'une

¹ <https://charcutbox.fr/histoire-et-origine-de-la-charcuterie/>

chaîne du froid qui permettaient de s'affranchir des saisons et de produire des charcuteries toute l'année et, enfin, sur l'utilisation d'**additifs chimiques** (cf. Partie 2.7). Sans entrer dans les détails de la naissance de cette industrie, qui est l'une des premières industries agroalimentaires des États-Unis (et même l'une des premières industries états-uniennes de l'époque), notons que son développement est fulgurant. En effet, l'abattage de porcs pour produire de la charcuterie est passé de 500 000 animaux en 1872 à 2,5 millions en 1877, soit une multiplication par cinq en cinq ans.

Très vite, **les quantités de charcuterie produites ont largement dépassé les besoins de la population des États-Unis**. Les industriels se sont alors tournés vers l'exportation, en particulier vers l'Europe. Les exportations américaines de charcuterie se sont envolées. **En France, la hausse des importations de charcuterie a été spectaculaire** : elles sont passées de l'équivalent de 70 000 têtes de porcs en 1856 à près de 360 000 têtes en 1879 (Coudray, 2017). Cette augmentation a menacé les charcutiers et charcutières français, qui ont demandé à l'État d'interdire ou de limiter fortement ces importations. Certains élus ont envisagé un temps de mettre en place des droits de douane sur les charcuteries états-uniennes, mais les États-Unis menacèrent de répondre par une mesure similaire sur le vin français. De plus, à cette époque, la France manquait de viande et les pouvoirs publics se satisfaisaient de l'existence de sources de protéines à bas prix pour nourrir la classe ouvrière.

La France a donc continué d'importer massivement de la charcuterie des États-Unis, puis plus tard d'autres pays producteurs européens (Allemagne, Danemark, etc.) pour répondre à la consommation de ses habitants et habitantes, jusqu'au développement d'une filière française dans les années 1960.

Ce contexte historique a fortement conditionné le **développement de la filière porcine française dont l'objectif était de répondre aux besoins croissants de la population et de sortir de la dépendance aux importations**. Les parties suivantes reviennent sur son évolution, en commençant par les changements dans les pratiques de consommation, puis en remontant, maillon par maillon, jusqu'aux changements dans les pratiques d'élevage, en passant par la distribution, la transformation et l'abattage. La période considérée commence en 1960, mais les mutations étudiées (développement, concentration, industrialisation, etc.) prennent naissance plus tôt, principalement dans l'entre-deux guerres.

2.2 La consommation de charcuterie au cœur des changements alimentaires de la seconde moitié du XX^e siècle en France

2.2.1 L'augmentation des quantités de viande de porc consommées en France

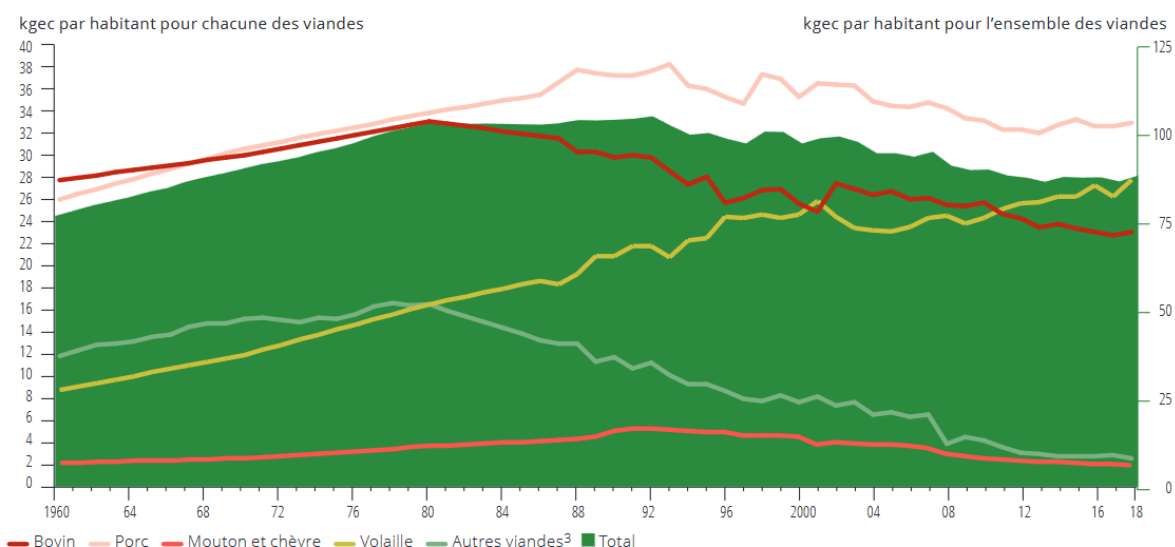
La seconde moitié du XX^e siècle s'est caractérisée par une évolution en deux temps de la consommation de viande des Français et Françaises : une augmentation des quantités consommées sur la période 1960-1990, suivie d'une érosion à partir des années 1990 jusqu'à aujourd'hui (cf. Figure 3). Plusieurs facteurs sont à l'origine de ces évolutions : augmentation du pouvoir d'achat, développement de la grande distribution, publicité, évolutions des modes de vie, discours sanitaires sur la consommation de viande, etc.

Figure 3 L'évolution de la consommation de viande en France, en volume, entre 1960 et 2018

Graphique 1

1960-2018 : une structure de consommation qui se modifie en faveur de la volaille et du porc

Consommation¹ en kilogramme équivalent carcasse (Kgec)² par habitant et par année



1. Consommation humaine calculée par bilan à partir des données d'abattage, de flux du commerce extérieur et des variations de stocks.

2. En équivalent carcasse (y compris graisses de découpe) : unité employée pour pouvoir agréger des données en poids concernant les animaux vivants et des viandes sous toutes leurs représentations : carcasse, morceaux désossés ou non, viande séchées, etc.

3. Viandes d'équidés, de lapin, de gibier, ainsi que les abats destinés à la consommation humaine. Le mode de prise en compte des abattages change en 2008. Champ : France, y compris Dom à partir de 1996.

Source : Agreste (2020)

L'évolution de la consommation de viande a bénéficié à la viande de porc. Alors que celle-ci était la deuxième viande consommée en 1960, après la viande bovine, elle **est devenue dès la fin des années 1960 la première viande consommée en quantité, et ce jusqu'en 2023**. En 2024, la volaille est devenue pour la première fois la viande la plus consommée en France². Les quantités consommées de viande de porc sont passées de 26 kgec par personne et par an en 1960 à 38 kgec en 1993 (soit une augmentation de 46 %), puis ont baissé jusqu'à atteindre 33 kgec en 2018 (Agreste, 2020).

Cette consommation regroupe deux grandes catégories de produits : **la charcuterie de porc qui est de loin majoritaire**, et la viande fraîche de porc. Cette situation s'explique principalement par l'évolution des comportements alimentaires, caractérisés par une forte accélération des rythmes de vie et un moindre temps accordé à la préparation des repas. En effet, la charcuterie offre l'avantage de ne pas avoir besoin d'être cuisinée (ou très peu pour les saucisses à cuire). De plus, elle se conserve plus longtemps que la viande fraîche, ce qui permet de réduire sa fréquence d'achats.

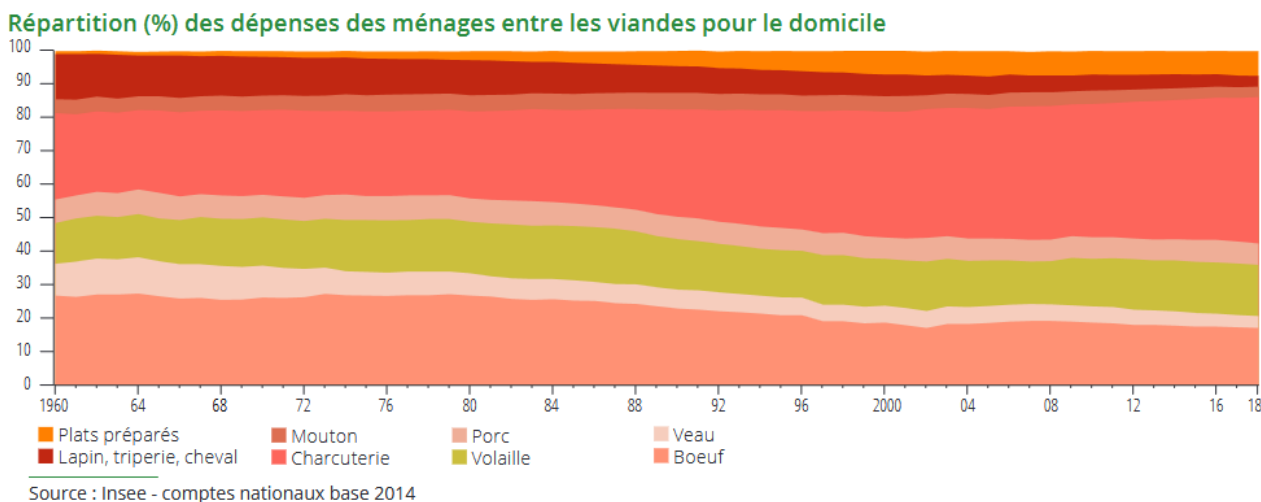
2.2.2 La charcuterie, premier poste de dépenses des ménages dédiées à la viande

La part du budget viande des ménages consacrée au porc est en augmentation constante depuis les **années 1960**. Alors que la part dédiée à la viande fraîche de porc est restée relativement constante, la part dédiée à la charcuterie a fortement augmenté : **elle est passée d'environ 27 % du budget des ménages dédié à la viande en 1960 à un peu moins de 40 % de ces dépenses en 2018** (Figure ci-

² <https://www.porcimag.com/vie-de-la-filiere/consommation-le-porc-cede-sa-couronne-a-la-volaille>

dessous). La charcuterie est même la seule viande (avec les plats préparés) dont la courbe a augmenté entre 1960 et 2018. Les autres catégories de viande ont vu leur courbe soit baisser (bœuf, veau, lapin, triperie, cheval) soit rester relativement constante (mouton, viande fraîche de porc, volaille).

Figure 4 L'évolution de la répartition des dépenses des ménages entre les viandes, entre 1960 et 2018



Source : Agreste (2020)

2.2.3 Le jambon cuit, produit phare de la charcuterie

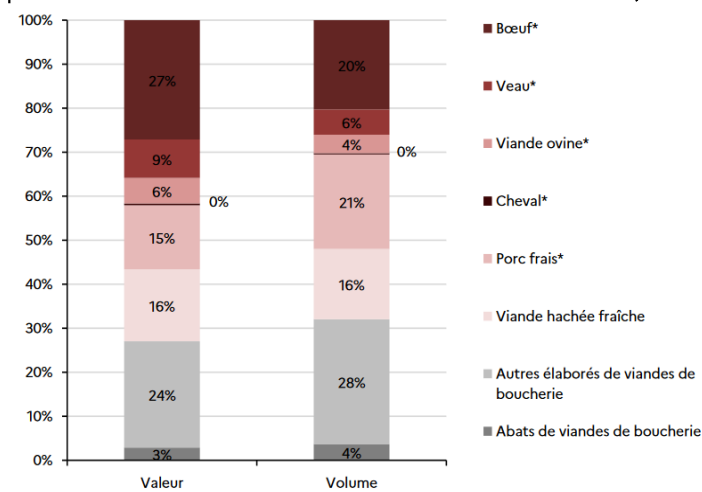
La charcuterie se compose d'une grande diversité de produits : jambon cuit, cru ou sec, saucisses cuites, à cuire, ou sèches, saucissons, lardons (poitrine), pâtés, etc. Cette diversité explique d'ailleurs en partie les volumes de charcuterie consommés. En effet, il est possible de consommer plusieurs fois par semaine des produits de charcuterie sans avoir la sensation d'avoir mangé plusieurs fois la même chose.

Par-delà cette diversité, la consommation de charcuterie est marquée par le poids important, en volume comme en valeur, du **jambon cuit**. Celui-ci représente **27 % des volumes de charcuterie consommés et 29 % des ventes en valeur** (FranceAgriMer 2023). Il se situe loin devant la deuxième catégorie de produits la plus consommée en France (en volume) qui rassemble les lardons, la poitrine, et le bacon, et représente 13 % des quantités consommées (deux fois moins que le jambon cuit), et 11 % de la valeur. Puis arrivent en troisième position les saucissons secs et salamis (11 % en volume, 14 % en valeur) et les pâtés et rillettes (11 % en volume, 9 % en valeur). Le jambon cru est assez peu consommé en France : il ne représente que 4 % des volumes consommés (7 % en valeur).

2.2.4 La viande fraîche de porc, deuxième viande de boucherie en volume, quatrième en valeur

Une autre partie de la viande de porc est consommée sous forme de viande fraîche. En 2023, cette dernière était **la deuxième viande fraîche consommée en volume**³. Cependant, parce que **le prix au kg de la viande de porc est beaucoup plus faible que celui des autres viandes de boucherie**, la viande fraîche de porc n'est que la quatrième viande de boucherie consommée en valeur (la viande de volaille n'apparaît pas Figure 5 ci-dessous car elle n'est pas considérée comme viande de boucherie).

Figure 5 Répartition de la consommation entre les différentes viandes, en valeur et en volume en 2023



* Hors abats et gros achats et élaborés
Source : FranceAgriMer d'après Kantar Worldpanel

Source : FranceAgriMer (2023)

Aujourd'hui, la charcuterie représente environ 75 % de la consommation de viande porcine (FranceAgriMer, 2022). Ainsi, la plupart des analyses qui suivent sur les différents maillons de la chaîne portera sur la sous-filière charcuterie de porc.

2.3 La victoire de la grande distribution française, devenue le principal lieu d'achat de viande porcine et de charcuterie

Les achats de viande de porc ont suivi les tendances des autres denrées alimentaires. Alors que la plupart des achats se faisaient dans des petits commerces avant l'apparition de la grande distribution (des boucheries-charcuteries pour le cas des produits du porc), **ceux-ci représentent en 2023 à peine 6 % des volumes d'achats de viande fraîche de porc, et 4 % des achats de charcuterie** (cf. Figure 6). Les marchés ou la vente directe ne représentent que 7 % des achats de viande fraîche de porc et 5 % des achats de charcuterie. **La grande distribution représente tout le reste : 87 % des achats de viande fraîche de porc et 91 % des achats de charcuterie**. L'immense majorité des achats de viande de porc, fraîche ou transformée, se fait donc désormais dans les grandes et moyennes surfaces.

³ Elle se situe derrière la catégorie « autres élaborés de viande de boucherie » (i.e. brochettes, plateau pour grill barbecue, plateau pour fondue pierrade, viande marinée, morceaux demi-sel porc) et juste devant la viande de bœuf.

Figure 6 Les canaux de distribution des produits de porcs consommés à domicile, en volume

Les canaux de distribution du porc

Répartition du tonnage (en %) (consommation à domicile)

	Porc frais (hors gros achats)				Charcuterie hors volaille et saucisserie			
	2019	2022	2023	2023/2022	2019	2022	2023	2023/2022
Hypermarchés	36,6	36,7	37,6	+0,9	36,4	34,7	35,0	+0,3
Supermarchés et supérettes	35,9	34,9	35,7	+0,8	35,3	35,1	35,5	+0,4
EDMP ⁽¹⁾	10,4	12,9	11,2	-1,7	14,4	14,0	13,4	-0,6
Vente en ligne (drive et livraison)	1,7	2,2	2,5	+0,3	4,5	7,2	7,5	+0,3
Bouchers - charcutiers	7,9	6,9	6,4	-0,5	4,5	3,9	3,8	-0,1
Autres (marchés, ventes directes...)	7,5	6,3	6,6	+0,3	4,9	5,1	4,8	-0,3

(1) Enseignes à Dominante Marques Propres, nouvelle dénomination du hard discount

Source : IFIP d'après Kantar - FranceAgriMer

Source : Ifip (2025)

2.4 L'industrie charcutière française : un triple mouvement d'intensification, de concentration et de spécialisation

À partir des années 1960-70, le secteur de la transformation de charcuterie a connu un triple mouvement d'intensification, de concentration et de spécialisation. Ces trois dynamiques prennent racine plus tôt dans l'entre-deux-guerres, mais se sont fortement développées à partir des années soixante.

D'un côté, les quantités de charcuterie produites en France ont fortement progressé au cours de la seconde moitié du XX^e siècle. Entre 1979 et 2023, elles ont plus que doublé, pour passer de 600 000 tonnes à 1 260 000 tonnes (Fict 2019, 2023).

De l'autre, le nombre d'acteurs de la charcuterie-salaison a fortement diminué. En 1971, le secteur comptait 555 structures, dont l'immense majorité produisait moins de 1 000 tonnes de charcuterie par an. Aucune entreprise ne produisait plus de 10 000 tonnes de charcuterie par an, et seulement quinze entreprises produisaient plus de 4 000 tonnes de charcuterie par an (cf. Figure 7). En 1996, le nombre total d'entreprises du secteur a chuté de 30 %, pour atteindre 390 entreprises. Les petites entreprises, produisant moins de 1 000 tonnes de charcuterie, ont encore plus fortement reculé : il n'en restait plus que 197 (contre 481 en 1971), et leur production ne représentait plus que 8% de la totalité. À l'inverse, 30 entreprises, produisant chacune plus de 10 000 tonnes de charcuterie par an, réalisaient à elles seules la moitié de l'activité (48 %).

Figure 7 Évolution du nombre d'acteurs de la charcuterie-salaison entre 1971 et 1996

Structures du secteur industriel de la salaison				
Nombre et part d'activité selon la taille des entreprises				
	1971		1996	
	Nombre	Activité (%)	Nombre	Activité (%)
+ de 10 000 t	1	1	30	48
de 4 000 à 10 000 t	15	34	42	23
de 1 000 à 4 000 t	59	27	121	21
- de 1 000 t	481	39	197	8
Total	555	100	390	100

Source FIC (anciennement FNISCGCV)

Source : Teffène et al. (1998)

La concentration s’est poursuivie jusqu’à aujourd’hui : 4 % des entreprises du secteur, concentrent désormais 45 % du chiffre d’affaires total (cf. Figure 8).

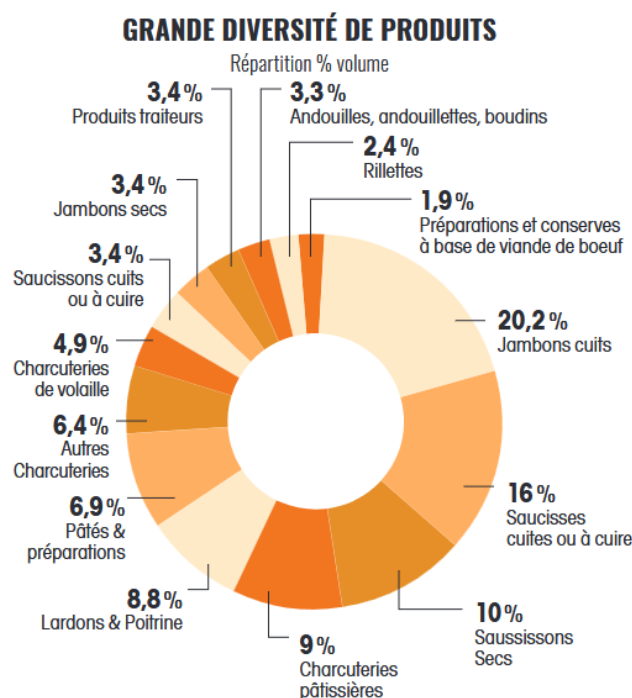
Figure 8 Répartition des entreprises de la charcuterie salaison en 2023

Répartition des entreprises de la charcuterie salaison			
(par effectif et chiffre d'affaires en 2023)			
	Nombre d'entreprises	Effectif	Chiffre d'affaires
Micro Entreprise (<10 salariés)	22%	2%	2%
Petite Entreprise (>10 à 50 salariés)	54%	22%	18%
Moyenne Entreprise (>50 à 250 salariés)	19%	34%	36%
Grande Entreprise (> 250 à 4999 salariés)	4%	42%	45%
Base enquête 2023 : plus de 400 entreprises		Source : Banque de France pour FIC	

Source : Ifip (2025)

De plus, alors que la production charcutière a longtemps reposé sur une gamme longue de produits permettant de valoriser l’ensemble de la carcasse, la profession a connu une **spécialisation autour d’un petit nombre de produits**. Si la profession continue de mettre en avant un grand nombre de spécialités charcutières, quelques catégories sont surreprésentées. Ainsi, un produit sur cinq est un jambon cuit, tandis que les saucisses cuites ou à cuire représentent 16 % de la production (cf. Figure 9). Considérées ensemble, ces deux catégories (jambons cuits et saucisses) représentent plus du tiers de la production nationale de charcuterie (en volume).

Figure 9 Production de charcuterie en France en 2019, par produit



Source : Fict (2019)

Enfin, la production s'est concentrée géographiquement dans trois régions grandes productrices de charcuterie : la Bretagne, qui représente 13 % des établissements, 30 % des volumes produits et 25 % du chiffre d'affaires, la région Pays-de-la-Loire, qui représente 10 % des établissements, 23 % des volumes produits et 25 % du chiffre d'affaires, et la région Auvergne-Rhône-Alpes, qui représente 23 % des établissements, 13 % des volumes produits et 14 % du chiffre d'affaires. À elles trois, elles représentent deux tiers des volumes produits (FICT, 2019).

Ces différents chiffres témoignent des différences de spécialisation entre régions. Ainsi, la Bretagne s'est spécialisée dans un modèle très intensif et peu différencié qui produit 30 % des volumes, mais seulement 25 % du chiffre d'affaires dans seulement 13 % des établissements. Par contraste, l'Occitanie s'est spécialisée dans un modèle de plus petite taille qui génère plus de valeur, et représente 4 % de la production, mais 5 % du chiffre d'affaires et 13 % des établissements.

2.5 L'abattage porcin français, toujours plus grand et oligopolistique

Les mutations du maillon de la transformation se retrouvent en grande partie au maillon de l'abattage.

Avant les années 1960, les abattoirs étaient nombreux, majoritairement publics et répartis sur tout le territoire. En effet, la chaîne du froid étant peu développée, et les abattoirs devaient être situés à proximité des lieux de transformation et de distribution. En 1968, la France compte encore près de 1500 abattoirs porcins, dont 64 % étaient publics (Teffène et al., 1998). La grande majorité de ces abattoirs abattait moins de 1 000 tonnes par an. Aucun abattoir n'abattait plus de 60 000 tonnes (cf. Figure 10).

Vingt-six ans plus tard, en 1994, la France ne compte plus que 301 abattoirs et les trois quarts sont **privés**. Le nombre de petits abattoirs (moins de 1 000 tonnes) s’est effondré (baisse de 86 %), et leur activité ne représente plus que 2 % des quantités totales, contre 30 % en 1968. À l’inverse, dix abattoirs, abattant plus de 60 000 tonnes (voire plus de 90 000 tonnes pour six d’entre eux) réalisent plus de la moitié de l’activité (54 %).

Figure 10 Évolution du nombre d’acteurs de l’abattage de porcs entre 1968 et 1994

Structures du secteur d'abattage des porcs

Nombre et part d'activité selon la taille des abattoirs

	1968		1994	
	Nombre	Activité (%)	Nombre	Activité (%)
+ de 90 000 t	)	)	6	38
de 60 à 90 000 t	)	)	4	16
de 15 à 60 000 t	3	5	16	22
de 1000 à 15 000t	195	66	98	22
- de 1000 t	1 287	29	177	2
Total	1 485	100	301	100
Part des abattoirs privés (%)	36 %		76 %	

Source SCEES et estimations ITP

Source : Teffène et al. (1998)

L’agrandissement et la concentration se sont poursuivis jusqu’à aujourd’hui. Il ne reste plus que 159 abattoirs en 2023, et les volumes traités y ont très fortement augmenté (cf. Figure 11). Les « petits abattoirs » sont désormais ceux qui abattent moins de 100 000 porcs par an, et ils ne représentent que 7 % de l’activité. A l’autre bout du spectre, plus de la moitié de l’activité (54 %) est réalisée par 8 abattoirs, qui abattent chacun plus d’un million de porcs par an (et même plus de deux millions pour l’un d’entre eux). Au total, **trente abattoirs représentent 93 % des volumes**.

Figure 11 Nombre d’abattoirs selon la taille en 2023

France : Abattoirs selon la classe de taille

(activité 2023 en têtes)

Nombre de porcs par an	Nombre d'abattoirs	Part des abattages nationaux %
>2 million	1	11
1 à 2 million	7	43
750 à 999 000	3	12
500 à 749 000	4	11
250 à 499 000	8	12
100 à 249 000	7	5
<100 000	129	7
Total	159	100

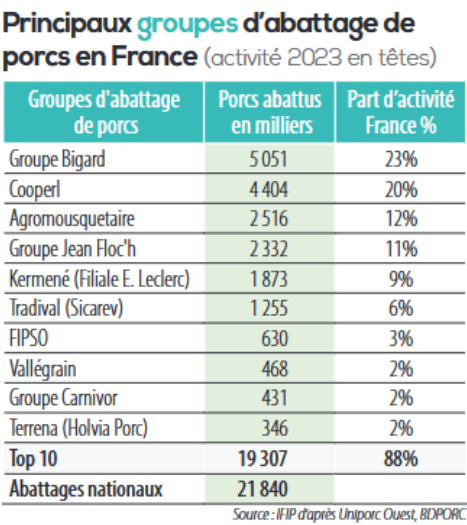
Source : IFIP d'après Bévitranc, Inpaq, Interporc Rhône-Alpes, Ipaq, Midiporc, Uniporc Ouest et Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Source : Ifip (2025)

Au-delà de la réduction du nombre d’établissements, on observe une diminution du nombre d’acteurs. Alors qu’à la fin des années 1996, les trois quarts des abattoirs étaient publics, détenus par des collectivités, aujourd’hui **trois groupes abattent à eux seuls 55 % des porcs** : le groupe Bigard, la

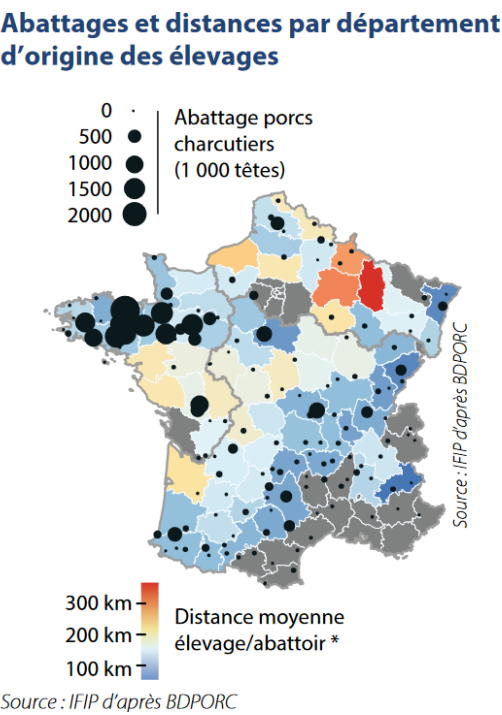
Cooperl et le groupe Agromousquetaires (cf. Figure 12). Il est intéressant de noter que ce top 3 rassemble trois types d'acteurs différents et en compétition le long des chaînes de valeur : une coopérative de producteurs (Cooperl), un acteur du milieu de chaîne (Bigard) et un groupe de la grande distribution (Agromousquetaires). Au-delà, dix groupes représentent 88 % des abattages.

Figure 12 Principaux groupes d'abattages de porcs en France en 2023



Source : Ifip (2025)

Figure 13 Localisation des abattoirs en France en 2023



Source : Ifip (2025)

Enfin, la dernière forme de concentration est géographique. Elle est encore plus marquée pour l'abattage que pour la transformation de charcuterie. La grande majorité des abattoirs, notamment les plus gros d'entre eux, sont ainsi situés en Bretagne : **60 % des porcs sont abattus en Bretagne, et 9 des 10 plus gros abattoirs y sont situés** (Ifip, 2025).

2.6 L'élevage porcin français : entre hausse du cheptel, intensification et spécialisation géographique

2.6.1 L'élevage porcin avant les années 1960

D'après Baratay (2011), l'élevage de porc a connu trois grandes périodes depuis le Moyen-Âge : la « glandée dans les bois », l'« engraissement à la ferme », et l'« exploitation dans des fermes usines ».

La glandée dans les bois existe depuis le Moyen-Âge. Elle consistait à emmener les porcs dans les bois et forêts afin de les nourrir de glands et de faines. Il s'agissait parfois de véritables transhumances : les porcs se déplaçaient en troupeau, étaient gardés par un porcher, et pouvaient parcourir 50 à 70 km pour atteindre les forêts. Ce type d'élevage a fortement baissé au XVII^e puis au XVIII^e siècle, l'accès aux forêts étant fortement réduit voire interdit pour protéger la croissance des arbres et les dédier à la construction navale. Parallèlement, les porcs étaient également très présents en ville, et jouaient un rôle d'éboueurs. Les porcs et les humains partageaient les mêmes lieux de vie. Cela occasionnait fréquemment des conflits, et les porcs ont longtemps été les animaux les plus fréquemment jugés lors de procès d'animaux (Pastoureau, 2009).

Le premier enfermement des porcs dans les soues dans le but de favoriser l'engraissement rapide des animaux est apparu pendant la révolution agricole du XVIII^e siècle. A cette époque, les débuts de la spécialisation laitière des bovins et de l'apparition de cultures nouvelles (notamment les pommes de terre) ont en effet permis de nourrir les porcs à partir des coproduits ou résidus de ces activités.

L'industrialisation de l'élevage est apparue quant à elle au XIX^e siècle. Les élevages « industriels » se sont tout d'abord développés près de certaines grosses structures de transformation agroalimentaire, telles que les laiteries, les minoteries ou les huileries. Les coproduits de ces usines permettaient en effet de nourrir de nombreux porcs à moindre frais. Cependant, ces structures sont restées peu nombreuses jusqu'à la Seconde Guerre Mondiale. **En 1945, l'élevage porcin français était encore très largement paysan.** La plupart des fermes avaient quelques cochons, nourris grâce aux résidus de culture ou d'élevage (petit lait). L'élevage porcin restait **limité par les récoltes, et ne représentait qu'une source de revenus complémentaires** aux autres activités menées sur la ferme.

C'est à partir des années 1950 que l'élevage de porc a cessé de s'appuyer sur le recyclage des déchets d'autres activités agricoles⁴. Dans un contexte d'augmentation de la production de céréales et d'oléagineux en France, des vendeurs d'alimentation pour porcs ont commencé à démarcher les fermes. Cette alimentation pour animaux reposait sur des farines végétales, complétées par des farines animales et des vitamines. Elle permettait de s'extraire des limites naturelles imposées par les résidus de culture et les co-produits de l'élevage. Un nombre croissant d'éleveurs et éleveuses se sont mis à construire des bâtiments dédiés à l'engraissement des porcs, y compris en utilisant les étables qui accueillaient les bœufs et les chevaux qui avaient disparu des fermes avec l'apparition des

⁴ Au Moyen-Âge, les porcs en ville consommaient les résidus des marchés et les détritiques, au XVIII^e, les porcs à la ferme se nourrissaient des résidus de culture et de l'élevage, premières porcheries adossées aux usines agroalimentaires.

tracteurs. À la fin des années 1960, les premiers élevages en bâtiment hors-sol pouvaient vendre jusqu'à 500 porcs par an (Gadenne-Rosfelder, 2024).

Dans ce contexte, **l'élevage porcin était caractérisé par une forme de division du travail jusque dans les années 1960** (Déplaud, 2022). Certains agriculteurs et agricultrices élevaient des truies et produisaient des porcelets (les naisseurs), tandis que d'autres engraisaient les porcelets achetés aux naisseurs (les engraisseurs). À cette époque, **certaines régions étaient plutôt spécialisées dans le naissage** (Bretagne, Sud-Ouest), d'autres **dans l'engraissement** (région lyonnaise, Franche-Comté).

2.6.2 L'industrialisation de l'élevage soutenue par les pouvoirs publics et les acteurs agricoles dans un contexte démographique et économique tendu

Le développement industriel de l'élevage porcin s'est véritablement **accélééré dans les années 1960**. Il a fortement été **encouragé par diverses politiques publiques**, en particulier :

- la loi d'orientation agricole de 1960
- le développement du marché commun dans les années 1960
- la création de l'institut technique du porc en 1961
- la loi sur l'élevage de 1966
- la création des Journées de la Recherche Porcine en 1969
- le plan de rationalisation de la filière porcine en 1970

Certaines de ces mesures se sont accompagnées **d'aides financières importantes**. Le plan de rationalisation de la filière porcine s'est ainsi accompagné de subventions aux bâtiments d'élevage qui se sont élevées à 650 millions de francs sur dix ans. À cela se sont rajoutés des prêts bonifiés. Ces aides ont permis la construction de près de 3 millions de places de porcs à l'engrais (Déplaud, 2022).

Au-delà du soutien important des pouvoirs publics, d'autres facteurs expliquent le développement important de l'élevage en bâtiment à cette époque, en particulier en Bretagne. La taille des exploitations agricoles y était, après-guerre, bien plus petite que la moyenne française : 86 % d'entre elles faisaient moins de 20 ha (Déplaud, 2019). De plus, les campagnes bretonnes étaient encore très peuplées et les risques de morcellement des fermes étaient élevés en cas de succession. **La petitesse et la rareté du foncier ont donc incité les enfants d'agriculteurs et agricultrices à se tourner vers l'élevage en bâtiment**, porcin ou avicole, d'autant que l'élevage en bâtiment a très vite démontré ses capacités à générer des revenus importants. Il a donc attiré de nombreux agriculteurs et agricultrices, dans un contexte de volonté d'émancipation revendiquée par des structures telles que la Jeunesse Agricole Catholique (Legendre, 2023). Ce développement de l'élevage en bâtiment de porc ou de volaille a été amplifié par la crise que connaissaient certaines productions agricoles bretonnes, en particulier la culture du lin, de la pomme de terre et l'élevage de chevaux qui a disparu avec l'avènement de la motorisation pour les tracteurs et l'automobile (Déplaud, 2019b). Ils étaient en outre moins contraignant que l'élevage laitier qui nécessite deux traites par jour.

Une dynamique structurelle vers **l'industrialisation de l'élevage porcin** s'est ainsi instaurée à partir des années 1960. Elle est toujours à l'œuvre aujourd'hui, **se caractérisant** par :

- la **diminution du nombre de fermes ayant** des porcs ;
- la **spécialisation** de certaines exploitations dans l'activité d'élevage porcin uniquement ;
- l'**intégration** des activités de naissage et d'engraissement au sein d'une même exploitation ;

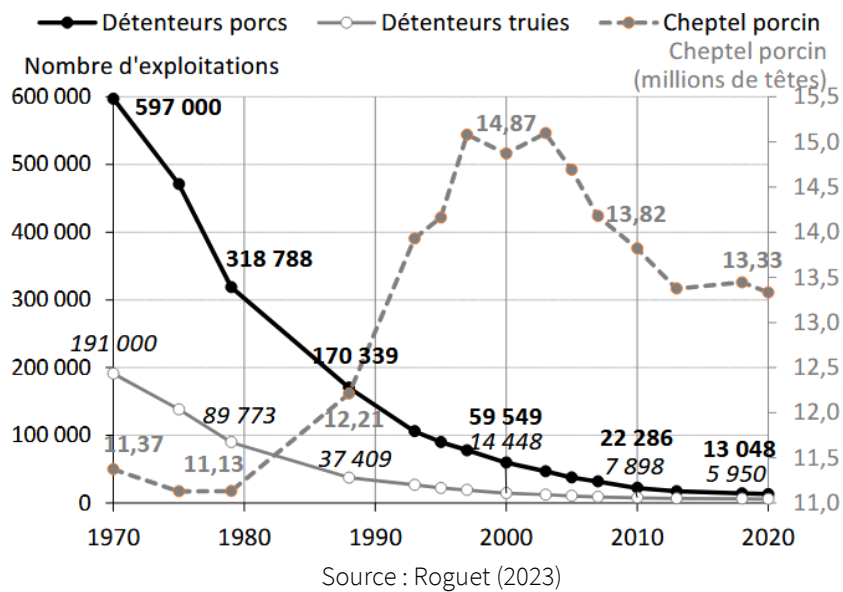
- l'augmentation du nombre de porcs par exploitation ;
- l'enfermement des animaux dans des grands bâtiments et la généralisation de l'élevage sur caillebotis ;
- la **sélection génétique**, permettant d'augmenter le nombre de porcelets par truie, de raccourcir la durée d'allaitement, de raccourcir la durée entre la saillie et le sevrage, d'augmenter la quantité de viande produite par animal, etc. ;
- la **perte de diversité biologique** à la faveur de la prédominance de quelques races (Large White, Landrace, Piétrain) ;
- la diffusion de l'insémination artificielle ;
- l'élevage hors sol : utilisation d'aliments pour animaux produits à l'extérieur de l'exploitation (céréales, tourteaux de colza, soja, et tournesol, acides aminés de synthèse, etc.)
- l'utilisation de **nouvelles pratiques sanitaires** (antibiotiques⁵, conduite en bande, vide sanitaire, etc.) ;
- la **spécialisation géographique** en Bretagne (en particulier Côtes d'Armor et Finistère) et, dans une moindre mesure, en Pays-de-la-Loire et en Normandie ;
- le développement d'organisations de producteurs et productrices (les coopératives) ;
- la diffusion d'une **idéologie productiviste et de la compétition** (Legendre 2023; Porcher 2010a).

Il existe des liens importants entre ces différentes caractéristiques. Par exemple, l'utilisation de compléments alimentaires riches en vitamines permet **l'enfermement des animaux**, qui est également rendu possible par l'utilisation de produits vétérinaires qui limitent la diffusion de maladies au sein des élevages en bâtiments. L'enfermement des animaux et la maîtrise de la température des bâtiments, doivent permettre un engraissement plus rapide des animaux. Cela permet une rotation accélérée des animaux et, ainsi, un amortissement plus rapide des bâtiments (Déplauze, 2022). En outre, le naissage en bâtiment fermé et la contention des truies permet de **réduire le temps de travail de l'éleveur ou de l'éleveuse**, dans un contexte d'accroissement du nombre de porcelets et de porcs par exploitation.

La Figure 14 illustre certaines de ces évolutions jusqu'en 2020, en particulier la très forte diminution du nombre d'exploitations ayant des porcs et de celles ayant des truies (diminution permise par des améliorations de la prolificité des truies), et l'augmentation du cheptel.

⁵ En 2013, en France, l'élevage porcin était le premier utilisateur d'antibiotiques de tous les types d'élevage : 40 % des ventes d'antibiotiques vont à l'élevage porcin, 24 % à l'élevage de volailles, 22 % à l'élevage bovin, 8 % à l'élevage de lapins et 7 % à l'élevage d'ovins-caprins (GIS Avenir Elevages, 2015).

Figure 14 Évolution du nombre d'exploitations détentrices de porcs, de truies et évolution du cheptel porcin



Le Tableau 1 présente l'évolution de différents paramètres de l'élevage porcin depuis les années 1960 jusqu'aux années 2020. Il permet d'illustrer l'évolution des performances zootechniques.

Tableau 1 Évolution de différents paramètres de l'élevage porcin entre les années 1960 et les années 2020

	Vers 1960	Vers 1970	Vers 1980	Vers 2020
Nombre de porcelets nés vivants par portée	8 à 9	10,2	10,3	18-20
Âge au sevrage (en jours)	60	49,6	29,5	21
Durée moyenne d'engraissement (en jours)	170-180	130	123	90
Indice de consommations	5 et plus	3,63	3,47	2,69
Gain moyen quotidien (en grammes)	450	566	612	827

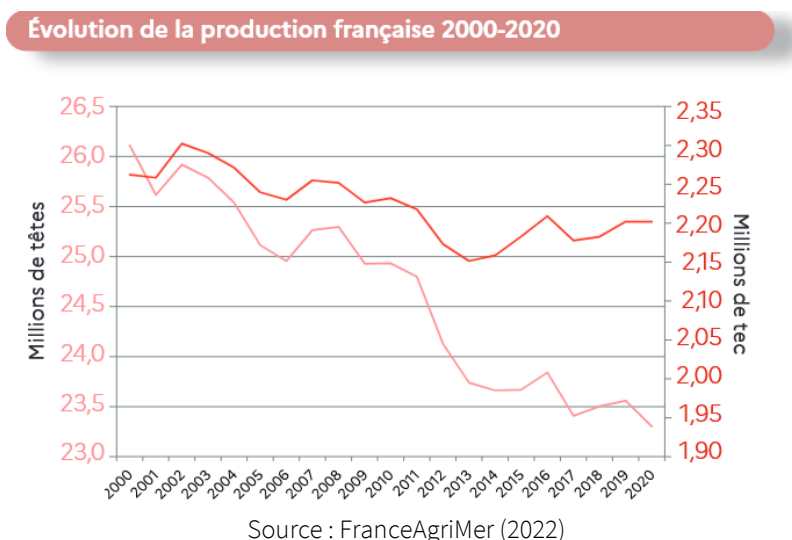
Source : Mercier (2024)

Les évolutions représentées sur la Figure 14 comme dans le Tableau 1 sont marquées par leur ampleur et leur rapidité. En un demi-siècle (1970-2020), soit deux générations d'éleveurs et éleveuses, le nombre d'exploitations ayant des porcs a chuté de 98 %, mais cette baisse a été compensée par l'évolution du nombre d'animaux par exploitation, qui est passé de 19 porcs en 1970 à environ 1 000 porcs en 2020⁶, soit une multiplication par 50. À cela s'est ajoutée l'amélioration des performances zootechniques : entre 1970 et 2020, le nombre de porcelets nés vivants par portée a été multiplié par deux, le sevrage est trois fois plus rapide, l'engraissement deux fois plus rapide, et l'indice de consommations, qui mesure la quantité d'aliments nécessaires pour engraisser un porc, a été divisé par deux.

À partir des années 2000, on observe un découplage entre le nombre d'animaux et les quantités de viande produites : alors que le cheptel a décru d'environ 11 % entre 2000 et 2020 (cf. Figure 15), la quantité de viande produite est restée relativement stable.

⁶ Chiffres obtenus via la Figure 14 : la taille du cheptel porcin en 2020 (13,3 millions de têtes) est divisée par le nombre d'exploitations détentrices de porcs en 2020 (13 048) et idem pour 1970, le cheptel en 1970 (11,37 millions de porcs) est divisé par le nombre d'exploitations (597 000).

Figure 15 Évolution du nombre de têtes et des quantités abattues entre 2000 et 2020



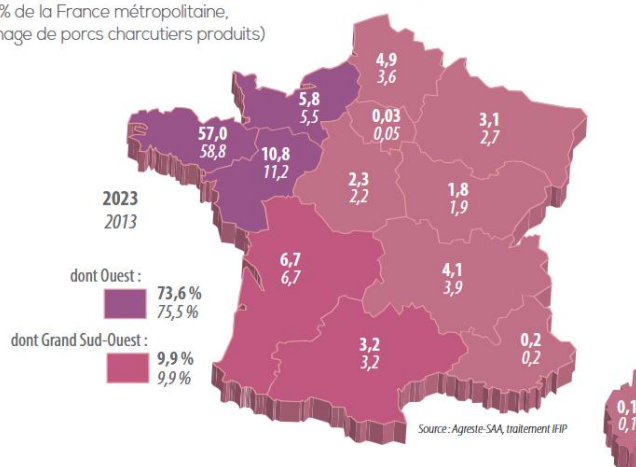
Sur la même période, on constate, d'après les données de gestion technico-économiques (GTE) récoltées par l'IFIP, institut technique du porc, que non seulement l'engraissement est de plus en plus rapide, mais que le poids d'abattage augmente. En effet, jusque dans les années 2000, les porcs étaient envoyés à l'abattoir lorsqu'ils avaient atteint le poids de 105 kg. À partir du début des années 2000, les porcs sont désormais abattus à 115 kg.

En résumé, sur la période 1960-2020, l'élevage porcin s'est profondément modifié, selon des logiques industrielles : agrandissement des exploitations, optimisation de la ration alimentaire pour réduire les coûts, accélération des cadences de production en s'appuyant sur la sélection génétique (augmentation du nombre de portées par truie, réduction du délai entre le sevrage et la saillie suivante, accélération de la durée d'engraissement), etc. L'élevage porcin est ainsi **passé d'une activité paysanne d'appoint à une activité industrielle intégrée dans des chaînes de valeur mondialisées**. Il s'est concentré dans quelques régions, en particulier la Bretagne (57% de la production), et dans une moindre mesure les Pays-de-la Loire.

Figure 16 Répartition géographique de l'élevage porcin en France

Répartition de la production porcine dans les régions en 2023

(en % de la France métropolitaine, tonnage de porcs charcutiers produits)



Source : Ifip (2025)

2.6.3 Une profonde modification de la profession d'éleveur et d'éleveuse et de l'organisation du travail

Ces changements techniques ont entraîné une modification profonde du métier d'éleveur et d'éleveuse. D'après Porcher (2010), l'intensification de la production porcine a avant tout été une **intensification du travail**. Aujourd'hui, les conditions de travail sont difficiles, notamment en raison de « *l'enfermement des individus dans des bâtiments où se cumulent bruit, nocivité de l'air ambiant (poussières, gaz toxiques, odeurs fétides) et absence de lumière naturelle* ». De plus, le travail en système industriel est devenu « *une école d'insensibilisation* » (cf. section 4.3.1.4).

Ces changements techniques se sont également accompagnés d'évolutions organisationnelles. Les producteurs et productrices se sont progressivement regroupés en **organisation de producteurs, afin de pouvoir augmenter leur pouvoir de négociation sur un marché très libéral**. Entre 1970 et 2020, la part de la production réalisée par des organisations de producteurs et productrices a fortement augmenté, passant de 31 % à près de 90 %, le nombre d'organisations de producteurs a diminué, passant de 204 groupements en 1972 à 32 groupements en 2022 (Ifip, 2025), traduisant là encore une forme de concentration. Sur ces 32 groupements, 10 représentent 75 % de la production porcine, et 7 sont situées en Bretagne.

Figure 17 Principales organisations de producteurs porcins en France

10 premières OP porcines en 2023

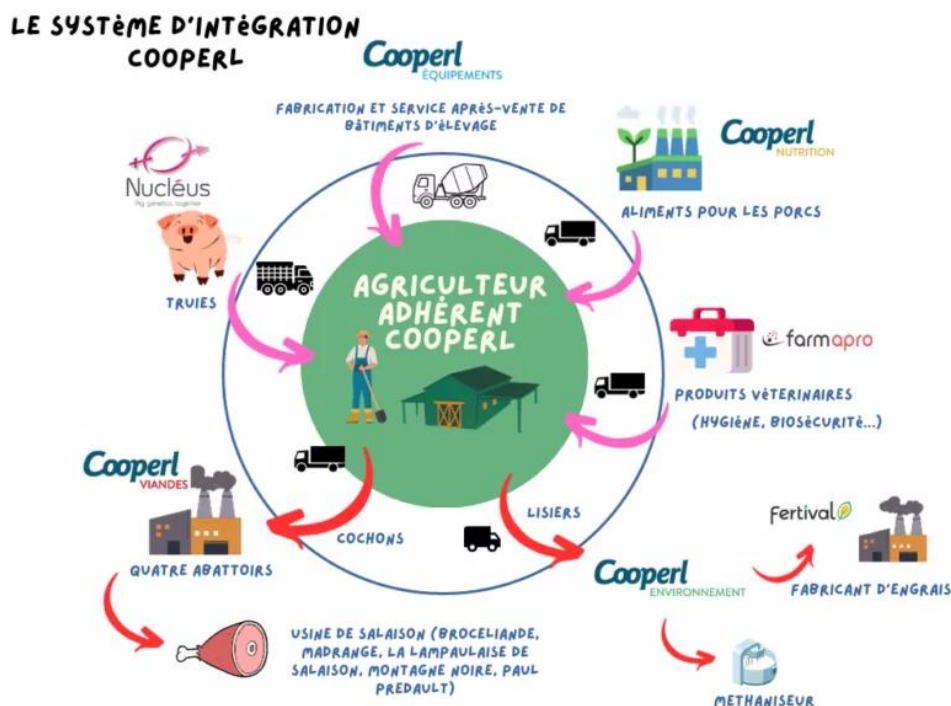
Nom	Région principale	Dpt	Nb de porcs charcutiers commercialisés (milliers de têtes)
COOPERL	Bretagne	22	5 078
EVEL'UP	Bretagne	29	3 100
PORC ARMOR EVOLUTION	Bretagne	22	1 973
EUREDEN	Bretagne	29	1 393
CIRHYO	Auvergne-Rhône-Alpes	03	1 331
PORELIA	Bretagne	29	855
AGRIAL	Pays de la Loire	72	702
PORVEO	Pays de la Loire	53	685
SYPROPORCS	Bretagne	22	565
GRPPO	Bretagne	35	457

Sources : Uniporc, Groupements

Source : Ifip (2025)

Ces organisations intègrent un nombre toujours plus important d'activités liés à l'élevage porcin, en **amont de la production agricole** : équipement des bâtiments (notamment les cages pour les truies), fabrication des aliments et des produits vétérinaires, sélection génétique, gestion des effluents, transport des animaux, etc. **La Cooperl a également intégré les activités en aval**, comme l'abattage, mais aussi la transformation et la fabrication de charcuteries, en faisant l'acquisition des entreprises comme Mdrange ou Brocéliande. Par ailleurs, la Cooperl fabrique aujourd'hui une partie importante des charcuteries sous marque distributeurs.

Figure 18 Le système d'intégration de la Cooperl



Source : Logvenoff et Falc'hon (2023)

2.7 Les nitrites, clé de voûte de l'industrialisation de la filière porcine

2.7.1 Les nitrites, des additifs chimiques omniprésents aux multiples propriétés

Aux différents maillons de la filière porcine, les mutations détaillées précédemment apparaissent donc similaires et relevant d'une dynamique d'industrialisation : **augmentation des volumes et des cadences, concentration de l'activité** (élevage, abattage, transformation, distribution) par un nombre restreint d'acteurs, **réduction des coûts de production** par la recherche de rendements d'échelle, application des **connaissances technoscientifiques** pour améliorer les processus de production, **augmentation de la productivité des facteurs de production** (travail, capital), etc. Comparativement à la France, ces mutations s'étaient produites près d'un siècle plus tôt aux États-Unis dans le cadre du développement de l'industrie du *meat processing* (cf. 2.1.2).

Ces évolutions n'auraient pu voir le jour sous cette forme sans l'utilisation d'une **famille d'additifs alimentaires** devenus incontournable dans la production de charcuterie : les sels nitrés, ou additifs nitrés, appelés souvent nitrites. Cette famille regroupe quatre additifs chimiques : le nitrite de potassium (E249), le nitrite de sodium (E250), le nitrate de sodium (E251) et le nitrate de potassium (E252). Ils sont aujourd'hui omniprésents dans les produits de charcuterie, en France comme dans d'autres pays. En France, les additifs nitrés sont présents dans 76% des produits de charcuterie (Ramos, Bessot-Ballot, et Crouzet, 2021).

Cette omniprésence s'explique par les multiples propriétés des additifs nitrés qui permettent :

- d'accélérer le processus de fabrication des charcuteries ;
- d'alléger les contraintes en termes d'hygiène et de réfrigération dans les usines et lors du transport ;
- de réaliser des économies de main d'œuvre ;
- de conserver les produits plus longtemps (Dates Limite de Consommation plus longues) ;
- de donner une belle couleur rouge ou rose à la charcuterie.

L'accélération du processus de fabrication des charcuteries permise par l'utilisation des sels nitrés constitue une rupture. Quelques données éparses permettent de saisir l'ampleur du phénomène. **En 1950, aux États-Unis, l'utilisation des sels nitrés a permis de faire passer le temps de fabrication du jambon cuit de 90 jours à 5 jours.** En France, **en 1964, le « salage ultrarapide » a permis de fabriquer du jambon cuit en moins de 12h.** Le phénomène est similaire pour les charcuteries crues ou sèches : alors qu'un jambon « bellota » sans nitrate, ni nitrite, nécessite 24 mois de séchage, cette durée passe à 3 mois pour l'équivalent « serrano » avec nitrites (Coudray, 2017). Cette accélération a permis d'augmenter les volumes produits sans augmenter les surfaces de séchage, améliorant ainsi la **rotation des capitaux** – la capacité des capitaux investis à générer du chiffre d'affaires - et rendant les investissements dans des outils de production particulièrement rentables.

L'utilisation de sels nitrés a également permis de réaliser des **économies de main-d'œuvre** qui, avant l'usage des sels nitrés, était nécessaire pour retourner les jambons dans les bacs de salaison, pour changer la saumure, etc. Les sels nitrés sont aujourd'hui injectés à la chaîne à un rythme très rapide, dans des chaînes de production largement automatisées.

Les sels nitrés, grâce à leurs propriétés désinfectantes, ont également permis de **réduire les contraintes d'hygiène** le long des lignes de production, sans augmenter les pertes. Avant l'utilisation systématique du nitrite de sodium aux États-Unis, il était fréquent, dans un contexte où les conditions d'hygiène des usines étaient médiocres, qu'une partie importante de la production soit invendable. En effet, des bactéries se développaient dans les charcuteries, générant une odeur pestilentielle. On appelait d'ailleurs ces charcuteries les « stinkers ». L'utilisation massive des nitrites a permis de résoudre ce problème (Coudray, 2017). En 1970, lorsque la dangerosité des nitrites a commencé à être questionnée dans le débat public aux États-Unis (cf. infra), cet avantage a été mis en avant comme argument de défense : les industriels *« peuvent avoir des usines beaucoup moins propres, ils peuvent économiser la désinfection et les équipements spécialisés, car le nitrite est un excellent désinfectant »* comme l'expliquait alors le cancérologue Paul Newsberne (Coudray, 2017). Plus généralement, d'après Ramos, Bessot-Ballot, et Crouzet (2021), les nitrites ont surtout permis *« de recourir à des matières premières de moindre qualité - par exemple, utiliser des viandes dont la qualité bactériologique n'est pas optimale »*.

L'ajout de sels nitrés a aussi permis de garantir le transport sur de longues distances de produits de charcuterie grâce à l'amélioration de la conservation. C'est ainsi que, dès la deuxième moitié du XIX^e siècle, les charcuteries américaines ont pu être transportées aux quatre coins de la planète. Oscar Mayer, l'un des plus grands *packers* des États-Unis au début du XX^e siècle, qui a créé un empire de la viande transformée, écrivait déjà en 1924 que l'industrie du packing *« permet d'envoyer partout des produits pourtant ultra-périssables : par tous les climats, au-delà des mers et jusqu'aux quatre coins du monde, ils sont ainsi distribués dans des tonnages fabuleux »* (Coudray, 2017).

L'allongement de la durée de vie des produits permis par les sels nitrés s'est aussi avérée très pratiques **pour les consommateurs** dont les modes de vie se sont accélérés. Cette propriété est aussi

particulièrement intéressante **pour la grande distribution, car elle limite le besoin de réassort et donc les frais de personnel**. Ainsi, la DLC du jambon sans nitrite de la marque Fleury Michon est d'environ huit jours après arrivée dans le magasin, contre plus de vingt jours pour l'équivalent nitrité (Ramos, Bessot-Ballot, et Crouzet, 2021).

Enfin, les sels nitrités donnent **une couleur belle et homogène aux charcuteries**. Les consommateurs et consommatrices se sont habitués à ce que le jambon cuit soit d'une belle couleur rose, alors que sa couleur naturelle est plutôt grise, comme la viande fraîche une fois qu'elle est cuisinée. Les nitrites ont ainsi permis de donner un aspect flatteur à des produits fabriqués avec une viande produite industriellement. Avant l'utilisation des sels nitrités, plusieurs conditions devaient être réunies pour que la charcuterie ait ce bel aspect et un bon goût : les porcs devaient avoir vécu longtemps, car la quantité de myoglobine, qui donne sa couleur rouge à la charcuterie, augmente avec l'âge ; les animaux devaient également avoir vécu à l'extérieur pour développer du muscle. Ces conditions existent toujours dans le cahier des charges de certaines charcuteries : par exemple, pour le jambon sous appellation « Jambon noir de Bigorre », les porcs doivent suivre un parcours à partir de l'âge de six mois, afin d'exercer une activité physique régulière (Ramos, Bessot-Ballot, et Crouzet, 2021). Par contraste, les sels nitrités ont permis de fabriquer des charcuteries appétissantes à partir d'animaux élevés industriellement, n'ayant vécu que quelques mois enfermés à l'intérieur d'un bâtiment sans possibilité de mouvement. Autrement dit, les nitrites ont permis de fabriquer des charcuteries à partir de viande de moindre qualité (cf. Encadré 1 ci-dessous), soutenant ainsi la dynamique de commoditisation de la viande de porc, c'est-à-dire de production en masse de produits standardisés.

Encadré 1– Le lien entre utilisation des nitrites et les conditions de production agricole de la viande en amont

Parole de producteur : M. Emmanuel Commault, directeur général de Cooperl

M. Emmanuel Commault. *Si on encourage tout le monde à produire sans nitrite, vous allez au-devant d'un risque majeur car il faut très bien maîtriser la qualité sanitaire, tout l'amont du processus qui amène au muscle de jambon ou au maigre ou au gras et cætera. Quand on travaille sur la problématique des salmonelles, on remonte avec des plans d'action jusque dans les élevages. Nous, nous pouvons le faire car nous sommes structurés en filière mais ce n'est pas le cas du charcutier du coin, qui achète sa viande en Espagne, en Allemagne, parfois en Europe de l'Est et qui ne peut pas avoir un contrôle de l'amont et ce ne serait pas sérieux de lui en demander car il n'en est pas capable.*

M. Richard Ramos. *Donc, le sel nitrité corrige la moindre qualité ou la faible qualité en amont ?*

M. Emmanuel Commault. *Évidemment ! Évidemment ! Il faut que ce soit dans des limites acceptables pour la santé humaine, avec la réglementation ou plutôt avec le Code des usages actuel, voire avec sa version améliorée sous cet aspect en janvier 2021. Mais faites attention à ne pas lever ce qui fonctionne comme une barrière sanitaire car vous porteriez alors une responsabilité majeure.*

(audition du vendredi 13 novembre 2020, à 9 heures)

Source : Ramos, Bessot-Ballot, et Crouzet (2021)

L'usage des nitrites s'est développé de manière concomitante à l'industrialisation de la filière porcine. Il a en réalité permis cette industrialisation, en faisant en sorte qu'une viande produite dans des conditions industrielles et dans une logique de réduction des coûts (viande de moindre qualité, niveau d'hygiène plus faible, durée de conservation plus longue qui permet de réduire les pertes, etc.) soit valorisable esthétiquement et gustativement. Il a rendu possible l'augmentation des quantités produites grâce à l'augmentation des cadences de production, il a permis la concentration dans l'espace des lieux d'abattage et de découpe, il a favorisé la consommation de charcuterie à l'heure de l'accélération des modes de vie.

Les nitrites ont donc été la clé de voûte de l'industrialisation de la filière porcine. Déplaudé (2018) résume ainsi la dépendance systémique de la filière porcine à l'utilisation des nitrites : *« si l'emploi des additifs nitrés est devenu aujourd'hui incontournable dans la fabrication des charcuteries industrielles, ce n'est pas seulement en raison de leurs avantages technologiques et économiques pour les transformateurs, mais également parce qu'ils sont intégrés dans le modèle économique d'autres maillons du système agroalimentaire. L'emploi de ces additifs permet d'utiliser la viande de porcs élevés rapidement et abattus jeunes, conformément aux pratiques en vigueur dans les élevages industriels. Il permet également de fabriquer des aliments standardisés, ayant un bel aspect et une durée de vie très longue – autant de qualités très recherchées par le commerce en libre-service. C'est l'importance des interdépendances entre chacun de ces maillons – production, transformation, distribution... – qui rend si difficile la remise en cause de certaines pratiques économiques, malgré les alertes quant à leurs risques pour la santé ».*

D'après un rapport parlementaire présenté par Ramos, Bessot-Ballot, et Crouzet (2021) portant sur les sels nitrités dans l'industrie agroalimentaire, produire de la charcuterie sans additifs nitrés impliquerait un bouleversement de la filière porcine de l'élevage à la distribution. D'après les auteurs et autrices du rapport, **produire sans nitrite nécessiterait d'utiliser une « matière première de qualité », « une viande fraîche et locale », et plus globalement une « montée en gamme », avec une « proximité géographique entre élevages et transformateurs ».** Cela impliquerait également de revoir « la répartition géographique des abattoirs sur le territoire », de s'appuyer sur « un très haut degré d'exigence en matière d'hygiène et le respect des protocoles sanitaires adaptés ». Plus globalement, « les ateliers et les usines, tout comme les chaînes d'approvisionnement, doivent être adaptées sinon réorganisées », impliquant une véritable **« relocalisation des filières agricoles et alimentaires »**. Au niveau de la consommation, produire sans nitrite implique de revoir « la gestion domestique des stocks alimentaires ». En résumé, la production sans nitrite implique des modifications en profondeur qui vont à rebours des évolutions qu'a connu la filière ces soixante dernières années.

2.7.2 Quarante ans de bataille pour autoriser le nitrite de sodium en France

Parmi les quatre formes de sels nitrités mentionnées précédemment, le nitrite de sodium (E250) est celui qui est le plus fréquemment utilisé. En effet, sur les 19 700 produits de charcuterie, environ 12 000 contiennent du nitrite de sodium, 2 800 du nitrate de potassium, 300 du nitrate de sodium et 5 du nitrite de potassium (Ramos, Bessot-Ballot, et Crouzet, 2021). Le nitrite de sodium est l'un des additifs alimentaires les plus utilisés, tous produits confondus.

Le nitrite de sodium a des propriétés encore plus intéressantes que le nitrate de potassium, car il agit encore plus rapidement. Le produit a été autorisé aux États-Unis à partir de 1925, date à partir de

laquelle son utilisation s'est développée très rapidement. Son coût de production était en effet particulièrement faible depuis l'invention du procédé Haber-Bosch.

Très tôt, les charcutiers et charcutières français ont réclamé son autorisation en France pour des raisons de compétitivité face aux charcuteries états-uniennes. Bien que le nitrate de potassium ait été autorisé dès 1912, l'autorisation du nitrite de sodium présentait des difficultés, car **il est classé dans le tableau des substances vénéneuses**, catégorie C. En effet, la consommation d'infimes quantités de nitrite de sodium peut entraîner une mort très rapide.

En 1934, après l'autorisation de l'utilisation du nitrite de sodium par l'Allemagne d'Hitler, le Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France (CSHPF) a demandé au toxicologue Frédéric Bordas d'analyser les risques et les opportunités d'autoriser le nitrite de sodium pour la production de charcuterie. Le toxicologue connaissait les raisons qui poussent les industriels à réclamer l'autorisation du nitrite de sodium : *« ce que ne nous disent pas les charcutiers, c'est que si l'on ajoute des nitrites à la saumure, l'effet désiré (la coloration rose de la viande) est obtenu en moins de vingt-quatre heures, au lieu d'une trentaine de jours »*. Mais il posait la question suivante : *« devons-nous faciliter les opérations qui consistent en réalité à tromper l'acheteur, avec la circonstance aggravante que le produit préconisé est toxique ? »*. Selon lui, pour des raisons de toxicité, le nitrite de sodium ne devait pas être utilisé. Les autorités ont alors suivi ses recommandations.

En 1950, le CSHPF a relancé une expertise, en la confiant cette fois à des experts favorables à l'autorisation des nitrites, Henri Cheftel et Louis Truffert. Pourtant, **les médecins du CSHPF ont de nouveau refusé l'autorisation des nitrites en 1953**, en précisant qu'*« un précédent très grave risque d'être créé, puisqu'une substance qui est inscrite au tableau des substances vénéneuses et dont on connaît bien la toxicité pourrait être légalement ajoutée à des aliments »* (Coudray, 2017).

Enfin, en 1964, dans le contexte de la mise en place du marché commun européen, le nitrite de sodium a finalement été autorisé pour la fabrication de charcuterie. En effet, la création du marché commun aurait entraîné de trop grandes distorsions de concurrence. Dans une lettre adressée en 1963 au Ministère de l'Agriculture, le syndicat des charcutiers industriels expliquait que le nitrite de sodium *« permet avec les mêmes locaux de fabrication de quadrupler les tonnages. Il diminue l'importance des stocks. Il favorise la rotation rapide des capitaux – tous éléments qui influent sur le prix de revient et permet de mieux résister aux pressions étrangères, ne serait-ce celle des concurrents de la CEE »* (Coudray, 2017). **L'autorisation a donc été accordée malgré les réticences de l'Académie de médecine**, qui déclarait : *« Il est évidemment regrettable que l'emploi de nitrate soit entré dans les mœurs des procédés de charcuterie. C'est une méthode que [la] commission n'accepte qu'avec réticence [...]. Cette absence d'avis défavorable n'implique pas pour autant que l'Académie reste favorable à de tels procédés »*.

Outre les raisons économiques, le nitrite de sodium a été légalisé car il était en réalité déjà utilisé de manière clandestine. Cette mauvaise utilisation, générant des surdosages, a entraîné des centaines de décès chez les consommateurs et consommatrices de l'époque. La légalisation a donc été perçue comme un moindre mal et comme une possibilité de contrôler son utilisation par les charcutiers et charcutières.

2.7.3 Les charcuteries nitrées et le cancer

Les enjeux de santé publique, bien que partiellement connus à l'époque de l'introduction des sels nitrés, ont été ignorés au profit des enjeux économiques. C'est malheureusement quelques années plus tard, à la fin des années 1960, que les connaissances scientifiques sur les effets sanitaires charcuteries nitrées ont commencé à être établies.

En 1968, soit seulement 4 ans après l'autorisation du nitrite de sodium dans les charcuteries en France, la revue scientifique *The Lancet* publie un éditorial important, intitulé « Les nitrites, les nitrosamines et le cancer » (The Lancet, 1968) qui explique que « lorsqu'on a fixé les normes sur l'usage alimentaire du nitrite, seuls les aspects concernant la toxicité ont été pris en compte. La situation est devenue plus compliquée avec la découverte de l'étonnant pouvoir biologique, toxique et cancérigène des nitrosamines »⁷.

Les découvertes scientifiques sur le caractère cancérigène des nitrites dans la charcuterie ont provoqué une réaction du ministère de l'Agriculture dès 1969 aux États-Unis. En 1971, c'est au tour du Sénat d'auditionner les scientifiques sur les impacts sanitaires des charcuteries nitrées. En parallèle, les travaux du Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) ont apporté des précisions croissantes. Le gouvernement de Jimmy Carter, élu en 1977, a envisagé une réduction drastique des nitrites dans la charcuterie. À la même période, au niveau local, des initiatives se sont mises en place pour limiter voire supprimer les charcuteries nitrées dans les cantines américaines.

Face au risque imminent de réglementation de l'usage des nitrites, les industriels se sont organisés. Ils ont mis en avant, auprès des pouvoirs publics et dans les médias, le danger d'effondrement de la filière porcine en cas de mesure politique ambitieuse. Les conséquences qu'ils décrivaient allaient même au-delà de la filière porcine : la filière maïs pourrait également s'effondrer, tout comme la filière semencière, la profession des vétérinaires, et même l'industrie pharmaceutique et la médecine qui dépendaient des produits issus du porc comme l'insuline. Cette campagne de lobbying a eu finalement raison des tentatives de régulation de l'usage des nitrites dans la charcuterie aux États-Unis qui ont totalement disparu avec l'élection de Ronald Reagan en 1980. Le président de l'American Meat Institute, le principal lobby de la viande, est même devenu ministre de l'Agriculture en 1986.

En parallèle de ces événements politiques, la recherche sur les conséquences sanitaires des charcuteries nitrées a continué de progresser. Des études de plus en plus nombreuses ont confirmé et précisé les liens entre consommation de charcuterie et cancer colorectal (Santarelli et al., 2008). La toxicologie a permis en outre d'expliquer les mécanismes de la cancérogénèse qui sont liés à la présence de nitrites : **les nitrites présents dans la charcuterie se transforment, au contact de la viande et le long du tube digestif, pour donner naissance à des composés nitrosés** ; certains d'entre eux, en particulier le fer nitrosylé, ont des propriétés cancérigènes qui ont été démontrées.

Enfin, en 2015, le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) a classé les charcuteries comme **cancérigène certain pour le cancer colorectal**. Elles appartiennent désormais à la catégorie 1 du CIRC, au même titre que la cigarette ou l'alcool. Elles deviennent ainsi le premier aliment cancérigène certain.

⁷ Traduction de Coudray (2017)

Depuis le classement des charcuteries comme cancérigène certain par le CIRC, d'autres travaux scientifiques sont venus enrichir l'analyse. On sait aujourd'hui que **la consommation de charcuterie est responsable d'autres pathologies, comme le diabète ou les maladies cardiovasculaires** (cf. partie 4.3.1.6).

En résumé, les nitrites, d'abord le nitrate de potassium puis le nitrite de sodium, ont été la clé de voûte de l'industrialisation de la filière porcine. Malgré les dangers liés à sa toxicité, le nitrite de sodium a été autorisé en France, comme dans d'autres pays producteurs de charcuterie, pour des raisons de performances économiques de la filière. On sait désormais que le pari a été perdant d'un point de vue sanitaire. L'a-t-il été d'un point de vue économique ? Autrement dit, la filière porcine française se porte-elle bien aujourd'hui ? Cette interrogation fait l'objet de la partie suivante.

2.8 Conclusion : la métamorphose de la filière porcine française depuis 1960

La production de viande fraîche et de charcuterie porcine a connu une véritable métamorphose depuis les années 1960. Articulant autrefois élevage paysan et fabrication artisanale de charcuterie, cette production est devenue une activité économique à part entière.

Le contexte des années 1960 est très différent de la situation actuelle. L'élevage de porcs est présent dans une grande majorité des fermes, qui sont très nombreuses et réparties sur l'ensemble du territoire. Les animaux sont peu nombreux (quelques porcs par ferme), sont nourris avec les résidus de culture et d'élevage (petit lait) et sont vendus pour dégager des revenus supplémentaires, mais sont rarement l'activité principale de ces fermes. Il existe néanmoins depuis quelques décennies des premiers élevages industriels de porcs, souvent adossés à des industriels agroalimentaires, là encore pour valoriser les coproduits de ces industries (huileries, etc.).

Les abattoirs sont eux aussi nombreux (environ 1 500), de petite taille, majoritairement publics, et répartis sur tout le territoire. La fabrication de charcuteries est majoritairement réalisée par des artisans et des petites unités de transformation, et repose sur la production d'une grande diversité de produits pour valoriser l'ensemble de la carcasse. Les produits porcins (viande fraîche et charcuterie) sont vendus dans des commerces de proximité, et leur consommation est beaucoup moins élevée qu'aujourd'hui.

Le contexte des années soixante est aussi celui d'une production concurrencée depuis plusieurs décennies par les importations de produits porcins fabriqués de manière industrielle, aux Etats-Unis puis en Europe. C'est également celui de la mise en place du marché commun, dans un contexte où certains pays sont déjà de grands producteurs de porcs (Danemark, Allemagne, etc.).

En soixante ans, la filière porcine française s'est structurée et industrialisée. La consommation de viande, et de viande porcine en particulier, a fortement augmenté en France. La charcuterie est la grande gagnante de cette évolution des régimes alimentaires, et plus largement des modes de vie. Le porc devient la première viande consommée (remplacée récemment par la volaille), à 75 % sous forme de charcuterie (FranceAgriMer, 2022). Dans les premiers temps, la consommation de produits porcins augmente plus vite que la production nationale. Ce n'est qu'à partir des années 1990 que les quantités produites rejoignent les quantités consommées, résultats d'une forte industrialisation et intensification de la filière porcine à chaque maillon.

C'est au niveau de la distribution qu'on retrouve les dynamiques de concentration les plus marquées, puisque l'essentiel du tissu commercial est remplacé par les grandes et moyennes surfaces, qui captent l'essentiel des ventes. Aujourd'hui, 91 % des volumes de charcuterie consommés à domicile (83 % du total) sont achetés en GMS, alors que les boucheries-charcuteries ne représentent plus que 3,8 % des volumes vendus, et les marchés et la vente directe 4,8 % (Ifip, 2025).

Les évolutions sont similaires au maillon de la (seconde) transformation. Les quantités de charcuterie produites doublent entre 1979 et 2019 (Fict, 2019), tandis que le nombre d'acteurs qui les produisent diminue. La production de charcuterie se tourne essentiellement vers le marché domestique. Quelques produits concentrent la majorité des volumes (jambon cuit, saucisses cuites ou à cuire, saucissons secs, poitrine).

Au niveau de l'abattage, le nombre d'abattoirs est divisé par 10, passant d'environ 1 500 dans les années 1970 à environ 150 aujourd'hui (Ifip, 2025). Les abattoirs restants deviennent des sites de très grande taille. L'activité se concentre, à la fois géographiquement (Bretagne) et entre les mains de quelques acteurs privés.

Enfin, au niveau de l'élevage, le nombre de fermes élevant des porcs a lui aussi drastiquement chuté, s'accompagnant d'une spécialisation dans l'élevage porcin, d'une forte augmentation du nombre d'animaux par ferme et d'une augmentation du cheptel porcin à l'échelle nationale. A cette augmentation du cheptel se rajoute l'amélioration des performances technico-économiques des exploitations : les truies produisent plus de porcelets par portée et par an, ces derniers sont engraisés plus vite, etc. Ces performances zootechniques reposent sur un élevage en bâtiment, hors sol, et un recours à l'alimentation animale dédiée (céréales, tourteaux, acides aminés de synthèse), aux antibiotiques et autres pratiques telles que le vide sanitaire. Les élevages se concentrent dans le Grand Ouest, en particulier en Bretagne. Les organisations de producteurs, nombreuses et de petite taille au départ, se regroupent et couvrent aujourd'hui l'essentiel de la production porcine. Elles ne sont plus qu'une trentaine en 2023, contre près de 200 au début des années 1970 (Ifip, 2025).

Ces évolutions tirées par l'aval de la filière (augmentation des quantités vendues et consommées, augmentation des cadences de production et des quantités produites, concentration géographique, standardisation des produits, etc.) ont été soutenues et même amplifiées par l'utilisation des nitrites dans la fabrication de charcuterie, en particulier du nitrite de sodium, dont l'autorisation en France date de 1964. Les nitrites ont en effet de multiples propriétés qui ont servi de catalyseur à la métamorphose de la filière à tous les maillons. En milieu de chaîne, leurs propriétés désinfectantes et de conservation ont facilité le transport sur longue distance de charcuterie mais ils ont aussi et surtout permis une accélération sans précédent de la vitesse de fabrication des charcuteries crues et cuites, et leur production dans de grandes unités industrialisées approvisionnées en continu. Une fois dans les rayons, les charcuteries nitritées se conservent plus longtemps que leurs équivalents sans nitrite, et présentent une belle couleur rosée. Cette belle couleur rosée, obtenue artificiellement, a permis à chaque maillon de revoir à la baisse ses contraintes de production (par rapport à la situation antérieure aux années 1960), y compris au niveau de l'élevage.

Ces différentes propriétés des nitrites les ont rendu incontournables : ils sont aujourd'hui présents dans trois quarts des produits de charcuterie (Ramos, Bessot-Ballot, et Crouzet, 2021). Pourtant, leur toxicité était déjà connue au moment de leur autorisation en 1964. Depuis, les connaissances scientifiques se sont renforcées, et les liens entre consommation de charcuteries nitritées et cancer colorectal sont désormais confirmés (par le CIRC en 2015, par l'ANSES en 2022).

3. Quelles performances actuelles de la filière porcine française ?

La seconde moitié du XX^e siècle a été marquée par le développement et l'industrialisation de la filière porcine. Toutes les dimensions de l'industrialisation se sont mises en place à chaque maillon : division du travail et spécialisation, augmentation des volumes et des cadences, réification des animaux pour améliorer leur rendement par la génétique, amélioration de la productivité (du travail, du capital, des animaux, etc.), commoditisation des produits de charcuterie, réduction des coûts par la recherche d'économie d'échelle, concentration des acteurs, avancées techno-scientifiques, etc.

Ces évolutions n'ont pas eu lieu qu'en France. Comme détaillé au chapitre précédent, les États-Unis ont été précurseurs, mais de nombreux pays européens ont également développé et industrialisé leur filière porcine : Danemark et Pays-Bas qui étaient déjà des grands producteurs de porcs au XIX^e siècle, Allemagne, et plus récemment l'Espagne, le Brésil et la Chine.

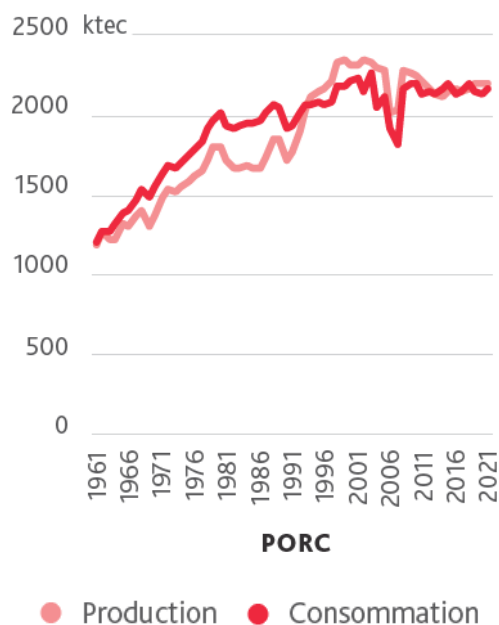
Cette course aux volumes et aux prix bas a-t-elle permis de répondre à la demande croissante de viande de porc et de créer de la valeur économique, et si oui, pour quels acteurs, et au détriment desquels ? Les sections suivantes présentent la balance commerciale de la France sur les produits porcins ainsi que les performances économiques des différents maillons de la filière porcine (hormis la restauration) depuis la distribution finale des produits en remontant jusqu'à l'élevage, et se concentrent plus particulièrement sur la sous-filière charcutière du fait de sa prépondérance.

3.1 Une balance commerciale structurellement déficitaire malgré un discours sur la souveraineté alimentaire

3.1.1 Une production équivalente à la consommation depuis les années 1990

L'autonomie de la France quant à sa consommation de viande et de charcuterie de porcs est souvent présentée à l'aide de l'indicateur du taux d'approvisionnement. Ce taux compare les quantités produites et les quantités consommées à l'échelle nationale. Pour la filière porcine française, ce taux varie très légèrement 100 % depuis le milieu des années 1990 (IDDRI, 2024). Une valeur égale à 100 % permet de dire qu'en théorie, la filière française produit autant que les besoins de sa population. Le SGPE (2024) considère qu'un taux d'auto-approvisionnement supérieur à 95 % traduit une « souveraineté acquise ».

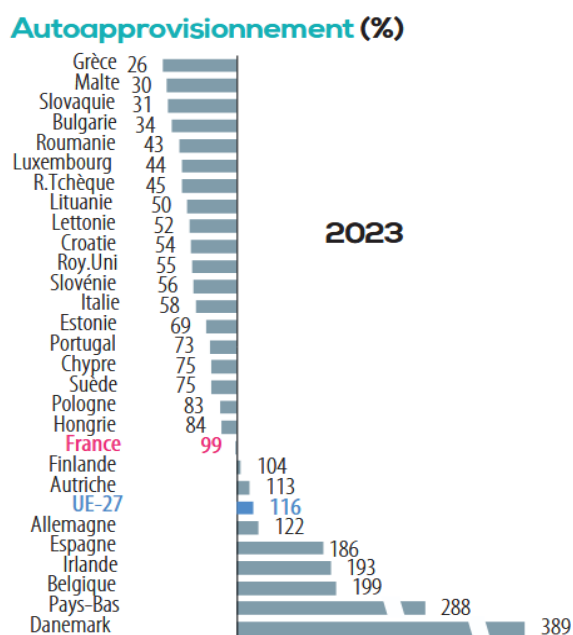
Figure 19 Évolution de la production et de la consommation de produits de porcs en France depuis 1960



Source : IDDRI (2024)

Avec un taux d'auto-approvisionnement proche de 100 %, la filière française est présentée comme une bonne élève par rapport à ses voisins européens. En effet, alors que la production française se situe à la troisième place derrière la production espagnole et allemande et devant la production danoise et néerlandaise, elle présente un taux d'auto-approvisionnement plus équilibré que ces pays (cf. Figure 20). En effet, l'Allemagne, l'Espagne, mais surtout les Pays-Bas et le Danemark présentent des taux (beaucoup) plus élevés, traduisant le fait qu'ils produisent (beaucoup) plus que les besoins de la population. À l'inverse, d'autres pays présentent un taux bien inférieur à 100 %, traduisant une production trop faible pour répondre à la consommation de sa population.

Figure 20 Taux d'auto-approvisionnement des pays de l'Union européenne en 2023



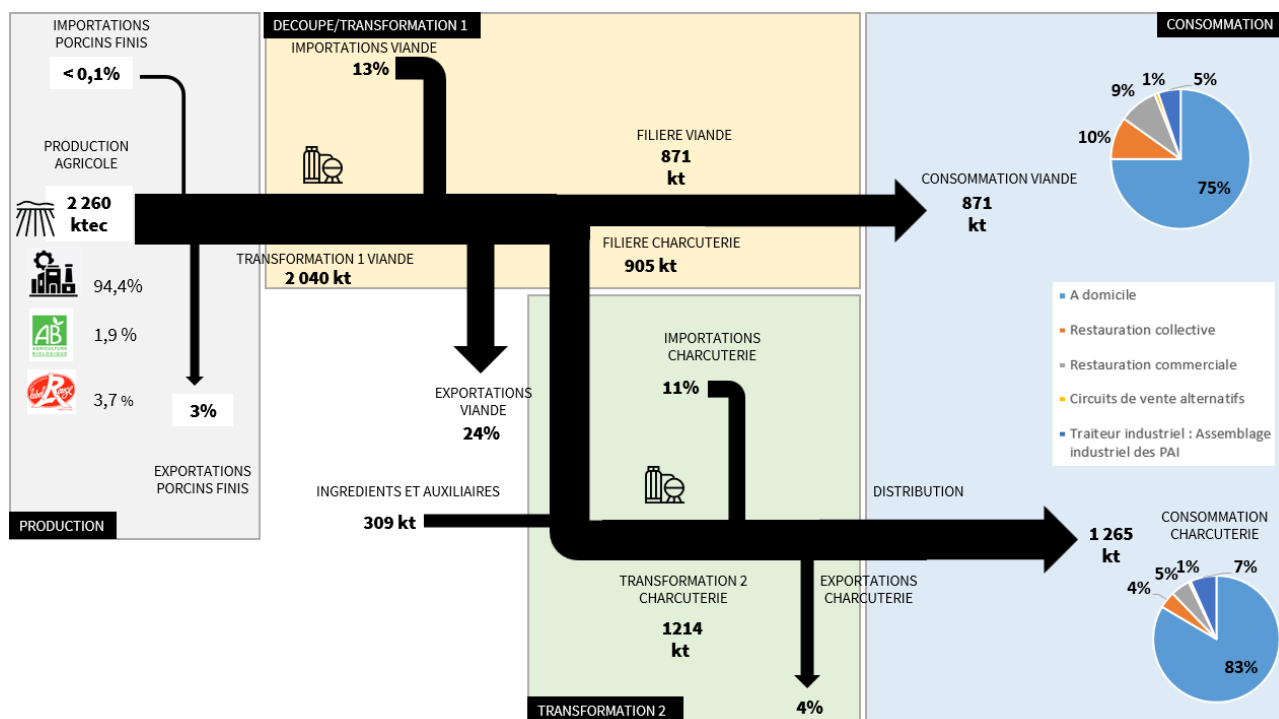
Source : (Ifip 2025a)

Néanmoins, le taux d'auto-apvisionnement général masque des déséquilibres entre importations et exportations aux différents maillons de la chaîne, en volume comme en valeur. Pour aller au-delà de cet indicateur, il est nécessaire d'étudier les flux de produits de manière plus détaillée, ainsi que la balance commerciale qui en découle par type de produits.

3.1.2 Les flux de la filière porcine française, révélateur de déséquilibres

La Figure 21 représente les flux de la filière porcine : à chaque maillon (production, abattage/découpe (première transformation), fabrication de charcuterie (deuxième transformation) les quantités produites sur le territoire national ainsi que les quantités importées et les quantités exportées sont illustrées par des flèches. Les détails se trouvent dans l'Annexe 6 du présent rapport.

Figure 21 Flux simplifiés des volumes de produits porcins fabriqués, importés, exportés, consommés en 2019



Source : BASIC d'après les données du projet « Référentiel Flux » mené avec les instituts techniques agricoles, 2023

Ce type de diagramme de flux permet d'analyser plus en détail les importations et exportations :

- Au maillon **agricole**, celles-ci sont anecdotiques : les importations de porcins finis représentent moins de 0,1 % de la production nationale, tandis que les exportations s'élèvent à environ 3 % ;
- Au maillon de **l'abattage-découpe** (première transformation), les importations et les exportations sont toutes les deux significatives, puisqu'elles représentent respectivement 13 % et 24 % des volumes disponibles⁸ pour le maillon suivant (307 kt et 574 kt). En volume, la France exporte plus de viande fraîche de porc qu'elle n'en importe ;

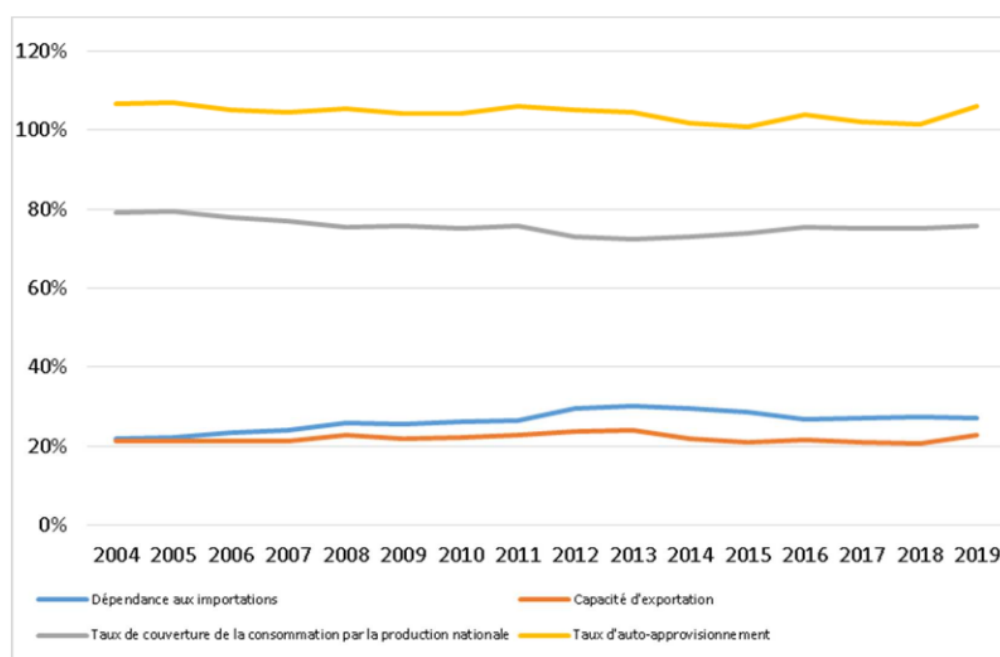
⁸ Les volumes disponibles sont constitués de la somme de la production nationale et des importations.

- Au maillon de la **fabrication de charcuteries** (2^{ème} transformation), les importations de charcuterie s'élèvent à 11 % des volumes disponibles (156 kt), quand les exportations en représentent environ 4 % (57 kt). En volume, **la France importe plus de charcuterie qu'elle n'en exporte**.

Ainsi, derrière l'apparente autosuffisance de la France en matière de produits porcins, il apparaît que la filière française importe à la fois de la viande fraîche et de la charcuterie, et qu'elle exporte principalement de la viande fraîche, un peu de porcs vifs, et assez peu de charcuterie.

La Figure 22 montre ainsi que la **couverture de la consommation** par la production nationale est inférieure à 80 %, et **s'érode progressivement depuis le début des années 2000**. En miroir, la dépendance aux importations est proche de 30 % et augmente depuis 2004. Les capacités d'exportation sont elles aussi légèrement supérieures à 20 %.

Figure 22 Évolution des capacités d'exportations, de la dépendance aux importations et du taux d'approvisionnement de la France entre 2004 et 2019



Sources : Agreste, Trade Data Monitor d'après Douane française

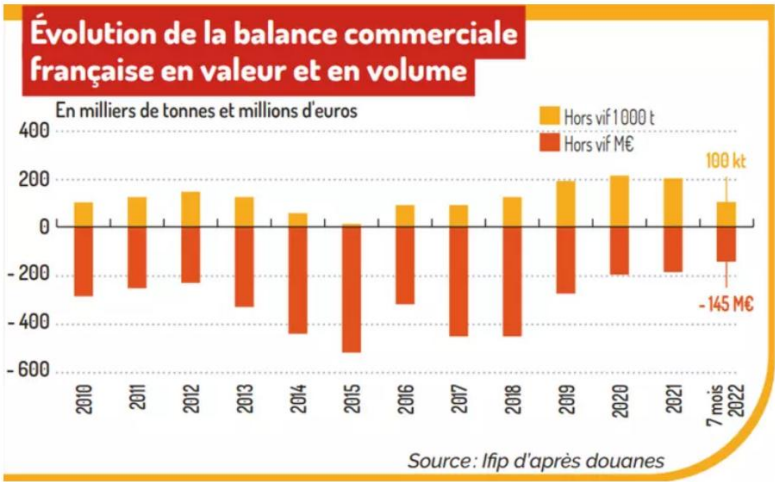
Source : FranceAgriMer (2021)

Pour avoir une vision complète, il faut compléter ces indicateurs de volume par l'analyse de la balance commerciale et des flux en valeur (voir sections suivantes).

3.1.3 Une balance commerciale déficitaire en valeur

Alors que la balance commerciale est légèrement positive en volume depuis au moins 2010, les statistiques douanières révèlent cependant une balance négative en valeur sur la même période.

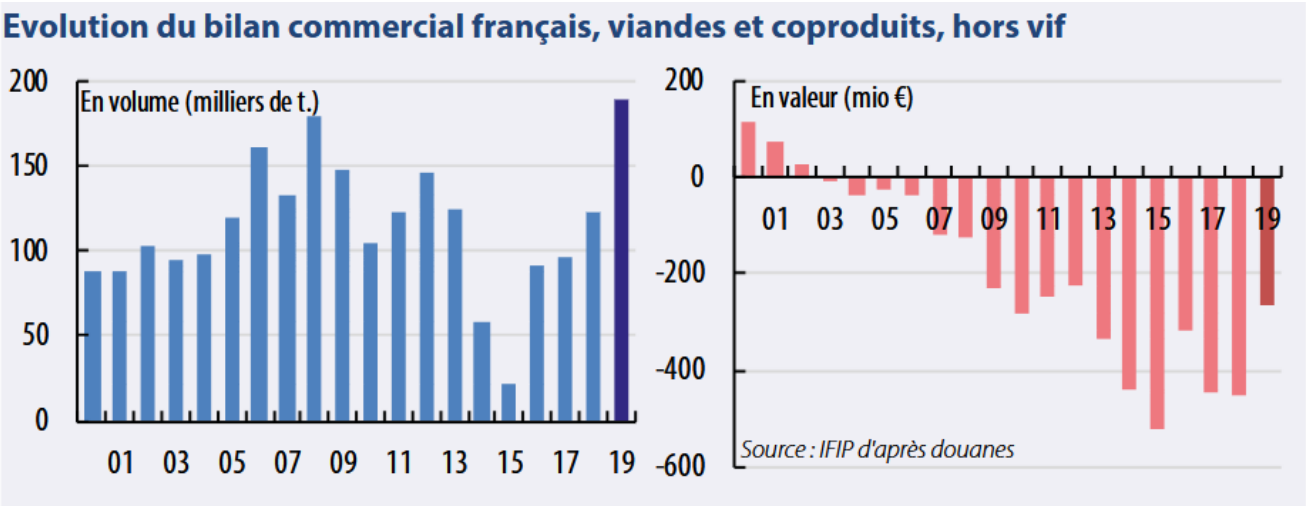
Figure 23 Évolution de la balance commerciale des produits de porc en volume et en valeur entre 2010 et 2022



Source : Réussir Porc (2025)

Cette situation est ancienne : dès 2002, la balance commerciale de la France sur les produits porcins est négative en valeur, alors qu'elle est positive en volume. C'est donc une situation structurelle, qui date de près de vingt-cinq ans. Bien que la filière ait réussi à se structurer pour réduire l'écart entre les quantités produites et consommées (qui était déficitaire jusqu'au milieu des années 1990), elle a creusé son déficit en valeur depuis le début des années 2000, malgré la résorption du déficit en volume (cf. graphique ci-dessous).

Figure 24 Évolution de la balance commerciale des produits de porc en volume et en valeur entre 2000 et 2019



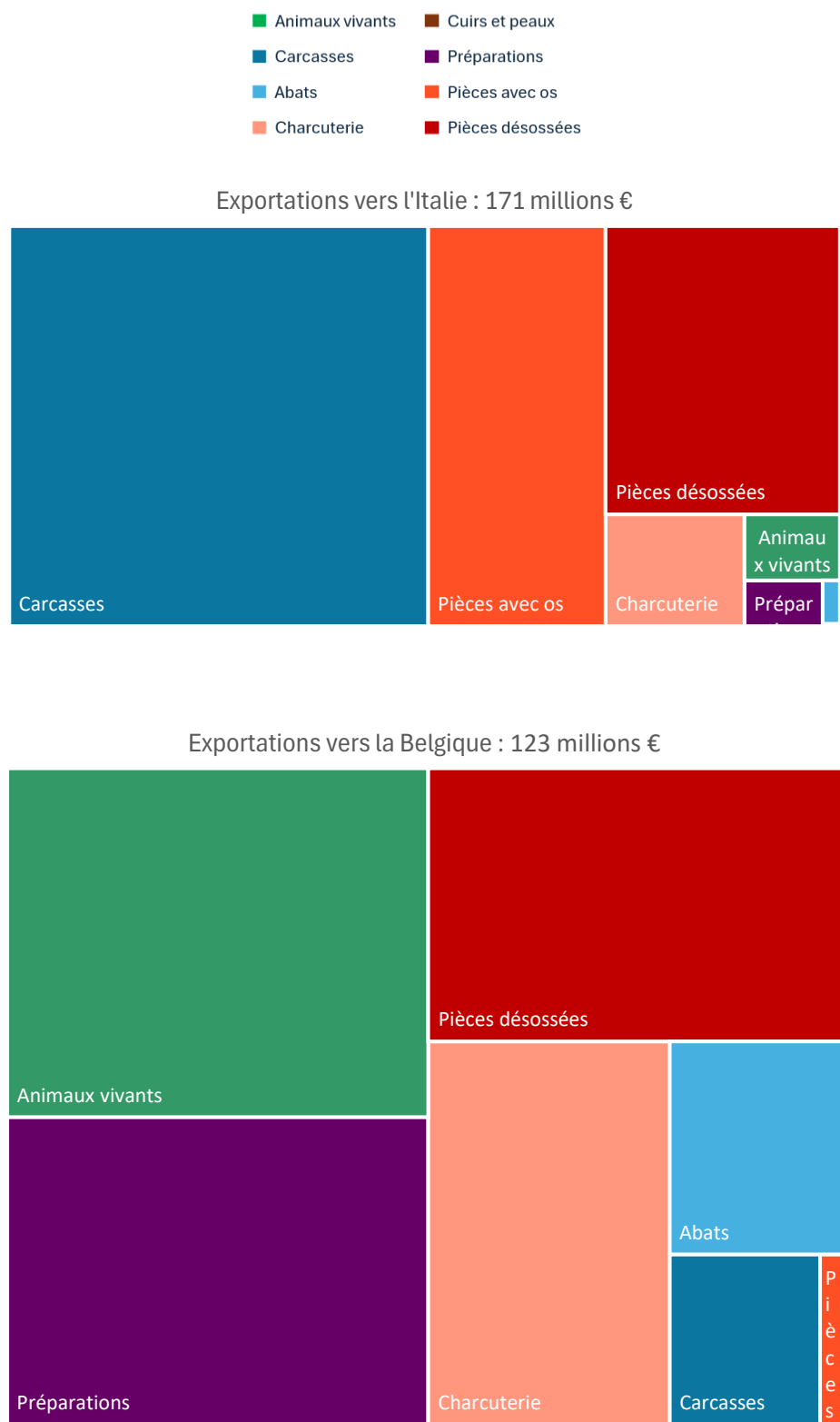
Source : Ifip (2020)

3.1.4 L'analyse en valeur par type de produits révèle le différentiel de valorisation entre imports et exports

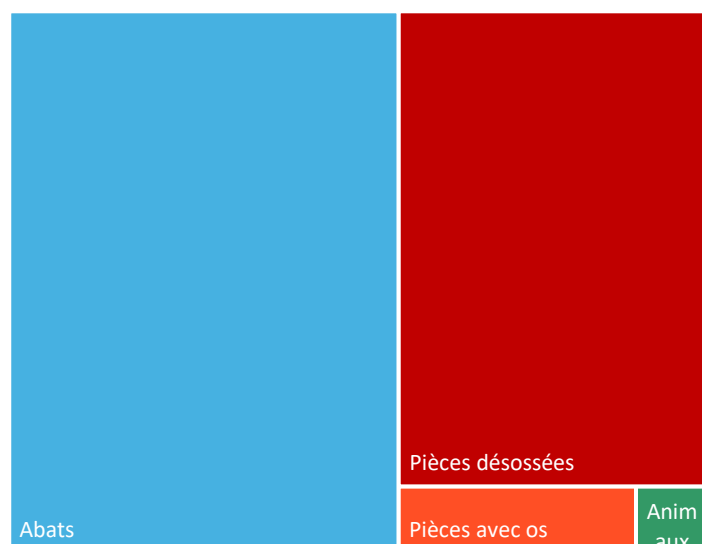
L'analyse des importations et exportations par type de produit permet d'expliquer le déficit en valeur.

Du côté des exportations, en volume, **près de 65 % des exportations de la France sont à destination de l'Union européenne**, et près de 20 % à destination des pays tiers, en particulier la Chine (17 %) (Ifip 2025a).

Figure 25 Structure des exportations de produits porcins vers l'Italie, la Belgique et la Chine



Exportations vers la Chine : 324 millions €

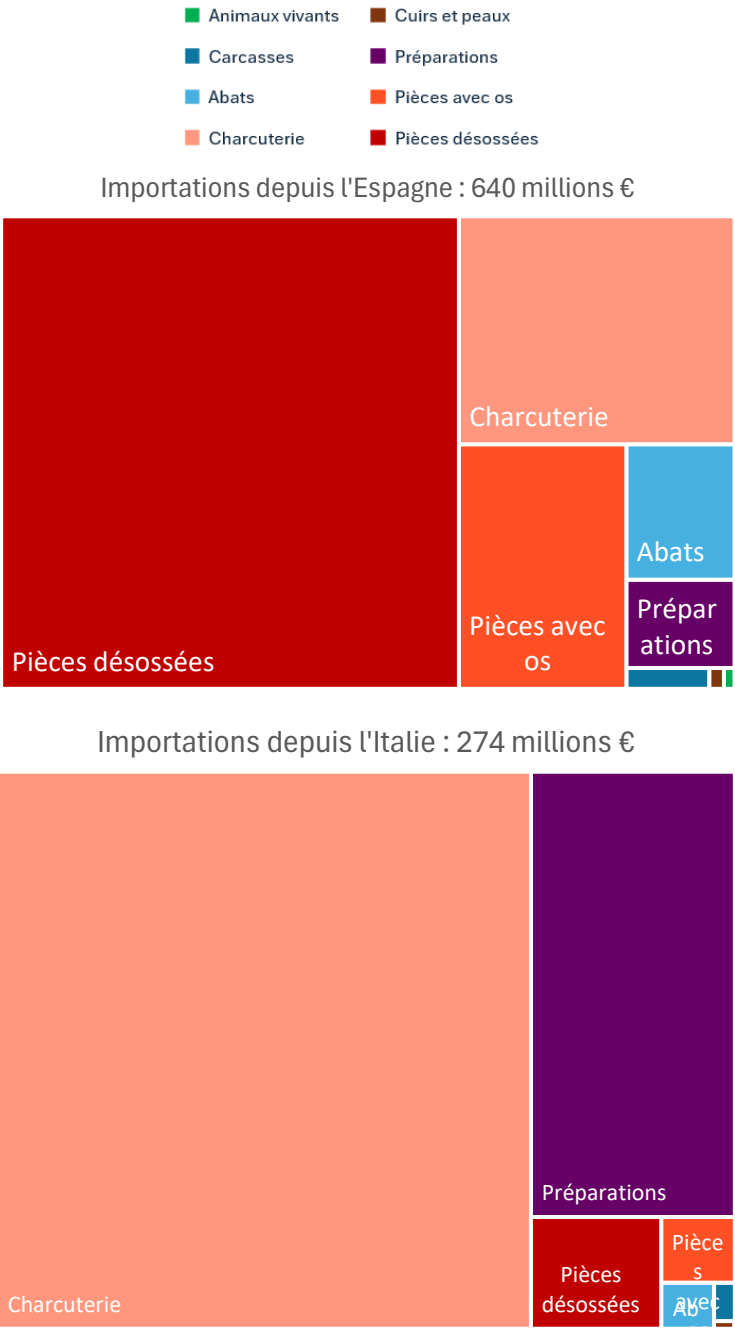


Source : BASIC, d'après données Baci (Cepii), 2022

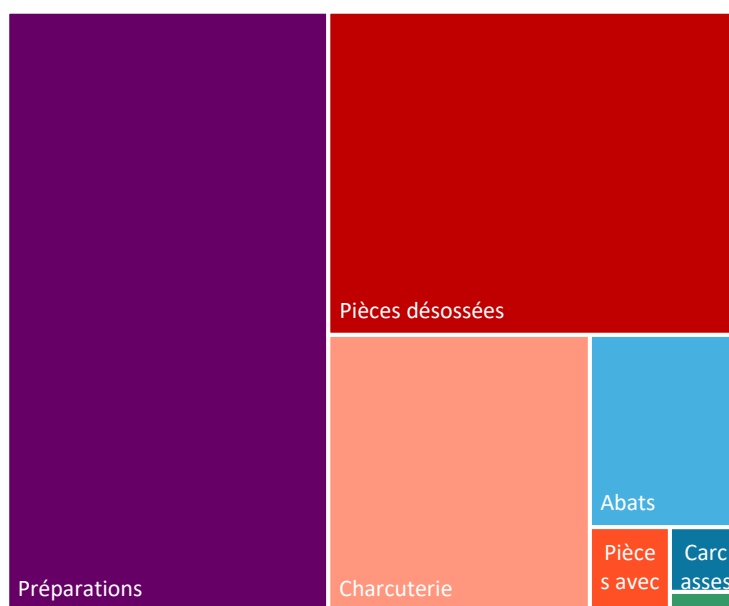
Les deux principaux pays européens qui importent des produits porcins depuis la France sont, en 2022, l'Italie, pour 171 millions €, et la Belgique, pour 123 millions €. Les exportations vers la Chine s'élèvent à 324 millions €. Les figures ci-dessus représentent les quantités exportées depuis la France vers les principaux pays destinataires, par catégorie de produits (le détail de la nomenclature utilisée dans les graphes suivants est présenté en Annexe 5). On constate ainsi que les **exportations de la France sont majoritairement constituées de produits peu transformés, à faible valeur ajoutée** : des carcasses vers l'Italie, des animaux vivants vers la Belgique, des abats vers la Chine.

En vis-à-vis, les **importations françaises de produits porcins sont, elles, constituées de produits déjà transformés, à forte valeur ajoutée, comme la charcuterie ou les préparations**, ou de produits faiblement transformés (viande désossée importée d'Espagne).

Figure 26 Structure des importations de produits porcins depuis l'Espagne, l'Italie, et l'Allemagne



Importations depuis l'Allemagne : 231 millions €



Source : BASIC, d'après données Baci (Cepii), 2022

Comme illustré ci-dessus, les importations depuis l'Espagne, d'un montant total de 640 millions €, sont composées en grande partie de produits peu transformés, tels que la viande (pièces désossées et avec os). Une partie de ces pièces désossées (le jambon « anatomique ») sont ensuite transformées en charcuterie par les industriels français. Selon les personnes expertes que nous avons pu interroger, **les établissements d'abattage-découpe espagnols se sont en effet spécialisés dans la fourniture de pièces destinés à la transformation**. Les produits sont déjà prêts, ils ont été désossés, découennés, etc. Cette orientation des industries de l'abattage-découpe espagnoles vers les transformateurs étrangers remonte à la crise financière de 2008 qui a eu de lourdes conséquences sur le pouvoir d'achat des consommateurs et consommatrices espagnols, lesquels ont réduit leur consommation de produits porcins. Les industriels se sont donc tournés vers d'autres marchés, ceux des pays plus riches et moins affectés par la crise économique, comme la France. À noter **qu'en complément de ces produits semi-transformés, une part significative des importations espagnoles est composée de produits finis de charcuterie à haute valeur ajoutée** (jambon Bellota, etc.).

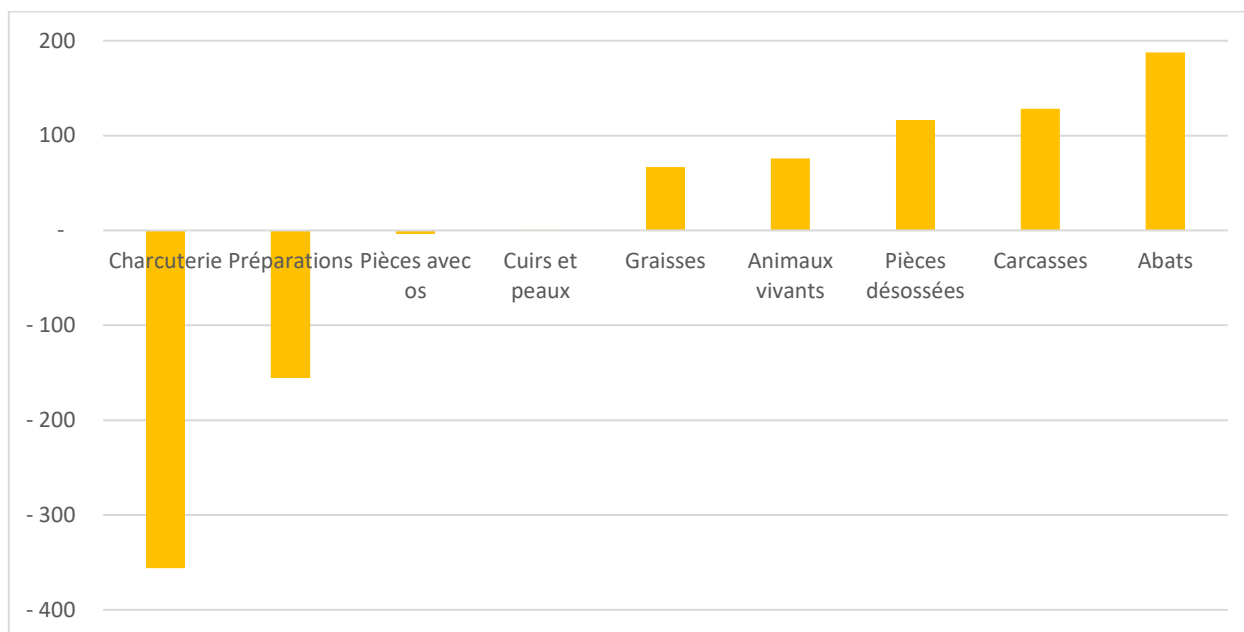
Les importations italiennes, quant à elles, s'élevaient à 274 millions € en 2022 et sont **majoritairement constituées de produits finis de charcuterie**. Enfin, les importations depuis l'Allemagne sont composées à la fois de charcuterie, de préparations⁹ et de viande désossée, pour un montant total de 231 millions € en 2022.

Ces cas spécifiques des trois principaux pays d'importation et d'exportation permettent de mieux comprendre la configuration des importations et exportations françaises de produits porcins. Au-delà de ces exemples, la balance commerciale de la France est déficitaire en valeur sur les produits à

⁹ Cf. Annexe 5 pour plus de détails sur cette catégorie.

haute valeur ajoutée (charcuterie, préparation) et excédentaires en valeur sur les produits à faible valeur ajoutée, comme les abats et les carcasses, comme le montre la Figure 27 pour l'année 2022.

Figure 27 Balance commerciale par type de produits (millions €)



Source : BASIC, d'après données Baci (Cepii), 2022

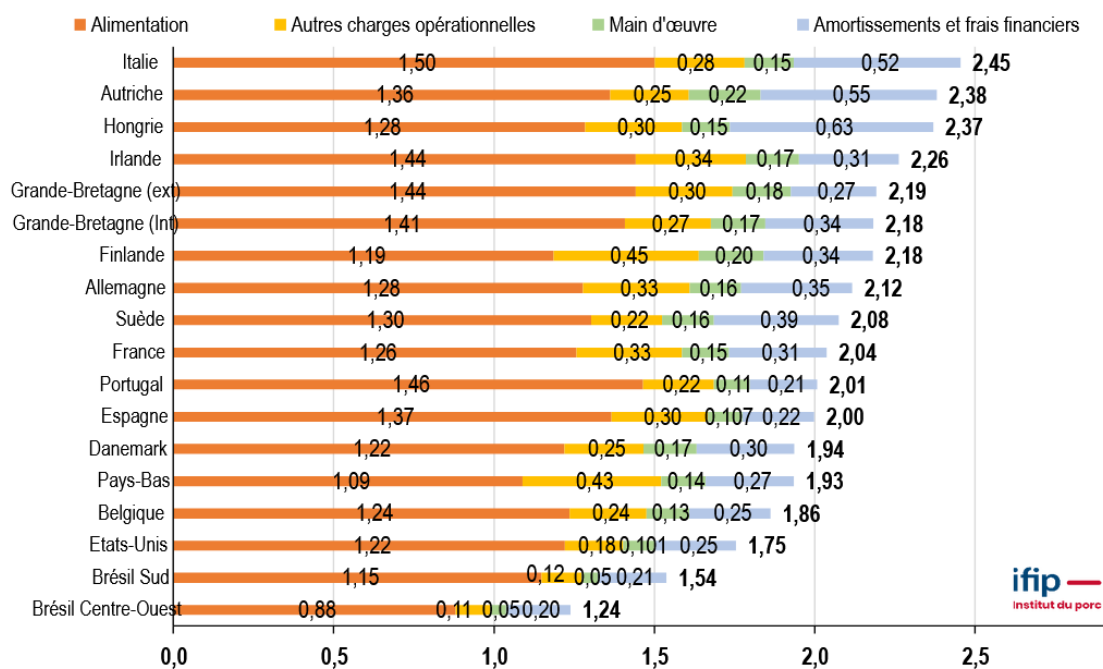
La nécessité d'exporter les pièces à faible valeur ajoutée (abats, carcasses, etc.) s'explique par l'impératif de « l'équilibre carcasse » selon lequel les acteurs économiques recherchent la valorisation économique maximale de l'ensemble de la carcasse. Or, le **marché français n'est pas intéressé par certaines pièces, notamment les abats**. Celles-ci sont donc exportées vers des marchés où ces produits sont valorisés, tels que le marché chinois.

En vis-à-vis, d'après FranceAgriMer (2024), « la France importe majoritairement des produits à haute valeur ajoutée, des pièces dont la découpe est très avancée à destination des industriels français de charcuterie, et des produits prêts à être consommés ». En effet, **les consommateurs et consommatrices français** consomment d'importantes quantités de jambon cuit et de charcuteries sèches, en particulier espagnoles et italiennes (jambons Serrano et jambons de Parme).

En milieu de chaîne, une partie de ces importations se fait pour des raisons économiques. **Une part croissante de viande est ainsi importée pour fabriquer des jambons cuits, parce que cette viande est moins chère que la viande porcine produite en France à partir de porcs français.**

La raison de ce déficit de compétitivité ne concerne pas vraiment le maillon agricole. En effet, le coût de production du porc en France (2,04 €/kg de carcasse chaude) n'est que très légèrement supérieur à celui de l'Espagne (2,00 €/kg de carcasse chaude), comme le montre la figure ci-dessous. C'est au maillon suivant, celui de l'abattage-découpe, que la compétitivité de la France est moindre par rapport à celle de ses voisins.

Figure 28 Structure du coût de production du porc en 2023 (€/kg carcasse chaude)



Source : Ifip (2024a)

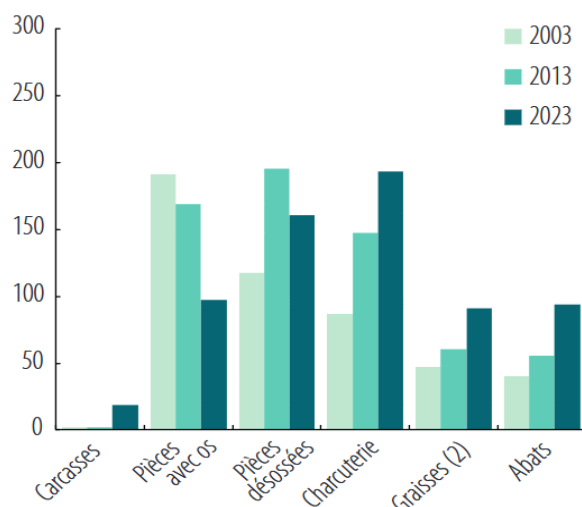
Des données datant de 2015 permettent d'estimer la part de la charcuterie qui est produite à partir de viande de porc importée. D'après GIS Avenir Elevages (2015), le tonnage de viande importée cette année-là pour fabriquer de la charcuterie s'élève à 400 000 tonnes dans un contexte où la fabrication de charcuterie a nécessité l'utilisation de 1 350 000 tonnes de viande de porc. Ainsi, **30 % de la fabrication de charcuterie serait faite à partir de viande importée.**

En termes d'évolution, la Figure 29 ci-dessous montre que les importations de pièces désossées qui servent à fabriquer des produits transformés (de même que les pièces avec os) ont fortement augmenté entre 2003 et 2023, passant d'environ 110 milliers de tonnes à 150 milliers de tonnes avec un pic autour de 200 milliers de tonnes en 2013.

Figure 29 Évolution des importations de produits de porc entre 2003 et 2023

Evolution des produits importés

(en milliers de tonnes de produits)



Source : Ifip (2025)

Ce résultat est le reflet de la position de la France au sein du marché commun, concurrencée par les modèles plus intensifs de ses voisins européens qui disposent d'une compétitivité prix plus intéressante, en particulier pour la fabrication de produits de charcuterie standardisés et fabriqués en masse. Malgré les importants efforts d'intensification des pratiques consentis au maillon agricole pour rester dans la course à la compétitivité prix, la France creuse progressivement le déficit en valeur de sa balance commerciale.

Ce creusement du déficit en valeur s'observe tout autant au maillon de la 2^{ème} transformation. Les importations de charcuterie ont ainsi presque doublé sur les 20 dernières années (cf. Figure 29 ci-dessus). Rien qu'entre 2019 et 2023, elles sont passées de 855 millions € à 1,17 Mds € d'après FranceAgriMer (2024), soit une **augmentation de plus de 36 %**. Ces importations se sont en partie substituées aux produits nationaux, puisque la consommation finale de charcuterie n'a pas augmenté en volume. Ainsi, **entre 2019 et 2023, la part importations dans la consommation de charcuteries est passée de 11 % à 17 %** (Ifip, 2025b).

À titre d'illustration, l'encadré ci-dessous détaille une étude de cas de produits fabriqués à partir de viande importée de la marque Fleury Michon, l'une des marques leaders de la fabrication de charcuterie.

L'origine des viandes utilisées pour fabriquer les charcuteries de Fleury Michon

Une enquête de l'association UFC Que Choisir (2024) a montré que la majorité des produits transformés vendus en grande surface ne présentait pas d'indication précise sur la provenance géographique de la matière première utilisée. En effet, l'indication de provenance est obligatoire

pour les produits bruts, mais pas pour les produits transformés. D'après l'association, cette différence de traitement permet d'expliquer pourquoi les viandes vendues au rayon frais sont quasi-exclusivement françaises, alors qu'une part importante des viandes utilisées dans les aliments transformés est importée.

Une analyse par famille de produits montre que les produits transformés à base de viande de porc sont sur la troisième marche du podium en termes d'opacité sur l'origine de la matière première, derrière les légumes et céréales et le poulet. Près de 2 références sur 5 contenant de la viande de porc n'indiquent aucune référence géographique ou une origine floue (« UE », « non UE », etc.). L'enquête de l'UFC Que Choisir analyse également les pratiques de certaines marques. D'après cette enquête, seuls 20 % des produits Fleury Michon présentent une indication précise du ou des pays d'origine. L'association parle de « *french washing* », car l'entreprise Fleury Michon se présente comme une entreprise familiale et vendéenne depuis 1905 alors qu'une grande partie des ingrédients sont importés.

Pour compléter cette analyse, nous avons étudié l'origine des produits de charcuterie de la marque Fleury Michon à partir de leur site internet¹⁰.

Dans la catégorie jambon cuit, il apparaît que sur les 17 références de la marque, seules 5 sont fabriquées exclusivement à partir de viande de porc produite en France, soit moins de 30 %. 8 références indiquent une origine floue (« Allemagne et/ou Belgique et/ou Espagne et/ou France »), 2 indiquent « Allemagne et/ou Espagne » et une « Danemark et/ou France ». Pour ce dernier cas, il s'agit de la seule référence de jambon cuit biologique de la marque.

Dans la catégorie « dés, allumettes, râpé et émincés de porc », qui compte 8 références, 7 références indiquent une origine « UE » sans précision supplémentaire, et une seule, les dés de chorizo, indique une origine « Espagne ».

¹⁰ <https://www.fleurymichon.fr/>

3.2 La charcuterie, poule aux œufs d'or de la grande distribution

3.2.1 Un rayon crucial pour le chiffre d'affaires de la grande distribution

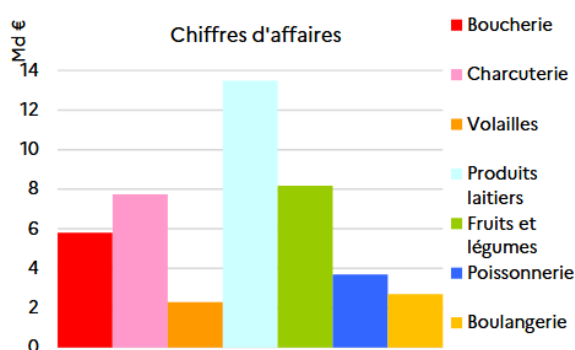
La partie précédente a permis de poser le **contexte du métabolisme de la filière porcine française**, c'est-à-dire ses principaux flux physiques et monétaires en interaction avec ses principaux fournisseurs, clients et concurrents sur le marché européen et international.

Pour mieux comprendre les causes structurelles de ce métabolisme et prolonger l'analyse, il est nécessaire d'**investiguer plus en détail le fonctionnement économique de chacun des maillons, à commencer par celui de la distribution** qui « tire » le fonctionnement de toute la filière. Au vu du poids économique prépondérant des produits transformés, en particulier de la charcuterie, c'est sur ce segment que se concentre notre analyse.

L'essentiel des ventes de charcuterie se font en grandes et moyennes surfaces (GMS), comme c'est désormais le cas pour la plupart des produits alimentaires. Ce qui fait la spécificité de la charcuterie, c'est que la relation de dépendance avec la grande distribution existe aussi dans l'autre sens. En effet, les ventes alimentaires de la grande distribution, tous produits frais confondus, s'appuient beaucoup sur le rayon charcuterie.

En effet, comme le montrent les données produites chaque année par l'Observatoire de la formation des prix et des marges (OFPM), **le rayon charcuterie, composé à plus de 80 % de charcuterie de porc, est le troisième rayon frais en termes de chiffre d'affaires**, derrière les produits laitiers et les fruits et légumes (cf. graphique ci-après).

Figure 30 Chiffre d'affaires des différents rayons frais de la grande distribution en 2023 (milliards d'euros)



Source : Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires (2025)

Certains produits de charcuterie font même partie des produits les plus vendus chaque année, selon un classement qui comptabilise le nombre de passages en caisse (Kantar, 2023). Ce classement s'appuie sur les produits de grande marque, et exclu donc les produits sous marque de distributeur (MDD). Il montre que **parmi les trois marques les plus vendues en 2023, deux relèvent de la charcuterie : Herta et Fleury Michon**. Ces marques produisent principalement des charcuteries, même si elles proposent également d'autres produits secondaires comme des pâtes à tarte, des plats préparés, etc. Il est intéressant de noter que cela fait plusieurs années que ces deux marques sont présentes dans le top 3 des marques les plus vendues.

Figure 31 Classement des 20 marques les plus achetées en grande distribution en 2023

Rang 2022	Evolution du Rang vs 2021	Marque	Consumer Reach Points (m)	Pénétration % 2022	Consumer Choice 2022	Consumer Reach Points Croissance %
1	0		252	86,4	10,1	-2
2	0		211	78,7	9,3	+3
3	0		201	84,9	8,2	-2
4	0		186	69,7	9,3	+6
5	+1		185	59,2	10,9	+15
6	-1		167	82,9	7,0	+2
7	0		156	69,0	7,9	+3
8	0		132	59,8	7,7	+3
9	0		124	74,4	5,8	0
10	+1		119	66,4	6,3	+2
11	+1		113	64,4	6,1	-2
12	-2		112	67,0	5,8	-5
13	+4		106	56,5	6,5	+5
14	-1		105	64,5	5,7	-8
15	+1		104	66,7	5,4	-3
16	-2		96	58,4	5,7	-12
17	+2		95	57,1	5,8	-1
18	0		92	74,4	4,3	-5
19	+1		91	61,9	5,1	-2
20	-5		90	48,8	6,4	-18

Source : Kantar – panel Worldpanel 2022

*L'étude Brand Footprint ne prend pas en compte les achats de Marques de Distributeurs.

Consumer Reach Points : Population X Pénétration X Consumer Choice.

Pénétration : Nombre de foyers acheteurs de la Marque* sur un univers donné.

Consumer Choice : Nombre de fois que chaque ménage achète la marque par catégorie dans l'année.

Source : Kantar (2023)

Les produits de charcuterie sont donc parmi les produits les plus souvent achetés par les ménages, et les marques de charcuterie font partie des marques les plus vendues tous produits confondus. Or, le classement de Kantar ne prend pas en compte les produits vendus sous marque distributeur (MDD). Il sous-estime donc le nombre de passages en caisse de produits de charcuterie.

3.2.2 Les MDD représentent plus de la moitié du marché de la charcuterie

Parce que les produits de charcuterie sont vendus en grande quantité et contribuent ainsi fortement au chiffre d'affaires de la grande distribution, les grandes enseignes ont investi très tôt ce segment de marché en développant des produits de charcuterie sous leur propre marque de distributeur (MDD). Les produits de charcuterie sont désormais vendus en majorité sous MDD (cf. Tableau 2 ci-dessous). Par comparaison, alors que les **MDD représentent 46 % des volumes vendus** pour l'ensemble des rayons alimentaires (resp. 36 % de la valeur), elles représentent **54 % des volumes de charcuterie vendus** en 2023 (resp. 46,5 % de la valeur), soit environ 10 % de plus que la moyenne en GMS. **Le poids des MDD est encore plus fort pour le jambon cuit**, représentant 61 % des volumes vendus (resp. 52 % de la valeur). Les marques Herta et Fleury Michon, leaders des produits de charcuterie, ne représentent que le quart des ventes en GMS, en volume et en valeur. La part de marché des **produits sous MDD premier prix est même supérieure**, en volume, à celle de Fleury Michon, et plus de deux fois

plus importante que celle du groupe Aoste. Le nombre de marques est encore plus réduit pour le jambon cuit, produit de charcuterie le plus vendu (cf. Partie 2.2) : les MDD, Herta et Fleury Michon représentent à eux trois 95,7 % du marché du jambon cuit.

Tableau 2 Part des MDD, en volume et en valeur, dans la charcuterie, le jambon cuit les l’ensemble des rayons alimentaires

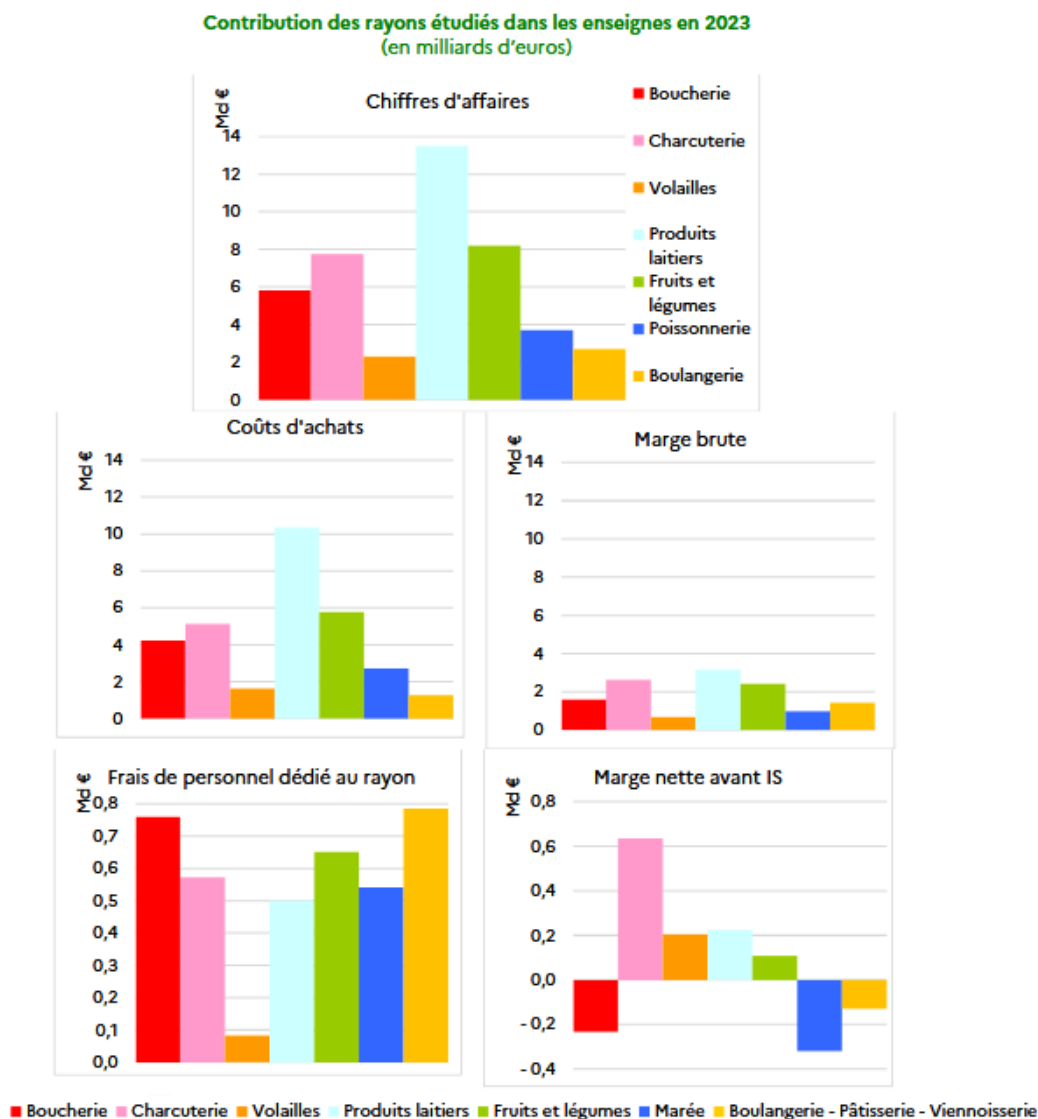
	Charcuterie		Jambon cuit		Rayons alimentaires	
	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur
MDD (dont 1 ^{er} prix) ¹¹	54,4% (10%)	46,5% (5%)	60,7%	52,4%	45,7%	35,7%
Herta	14,3%	14,5%	21,8%	24,9%		
Fleury Michon	8,9%	11,9%	13,9%	18,4%		
Aoste	4,3%	6,7%				
Autres	18,1%	20,4%	3,6%	4,3%		

Source : BASIC d’après Bailly (2023), Cadoux (2023a) et 60 Millions de Consommateurs (2025)

Au-delà du chiffre d’affaires, le véritable indicateur permettant de saisir l’importance d’un rayon pour la grande distribution est sa marge nette. En effet, un produit peut générer un chiffre d’affaires important, mais peut également engendrer des coûts importants. Ainsi, les enseignes peuvent être déficitaires sur certains produits qui restent néanmoins stratégiques pour attirer le consommateur ou la consommatrice dans le magasin (notamment les produits « best-sellers »). C’est par exemple le cas des rayons boucherie, marée ou boulangerie-pâtisserie-viennoiserie, dont la marge nette est négative (cf. Figure 32 ci-dessous).

¹¹ Source pour la part des MDD 1^{er} prix : https://axia-consultants.com/wp-content/uploads/2024/07/Axia_Situation-economique-de-la-charcuterie-en-2023-2024-v2.pdf

Figure 32 Chiffres d'affaires, coût d'achat, marge brute, frais de personnel et marge nette des différents rayons frais de la grande distribution en 2023



Source : Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires (2025)

Le cas du rayon charcuterie est particulièrement intéressant : il est le troisième rayon en termes de chiffre d'affaires, mais sa marge nette est la plus élevée de tous les rayons frais, et de loin.

La Figure 33 ci-dessous, qui présente les comptes des différents rayons alimentaires pour 100 € de chiffres d'affaires, permet d'expliquer ce phénomène. Il montre que le rayon charcuterie présente le coût d'achat des marchandises le plus faible (66,1 €), avec le rayon boulangerie (47,2 €). La marge brute, qui est la différence entre le chiffre d'affaires et le coût d'achat des marchandises, est donc élevée : 33,9 €, contre 29,3 € pour l'ensemble des rayons. Seul le rayon boulangerie a une marge brute plus élevée, de 52,8 €. Mais ce dernier présente des frais de personnel élevés (29,2 €, contre 8,9 € pour l'ensemble des rayons), alors qu'ils sont plutôt faibles pour le rayon charcuterie (7,4 €). Ainsi, la **marge nette avant impôt du rayon charcuterie est la plus élevée de tous les rayons frais en GMS (8,2 €), contre 1,1 € pour l'ensemble des rayons**. De nombreux rayons ont une marge nette négative. Seul le rayon volaille présente une marge nette similaire à celui de la charcuterie (8,9 €).

Comme le chiffre d'affaires du rayon charcuterie est l'un des plus élevés (en comparaison, le rayon volaille pèse quatre fois moins), sa marge nette totale en euros est de loin la plus forte (notamment par comparaison avec les rayons des produits laitiers et de fruits et légumes qui ont une faible marge nette unitaire faible - resp. 1,7 € et 1,3 € - malgré leur chiffre d'affaires plus élevé (cf. Figure 33Figure 32).

Figure 33 Comptes moyens des rayons alimentaires en GMS en 2023 pour 100 € de chiffre d'affaires

Comptes moyens des rayons alimentaires en GMS en 2023 pour 100 € de chiffre d'affaires

	Boucherie	Charcuterie	Volailles (*)	Produits laitiers	Fruits et légumes	Marée	Boulangerie Pâtisserie	Ensemble des rayons étudiés
Chiffre d'affaires	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Coût d'achat des ventes	72,8	66,1	70,6	76,6	70,4	73,6	47,2	70,7
Marge brute (marge commerciale)	27,2	33,9	29,4	23,4	29,6	26,4	52,8	29,3
CHARGES DIRECTES DU RAYON	Frais de personnel dédié du rayon	13,1	7,4	3,6	3,7	8,0	14,7	8,9
	Marge semi-nette	14,1	26,5	25,8	19,7	21,6	11,7	20,4
	Approvisionnements et fournitures	0,5	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2
	Eau, gaz, électricité	1,1	0,6	1,1	0,7	0,6	1,3	0,9
	Frais sur matériels et équipements	0,7	1,1	0,8	0,9	0,9	1,1	1,0
	Taxes, cotisations et redevances	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5
	Autres charges du rayon	0,5	0,7	0,5	0,6	1,1	0,9	0,7
	Sous-total : autres charges directes	3,1	3,1	2,7	2,6	3,3	4,1	3,2
CHARGES COMMUNES REPARTIES	Immobilier	1,5	1,2	1,1	1,4	1,9	1,6	1,5
	Frais de personnel hors rayon	6,9	6,1	4,8	4,6	6,4	7,7	6,1
	Frais financiers	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1
	Autres charges communes	6,5	7,7	8,1	9,3	8,6	6,9	8,3
	Sous-total : charges communes	15,0	15,2	14,2	15,4	17,0	16,3	16,0
	Marge nette avant répartition de l'IS	- 4,0	8,2	8,9	1,7	1,3	- 4,8	1,1
	Répartition de l'impôt sur les sociétés	- 1,3	2,7	3,0	0,6	0,4	- 2,9	0,4
	Marge nette après répartition de l'IS	- 2,7	5,5	5,9	1,1	0,9	- 3,2	0,7

Source : OFPM, enquête auprès des enseignes

(*) Résultats provisoires pour la répartition entre postes de charges 2023, en attente de précisions de la part d'une enseigne, pour laquelle la structure de charges 2022 a été reconduite à ce stade. Toutefois, la révision à venir ne devrait pas modifier la marge nette.

Source : Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires (2025)

Le rayon charcuterie, parce qu'il présente une marge nette unitaire élevée, et génère un chiffre d'affaires important, est donc **le rayon qui génère le plus de bénéfices parmi les rayons frais pour la grande distribution : un peu plus 600 millions d'euros en 2023**, soit environ trois fois plus que le rayon suivant (produits laitiers), dont les bénéfices se sont élevés à environ 200 millions d'euros la même année. Ce montant de bénéfices n'est pas exceptionnel, puisqu'en regardant les données des rapports publiés par l'OFPM ces dernières années, le rayon charcuterie est toujours celui qui présente le niveau de bénéfices le plus élevé des rayons frais, avec des montants relativement similaires d'une année sur l'autre (environ 600 millions € en 2022, 700 millions € en 2021, 400 millions € en 2020, et 500 millions € en 2019, 2018 et 2017).

Cette situation n'est pas récente, puisque dès la publication du premier rapport de l'OFPM en 2012, le rayon charcuterie était déjà le premier contributeur de marge nette, loin devant les autres rayons frais. D'après ces mêmes rapports, le poids de la charcuterie dans la rentabilité des rayons frais a augmenté de 10 % en une douzaine d'années : en ne considérant que les rayons bénéficiaires, le rayon charcuterie représente près de 56 % des bénéfices des rayons frais, contre 42 % en 2012.

Il est intéressant de comparer ces bénéfices du rayon charcuterie à ceux de l'ensemble des rayons alimentaires et non alimentaires de la grande distribution (cf. Tableau 3 ci-après). Pour ce faire, deux périmètres doivent être considérés pour analyser les données comptables des entreprises consolidées par l'INSEE¹² chaque année : le premier est constitué de l'ensemble des supérettes, des supermarchés et des hypermarchés, le second comprend en plus les commerces d'alimentation générale, catégorie dans laquelle sont intégrés les magasins de proximité de la GMS comme les indépendants. La prise en compte de ces deux périmètres permet de fournir un intervalle pour l'estimation des bénéfices des enseignes de la grande distribution.

Le tableau ci-dessous montre que sur la période 2017-2022, les bénéfices du rayon charcuterie de porc représentent environ un cinquième des bénéfices générés par l'ensemble des rayons alimentaires et non alimentaires de la GMS, après décompte des rayons déficitaires qui grèvent sa rentabilité. **Autrement dit, sans le rayon charcuterie de porc, les bénéfices de la GMS seraient réduits d'environ un cinquième.** Notons que cette part a fortement augmenté en 2021 et 2022. Ces résultats révèlent le rôle stratégique du rayon charcuterie pour la rentabilité de la grande distribution française.

¹² 4711C « Supérettes », 4711D « Supermarchés », 4711F « Hypermarchés », et 4711B « Commerces d'alimentation générale ».

Tableau 3 Bénéfices du rayon charcuterie et de l'ensemble des rayons (alimentaires et non alimentaires) de la GMS

	2022	2021	2020	2019	2018	2017	Moyenne 2017- 2022
Résultat courant avant impôt des supérettes, supermarchés et hypermarchés (Périmètre 1), M€	1 172	2 602	2 682	-1 322	3 192	3 479	
Résultat courant avant impôt des supérettes, supermarchés, hypermarchés et commerces d'alimentation générale (Périmètre 2), M€	1 298	2 838	2 997	-1 133	3 337	3 632	
Marge nette rayon charcuterie de la GMS avant IS, M€ ¹³	600	700	400	500	500	500	533
Marge nette rayon charcuterie de porc de la GMS avant IS, M€ ¹⁴	480	560	320	400	400	400	427
Rapport entre les bénéfices du rayon charcuterie de la GMS et ceux de l'ensemble des rayons (Périmètre 1), %	51	27	15		16	14	25
Rapport entre les bénéfices du rayon charcuterie de la GMS et ceux de l'ensemble des rayons (Périmètre 2), %	46	25	13		15	14	23
Rapport entre les bénéfices du rayon charcuterie de porc de la GMS et ceux de l'ensemble des rayons (Périmètre 1), %	41	22	12		13	11	20
Rapport entre les bénéfices du rayon charcuterie de porc de la GMS et ceux de l'ensemble des rayons (Périmètre 2), %	37	20	11		12	11	18

Source : BASIC, d'après ESANE et OFPM

Enfin, d'après une étude de 2025 (FoodWatch et al. 2025), la charcuterie et les plats préparés à base de charcuterie font partie des produits qui sont le plus mis en promotion par la GMS, incitant à leur consommation alors que le PNNS recommande de réduire les quantités consommées. Le fait que les produits de charcuterie fassent partie des produits les plus en promotion traduit le pouvoir de négociations des enseignes de la distribution sur les industriels de la charcuterie. En effet, le nombre et le montant des promotions font partie des éléments de négociation entre la GMS et les acteurs de la transformation, et le coût des promotions est supporté par ces derniers.

Le rayon charcuterie peut donc être considéré comme une « poule aux œufs d'or » pour la grande distribution. Le succès de ce rayon repose sur un volume de ventes très élevé, un poids des MDD plus important que pour les autres rayons, des frais de personnel réduits grâce au libre-service et aux longues dates limites de consommation (DLC) comparativement aux autres produits frais qui sont

¹³ Obtenue par lecture graphique et arrondie, d'après les rapports de l'OFPM 2019 à 2025.

¹⁴ En faisant l'hypothèse que 80 % de la charcuterie vendue en GMS est de la charcuterie de porc.

permises par l'utilisation des additifs nitrités (cf. 2.7). Ainsi, le rayon charcuterie est l'un des principaux îlots de rentabilité de la GMS.

Notons que deux acteurs de la grande distribution ont intégré une grande partie de la filière amont liée à ce rayon pour la fabrication de leur MDD : Intermarché et E. Leclerc. Ils disposent de leurs propres abattoirs et de leurs propres usines de fabrication de charcuterie. Les abattoirs d'Intermarché sont même les troisièmes en termes de volumes. Ensemble, ces deux groupes représentent 21 % des volumes abattus et fabriquent eux-mêmes une partie de leur charcuterie. Ils ont donc un poids conséquent y compris sur l'ensemble du secteur.

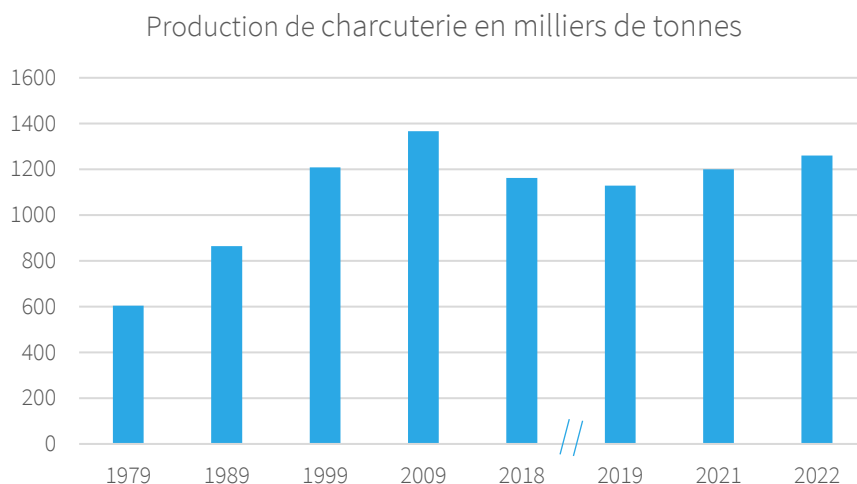
3.3 La fabrication de charcuterie : une dégradation des performances économiques et un horizon incertain

L'ensemble des entreprises de charcuterie traiteur est très hétérogène : il rassemble à la fois des petites entreprises familiales et des grands groupes, tels qu'Herta et Fleury Michon. D'après la Fict (2023), la France compte **400 entreprises de charcuterie salaison, dont 96 % de TPE et PME** (comptant moins de 249 salariés et salariées). 76 % de ces entreprises compteraient même moins de 50 salariés et salariées.

3.3.1 La restructuration continue du maillon charcuterie... vers plus de concentration des acteurs

Alors que les quantités de charcuterie produites en France ont d'abord connu une croissance continue jusqu'aux années 2000, la dynamique s'est ensuite inversée. **La production nationale a ainsi diminué de 15 % entre 2009 et 2018.** Depuis cette date, elle augmente de nouveau, mais sans rattraper son niveau de 2009.

Figure 34 Quantités de charcuterie produites en France

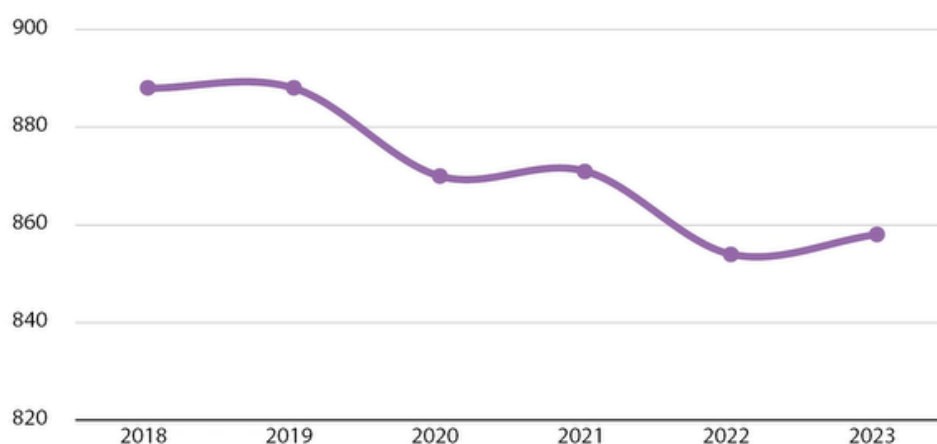


Source : BASIC d'après Fict (2019) et Agreste (2024)

En vis-à-vis, le nombre d'entreprises du secteur continue de décroître : d'après la Fict (2019), le nombre d'établissements est passé de 511 à 299 entre 1979 et 2019, soit une **baisse d'environ 40 % en quarante ans, alors que la production augmentait de 87 % sur la même période**¹⁵.

Entre 2018 et 2023, alors même que la production est repartie à la hausse, le nombre d'entreprises industrielles du secteur a continué à baisser d'environ 2 %.

Figure 35 Évolution du nombre d'entreprises industrielles de charcuterie (relevant du code NAF 10.13A) entre 2018 et 2023



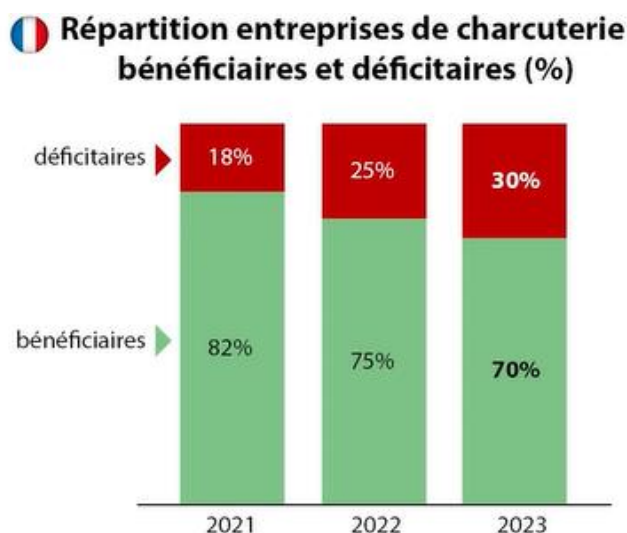
Source : Ifip (2024b)

En termes économiques, les entreprises de charcuterie sont toujours plus nombreuses à être déficitaires ces dernières années. En 2023, ce nombre représentait 30 % des entreprises du secteur (contre 18 % en 2021)¹⁶.

¹⁵ La production passe ainsi de 604 kilotonnes de viande en 1979 à 1129 kt en 2019, selon le traitement du BASIC des données de la Fict (2019).

¹⁶ <https://www.fict.fr/public/communiqu-e-de-presse-letude-banque-de-france-2024-confirme-la-situation-economique-alarmante-des-entreprises-de-charcuterie/>

Figure 36 Évolution de la part d'entreprises de charcuterie qui sont bénéficiaires



Source : Ifip (2024)

La Fict, qui représente les intérêts du secteur, parle d'une « *situation économique alarmante* »¹⁷. Ces dernières années, la situation s'est compliquée pour des raisons conjoncturelles telles que la hausse du prix du porc et de l'énergie. **Le taux de marge nette des entreprises est ainsi passé de 2,6 % en 2021 à 0,9 % en 2023**¹⁸. Les défaillances d'entreprise concernent surtout les petites entreprises, les grands groupes du secteur (Herta, Fleury Michon) semblent moins affectés par ses difficultés¹⁹.

Au-delà des raisons conjoncturelles, les difficultés des entreprises du secteur peuvent en partie s'expliquer par le poids des entreprises de la grande distribution dans le secteur de la charcuterie. En effet, **les produits sous MDD représentent plus de la moitié du marché en volume et leur fabrication génère de (très) faibles marges pour les industriels**, en raison du pouvoir de négociation très favorable aux enseignes de la grande distribution pour lesquelles le rayon charcuterie est stratégique (cf. partie précédente). Dans le contexte de la lente restructuration du maillon décrite ci-dessus, **l'agrandissement des entreprises et la concentration de l'activité chez un nombre réduit d'acteurs permet d'avoir une position plus favorable vis-à-vis des enseignes de la grande distribution**. Les sanctions prononcées par l'Autorité de la concurrence en 2020 **pour entente sur les prix d'achat aux abattoirs et de vente à la GMS** (voir encadré ci-dessous) illustrent cette capacité à peser dans le rapport de force entre maillons, pour quelques grands acteurs avec un volume produit significatif.

¹⁷ <https://www.fict.fr/public/communiqu%C3%A9-de-presse-letude-banque-de-france-2024-confirme-la-situation-%C3%A9conomique-alarmante-des-entreprises-de-charcuterie/>

¹⁸ <https://www.fict.fr/public/communiqu%C3%A9-de-presse-letude-banque-de-france-2024-confirme-la-situation-%C3%A9conomique-alarmante-des-entreprises-de-charcuterie/>

¹⁹ Le résultat net dégagé par Herta est positif entre 2015 et 2021, négatif depuis. Le résultat net de Fleury Michon est positif sur la période 2014-2024 (sauf en 2019). Sources : <https://www.pappers.fr/entreprise/herta-311043194> et <https://www.pappers.fr/entreprise/fmt-fleury-michon-ls-340545441>, consultés le 2 octobre 2025.

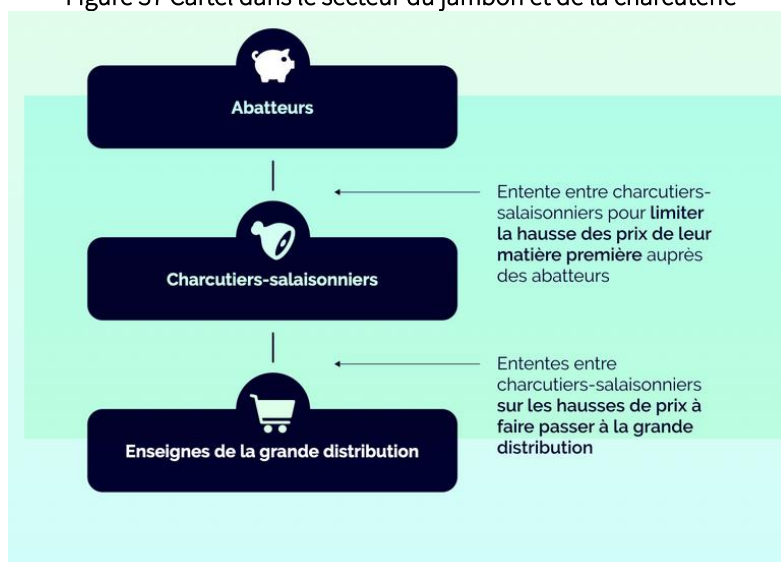
Le « cartel du jambon »²⁰

En 2020, l'Autorité de la concurrence a sanctionné 12 entreprises de production de charcuterie pour entente sur les prix de vente et d'achat de produits de charcuterie (jambon cuit et cru, saucissons, etc.), pour des faits commis entre 2010 et 2013.

Les entreprises concernées s'entendaient à la fois sur le prix d'achat de la matière première auprès des abattoirs et pour augmenter de manière coordonnée les prix pratiqués auprès de la grande distribution, pour les MDD ou les premiers prix (Autorité de la concurrence 2020a).

Les entreprises participant à ce cartel ont écopé de sanctions élevées. Parmi elles, on peut citer la Cooperl Arc Atlantique (35 530 000 euros d'amende), Les Mousquetaires (31 750 000 euros d'amende) ou encore Fleury Michon (14 761 000 euros). Les montants de ces amendes ont été réduits parfois fortement, lors du jugement en appel prononcé en 2024²¹.

Figure 37 Cartel dans le secteur du jambon et de la charcuterie



Source : Autorité de la concurrence (2020)

La concentration des acteurs du maillon charcuterie est également favorisée par la pression sur les coûts qu'exerce la concurrence des productions européennes, dans le contexte de marché commun européen. Comme évoqué dans la partie 3.1, les importations de charcuterie ont augmenté ces dernières années, passant elles de 879 millions € à 1,19 Mds € entre 2010 et 2024 d'après FranceAgriMer (2024), soit une augmentation de plus de 36 %. Ces importations se sont en partie substituées aux produits nationaux, puisque la consommation finale de charcuterie n'a pas augmenté en volume, alors qu'entre 2019 et 2023, la part importations dans la consommation de

²⁰ Les informations de cet encadré sont issues du communiqué de presse de l'Autorité de la concurrence (2020) disponible ici et consulté le 2 octobre 2025 : <https://www.autoritedelaconcurrence.fr/fr/communiqués-de-presse/autorite-sanctionne-hauteur-de-93-millions-deuros-un-cartel-dans-le-secteur>

²¹ <https://france3-regions.franceinfo.fr/bretagne/cotes-d-armor/saint-brieuc/cartel-du-jambon-condamnation-confirmer-en-appel-mais-amende-reduite-de-35-a-13-millions-d-euros-pour-la-cooperl-2936070.html>

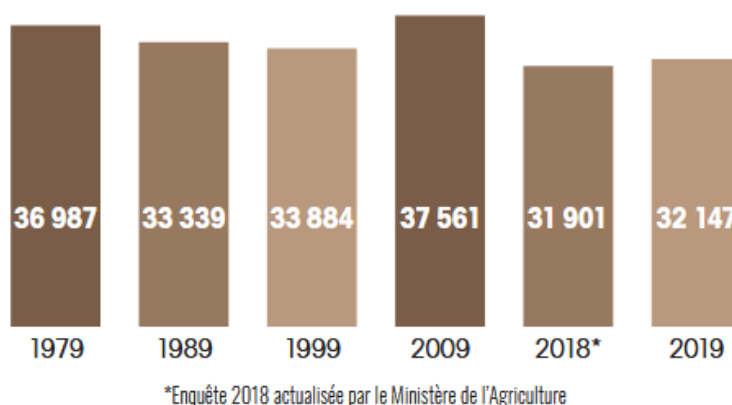
charcuteries est passée de 11 % à 17 % (Ifip, 2025b). Or, les entreprises de charcuterie-salaison de type TPE-PME rencontrent certainement plus de difficultés à rester compétitifs face à la **concurrence des importations**. En vis-à-vis, les grandes entreprises sont davantage résilientes du fait de leur large portefeuille de produits et de leur multi-positionnement, tandis qu'elles ont les capitaux et des sites industriels suffisamment grands pour réduire leurs coûts en réalisant des économies d'échelle.

Les difficultés économiques rencontrées par les fabricants de charcuterie peuvent également expliquer en retour le plus grand recours aux importations de viande désossée pour faire de la charcuterie mis en avant par la partie 3.1.4.

3.3.2 Les emplois de la fabrication de charcuterie de moins en moins nombreux, et concentrés dans les plus gros établissements

D'après la Fict (2019), la transformation de charcuterie représentait 36 987 emplois en CDI en 1979 contre 32 147 en 2019, **soit une baisse de 13 % en 40 ans** (cf. figure ci-après). Sur la même période, la production nationale de charcuterie est passée de 600 000 tonnes à 1 130 000 tonnes, soit un **quasi doublement**.

Figure 38 Évolution du nombre de salariés et salariées (effectifs CDI) travaillant dans la fabrication de charcuterie

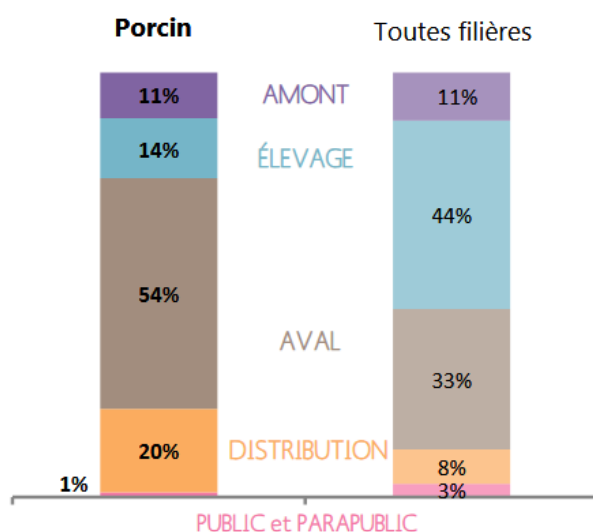


Source : Fict (2019)

Ainsi, l'intensification des rendements de la fabrication industrielle de charcuterie a conduit à **une concentration des emplois industriels dans un petit nombre de grands sites très productifs** et à une **destruction d'emplois au global, du fait des gains de productivité atteints**. D'après l'IDDRI (2024), cette tendance devrait se poursuivre, au moins à court terme, puisque d'après le travail de prospective qu'ils ont piloté, 13 % des sites de charcuterie-salaison pourraient disparaître d'ici 2035.

Pourtant, **l'aval de la filière porcine concentre toujours la majorité des emplois (54 %), contre 33 % pour l'ensemble des filières viande**. Cela s'explique par le fait que, d'une part, 75 % de la viande porcine est transformée en charcuterie, ce qui représente un niveau supplémentaire de transformation et donc d'emplois nécessaires et, d'autre part, par le fait que **la productivité du travail en élevage porcin est beaucoup plus élevée que dans les autres élevages**, du fait de l'intensification des pratiques agricoles (voir section 3.53.4).

Figure 39 Répartition des emplois aux différents maillons de la filière porcine et de l'ensemble des filières d'élevage



Source : GIS Avenir Elevages (2015)

Figure 40 Répartition par effectif des salariés et salariées (effectifs CDI) travaillant dans la fabrication de charcuterie

	Établissements		Effectifs CDI	
	Nombre	%	Nombre	%
+ de 500 salariés	13	5 %	12 352	38 %
250 à 500 salariés	16	6 %	5 110	16 %
50 à 250 salariés	109	38 %	11 216	35 %
- de 50 salariés	148	52 %	3 469	11 %
TOTAL	286*	100 %	32 147	100 %

*299 établissements dont 13 établissements optants → 286 établissements

Source : Fict (2019)

Les établissements de plus de 500 salariés, qui ne représentent que 5 % du nombre d'établissements, représentent 38 % des effectifs en CDI. À l'inverse, les établissements de moins de 50 salariés et salariées, qui représentent 52 % des établissements, ne représentent que 11 % des effectifs en CDI.

Figure 41 Répartition des emplois (effectifs CDI) travaillant dans la fabrication de charcuterie par type d'emplois

DES EMPLOIS DE PLUS EN PLUS PLUS QUALIFIÉS (CDI)		
	2019	2009
Cadres	7,8 %	5,8 %
Techniciens, agents de maîtrise	17,2 %	10,4 %
Employés	7,7 %	8,2 %
Ouvriers	67,3 %	75,6 %

Source : Fict (2019)

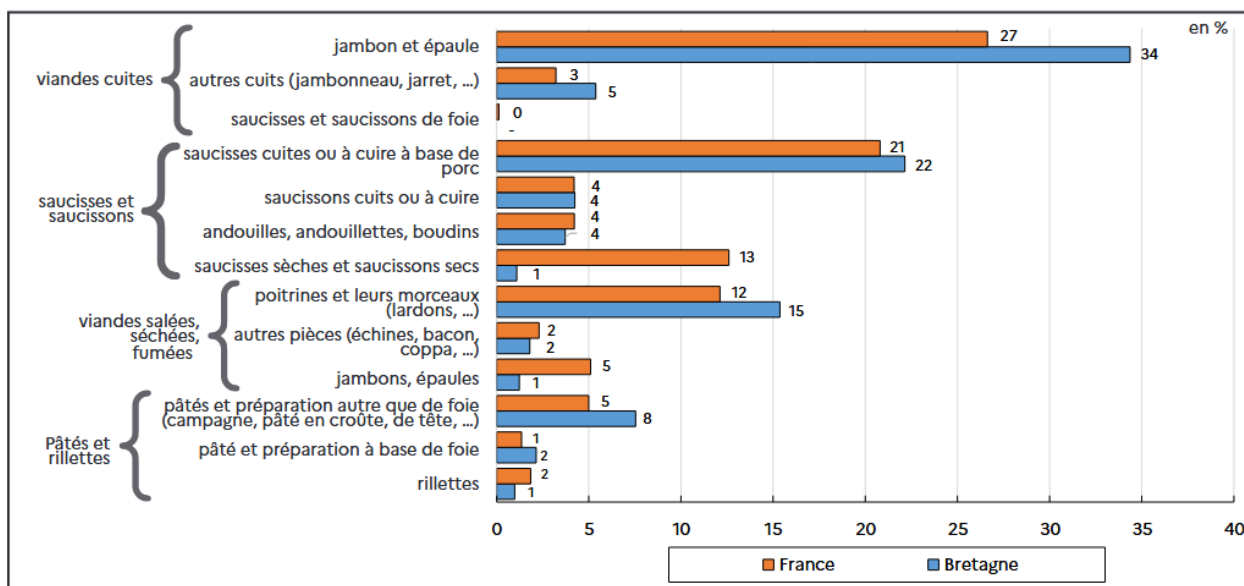
Le profil des emplois a également évolué : la part de cadres et de techniciens et techniciennes a augmenté, tandis que **la part d'employés et employées, ainsi que d'ouvriers et ouvrières, a diminué** (cf. Figure ci-dessus). Cela pourrait traduire une automatisation de certaines tâches au détriment du travail humain et au bénéfice du travail de supervision.

3.3.3 Une production nationale tournée vers le marché domestique

Les entreprises de charcuterie françaises se sont, au fil des années, essentiellement tournées vers le marché domestique, c'est-à-dire vers la production des charcuteries consommées par les Français et Françaises, en premier lieu le jambon cuit. **Les entreprises du secteur ne réalisent qu'un faible pourcentage de leur chiffre d'affaires à l'international** (environ 6 % d'après la Fict, contre près de 25 % pour leurs homologues italiennes). De plus, **la France produit peu de jambons secs ou crus, qu'elle importe** d'Espagne ou d'Italie. La spécialisation de la région Bretagne est encore plus marquée : les industries charcutières bretonnes produisent plus de jambon cuit, de saucisses cuites ou à cuire et de poitrine que la moyenne française, et moins de charcuteries sèches (saucisses, saucissons, jambons).

Figure 42 Comparaison des productions de charcuteries au niveau national et à l'échelle bretonne

Répartition des tonnages de produits vendus en 2019 par les établissements bretons et français



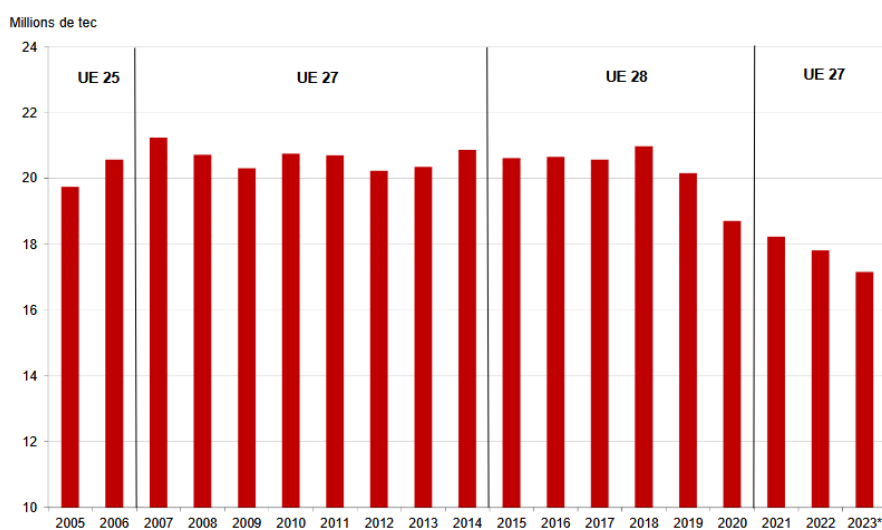
Source : Estimations Srise Bretagne d'après l'enquête Prodcum 2019 déléguée à la FICT (fédération des industriels charcutiers, traiteurs, transformateurs de viandes)

Source : DRAAF Bretagne (2024)

Comme détaillé précédemment, la consommation française de charcuterie baisse en volume depuis les années 2000 (cf. Partie 2.2). Plus récemment, entre 2014 et 2019, la consommation de charcuterie a diminué de 7% en volume, et même de 11% pour le jambon cuit (Ramos, Bessot-Ballot, et Crouzet, 2021). Néanmoins, sur la même période, la hausse du prix au kg a permis de compenser cette baisse en volume. En valeur, la consommation de charcuterie est donc restée relativement stable.

Cette baisse de la consommation de produits porcins en volume est une tendance générale observée plus globalement en Europe (cf. Figure 43). Or, les exportations de produits porcins français se font majoritairement vers les pays de l'Union européenne (FranceAgriMer, 2021), sauf pour certains produits (abats), à destination de la Chine.

Figure 43 Évolution de la consommation de produits porcins dans l'Union européenne (hors abats)



Source : FranceAgriMer (2024)

Face à cette **baisse de la consommation française et plus globalement européenne**, les industriels français déclarent chercher un **relai de croissance à l'international**, en partie en Asie et en particulier en Chine où la consommation de viande de porc est courante, mais pas celle de charcuterie. Le marché potentiel y est important et la Fict s'est donné comme objectif prioritaire le développement de ces débouchés à l'international. Parmi les acteurs du secteur, la Cooperl – via sa filiale Brocéliande – est la première entreprise française à avoir reçu l'autorisation de commercialiser ses produits de charcuterie en Chine. Cependant, d'après certains spécialistes de la filière, le discours sur la recherche de débouchés à l'international existe depuis de nombreuses années, voire des décennies, sans s'être matérialisé à hauteur des prévisions. Il est donc à relativiser.

Cette stratégie paraît logique dans un contexte de baisse de la consommation française d'une part, et d'appareil industriel en grande partie tourné vers la consommation domestique, notamment vers la production de jambon cuit. Mais, l'industrie pourrait faire le choix d'une autre orientation, celle de **réorienter une partie de sa production vers des produits de qualité** mieux valorisés. Cependant, cette deuxième option est assez complexe dans la mesure où le marché est déjà occupé par les industriels italiens et, dans une moindre mesure, espagnols. De plus, les productions de charcuterie de qualité sont devenues aujourd'hui marginales en France. Alors que l'industrie charcutière française a produit 1,26 millions de tonnes de charcuterie en 2023 (Fict, 2023), seulement 16 000 tonnes de charcuterie ont été fabriquées la même année sous **Label Rouge** (sachant que ce label est peu exigeant sur l'élevage porcin²²), et 27 400 tonnes de charcuterie sous **indication géographique protégée ou AOP** (Ifip, 2025a), soit **3,4 % de la production nationale de charcuterie en SIQO**.

3.3.4 Le sans nitrite, une nouvelle opportunité de croissance

Au-delà des dynamiques précédentes, une partie des industriels de la charcuterie semble avoir **trouvé un relai de croissance dans la charcuterie sans nitrite**. En effet, depuis les différentes controverses et tentatives de régulation, la gamme de produits sans nitrite s'est largement étoffée. **Herta est devenu le leader du secteur, suivi de Fleury Michon**. D'après des personnes expertes interrogées, le marché de la charcuterie sans nitrite en France aurait connu une **croissance de plus de 400 % entre 2019 et 2024**. Il atteindrait aujourd'hui une valeur d'environ 700 millions d'euros.

Les produits sans nitrite sont plus coûteux à produire, mais leur rentabilité est permise par des prix plus élevés pour les consommateurs et consommatrices : à dire d'expert, **le surcoût serait de l'ordre de 20 à 30 % alors que les prix des produits sans nitrite pourraient être jusqu'à 100% plus chers**. Un relevé de prix réalisé par la FNH (2025) révèle des écarts de prix au kilo compris entre + 15 % et + 50 % entre des références de charcuterie avec additifs nitrés et leurs équivalents « conservation sans nitrite ». Ainsi, le développement de ce nouveau segment de marché caractérisé par des prix au kilo plus élevés ne s'adresse pas aux ménages les plus modestes, qui sont pourtant les premiers consommateurs de charcuterie.

Par rapport aux marques nationales, il semblerait que les MDD offrent un nombre plus restreint de produits sans nitrite. D'après une enquête réalisée par 60 millions de consommateurs (2025), les

²² La surface par animal est de 1 m² en Label Rouge contre 0,65 m² en élevage sans label, et l'élevage des porcs dure 14 jours de plus (ANACT, 2018)

additifs nitrés dans la charcuterie sont les deuxième additifs les plus présents dans les produits sous MDD, derrière les émulsifiants. Les deux plus mauvais élèves sont Intermarché et E. Leclerc. Notons qu'il s'agit des deux enseignes ayant intégré verticalement une grande partie de la filière de fabrication des produits porcins à leur marque (abattage, découpe et transformation).

Cependant, le développement des produits de charcuterie sans nitrite repose surtout sur l'utilisation d'autres additifs, toute chose égale par ailleurs. Pour se passer véritablement de nitrite ou d'autres formes d'additif, les changements à mettre en place sont structurels, et ont été identifiés par la mission d'information sur les sels nitrités (Ramos, Bessot-Ballot, et Crouzet, 2021) : l'utilisation d'une « matière première de qualité », d'une « viande fraîche et locale », la « proximité géographique entre élevages et transformateurs », une meilleure « répartition géographique des abattoirs sur le territoire », « un très haut degré d'exigence en matière de d'hygiène », le retour de « savoir-faire charcutier traditionnel », jusqu'à la « la gestion domestique des stocks alimentaires ». En somme, comme le soulignent les députés, une « véritable relocalisation des filières agricoles et alimentaires ».

3.4 L'abattage-découpe : des sites industriels de grande taille en sous-régime

3.4.1 La concurrence européenne exacerbe la recherche de taille croissante et la concentration des acteurs

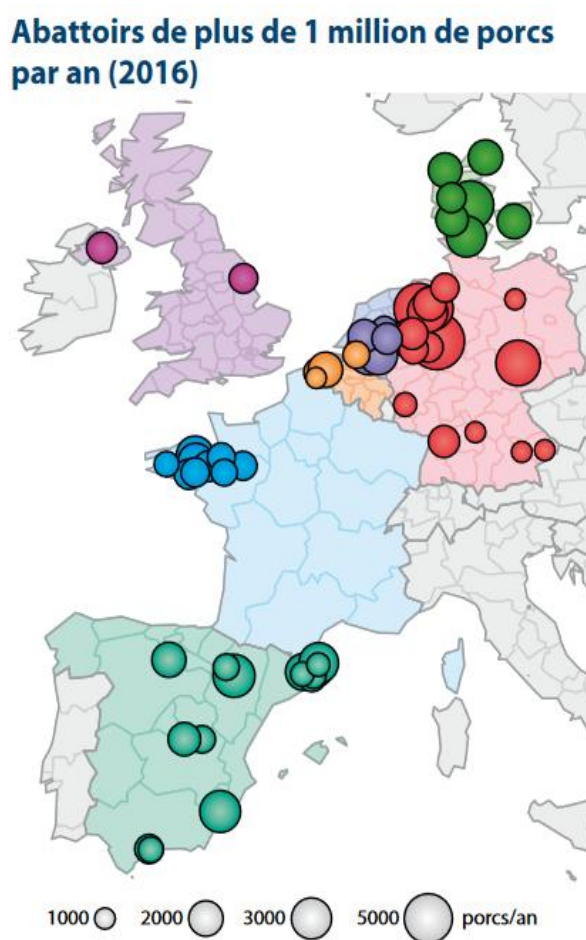
À partir des années 1960, l'abattage s'est fortement industrialisé puis les pratiques se sont intensifiées (cf. 2.5). Le nombre d'abattoirs a chuté, tout comme le nombre d'acteurs, tandis que la **part d'abattoirs privés a fortement augmenté (par rapport aux structures publiques), tout comme les quantités abattues**. Les abattoirs se sont concentrés géographiquement, en majorité en Bretagne.

Ces mutations ne sont pas spécifiques à la France. Tous les pays européens ont connu les mêmes évolutions, d'intensité parfois bien supérieure. Ainsi, alors que le plus grand abattoir français abat environ 2 millions de porcs par an (l'abattoir de la Cooperl à Lamballe), le plus grand abattoir allemand en abat 15 millions. La Figure 44 ci-après montre que **les abattoirs sont plus grands en Allemagne, au Danemark et en Espagne**.

D'après FranceAgriMer (2021), **les maillons de l'abattage et de la découpe français sont moins compétitifs que ceux de leurs voisins européens**. Cela peut s'expliquer par **leur taille moindre, mais également par le coût de la main d'œuvre**. En 2021, pour l'ensemble du secteur industriel, les différentiels de coût horaire de la main d'œuvre entre la France et ses voisins sont importants : 40,4 € en France, contre 24,6 € en Espagne, 29,1 € en Italie, 36,9 € aux Pays-Bas. Seuls l'Allemagne et le Danemark présentent des coûts salariaux plus élevés : 41,2 € pour l'Allemagne et 49,3 € pour le Danemark²³. Mais il s'agit d'indicateurs pour l'ensemble du secteur industriel, pas uniquement pour la filière porcine ; ils ne prennent donc pas en compte les différences potentielles de taux horaire dans les filières viandes (abattage, découpe, transformation).

²³ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6453754?sommaire=6453776>

Figure 44 Abattoirs de plus d'un million de porcs par an en Europe (2016)

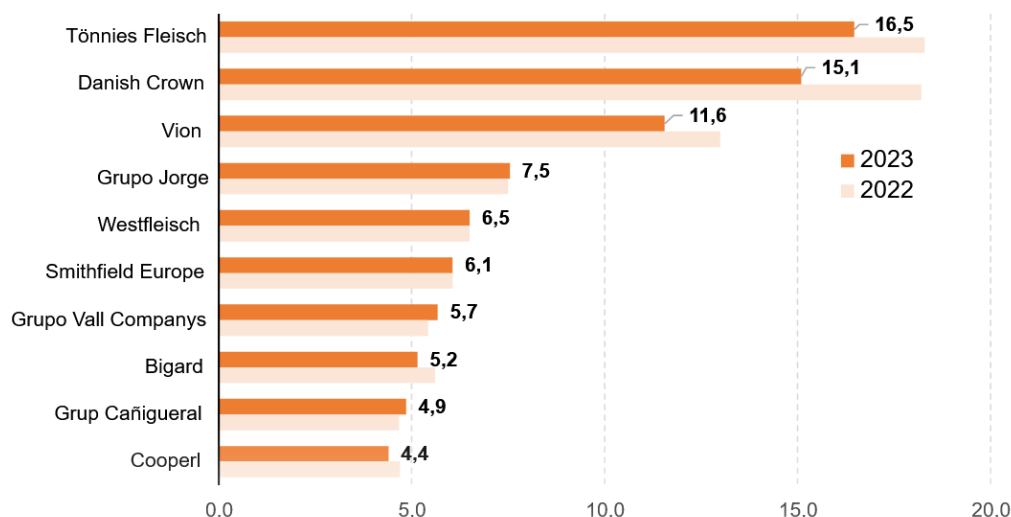


Source : Ifip (2024a)

Ainsi, en Allemagne, les coûts de production dans le secteur de la viande sont sans doute plus bas qu'ailleurs en raison du **recours à la main d'œuvre détachée qui y est très répandu**. Entre 1999 et 2014, le nombre d'emplois soumis à cotisations sociales y a reculé de 23 %, tandis que le chiffre d'affaires a augmenté de 77 %, ce qui marque la progression du recours aux travailleurs et travailleuses détachés, majoritairement d'Europe de l'Est (Kahmann 2020).

Le degré de concentration des acteurs de l'abattage est également plus élevé dans les pays d'Europe du Nord. Ainsi, alors qu'en France, les deux leaders de l'abattage-découpe porcin (Bigard et la Cooperl) représentent en 2023 20 % des tonnages abattus chacun, Danish Crown représentait en 2011 à lui seul 70% des volumes abattus au Danemark, et Vion 65% aux Pays-Bas (Tregaro, 2011). Le top 10 des entreprises d'abattage de porcs en Europe montre que les entreprises qui dominent le marché français (Bigard et la Cooperl) ne se classent respectivement qu'aux 8^e et 10^e places.

Figure 45 – Abattage de porc des 10 groupes les plus importants en volume (en millions de têtes)



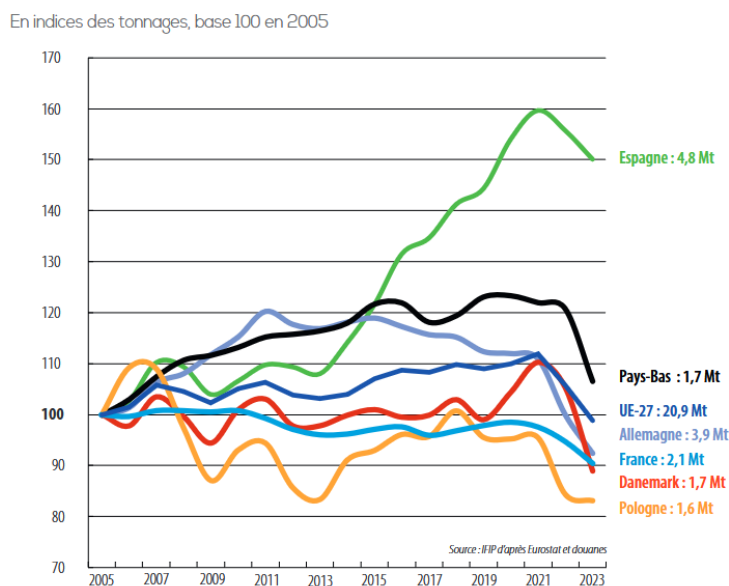
Source : Ifip 2024b)

3.4.2 Au bout de la course à la compétitivité, des sites industriels de très grande taille en surcapacité et des résultats économiques fragiles

La concurrence européenne et la recherche d'économie d'échelle et de compétitivité ont conduit à la création d'abattoirs de très grande taille qui ont besoin d'une quantité très importante de matière première pour ne pas tourner en sous-régime.

Or, entre 2021 et 2023, les cheptels porcins de la plupart des pays européens ont fortement diminué, générant une **baisse sans précédent de la production dans les principaux pays porcins** (cf. Figure 46 ci-après). En conséquence, les **abattoirs porcins, notamment d'Europe du Nord, se sont fortement restructurés**. Le groupe Vion s'est désengagé de six abattoirs en Allemagne, Danish Crown a arrêté l'activité de trois sites. Ces fermetures ont entraîné des centaines de licenciements (Ifip, 2025b) et la diminution des capacités d'abattage de plusieurs millions de porcs en Allemagne, au Danemark et aux Pays-Bas.

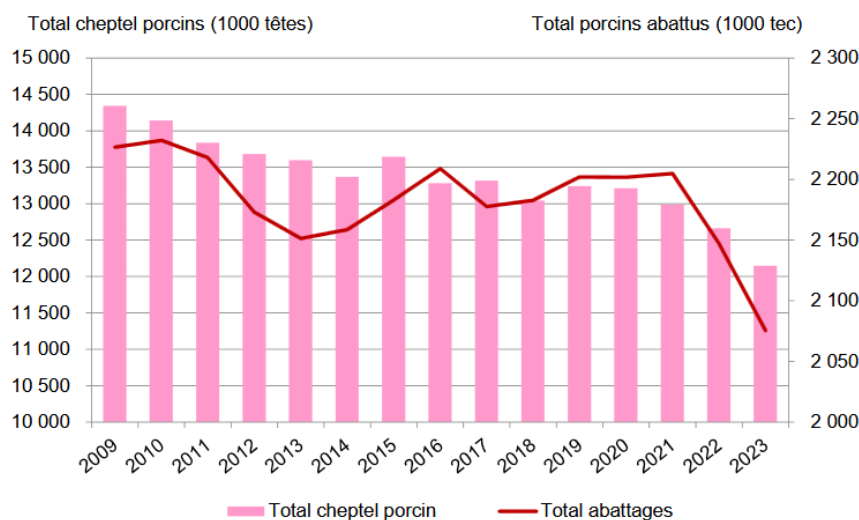
Figure 46 Évolution de la production porcine des principaux pays de l'Union européenne



Source : Ifip (2025)

La baisse a été relativement plus faible pour la France, le nombre de porcs abattus y ayant diminué de 15 % entre 2021 et 2023. Cette baisse a entraîné la fermeture de certains abattoirs, et des pertes pour les autres qui fonctionneraient aujourd'hui en moyenne à 80 % de leur capacité²⁴.

Figure 47 Évolution du cheptel porcin et des quantités abattues entre 2009 et 2023

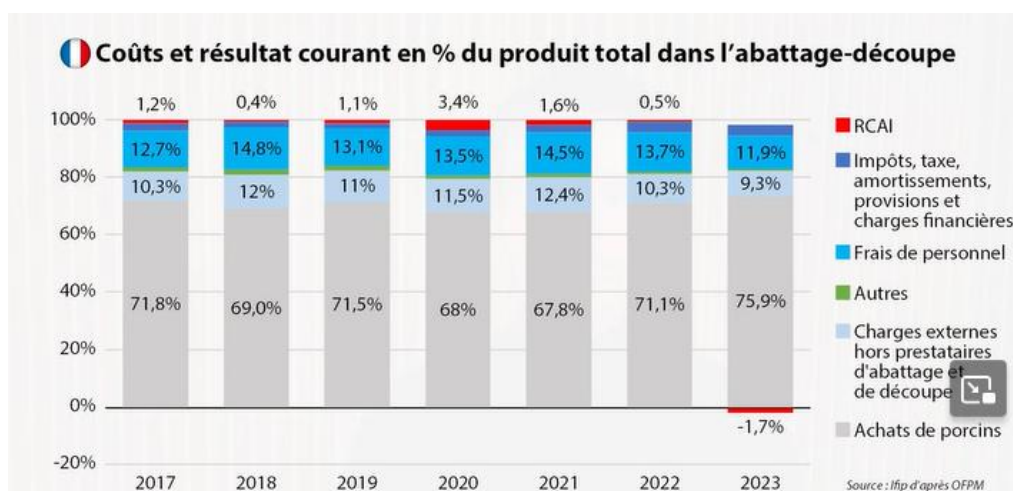


Source : FranceAgriMer (2024)

Pour la première fois depuis 2013, le Résultat Courant Avant Impôt (RCAI) des abattoirs est devenu **négatif** (cf. Figure 48 ci-dessous). Il correspond à une perte d'environ 5 centimes par kg de carcasse (Ifip, 2025b). Ce résultat s'explique par une conjonction de facteurs, notamment l'augmentation du prix du porc résultant de la baisse de l'offre, et la hausse du prix de l'énergie. Les abattoirs en difficulté sont plutôt des petites structures (Ifip, 2025b).

²⁴ A dire d'expert

Figure 48 Évolution du résultat et des coûts des abattoirs entre 2017 et 2023



Source : Ifip (2025b)

3.4.3 Une recherche de productivité des abattoirs qui rime avec baisse des effectifs

En termes d'emplois, la productivité du travail dans l'industrie de la viande porcine présente de fortes disparités en raison des évolutions décrites précédemment. D'après Schiavo, Aubert, et Le Mouël (2024), elle est 13 % plus faible à l'échelle nationale que dans le Grand Ouest²⁵. La différence de productivité entre les établissements de cette région et les petites entreprises de transformation de viande porcine à l'échelle française s'élève même à 42%. Néanmoins, d'après l'Agence nationale pour l'amélioration des Conditions de Travail (Anact, 2018), l'activité d'abattage « *reste fortement manufacturière du fait de la difficulté à automatiser le traitement des carcasses, par nature non homogènes (à l'exception, dans une certaine mesure, du porc)* ». Le BASIC estime que l'abattage de porcs emploie environ 14 000 personnes salariées en France (cf. Annexe 4.2 pour les détails de la modélisation).

Ces dernières années, une recherche accrue de productivité du travail a été nourrie non seulement par la concurrence européenne, mais aussi par les difficultés structurelles de recrutement rencontrées par les abattoirs en Europe comme aux États-Unis, et qui s'explique par les conditions de travail très difficiles (cf. section 4.3.1.5). Pour y répondre, les abattoirs européens, en particulier allemands et danois, ont tout d'abord fait appel à des travailleurs et travailleuses détachés d'Europe de l'Est (cf. supra). Mais depuis le Covid 19 qui a révélé l'ampleur du phénomène au grand public, notamment en Allemagne et au Danemark, l'emploi de travailleurs et travailleuses détachés a eu tendance à s'amoinrir (Kahmann, 2020). Pour faire face à la pénurie de main d'œuvre, et continuer à réduire les coûts du travail face à la concurrence internationale, **les abattoirs français comme**

²⁵ Schiavo, Aubert, et Le Mouël (2024) considèrent trois catégories d'entreprises de transformation de viande porcine : les grosses entreprises situées dans l'Ouest de la France (Bretagne, Normandie, Pays-de-la-Loire), les grosses entreprises situées ailleurs en France, et les petites entreprises situées ailleurs en France. Les petites entreprises situées dans l'Ouest de la France ont été écartées car jugées anecdotiques.

européens se sont tournés de plus en plus vers l'automatisation, la robotisation et la digitalisation²⁶. Ainsi, non seulement les conditions de travail dans les abattoirs sont difficiles, mais le nombre d'emplois serait amené à diminuer dans les prochaines années.

Cette recherche de productivité a lieu dans un contexte de surcapacité de la plupart des abattoirs. Le fonctionnement en sous-régime qui en découle, d'après l'Anact (2018), conduit à la « *situation paradoxale où les rythmes de production (et de travail) sont intensifs alors que la quasi-totalité des abattoirs sont en surcapacité* ».

Enfin, toujours d'après l'Anact (2018), la concentration des **abattoirs engendrée par la concurrence sur les prix met à mal les fonctions sociales des abattoirs dans les territoires ruraux** : maintien de l'élevage et des boucheries traditionnelles, valorisation des filières de qualité (bio, AOC), et, potentiellement, à terme le maintien même de l'emploi industriel dans ces zones rurales.

3.4.4 La nécessaire anticipation de la perte d'emplois à venir, commune à tous les scénarios

Les emplois dans l'abattage sont donc menacés par la baisse du cheptel porcin, la baisse de la consommation de viande de porc, l'augmentation des importations de viande de porc et de produits transformés, ainsi que l'automatisation et la robotisation des chaînes de production. Dans son scénario tendanciel, sans changement de politiques publiques, l'IDDRI (2024) estime que **d'ici 2035, le nombre d'emplois dans les abattoirs porcins pourrait diminuer de -13 %, soit une perte de 2 000 à 3 000 postes.**

Les emplois dans les abattoirs sont également menacés dans le cas d'une transition agroécologique ambitieuse. D'après Schiavo, Aubert, et Le Mouël (2024), le nombre d'emplois pourrait diminuer d'un quart au maillon abattage-découpe de la filière porcine dans le cas d'une transition agroécologique de l'élevage associée à une réduction importante du cheptel porcin. Cette diminution pourrait être limitée à -19 % dans le cadre d'une transition ambitieuse qui intègre une amélioration de la condition animale imposant des normes sur le transport d'animaux et garantissant ainsi le maintien d'abattoirs de proximité. Au final, la **différence de pertes d'emplois serait de -19 % ou -26 % pour un scénario ambitieux d'un point de vue écologique, en comparaison de -13 % pour le scénario tendanciel à horizon 2035 (cf. IDDRI 2024).**

L'évolution de l'emploi est par ailleurs fortement dépendante des territoires et des entreprises. Toujours d'après Schiavo, Aubert, et Le Mouël (2024), dans le cas d'une baisse globale d'un emploi sur 4 dans un scénario de transition ambitieuse, les grandes entreprises situées dans l'Ouest de la France pourraient perdre 73 % de leurs effectifs, tandis que les grandes entreprises (resp. les petites entreprises) situées dans le reste de l'Hexagone verraient le nombre d'emplois augmenter de 56 % (resp. 137 %).

²⁶ <https://www.streetpress.com/sujet/1486376706-rapport-censure-abattoirs-bretons>

Sans anticipation et accompagnement, il est fort probable que cela génère de multiples crises sociales comme celle générée par la fermeture soudaine des abattoirs Gad à Lampaul-Guimiliau en 2013 (Legendre, 2023).

3.5 L'élevage porcin : derrière le succès, des contrastes et des menaces

3.5.1 La victoire du modèle le plus intensif

La partie 2.6 a montré que depuis la fin des années 1960, l'élevage porcin a connu de profondes mutations, qui se sont appuyées sur la sélection génétique, l'enfermement dans les bâtiments, le recours à l'alimentation animale (céréales, tourteaux d'oléoprotéagineux et acides aminés de synthèse) et à un recours quasi-systématique à certaines pratiques visant à limiter les maladies au sein des élevages pratiques sanitaires (utilisation d'antibiotiques, vide sanitaire, etc.). Cette évolution, qui a changé la nature de l'élevage porcin, a fortement réduit le nombre d'exploitations, conduit à l'augmentation du nombre d'animaux par exploitation, à la hausse du cheptel et au rendement de la production.

Cette industrialisation de l'élevage porcin a eu un relatif succès d'un point de vue économique. Si les autres productions animales et végétales ont-elles aussi connu des évolutions similaires, peu de filière ont fait l'objet dans les dernières décennies d'une telle progression de l'intensification des pratiques agricoles, excepté peut-être la filière volailles. Résultat, l'élevage porcin présente des niveaux de revenus particulièrement élevés par rapport aux autres filières qui sont peu dépendants des subventions. En vis-à-vis, les montants des investissements, en particulier dans les bâtiments, sont très élevés pour assurer l'agrandissement des exploitations, et génèrent de hauts niveaux d'endettement. Si ces derniers ne sont pas nécessairement problématiques pour les exploitants actuels qui peuvent faire face à la dette grâce à des revenus élevés, ils créent un niveau de capital par exploitation de plus en plus difficile à transmettre.

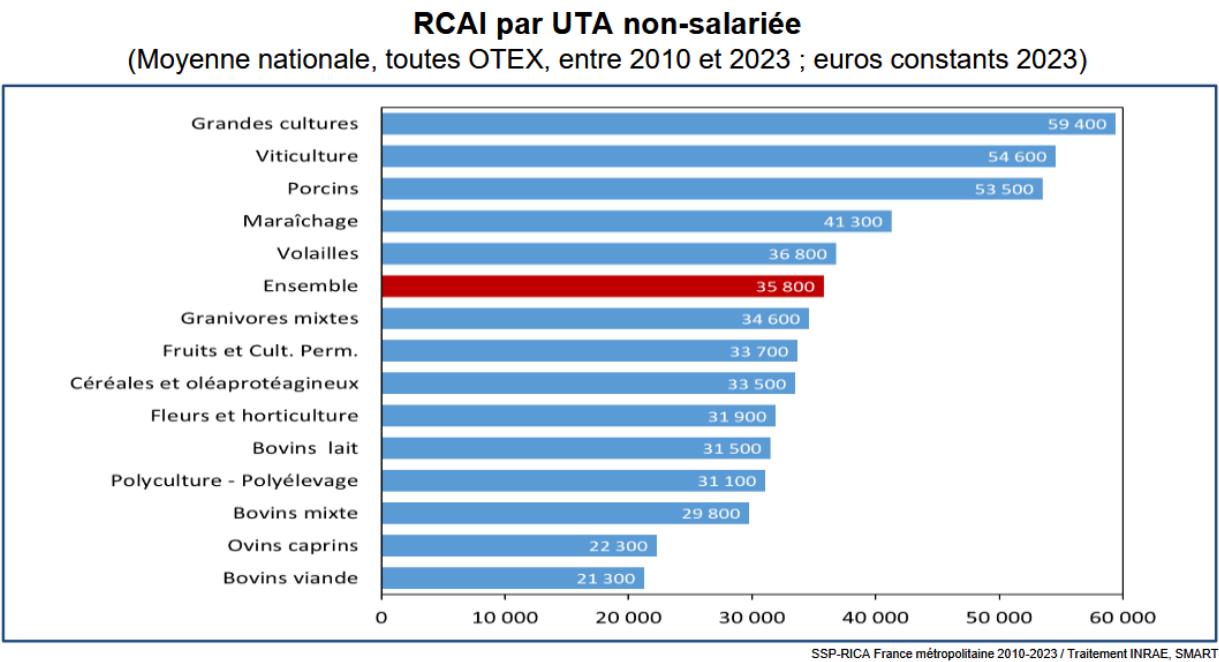
3.5.1.1 Des revenus plus élevés que la moyenne

Les revenus générés par l'élevage porcin, mesurés par le Revenu Courant Avant Impôt (RCAI) par Unité de travail agricole non salariée (UTANS)²⁷, sont 50 % plus élevés que la moyenne des exploitations. Ils ont atteint 53 300 € en moyenne sur la période 2010-2023, contre 35 800 € pour l'ensemble des exploitations françaises (voir la Figure 49). Sur cette période relativement longue, la

²⁷ Dans la suite, nous employons le terme de revenus pour désigner le RCAI/UTANS mesuré dans le RICA. Ce revenu agricole doit être interprété avec précaution, et ne peut être confondu avec le niveau de vie de l'agriculteur. Comme le précise Chatellier (2024), « le revenu d'une exploitation agricole, même en le déterminant sur une longue période, ne dit pas tout de la situation économique ou du niveau de vie de l'agriculteur et de son ménage. Cela est d'autant plus le cas que le revenu généré sur l'exploitation ne correspond pas toujours au montant de prélèvements privés de l'exploitant. A revenus identiques, les agriculteurs n'ont pas tous les mêmes stratégies quant à l'arbitrage à conduire entre la rémunération du travail et l'autofinancement de certains investissements ». De plus, le RICA documente les revenus générés sur une exploitation donnée, mais cela ne correspond pas au niveau de vie des éleveurs ou éleveuses, car ceux-ci peuvent être à la tête ou avoir des participations dans plusieurs exploitations. Dans le porcin, ce phénomène est relativement important.

production porcine se classe ainsi à la troisième place des productions les plus rémunératrices en France, derrière les grandes cultures et la viticulture.

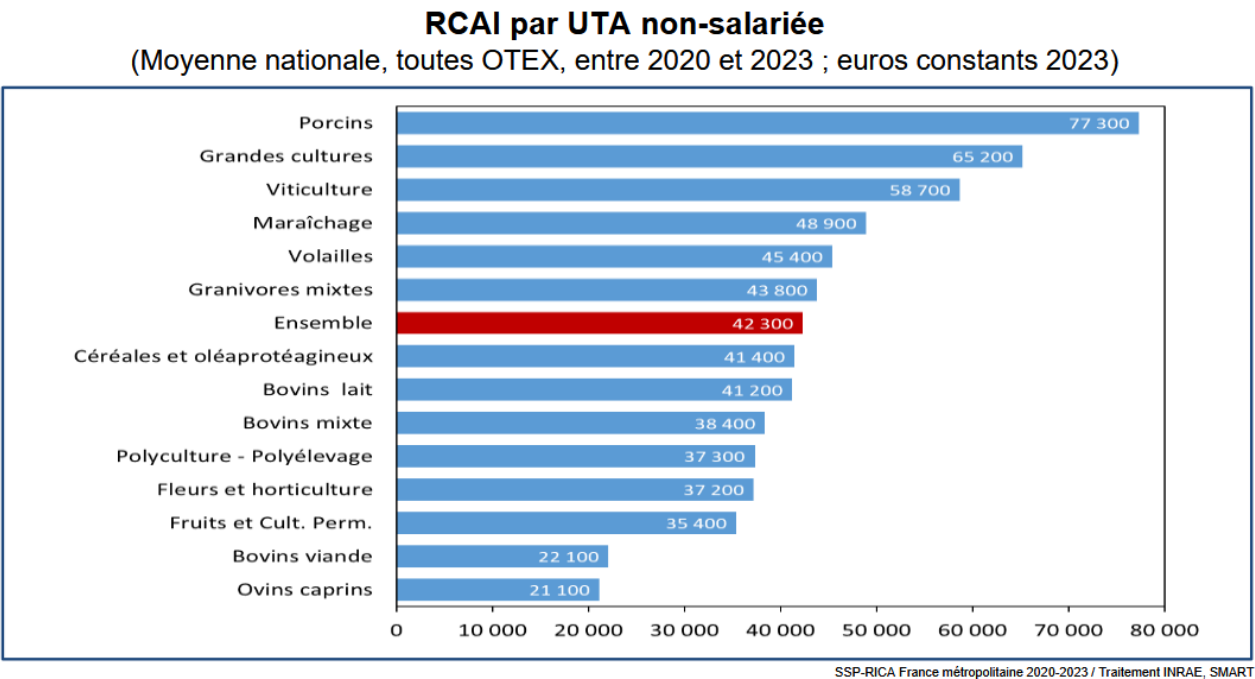
Figure 49 Revenus générés par les différentes productions agricoles en France sur la période 2010-2023



Source : Chatellier et Piet (2025)

Sur une période plus courte, entre 2020 et 2023, l'élevage porcin ressort comme la production agricole la plus rémunératrice (cf. Figure 50) : le revenu moyen généré par les exploitations porcines y a atteint 77 300 €, soit 83 % de plus que le revenu moyen de l'ensemble des exploitations (42 300 €).

Figure 50 Revenus générés par les différentes productions agricoles en France sur la période 2020-2023

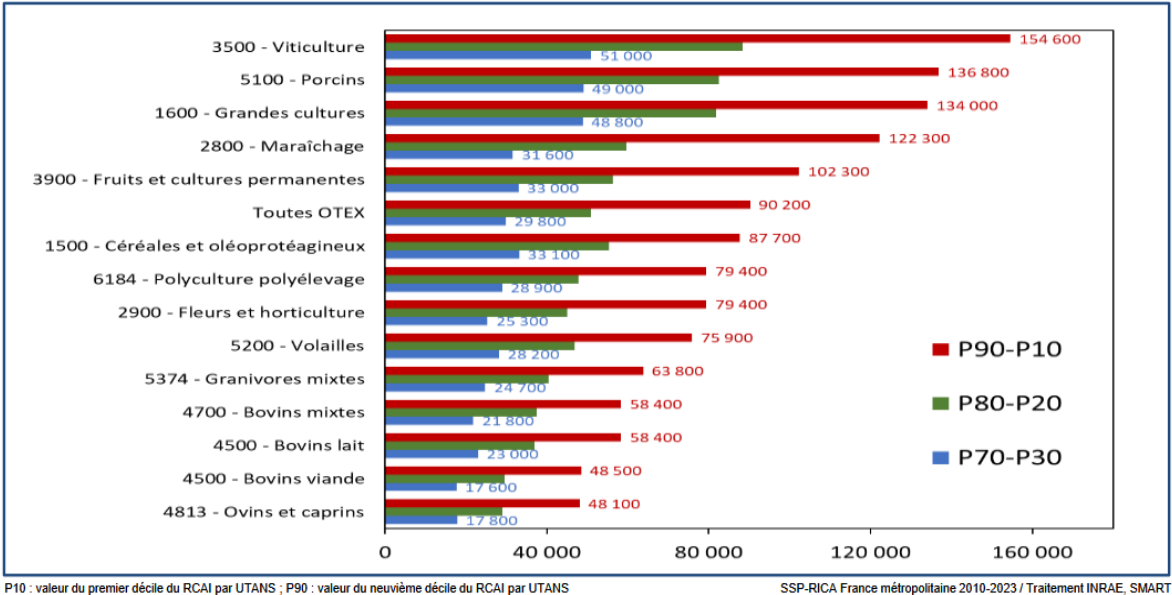


Source : Chatellier et Piet (2025)

3.5.1.2 Au sein de l'élevage porcin, des inégalités de revenus très marquées

Derrière cette moyenne se cachent **des inégalités de revenus très importantes**, en particulier sur la période 2010-2023 (cf. Figure 51) : la différence de revenus entre le premier décile de revenus (P10) et le dernier décile (P90) est ainsi de 136 800 € pour l'élevage porcin, contre 90 200 € pour l'ensemble des OTEX. **Seule la viticulture présente des écarts de revenus supérieurs à ceux de l'élevage porcin.**

Figure 51 Dispersion du RCAI par UTA non salariée selon les OTEX (période 2010-2023, euros constants 2023)



Source : Chatellier et Piet (2025)

Les deux figures ci-dessous permettent de caractériser ces inégalités de revenus pour l'année 2023, dernière année disponible du Réseau d'Information Comptable Agricole (Rica).

Figure 52 Déciles de RCAI par UTANS en 2023 avec moyenne par décile avec intervalle de confiance

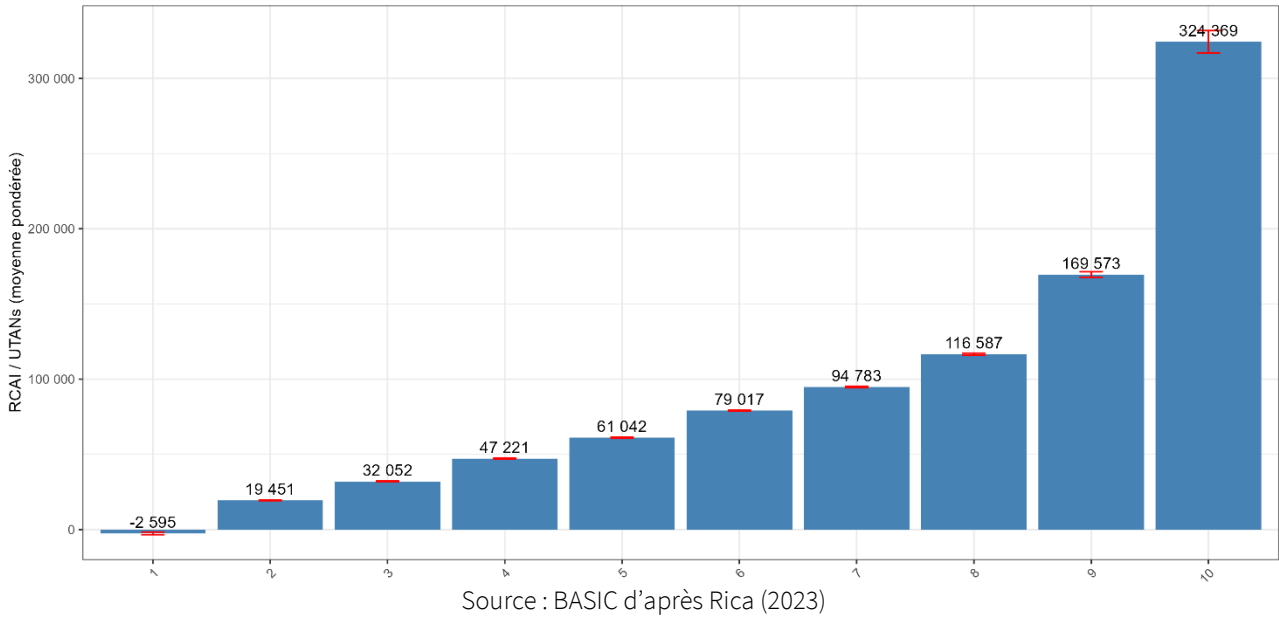
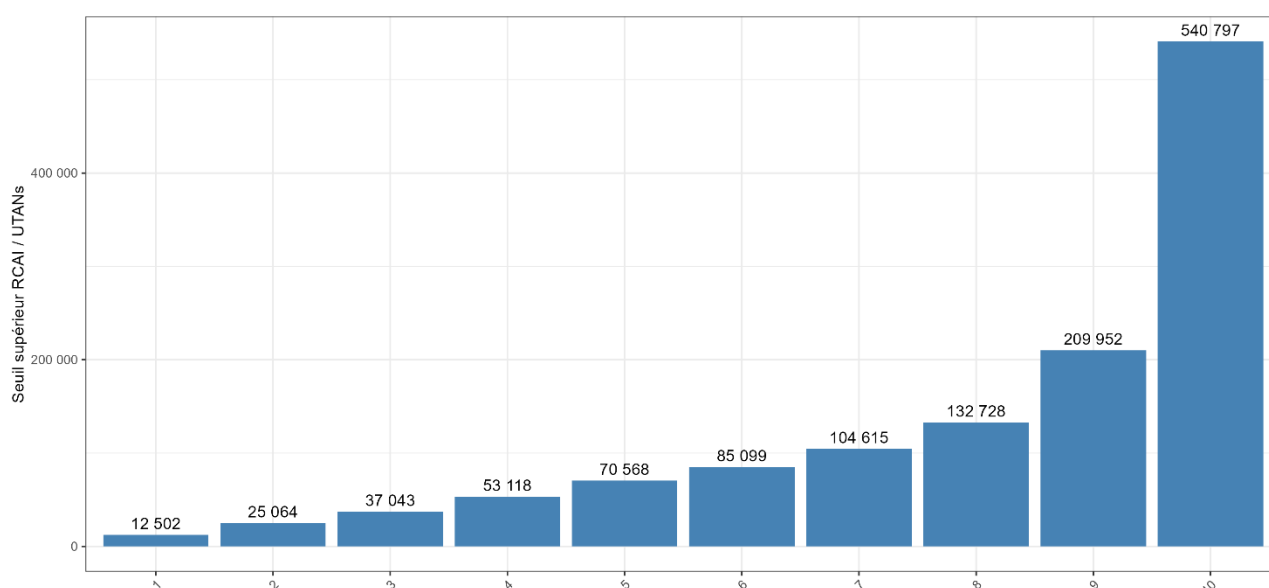


Figure 53 Déciles de RCAI par UTANS en 2023 avec seuils par décile



Source : BASIC d'après Rica (2023)

Les deux figures précédentes présentent d'une part la moyenne, d'autre part les seuils de RCAI/UTANS pour chacun des déciles²⁸. Elles illustrent les écarts de revenus particulièrement prononcés entre exploitations porcines :

- Le premier décile présente une moyenne négative. Dans le détail, près de 7 % des exploitations ont un revenu négatif (et les 3 % restant un revenu très légèrement positif).
- Les exploitations du dernier décile dégagent un revenu moyen qui est près de 17 fois plus important que celles du deuxième décile ;
- Bien que la progression du revenu moyen soit relativement linéaire d'un décile à l'autre, le dernier décile se détache et augmente dans des proportions plus importantes que les autres. Le revenu moyen du dernier décile est ainsi presque deux fois plus élevé que celui du décile précédent.
- 10 % des exploitations dégagent un revenu supérieur à 210 000 euros (seuil bas du dixième décile), tandis que 10 % ont un revenu inférieur à 12 500 euros (seuil haut de premier décile)

Au moins trois facteurs permettent d'expliquer ces inégalités de revenus : le type d'activités menées sur l'exploitation (naissage, engraissement, naissement-engraissement), le caractère intensif de l'élevage, et la taille des exploitations. La section suivante analyse plus en détail ces facteurs.

²⁸ Le **seuil** correspond à la valeur limite qui sépare les groupes. Il permet de repérer à partir de quel niveau on entre dans un décile donné. La **moyenne** correspond simplement à la moyenne de la variable au sein d'un décile donné. Elle permet de connaître le niveau moyen d'un groupe donné dans la distribution.

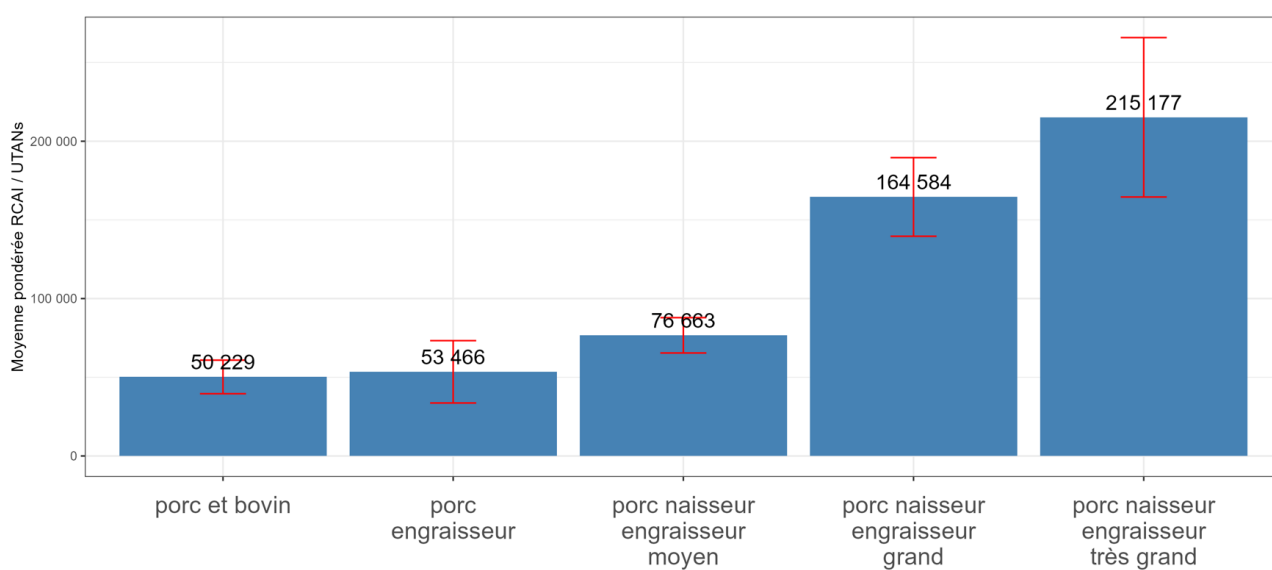
3.5.1.3 La victoire du modèle naisseur-engraisseur

La Figure 54 ci-dessous illustre le niveau de revenus moyen (RCAI/UTANS) selon la spécialisation du métier des exploitations. Les catégories retenues ici sont :

- « Porc et bovin » ;
- « Porc engraisseur » pour les exploitations spécialisées dans l'engraissement ;
- Trois sous catégories « porc naisseur-engraisseur » pour les exploitations faisant du naissage et de l'engraissement, en fonction du nombre de truies et de porcs à l'engrais : « moyen », « grand » et « très grand ».

Les élevages spécialisés dans le naissage, les élevages biologiques et les exploitations combinant élevage porcin et grandes cultures ont été écartés de l'analyse, car le nombre d'exploitations observées dans le Rica est trop faible pour obtenir des résultats significatifs.

Figure 54 Niveau de RCAI/UTANS moyen par catégorie d'exploitation avec intervalle de confiance



Source : BASIC d'après Rica (2023)

La Figure 54 ci-dessus montre que le **revenu moyen est plus élevé pour les naisseurs-engraisseurs (en particulier grands et très grands)**, et plus faible pour les engraisseurs et pour les mixtes porcs et bovins. De plus, au sein de la catégorie « naisseur-engraisseur », l'effet taille est marqué : plus l'exploitation est grande, plus les revenus sont élevés. Cela illustre la victoire historique du modèle intégré naisseur-engraisseur. En effet, comme évoqué dans la partie 2.6, alors que l'élevage porcin d'après-guerre se caractérisait encore par une séparation des activités de naissage et d'engraissement, **aujourd'hui les naisseurs-engraisseurs sont devenus majoritaires** (Déplaudé, 2020). D'après le recensement agricole de 2020, les naisseurs-engraisseurs représentent 44 % des exploitations, 79 % des truies et 62 % des places d'engraissement (Roguet, 2023).

D'après l'INRAE (2013), le modèle intégré présente des intérêts économiques, notamment le fait de limiter l'effet de spéculation sur le prix des porcelets, ceux-ci étant élevés directement sur l'exploitation. Il présente également des avantages sanitaires, grâce à une réduction des risques liés au transport des animaux.

Cette victoire du modèle naisseur-engraisseur est une spécificité française. En effet, dans le nord de l'Europe, on observe plutôt une spécialisation géographique ces dernières années : le Danemark et les Pays-Bas dans le naissage, et l'Allemagne dans l'engraissement (cf. Roguet et al 2015).

3.5.2 Malgré de bonnes performances économiques, l'élevage porcin présente des vulnérabilités croissantes

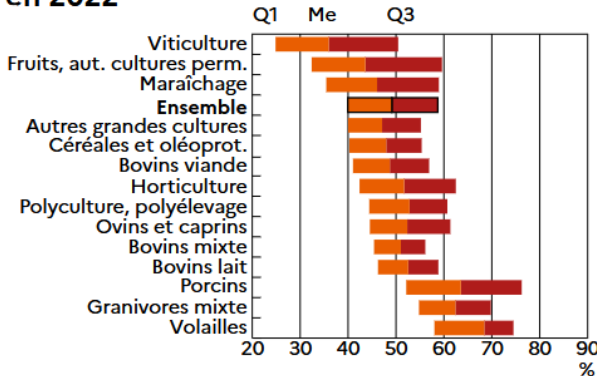
3.5.2.1 Une production qui repose sur des consommations intermédiaires et des investissements élevés

L'élevage porcin est l'une des activités agricoles dont le poids des consommations intermédiaires dans les produits courants est le plus élevé. En 2022, la moyenne se situait autour de 65 % (cf. Figure 55 ci-dessous) et peut dépasser 75 %. Seuls les élevages de volailles et de granivores mixtes, c'est-à-dire de porcs et de volailles simultanément, ont des valeurs plus élevées cette même année. L'élevage porcin arrive fréquemment en tête de ce classement, l'année 2022 n'est pas une année exceptionnelle sur ce point.

Pour l'élevage porcin, ce chiffre élevé s'explique par la place très importante de l'alimentation animale dans les consommations intermédiaires. La Figure 55 ci-après montre en effet que les charges spécifiques aux animaux, qui comprennent entre autres l'alimentation animale, sont les plus élevées pour l'OTEX porc, et s'élèvent à 64,3 % des charges courantes, contre seulement 17,4 % pour une exploitation agricole moyenne. Seul l'élevage de volailles présente un profil similaire. Mais les montants sont beaucoup plus élevés pour l'élevage porcin. En effet, alors que les charges courantes s'élèvent à environ 240 000 euros pour une exploitation agricole moyenne, elles s'élèvent à 770 000 euros pour l'élevage porcin, soit plus de trois fois plus. Ces chiffres sont les plus récents disponibles, mais ceux des autres années révèlent un schéma similaire (cf. Agreste, 2020b).

Figure 55 Poids des consommations intermédiaires dans le produit courant

Dispersion des poids des consommations intermédiaires dans les produits courants en 2022



Lecture : le poids des consommations intermédiaires dans les produits courants est inférieur à 39,9 % pour un quart des exploitations (Q1), à 49,1 % pour la moitié des exploitations (médiane) et à 58,7 % pour trois quarts des exploitations (Q3).
 Champ : France métropolitaine, Guadeloupe et La Réunion.
 Source : Agreste - Rica

Source : Agreste (2024)

Figure 56 Structure des charges courantes des différentes OTEX en 2022

Structure des charges courantes en 2022

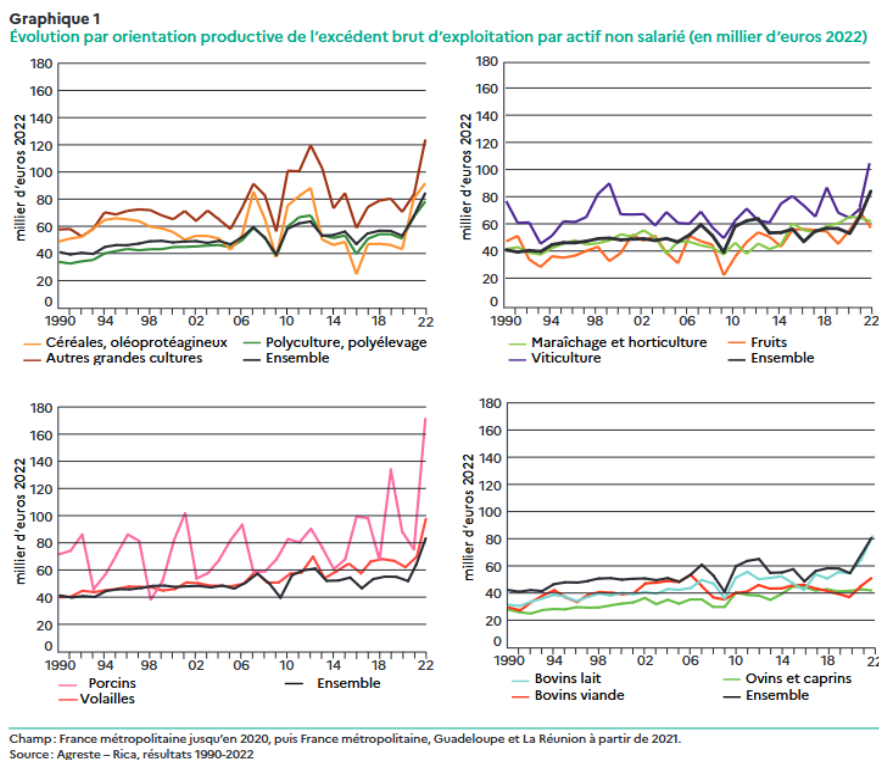
Orientations	Charges spécifiques		Fournit., emballages et petits matériels	Énergie	Autres CI ³	Personnel salarié	Fermages	Dotations aux amor- tissements	Autres charges courantes ⁴	Charges courantes par exploitation
	Cultures ¹	Animaux ²								
	%									
	millier d'euros									
Céréales et oléoprot.	42,9	1,1	2,3	7,8	11,7	1,6	9,3	15,6	7,8	185,4
Autres grandes cultures	38,8	1,8	3,8	7,0	13,9	6,3	8,0	14,4	6,0	299,1
Maraîchage	19,0	0,2	9,2	12,0	17,2	26,0	1,5	11,4	3,5	350,4
Horticulture	30,7	0,1	11,7	5,5	14,8	23,1	1,9	8,7	3,5	232,7
Viticulture	16,1	0,1	12,3	3,8	17,4	17,4	12,1	14,2	6,8	218,6
Fruits, aut. cultures perm.	19,2	0,2	8,3	5,4	21,1	22,9	3,6	14,6	4,9	203,1
Bovins lait	14,7	28,1	7,7	7,0	11,7	3,3	5,0	17,2	5,3	306,8
Bovins viande	12,5	21,1	6,8	9,1	12,9	1,8	8,2	20,3	7,3	128,4
Bovins mixte	15,0	27,4	7,3	8,0	11,2	2,4	5,5	17,9	5,4	300,4
Ovins et caprins	8,9	28,3	6,5	7,3	12,8	4,2	4,7	20,5	6,7	139,2
Porcins	5,5	64,3	3,1	3,8	6,1	4,4	1,5	8,0	3,3	769,0
Volailles	6,8	53,4	4,7	5,7	7,3	2,6	1,8	13,0	4,7	371,9
Granivores mixte	11,4	46,1	6,2	5,9	8,0	2,0	3,6	12,1	4,6	462,8
Polyculture, polyélevage	23,9	18,4	6,3	7,3	11,9	4,5	6,1	15,4	6,2	260,1
Ensemble	21,5	17,4	6,7	6,7	12,8	7,3	6,6	15,1	5,9	241,9

1. Cultures : engrais, amendements, semences et plants, produits de défense des végétaux, travaux et services pour cultures et irrigation.
2. Animaux : aliments pour animaux, produits vétérinaires, produits reproduction animale, travaux et services pour élevage, honoraires vétérinaires, locations animaux.
3. Autres consommations intermédiaires : entretien et réparation matériel et bâtiments, personnel extérieur à l'entreprise, services divers et divers frais de gestion.
4. Autres charges courantes : assurances, impôts et taxes et frais financiers.
Voir glossaire « consommations intermédiaires » ; « dotations aux amortissements ».
Champ : France métropolitaine, Guadeloupe et La Réunion. Source : Agreste - Rica

Source : Agreste (2024)

Cette situation de charges élevées d'alimentation animale contraste avec le fait que l'élevage porcin a longtemps été une activité agricole « opportuniste » qui reposait sur la consommation des résidus de culture, ou les coproduits de l'élevage ou d'activités agroalimentaires (cf. Partie 2.6). Cette caractéristique affecte fortement les revenus des éleveurs et éleveuses.

Figure 57 Évolution de l'EBE des différentes OTEX entre 1990 et 2022



Source : Agreste (2023)

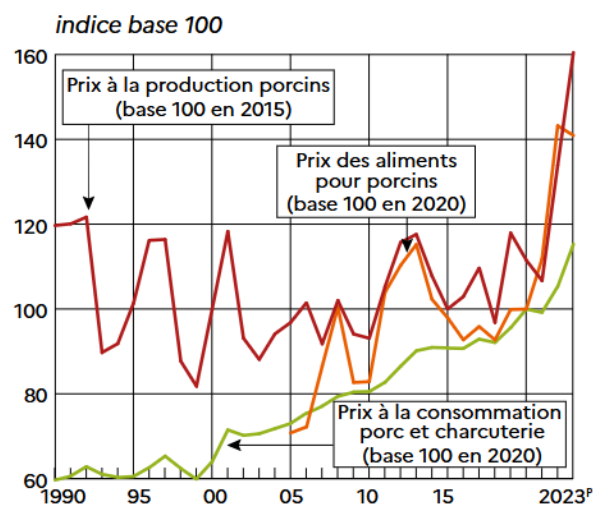
Ainsi, la figure ci-dessus montre que depuis 1990, **l'élevage porcin présente les plus importantes variations de résultats générés par une exploitation (EBE)**. Seule la céréaliculture et, dans une moindre mesure, la viticulture, présentent des courbes avec des fluctuations aussi importantes.

Ces fluctuations peuvent s'expliquer par deux facteurs.

D'une part, le poids de l'alimentation animale dans les produits courants est très élevé (cf. supra) et **le prix des aliments pour porc est lui-même fluctuant**. On observe ainsi des évolutions parallèles entre le prix des aliments porcins et le prix à la production des porcins (cf. Figure 58).

Figure 58 Prix du porc en sortie d'exploitation, prix des aliments pour porc et prix à la consommation des produits porcins

Prix dans le secteur porcin



Source : Agreste (2024)

D'autre part, **le marché du porc est un marché mondialisé et très peu régulé**. Ainsi, le prix du porc, qui résulte de la rencontre entre offre et demande à l'échelle internationale, est **volatil et fortement influencé par les événements économiques, géopolitiques et sanitaires**. En témoignent la crise économique de 2009, l'embargo russe sur la production porcine européenne en 2014 ou encore l'épisode de PPA en Chine, qui a décimé une grande partie du cheptel chinois. Les fluctuations du prix du porc entraînent ensuite des fluctuations des résultats des éleveurs et éleveuses porcins.

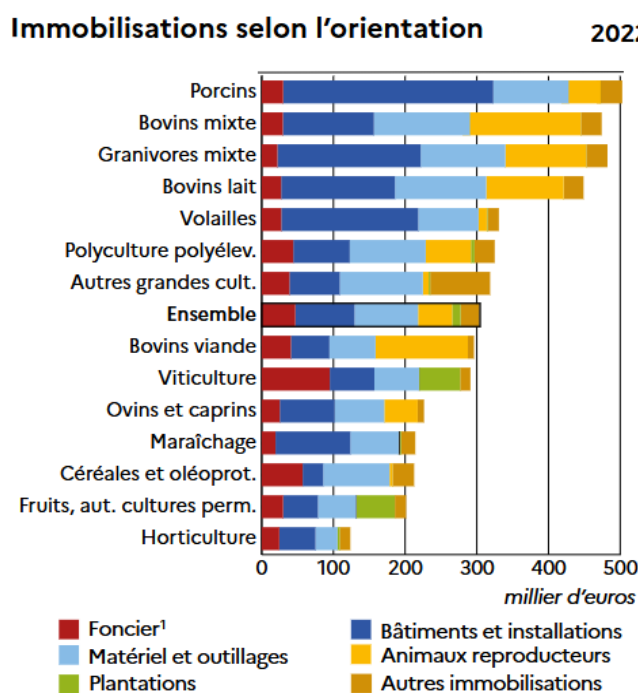
Cette forte dépendance aux consommations intermédiaires pourrait accroître le niveau de vulnérabilité des élevages dans les années à venir, car le changement climatique, et notamment la multiplication des sécheresses, impactent fortement le rendement des céréales et oléoprotéagineux, et influencent de plus en plus les prix de ces denrées.

Cependant, **malgré d'importantes variations d'une année sur l'autre, les résultats moyens générés par une exploitation porcine (EBE) restent jusqu'à présent presque systématiquement supérieurs aux résultats moyens d'une exploitation agricole moyenne toutes productions confondues**.

3.5.2.2 Des immobilisations particulièrement élevées, qui s'expliquent en grande partie par les bâtiments

Non seulement l'élevage porcin est aujourd'hui très intensif en intrants, en particulier alimentation animale, mais il nécessite aussi un haut niveau d'investissements. **Les immobilisations dans les élevages porcins sont en effet parmi les plus élevées de toutes les productions agricoles.** Elles s'élèvent, en 2022 à 500 000 € en moyenne, contre 300 000 € pour l'ensemble des OTEX (cf. Figure 59). La décomposition des immobilisations par poste montre que les **bâtiments et les installations** constituent le premier poste d'immobilisation. L'élevage de volaille présente un profil similaire à celui de l'élevage porcin, quoique dans des proportions moindres.

Figure 59 Immobilisations totales par OTEX, en 2022



1. Foncier : terres agricoles en propriété (y.c. aménagements).
Champ : France métropolitaine, Guadeloupe et La Réunion.
Source : Agreste - Rica

Source : Agreste (2024)

Ces investissements élevés sont justifiés par l'accroissement des revenus qui leur est associé. Ainsi, des bâtiments plus grands permettent d'élever un nombre de porcs plus important. De surcroît, les revenus générés sont d'autant plus élevés que les plus gros élevages peuvent obtenir un prix de vente supérieur pour leurs porcs en raison de leur pouvoir de marché (dires d'experts). En effet, ces élevages parviennent à **s'émanciper des coopératives ou du marché au cadran de Plérin et à vendre directement aux abattoirs privés.** Et ces derniers sont incités à acheter à un prix unitaire plus élevé afin de sécuriser leurs volumes d'approvisionnement dans un contexte de sous régime (cf. Partie 3.4).

Réciproquement, **des revenus importants favorisent l'agrandissement**, car les excédents dégagés par l'activité sont réinvestis dans l'exploitation, en majorité dans les bâtiments. Ainsi, **les revenus élevés et les investissements élevés sont corrélés et s'autoentretiennent**, puisque les exploitations les plus grandes génèrent les plus hauts revenus qui sont réinvestis dans l'exploitation et alimentent l'agrandissement.

Dans un contexte de **diminution du cheptel porcin depuis les années 2000**, alors qu’il avait fortement augmenté pendant les 40 années précédentes, la taille des exploitations ne cesse d’augmenter. Le nombre de sites de moins de 2000 porcs continue de baisser, tandis que **les sites de plus de 2000 porcs continuent d’augmenter** (cf. figure ci-dessous). Aujourd’hui, près de **70 % des animaux vivent dans des sites agricoles de plus de 2 000 porcs**, en augmentation de 14 % en dix ans (Agreste, 2024).

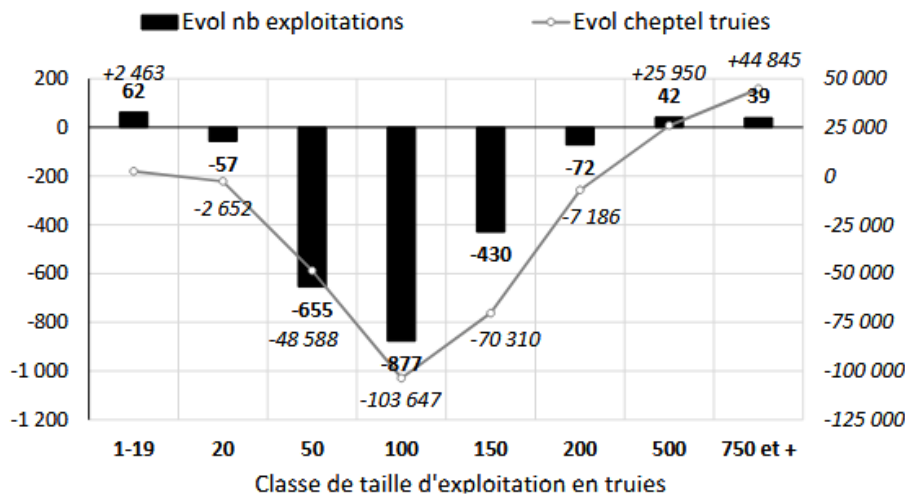
Figure 60 Evolution de la taille des élevages porcins en France

	2013	2022	2023
Structure des élevages porcins			
Nombre de porcs	<i>millier de têtes</i>		
1 à 19	37	33	30
20 à 499	1 093	691	632
500 à 999	1 612	1 011	907
1000 à 1999	3 511	2 391	2 238
2000 ou plus	7 176	8 012	7 903
Total	13 429	12 138	11 710
dont truies	<i>millier de têtes</i>		
1 à 4	8	7	6
5 à 49	53	42	39
50 à 99	85	45	37
100 à 199	286	159	150
200 ou plus	611	610	607
Total	1 043	862	839

Source : Agreste (2024)

La figure suivante montre que les seules exploitations dont le nombre a augmenté depuis 2010 sont celles possédant moins de 20 truies et plus de 500 truies, et notamment plus de 750 truies, le cheptel n’augmentant que dans ce dernier cas. D’après Roguet (2023), le nombre d’exploitations de plus de 500 truies a augmenté de 29 % en dix ans.

Figure 61 Evolution du nombre d’exploitations et du nombre de truies par classe de taille entre 2010 et 2020



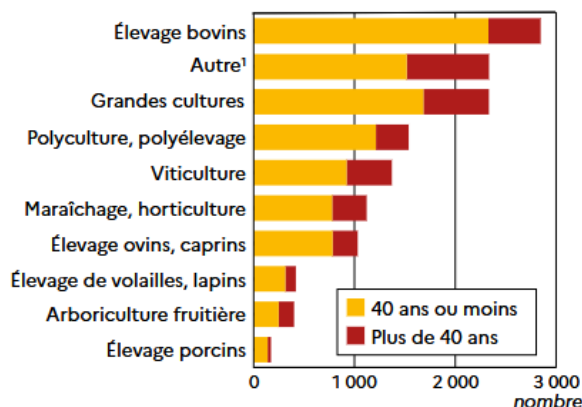
Source : Roguet (2023)

Or, cette augmentation de la taille des exploitations entraîne des conséquences écologiques et sanitaires importantes. En effet, **les principales pressions écologiques qui s’exercent à une échelle locale sont directement liées au nombre d’animaux présents sur le territoire**, puisqu’elles dépendent notamment de la quantité de nitrates déversées à travers les excréments des porcs (cf. section 4.3.1).

De plus, cette dynamique d'agrandissement des exploitations **soulève des questions de transmissibilité de ces dernières**. L'élevage porcin est la production qui présente le nombre le plus faible d'installations (cf. Figure 62), dans un contexte où les enjeux de transmission sont importants : la part du cheptel détenue par un chef d'exploitation de plus de 55 ans est passé de 7,3 % en 2000 à 33,8 % en 2020 (Roguet, 2023).

Figure 62 Nombre d'installations par OTEX en 2022

Installations en 2022 - hors transfert entre époux
• Selon l'âge et le secteur d'activité agricole



Source : Agreste (2024)

Cela peut s'expliquer en partie par **les montants immobilisés qui sont particulièrement élevés**. En moyenne, ils s'élèvent à un demi-million d'euros. Peu de personnes disposent d'une telle somme pour pouvoir s'installer.

Ainsi, non seulement les **montants d'endettement qui sont en jeu freinent l'installation de nouvelles personnes**, mais ils entretiennent également la dynamique de concentration des exploitations agricoles. En effet, les exploitations sont le plus souvent reprises par d'autres éleveurs et éleveuses porcins qui peuvent obtenir un prêt de la part de la banque puisqu'ils sont en mesure de démontrer leur capacité à gérer un élevage porcin, ce qui n'est pas le cas des personnes souhaitant s'installer. La Bretagne est particulièrement concernée par ces difficultés de reprise d'exploitations très grandes (Agreste Bretagne, 2024). En témoigne le fait que cette région compte **320 éleveurs et éleveuses porcins qui sont responsables d'au moins deux exploitations porcines**.

Malgré des dynamiques d'agrandissement et d'intensification déjà très avancées en France, les modèles du nord de l'Europe et de l'Espagne montrent qu'il est possible d'aller encore plus loin.

L'élevage porcin français se caractérise par un nombre élevé d'animaux par exploitation : le nombre moyen de porcs par exploitation spécialisée est de 2 072. Mais les chiffres atteignent 5 862 au Danemark et 4 520 aux Pays-Bas (Ifip, 2025a).

La densité de porcs au km² est également bien plus élevée dans les régions spécialisées d'Espagne ou d'Europe du Nord qu'en France, d'après l'Ifip (2025a) :

- 408 porcs au km² de SAU en Bretagne, 6^e région productrice d'Europe ;
- 738 porcs au km² de SAU en Catalogne, 4^e région productrice d'Europe ;
- 1 295 porcs au km² de SAU dans le sud-est des Pays-Bas, 2^e région productrice d'Europe.

Dans ce contexte, les éleveurs et acteurs de la filière porcine sont nombreux à plaider pour une poursuite de l'agrandissement des exploitations françaises. Le président et le directeur de la Cooperl ont ainsi déclaré en juin 2025, à l'occasion de l'assemblée générale de la coopérative, qu'il était impératif de doubler la taille des exploitations²⁹ pour rester compétitif.

Beaucoup défendent l'idée de continuer de gagner en productivité et, ainsi, en compétitivité prix au maillon agricole, en mettant davantage en œuvre les modèles des pays du Nord. Mais cela soulève des questions de division du travail entre les exploitations. En effet, **la spécialisation des exploitations porcines françaises est moins marquée** que pour ses concurrents européens³⁰. Le modèle intégré des naisseurs-engraisseurs aujourd'hui largement dominant en France (44 % des exploitations) est divergent du modèle de division du travail très poussé dans les pays du Nord.

Ainsi, le Danemark s'est spécialisé dans l'élevage de porcelets en grande partie dédiés à l'exportation vers l'Allemagne et la Pologne³¹. L'Allemagne, au contraire, s'est spécialisée dans l'engraissement ; ce qui a nécessité l'importation massive de porcelets, majoritairement du Danemark et des Pays-Bas (Roguet et al., 2015). Depuis les années 2000, **l'Allemagne, le Danemark et les Pays-Bas forment ainsi un grand bassin de production porcine avec des spécialisations régionales et des flux transfrontaliers importants d'animaux vivants**. Cette spécialisation est le résultat des différences de compétitivité des différents pays : l'abattage-découpe allemande est très compétitive car elle s'appuie sur une main d'œuvre issue d'Europe de l'Est et sur des tailles d'abattoirs très importantes, générant des économies d'échelle conséquentes. En vis-à-vis, l'exportation de porcelets vifs depuis le Danemark et les Pays-Bas résulte d'un renforcement des réglementations environnementales qui y rend l'engraissement plus coûteux, ainsi qu'une activité d'abattage-découpe relativement moins compétitive (Roguet et al., 2015).

3.5.2.3 Un élevage intensif, sauf en emploi

Le nombre d'emplois dans les élevages porcins (équivalent temps plein, ETP) a fortement chuté au cours de la phase d'industrialisation et cette tendance se prolonge encore aujourd'hui. En 2020, les exploitations agricoles ayant un porc et plus représentent environ 32 000 ETP (dont 31 % de salariés et salariées), contre 45 400 ETP (dont 18 % de salariés et salariées) en 2010 et plus de 105 000 ETP (dont 8 % de salariés et salariées) en 2000 (Roguet, 2023). **Ainsi, en 20 ans, le nombre d'ETP a diminué de 70 %**. Les exploitations qui sont spécialisées dans le porc (OTEX Porc) représente un peu moins de la moitié de ces effectifs avec 12 430 ETP, en 2020.

²⁹ <https://www.ouest-france.fr/economie/agriculture/elevage/la-cooperl-investit-pour-des-elevages-de-porcs-plus-vertueux-mais-plus-gros-69b05706-485d-11f0-b660-c6a4d2b5307d>

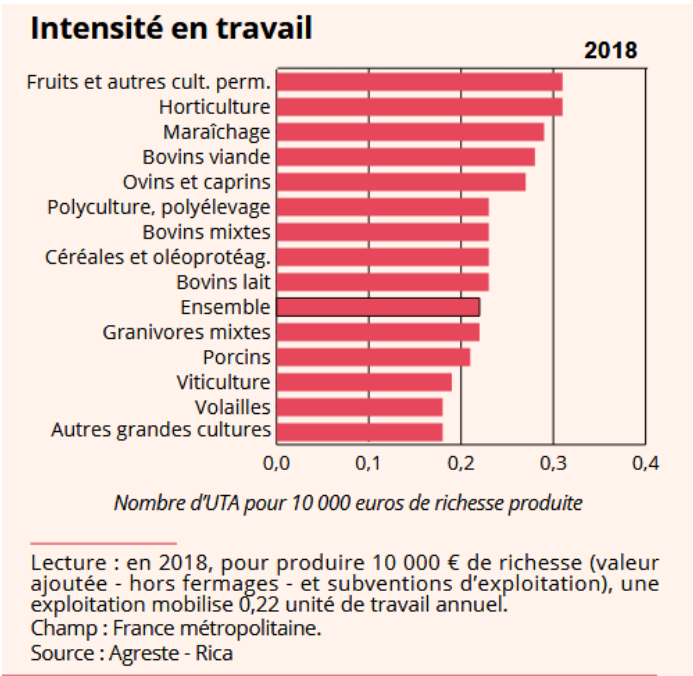
³⁰ En France, 78.5% du cheptel porcin se situent dans des exploitations spécialisées en porc, contre plus de 93% en Espagne, aux Pays-Bas ou aux Danemark, qui font partie, avec la France et l'Allemagne, des cinq principaux producteurs de porcs en Europe (Ifip, 2025a).

³¹ Entre 2004 et 2023, les exportations de porcelets danois sont passés de 2 à 15 millions de têtes, les 2/3 à destination de l'Allemagne et la Pologne <https://www.courrierinternational.com/article/enquete-la-grande-vadrouille-de-millions-de-cochons-danois-a-travers-l-europe-224957>

En vis-à-vis, la France n'a exporté qu'un peu de plus de 6 000 porcelets en 2023 Ifip (2025a).

Cette baisse du nombre d’emplois s’explique à la fois par une **baisse du nombre d’exploitations** élevant des porcs, et par une **hausse de la productivité du travail** permise par l’industrialisation de l’élevage. L’élevage porcin est l’une des productions agricoles qui présentent **l’intensité en travail la plus faible**, comme le montre la figure suivante, qui s’appuie sur les données 2018 pour écarter les années exceptionnelles en termes de revenus (2021, 2022).

Figure 63 Intensité en travail des différentes productions agricoles



Source : Agreste (2020b)

Sur l’ensemble de la filière porcine, les emplois au maillon de l’élevage représentent 14% des emplois de la filière, contre 44% pour l’ensemble de l’élevage (GIS Avenir Elevages,2015). Cette différence s’explique notamment par le fait que la productivité du travail dans les élevages porcins est plus élevée que pour les autres élevages.

Au sein de l’élevage porcin, la productivité du travail varie en fonction du mode de production. Le tableau ci-dessous répertorie le nombre de femelles reproductrices (truies et cochettes) par ETP et le nombre de porcs produits par ETP pour différents modes de production en élevage porcin.

Tableau 4 Productivité du travail pour différents modes de production porcins

	Naisseurs-engraisseurs de 550 truies ou plus	Naisseurs-engraisseurs avec un nombre de truies compris entre 220 et 550	Naisseurs-engraisseurs avec un nombre de truies compris entre 90 et 220	Naisseurs	Élevage biologique
Nombre de femelles reproductrices/ ETP	112	81	47	147	30
Nombre de porcs produits / ETP	2 739	1 987	1 144		483

Source : Recensement agricole 2020, calculs Iddri

On constate que la productivité du travail est beaucoup plus élevée pour les élevages conventionnels que pour l'élevage biologique, et qu'elle augmente avec la taille de l'exploitation. Ainsi, il y a un facteur 5,7 entre la productivité d'un ETP (nombre de porcs produits par ETP) en élevage biologique et celle d'un élevage de naisseur-engraisseur de plus de 550 truies. Au sein des exploitations en élevage conventionnel, il y a un facteur 2,4 entre la productivité (nombre de porcs produits) d'un ETP d'une exploitation de naisseurs-engraisseurs qui compte entre 90 et 220 truies et celle d'une exploitation de naisseurs-engraisseurs de plus de 500 truies.

3.5.3 Bilan des performances économiques de l'élevage porcin

En résumé, au sein de la filière porcine, **le maillon agricole fait partie des gagnants de l'évolution de la filière**. Certes, 7 % des exploitations ont un RCAI/UTANS négatif en 2023. Mais **l'élevage porcin est l'une des productions agricoles les plus rémunératrices**. Le niveau moyen de revenus est parmi les plus élevés toutes productions confondues. Surtout, la profession compte des éleveurs et éleveuses très riches. A titre d'illustration, en 2023, **les 10 % les plus riches ont un revenu supérieur à 210 000 euros, d'une valeur moyenne de 325 000 euros, soit 17 fois supérieur à celui des 10 % ayant le plus faible revenu positif** (deuxième décile), et presque 2 fois supérieur à celui du décile précédent. Si ce niveau de revenu dépend de la conjoncture et peut varier parfois fortement d'une année sur l'autre, les travaux de Chatellier et Piet (2025) ont mis en évidence que **sur la période 2010-2023, non seulement l'élevage porcin présente les niveaux de revenus parmi le plus élevés** (3ème derrière grandes cultures et viticultures), **mais aussi les degrés d'inégalités parmi les plus élevés** (cf. Figure 49 et Figure 51).

Parmi les exploitations les plus riches, on trouve surtout des naisseurs-engraisseurs. Ce modèle intégré est apparu avec le développement et l'industrialisation de la filière (cf. Partie 2.6). **Mais c'est surtout la taille qui explique le niveau de revenus**.

Les exploitations les plus grandes, c'est-à-dire présentant un nombre d'emplacements important, vendent plus de porcs, donc génèrent plus de chiffre d'affaires. De plus, d'après des personnes expertes interrogées, certaines exploitations sont tellement grandes qu'elles peuvent **s'émanciper des institutions telles que les coopératives de producteurs ou le marché du porc breton de Plérin pour négocier directement** avec les abattoirs ou la grande distribution. Leur prix de vente est alors plus élevé, parce qu'elle dispose d'un pouvoir de marché, leurs acheteurs étant prêts à payer un prix unitaire plus élevé pour sécuriser un certain volume d'achat. En outre, les exploitations les plus grandes achètent des plus grands volumes d'intrants, notamment de nourriture, qu'elles peuvent négocier à un prix unitaire plus faible.

Réciproquement, les exploitations les plus riches s'agrandissent. D'une part, les bénéfices qu'elles engrangent sont en partie réinvestis dans l'outil de production, en particulier dans les bâtiments. Si ces investissements génèrent de l'endettement, la capacité à faire face à la dette est élevée, car les revenus générés sont importants. D'autre part, lorsqu'un éleveur ou une éleveuse part à la retraite, les niveaux d'immobilisations sont tellement élevés que, le plus souvent, les nouveaux entrants n'ont pas les moyens de la reprendre, et seul un exploitant de taille importante dispose des moyens suffisants pour reprendre l'exploitation concernée, ou des formes sociétaires. **La part des sociétés civiles ou commerciales a ainsi fortement augmenté dans l'élevage porcin**. En 2020, ces formes

juridiques représentaient 18 % des exploitations et 33 % des porcs, contre 7 % des exploitations agricoles et 16 % des porcs en 2000 (Roguet, 2023). D'après (Purseigle et Hervieu (2022), l'élevage porcin est l'activité agricole où l'on trouve le plus de holdings.

Malgré ces bonnes performances économiques, l'élevage porcin fait face à différentes tendances qui pourraient les questionner à l'avenir. D'une part, les niveaux d'immobilisations sont tellement élevés qu'ils freinent l'installation de nouveaux éleveurs et éleveuses. D'autre part, les revenus sont très fluctuants dans le temps, et dépendant fortement du prix des aliments. Or, celui-ci devient de plus en plus élevé avec les effets du dérèglement climatique et les tensions géopolitiques qui vont croissant. Le prix du porc est également fluctuant et dépend de l'offre et de la demande mondiale, elles-mêmes étant de plus en plus fluctuantes, comme l'ont montré les différents épisodes de peste porcine africaine ces dernières années.

3.6 Conclusion : les modèles de chaîne de valeur dans le secteur porcin français

La filière porcine française s'est métamorphosée à partir des années 1960, en suivant une trajectoire d'industrialisation permise notamment par l'usage des additifs nitrés, pour répondre à la demande croissante de viande de porcs et faire face à la concurrence des charcuteries américaines puis européennes.

Cette industrialisation de la filière peut se prévaloir de certains succès : à chaque maillon, les capacités productives ont fortement augmenté et ont permis d'assurer un niveau de production suffisant en volume pour répondre à la consommation française croissante. Depuis les années 1990, les quantités produites sont à peu près équivalentes, en volume et de manière agrégée, aux quantités consommées. Cela traduit l'idée d'un **dimensionnement de la production relativement adapté à la consommation française**, ni trop faible comme certains voisins européens qui doivent s'appuyer sur d'importantes importations, ni trop élevée comme celle des principaux pays producteurs de porcs (Espagne, Allemagne, Pays-Bas et Danemark), dont la production surpasse très largement les besoins de la population intérieure.

Cependant, derrière un taux d'auto-approvisionnement proche de 100 % depuis plusieurs années, se cachent des **déséquilibres de flux d'importation et d'exportation qui dégradent la balance commerciale de la France**, au point de la rendre déficitaire en valeur de manière structurelle et croissante. Ainsi, la situation de la France est celle d'un pays qui exporte plutôt des produits à faible valeur ajoutée (porcs vifs, carcasses, abats, etc.) et qui importe des produits à forte valeur ajoutée (charcuterie, viande désossée pour fabriquer de la charcuterie, etc.). Ces importations sont en hausse depuis 20 ans.

Ce résultat est le reflet de la position de la France au sein du marché commun, **concurrencée par les modèles plus intensifs de ses voisins européens qui disposent d'une compétitivité coût plus intéressante**, en particulier pour la fabrication de produits de charcuterie standardisés et fabriqués en masse. Malgré les importants efforts d'intensification des pratiques consentis au maillon agricole pour rester dans la course à la compétitivité, le déficit se creuse progressivement. Cependant, ils ont permis à l'élevage porcin d'atteindre de bonnes performances économiques, même s'il existe des situations très contrastées en fonction de la taille des exploitations, avec des différences de revenus parmi les plus élevées de toutes les activités agricoles.

Le milieu de chaîne est lui aussi marqué par une intensification du travail humain avec un recours croissant aux machines, et une concentration des acteurs économiques au niveau de l'abattage-découpe comme de la seconde transformation (charcuterie). S'y rajoute un problème de surcapacité conjoncturelle au niveau de l'abattage-découpe qui pourrait devenir structurelle si la consommation de viande et le cheptel porcin continuent de décroître.

Par contraste, c'est en aval que se situent les grands gagnants de l'évolution des filières porcines françaises. Les 8 principales enseignes de grande distribution ont ainsi canalisé 91% des volumes de charcuterie vendus en 2023, dont 54% fabriqués sous leurs marques de distributeurs, en partie via des filières verticalement intégrées depuis les abattoirs qui leur appartiennent. Ces produits de charcuterie jouent un **rôle crucial dans le modèle économique de la grande distribution** : ils font partie des meilleures ventes et constituent un levier essentiel pour attirer les consommateurs et consommatrices dans les magasins. Mais surtout, les **ventes de charcuterie de porc génèrent à elles seules près d'un cinquième³² des bénéfices totaux des enseignes de grandes surfaces en France**, tous rayons confondus (y compris ceux déficitaires).

Pour synthétiser et compléter ces différents résultats, nous avons **modélisé les principaux types de chaînes de valeur présents au sein de la filière porcine**, à partir des quatre maillons étudiés précédemment : production agricole, transformation agroalimentaire (abattage-découpe et transformation de charcuterie réunis), distribution des produits et consommation finale des ménages.

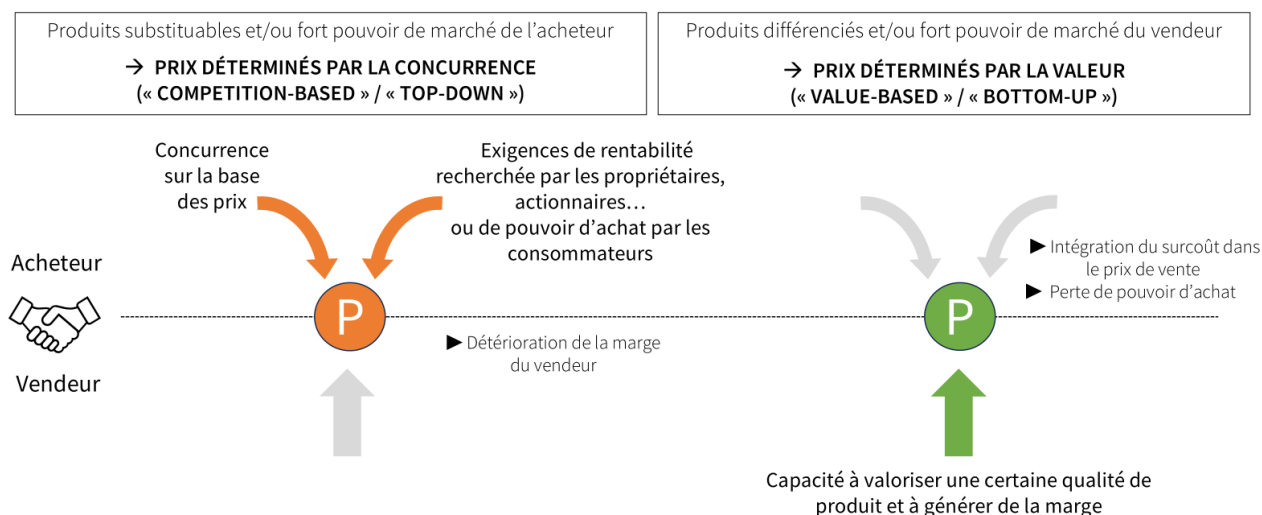
A l'interface entre chaque maillon, les forces de négociation des acheteurs et des vendeurs peut déboucher (cf. figure ci-après) :

- soit sur **des prix déterminés par les acheteurs (en rouge)**, qui mettent en concurrence le plus largement possible leurs fournisseurs, aidés par la standardisation des produits achetés, la capacité de s'approvisionner au-delà des frontières et le renforcement de leur pouvoir de marché, afin de négocier leurs prix d'achat à la baisse dans le but de répondre aux attentes de retour sur investissement de leurs actionnaires/propriétaires.
- soit sur **des prix déterminés par les vendeurs (en vert)**, qui contrebalancent cette pression via la différenciation de leurs produits de ceux des concurrents, et quand c'est possible l'accroissement de leur pouvoir de marché, afin d'assurer que les prix qu'ils obtiennent couvrent leurs coûts de revient et génèrent des marges bénéficiaires suffisantes (voire importantes quand ils parviennent à décorréliser leurs prix de leurs coûts).

Le long de la chaîne de valeur, chaque acteur est ainsi tour à tour dans une position d'acheteur vis-à-vis de ses fournisseurs puis de vendeur vis-à-vis de ses clients, et les prix qu'il négocie s'inscrivent dans l'une ou l'autre de ces configurations.

³² Sur la période 2017/2022, cf. partie 3.2.2

Figure 64 Schéma récapitulatif des dynamiques de détermination de prix entre acheteurs et vendeurs



Source : BASIC, 2024

Le périmètre retenu pour la modélisation des chaînes de valeur se limite à la charcuterie, et ne prend pas en compte la consommation en restauration hors domicile. Cela se justifie par le fait que la consommation à domicile représente 83% de la consommation de porc en France, et que la charcuterie représente 75% de la consommation de viande de porc dans le pays.

Sur la base de ce notre analyse détaillée précédemment, nous avons identifié **6 grands modèles de chaînes de valeur dans le secteur de la charcuterie de porc distribuée en grandes surfaces** (cf. schéma ci-après et Annexe 7 pour les calculs) :

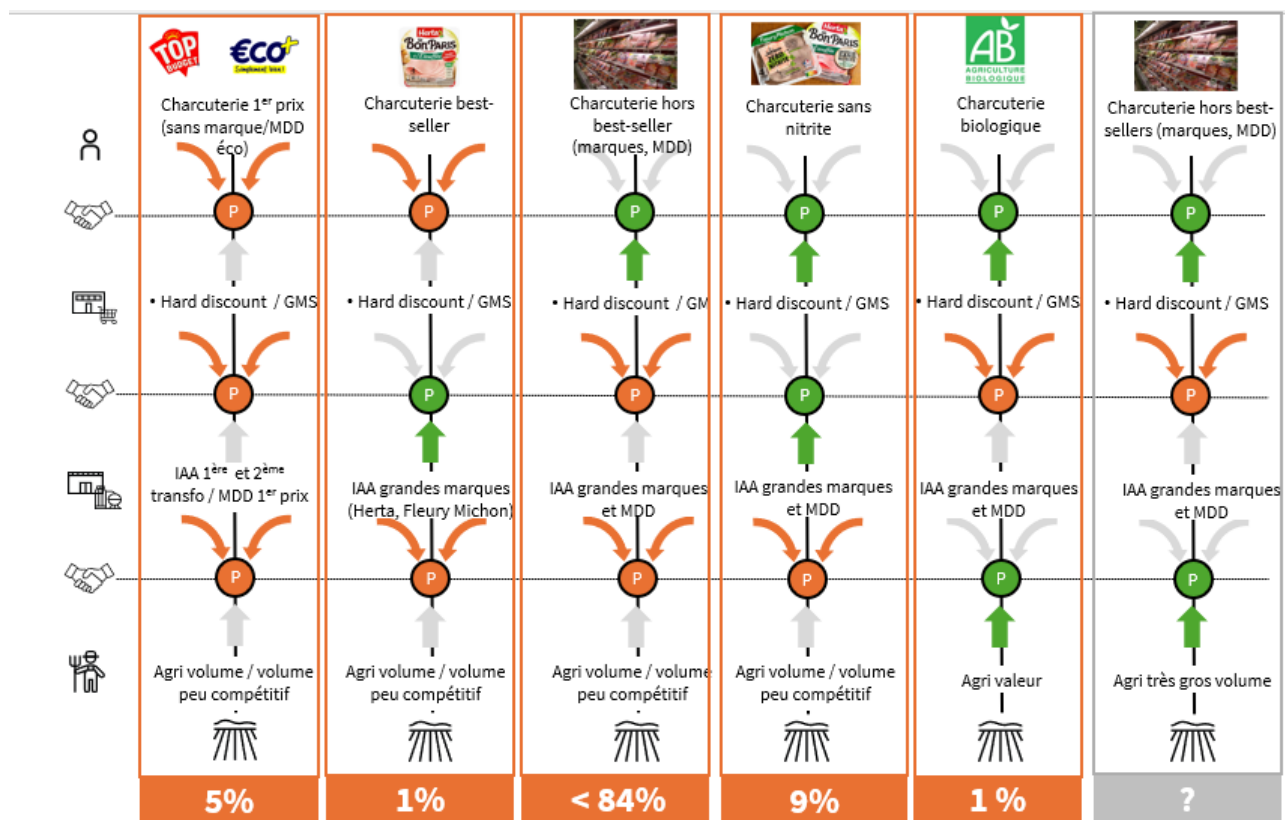
- Le premier modèle est caractérisé par la **concurrence exacerbée sur les prix** à chaque maillon, depuis la production agricole jusqu'à la consommation finale. Dans cette configuration, l'ensemble des acteurs est sous tension pour couvrir ses coûts internes. Il s'agit notamment des produits vendus sous MDD 1^{er} prix. Cette chaîne de valeur représente environ **5 % des ventes** en valeur de charcuterie pour la consommation à domicile.
- Le deuxième modèle de chaîne de valeur repose sur la vente au magasin de **produits « best-sellers »**. Il s'agit d'un nombre (très) limité de références vendues sous marque nationale qui sont en tête des ventes du secteur et bénéficient des plus grandes campagnes de publicité et de marketing, d'où leur forte notoriété auprès du grand public. Les industriels qui les fabriquent disposent ainsi d'un ascendant de négociation qui leur permet d'obtenir de meilleurs prix d'achat par la grande distribution et de générer des marges importantes. Les distributeurs sont prêts à réduire leur marge sur ces produits pour offrir les prix les plus bas possibles aux consommateurs et les attirer dans leurs magasins au détriment des concurrents. D'après nos estimations, ce modèle de chaîne de valeur **ne représente qu'environ 1 % des ventes** de charcuterie pour consommation à domicile, une proportion très basse par rapport à la moyenne des produits alimentaires (BASIC, 2024) qui reflète la faiblesse de la position des grandes marques de charcuterie par rapport au reste de l'agroalimentaire.
- Le troisième modèle de chaîne de valeur se caractérise par l'**ascendant des acteurs de la grande distribution** qui mettent sous pression les maillons amont de la transformation et de l'élevage, alors qu'ils parviennent à vendre les produits finis à un prix relativement élevé par

rapport à leur coût de production. **En découlent d'importantes marges bénéficiaires pour les enseignes de grandes surfaces.** Comme évoqué précédemment, cette configuration est la plus répandue dans le secteur de la charcuterie. C'est notamment le cas (mais pas uniquement), des produits vendus sous MDD qui représentent plus de la moitié des ventes de charcuterie en GMS et pour lesquels les industriels sous-traitants ont très peu de marge de négociation. D'après nos estimations, ce modèle de chaîne de valeur représente **84 % des ventes en valeur** de charcuterie pour consommation à domicile, une proportion bien plus élevée que pour la moyenne des produits alimentaires (BASIC, 2024).

- Le quatrième modèle de chaîne de valeur correspond aux **produits de charcuterie sans nitrite**. Sur ces types de produits, les marques nationales, principalement Herta et Fleury Michon, dominant le marché et les MDD sont (très) peu présentes. C'est le seul cas de chaîne de valeur où les industriels comme les distributeurs parviennent à fixer des prix leur permettant de faire des marges importantes, les consommateurs étant prêts à payer plus cher pour des raisons sanitaires. En amont, les prix payés aux producteurs sont ceux du marché conventionnel : bien que rémunérateurs, ils ne comprennent pas de différentiel lié au prix plus élevé obtenu en aval. Ce modèle de chaîne de valeur **représente environ 9 % des ventes** de charcuterie pour la consommation à domicile.
- Le cinquième modèle de chaîne de valeur est celui des produits sous signes de qualité qui valorisent dès l'amont le travail des éleveurs et éleveuses, et organisent une reconnexion avec les consommateurs via la traçabilité tout au long de la chaîne. Pour le porc, il s'agit de la **production en agriculture biologique**. Si les prix obtenus par les éleveurs et éleveuses sont différenciés en amont, les acteurs du milieu de chaîne sont pris en étau entre le surcoût élevé de la matière première et la pression des distributeurs pour limiter leurs frais et maintenir leurs marges. Dans les magasins, ces produits sont vendus à des prix (bien) plus élevés qui reflètent le consentement à payer des consommatrices et consommateurs. Ce mode de production est très marginal dans l'élevage porcin. D'après nos estimations, cette chaîne de valeur **ne représente que 1 % des ventes de charcuterie en GMS**.
- Enfin, le sixième et dernier modèle de chaîne de valeur ressemble au précédent. Dans ce modèle aussi, la grande distribution comme les élevages parviennent à fixer des prix différenciés. Au maillon agricole, ces prix ne reflètent pas une production distinctive d'un point de vue qualitatif, mais la capacité des éleveurs et éleveuses **à produire des quantités telles qu'ils peuvent s'affranchir des institutions qui déterminent les prix de vente** (coopératives agricoles, marché du porc breton) en négociant des **contrats directs avec les grandes surfaces**. D'après un article de Logvenoff et Falc'hon (2023), cette possibilité de s'affranchir des institutions qui forment les prix du porc ne concerne que les plus gros élevages, qui peuvent vendre en direct aux abattoirs. D'après un témoignage d'un éleveur cité dans cet article, seuls les élevages de plus de 400 truies produisent suffisamment de porcs pour amortir les frais de transport. Mais le nombre de porcs n'est pas le seul critère : il faut également que les abattoirs soient relativement proches de l'exploitation pour qu'il soit rentable de s'y rendre par ses propres moyens, et que ces abattoirs ne soient pas possédés par une coopérative agricole qui n'a pas intérêt à encourager ces pratiques dissidentes. Les données disponibles publiquement ne nous ont pas permis d'estimer l'importance de ce phénomène et de ce modèle chaîne de valeur, mais il est néanmoins possible d'affirmer qu'elle concerne un nombre non négligeable d'animaux vendus.

Le graphique ci-dessous représente chacun de ces modèles de chaîne de valeur ainsi que la part des ventes de produits finis aux consommateurs qu'ils représentent. Ces pourcentages doivent être considérés comme des ordres de grandeur au vu des données disponibles pour les estimer.

Figure 65 Schéma récapitulatif des dynamiques de détermination de prix entre acheteurs et vendeurs pour la sous-filière charcuterie de porc



Source : BASIC, 2025

Sur les six chaînes de valeur modélisées, quatre permettent à la grande distribution de générer des bénéfices, correspondant à environ 94 % des ventes de charcuterie.

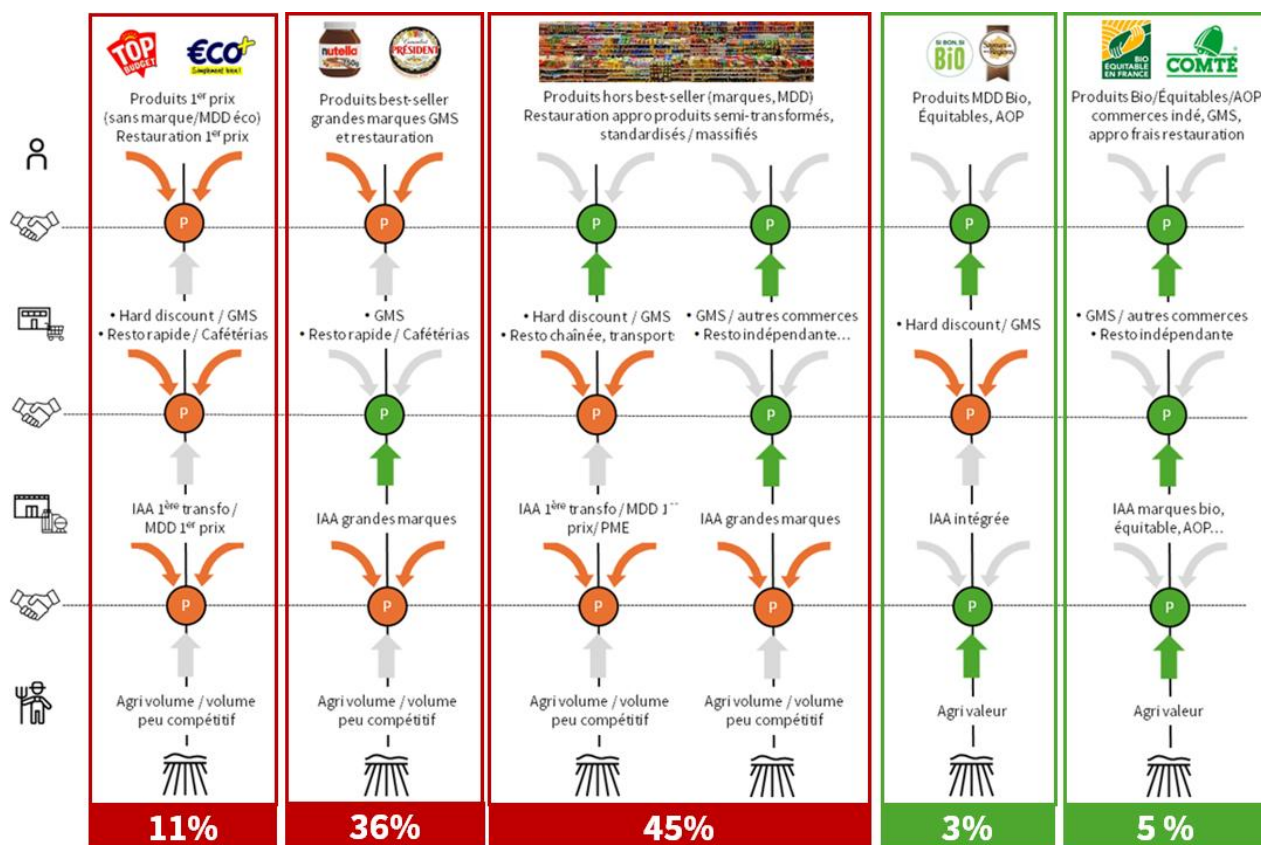
Pour interpréter ces résultats, il est intéressant de les comparer aux modèles de chaînes de valeur pour l'ensemble du système alimentaire français qui ont été identifiés et quantifiés dans le cadre d'une étude récente menée par le BASIC (2024) pour le Secours catholique – Caritas France, les Civam, Solidarité Paysans et la Fédération française des diabétiques. Cette étude, publiée en septembre 2024 montre la situation particulière de la filière porcine au sein du secteur agricole et alimentaire français.

Cette comparaison permet de mettre en évidence trois éléments (cf. graphique ci-dessous) :

- la part des chaînes de valeur différenciées de l'amont jusqu'à l'aval est beaucoup plus faible dans la filière porcine (1 % des ventes de charcuterie en GMS) que pour l'ensemble du système alimentaire français (8 %) ;

- la part des chaînes de valeur rémunératrices pour les acteurs du milieu de chaîne est très faible dans la filière porcine (1%) en comparaison de l'ensemble du système alimentaire (36%) ;
- la part des chaînes de valeur rémunératrices pour les distributeurs est près de deux fois plus élevée dans la filière porcine (84 %) que pour l'ensemble du système alimentaire français (45%)
- Alors que dans l'ensemble du système alimentaire français, 53 % des ventes permettent à la grande distribution de couvrir ses coûts et de générer des bénéfices (tandis que 47 % des ventes ne le permettent pas), ce sont 94 % des ventes qui le permettent dans la filière porcine.

Figure 66 Schéma récapitulatif des dynamiques de détermination de prix entre acheteurs et vendeurs pour le système alimentaire français

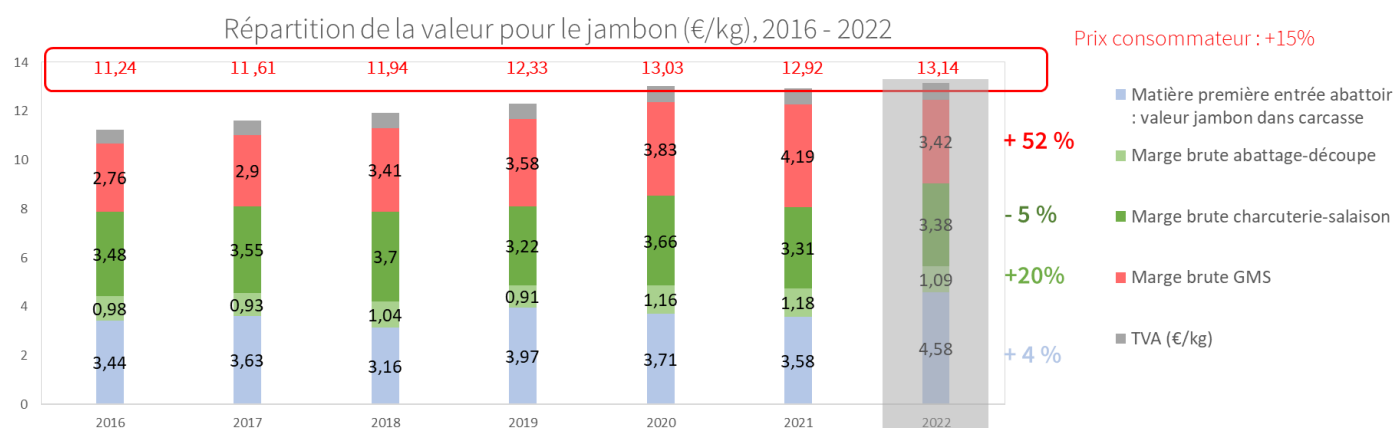


Source : BASIC (2024)

Cette analyse comparée des différents modèles de chaînes de valeur reflète la position de force de la grande distribution, grande gagnante de la filière porcine.

Une manière d'illustrer ce rapport de force favorable à la grande distribution est d'analyser les données de l'OFPM sur le produit phare du rayon charcuterie : le jambon cuit. La Figure 67 ci-dessous montre l'évolution des marges brutes de chaque maillon entre 2016 et 2022 sur ce produit. Si l'analyse de ce produit en particulier ne prétend pas être représentative de toutes les productions du secteur qui peuvent connaître des situations contrastées, elle a le mérite de fournir une première vision d'ensemble et des ordres de grandeur sur la répartition de la valeur et son évolution au sein de la filière. À cause d'un changement de méthode méthodologique en 2016, il n'est pas possible d'analyser des données plus anciennes. De plus, l'année 2022 doit être analysée avec prudence, car l'inflation a influencé les marges brutes des différents acteurs.

Figure 67 Évolution des marges brutes à chaque maillon sur le jambon, entre 2016 et 2022



Source : BASIC d'après OFPM (2023)³³

Alors que le prix final du jambon cuit pour les consommateurs et consommatrices a augmenté de 15% sur la période 2016-2021, **la marge brute de la grande distribution a augmenté de 52 % sur la même période**. En vis-à-vis, celle de l'abattage a augmenté de 20 %, celle du maillon agricole de 4 %, tandis que celle du maillon industriel de la charcuterie a diminué de 5 %. D'après l'OFPM (2022), « *il est observé que lorsque la valeur du jambon dans la carcasse augmente, les indicateurs de marge brute des maillons industrie charcuterie-salaison et abattage-découpe reculent, et inversement. Il existe un phénomène de compensation des marges d'un maillon à l'autre, excepté pour la distribution-GMS dont l'indicateur de marge brute progresse de manière régulière depuis 2016* ».

Cette analyse de la répartition des marges brutes sur le produit phare de la filière, le jambon cuit, est une bonne illustration de la dynamique au sein de la filière qui est analysée de manière détaillée dans le présent chapitre.

³³ Le résultat de l'année 2022 est provisoire, c'est pourquoi nous n'en tenons pas compte dans nos calculs d'évolution. Les données définitives pour l'année 2022 ne sont pas utilisables car la méthodologie est différente.

4. Des performances économiques à n'importe quel prix ? Les coûts sociétaux élevés de l'intensification des pratiques de la filière porcine française

4.1 Introduction au concept de coûts sociétaux

La partie précédente a montré que les bénéfices de la filière porcine sont principalement concentrés à un maillon, celui de la distribution, et qu'à chaque maillon, ils sont inégalement répartis entre les différents types d'acteurs économiques. **Dans quelle mesure la profitabilité de ces acteurs repose-t-il sur un report de coûts sur la société et pas seulement sur le succès de leur stratégie économique ?**

En effet, les financements publics peuvent fortement contribuer à la profitabilité des acteurs économiques par deux voies différentes :

- Soit **en soutenant économiquement les acteurs et leurs résultats**, par le biais de subventions, mais aussi d'exonérations fiscales et de cotisations sociales ;
- Soit **en prenant en charge une partie des impacts sanitaires, sociaux et/ou écologiques** générés par les acteurs économiques, dont les coûts grèveraient leur profitabilité s'ils devaient les prendre en charge.

4.1.1 Le concept de coûts sociétaux

Comme toute activité économique, la production agricole, la transformation, la distribution alimentaire et la restauration entraînent des gains et des coûts économiques. Concernant ces derniers, il s'agit notamment des coûts de production liés aux matières premières, à l'énergie, aux transports ou à la main-d'œuvre. Dans un contexte global d'injonction à la compétitivité, chaque acteur du système alimentaire est poussé à réduire ses coûts, ce qui passe par des gains de productivité. Si d'importants gains de productivité ont effectivement été réalisés depuis l'après-guerre, **un acteur économique peut également chercher à réduire ses coûts en les transférant à des tiers ou à la collectivité dans son ensemble**, ce qui lui permet d'améliorer son résultat économique.

Cette situation a été conceptualisée par l'économiste germano-américain Karl William Kapp, pour qui *« le terme “coûts sociaux” s'applique à toutes les conséquences nuisibles et à tous les dommages (coûts de dépollution, coûts de prise en charge de maladies, pertes de revenus, etc.) que d'autres personnes ou la société subissent du fait des activités de production et dont les entrepreneurs privés ne sont pas tenus pour responsables »* (Kapp, 2015).

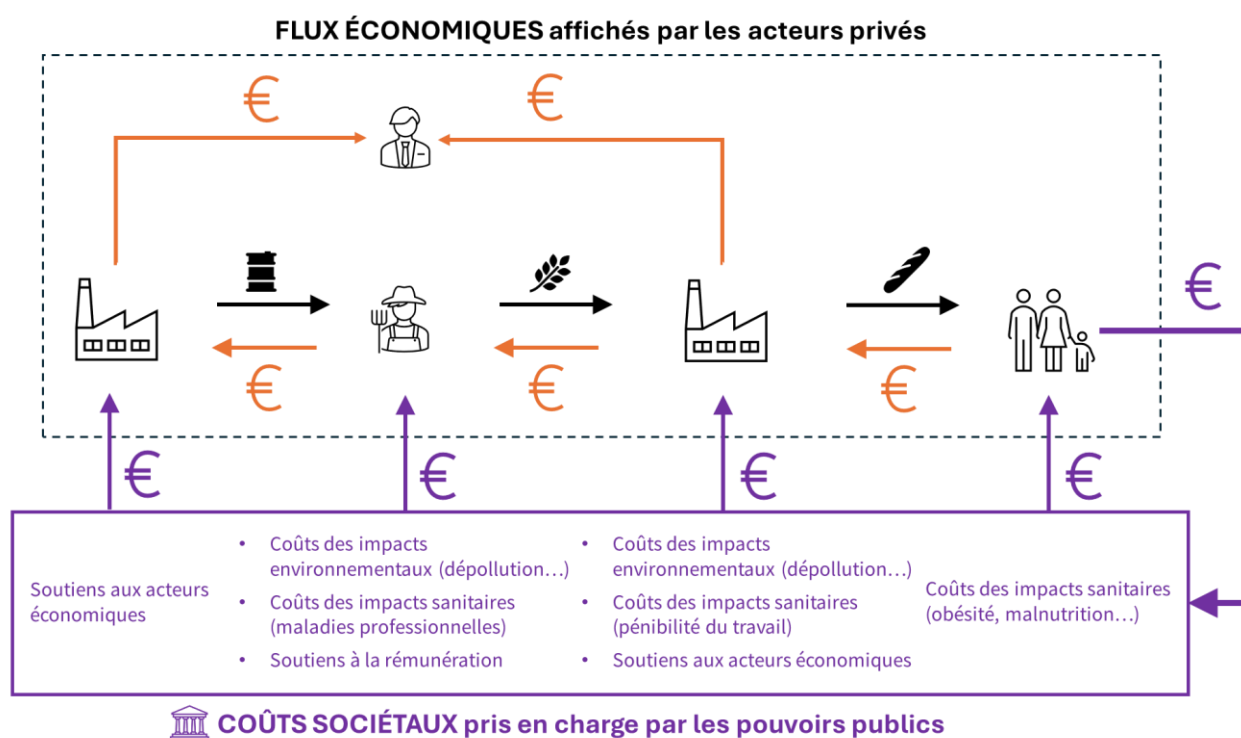
Si des coûts sociaux résultent de manière structurelle de toute activité productive, l'objectif n'est pour autant pas de les faire disparaître en les faisant prendre intégralement en charge par les acteurs marchands qui en sont à l'origine. En effet, toute activité économique se développe dans un environnement collectif d'infrastructures, tant matérielles (réseaux de transports ou d'eau potable, système de santé, de gestion des déchets, etc.) qu'immatérielles (éducation nationale, système

judiciaire, etc.) et contribue donc, à ce titre, aux coûts de ce cadre socio-fiscal, tout autant qu'elle en bénéficie.

Au-delà des coûts sociaux liés aux impacts, la puissance publique peut aussi choisir de soutenir un secteur économique en le finançant pour atteindre des objectifs collectifs (le maintien des emplois ou l'adaptation au changement climatique, par exemple). Au total, toute activité productive génère ainsi des coûts qui sont répartis entre la sphère privée (entreprises et ménages) et la sphère publique (État, collectivités, institutions publiques et parapubliques). Ces coûts sont donc toujours, à des degrés divers, mutualisés ou privatisés.

En prolongeant la théorie proposée par Kapp, nous parlons donc de « **coûts sociétaux** » pour rendre compte de ces différents types de coûts et pour objectiver leur répartition et leurs ordres de grandeur.

Figure 68 Coûts sociétaux mutualisés du système alimentaire français.



Source : BASIC

Une première partie des coûts sociétaux est ainsi constituée par les **coûts des impacts négatifs** qui sont pris en charge par la puissance publique. Dans le cadre de l'étude du BASIC sur la création de valeur et les coûts sociétaux du système alimentaire français (BASIC, 2024), nous avons conduit une analyse de toutes les sources permettant d'objectiver les dépenses publiques (documents budgétaires, rapports d'expertise ou d'évaluation, etc.) et les avons comptabilisé à hauteur de la part de responsabilité du système alimentaire français, sur la base des données scientifiques qui nous ont permis d'isoler les coûts directement engendrés par ce dernier. **Nous avons reproduit cette méthode pour isoler les coûts engendrés par les acteurs la filière porcine à l'échelle nationale d'une part, et des acteurs situés en Bretagne d'autre part, en raison du poids prépondérant de cette région dans la filière et de la localisation de certains impacts.**

Les coûts des impacts que nous avons pu estimer quantitativement se déclinent en deux grandes catégories : les dépenses de **santé**, et les dépenses de prise en charge d'une partie des impacts **écologiques** (traitement de l'eau, prise en charge des maladies, etc.). En se basant sur une identification des dépenses réelles des autorités françaises, via une approche comptable, le montant total du coût des impacts ne correspond ainsi qu'aux dépenses qui ont été priorisées et décidées par les pouvoirs publics français. C'est le fruit d'un compromis politique d'une année donnée, reflété dans les décisions budgétaires.

Une seconde partie des coûts sociétaux correspond aux **coûts des soutiens financiers alloués par la puissance publique** à la filière porcine française pour améliorer la compétitivité et la rentabilité des acteurs économiques, favoriser l'emploi du secteur, etc.

La méthode que nous avons suivi pour le recensement de ces soutiens est résumée en Annexe **3**. Elle s'inscrit dans la méthode plus générale développée avec I4CE, toujours dans le cadre de l'étude du BASIC sur la création de valeur et les coûts sociétaux du système alimentaire français (BASIC 2024).

In fine, nous avons comptabilisé et consolidé les coûts sociétaux de la filière porcine pour deux périmètres distincts :

- **Périmètre France** : il regroupe les coûts supportés par les pouvoirs publics français en raison des impacts engendrés par les acteurs de la filière porcine à l'échelle nationale, et les soutiens financiers publics (tous guichets) à destination des acteurs économiques de toute la filière porcine française ;
- **Périmètre Bretagne** : il regroupe les coûts supportés par les pouvoirs publics français en raison des impacts engendrés par les acteurs bretons³⁴ et les soutiens financiers publics (tous guichets) à destination des acteurs économiques de la filière porcine en Bretagne.

Nous présentons dans un premier temps les soutiens financiers publics à la filière, puis dans un deuxième temps le coût des impacts négatifs.

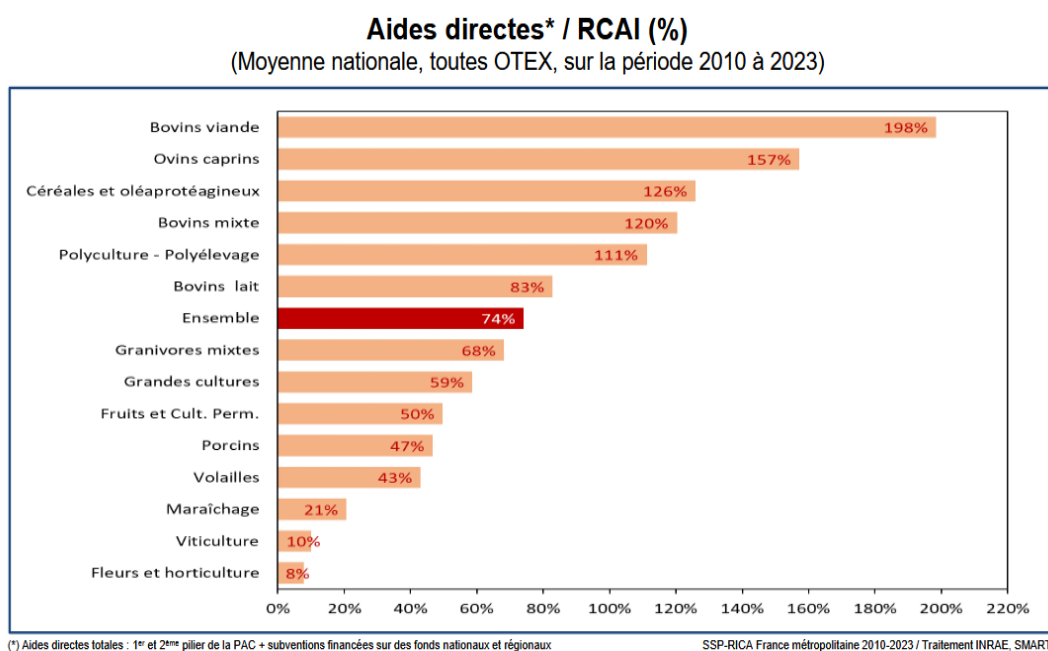
4.2 Les soutiens financiers publics à la filière porcine : des exonérations (sociales et fiscales) presque équivalentes aux subventions directes

4.2.1 Une filière plus subventionnée qu'elle ne le dit

En comparaison d'autres productions agricoles, les revenus de l'élevage porcin sont moins **dépendants des aides directes**. La figure ci-dessous illustre la part des aides directes dans le RCAI, en considérant les aides directes totales, c'est-à-dire les aides du premier et du deuxième pilier de la Politique Agricole Commune (PAC) et les subventions financées sur des fonds régionaux et nationaux.

³⁴ Il s'agit plus précisément des coûts de la production porcine bretonne, et de la consommation bretonne de porcs.

Figure 69 Part des aides directes dans le RCAI



Source : Chatellier et Piet (2025)

Sur la période 2010-2023, les aides directes représentent en moyenne 47 % du revenu des éleveurs et éleveuses porcins, contre 74 % pour l'ensemble des productions agricoles. Cette proportion est sensiblement la même que pour l'élevage de volaille (43 %), mais est bien plus faible que pour les autres activités d'élevage (198 % pour l'élevage de bovins viande, 157 % pour l'élevage d'ovins et de caprins, 120 % pour l'élevage de bovins mixte ou 83 % pour l'élevage de bovins lait).

Ce moindre soutien s'explique par le fait que les aides du premier pilier de la PAC sont des aides à l'hectare. Or, l'élevage porcin, comme l'élevage de volaille, sont principalement des élevages en bâtiment. Les exploitations ont donc une Surface Agricole Utile (SAU) plus faible que celles des autres activités d'élevage, qui sont en moyenne plus extensives.

De plus, l'élevage porcin ne bénéficie pas ou peu d'aide couplée, contrairement à d'autres activités d'élevage (bovin viande, bovin lait, ovins, caprins). En ce qui concerne les aides du second pilier, les exploitations porcines sont moins concernées que les autres élevages. En effet, les indemnités de compensation pour handicap naturel (ICHN) sont destinées aux exploitations situées dans des zones défavorisées par l'altitude, les fortes pentes ou d'autres caractéristiques physiques, et concernent donc plutôt les élevages bovins, ovins ou caprins de montagne que l'élevage porcin.

Ces aides directes, certes relativement plus faibles que pour d'autres productions, ne sont que la partie émergée des soutiens financiers publics dont bénéficie la filière porcine française. En effet, **les subventions pour le maillon agricole qui s'élèvent à 378 millions € pour l'année 2021³⁵ représentent**

³⁵ La méthode d'estimation du total des subventions d'exploitation reçues par l'élevage porcin est détaillée en Annexe 3.2.1.1. En l'absence de données publiques détaillant les enveloppes globales reçues par les différents OTEX (les publications d'Agreste fournissent les valeurs moyennes par exploitation, et non les valeurs totales), notre modélisation s'appuie sur l'utilisation de la base de données Rica, qui est traditionnellement utilisée pour calculer des valeurs moyennes, et non des valeurs totales. Néanmoins, en l'absence d'alternative, nous proposons cette première méthode d'approximation, en conscience des limites méthodologiques et dans l'attente de données publiques.

à peine la moitié de l'ensemble des soutiens publics financiers à la filière qui s'élèvent à 823 millions d'euros la même année, dès lors que sont intégrés tous les maillons de la chaîne, et que sont prises en compte, en plus des subventions, les exonérations de cotisations sociales et les exonérations fiscales (cf. tableau ci-dessous).

In fine, le maillon agricole a bénéficié de 455 millions d'euros en 2021 quand on prend en compte les exonérations, et 83 % des soutiens financiers publics à ce maillon sont constitués de subventions, majoritairement de la PAC, dont l'objectif est de compléter les revenus des éleveurs et éleveuses.

Tableau 5 Soutiens financiers publics à la filière porcine française et bretonne, 2021

	Bretagne			France			Comparaison Bretagne / France
	Aides en Millions €	Part du maillon dans l'aide	Part de l'aide dans le total des aides du maillon	Aides en Millions €	Part du maillon dans l'aide	Part de l'aide dans le total des aides du maillon	Part de la Bretagne dans le montant national
Exonérations fiscales	56			147			38%
Agricole	21	37%	10%	40	27%	9%	53%
IAA	32	58%	25%	54	37%	21%	60%
Distribution	0,1	0,2%	9%	3	2%	9%	5%
RHD	3	5%	58%	51	35%	58%	5%
Exonérations sociales	90			247			37%
Agricole	19	21%	9%	37	15%	8%	51%
IAA	68	76%	52%	148	60%	58%	46%
Distribution	1	1%	91%	25	10%	91%	5%
RHD	2	2%	42%	36	15%	42%	5%
Subventions	207			429			48%
Agricole	177	85%	82%	378	88%	83%	47%
IAA	30	15%	23%	52	12%	20%	58%
Distribution	-	0%	0%	-	0%	0%	NA
RHD	-	0%	0%	-	0%	0%	NA
Total	354			823			43%

Source : BASIC, voir Annexe 3 pour le détail des calculs

IAA : Industries agro-alimentaires ; RHD : Restauration hors domicile

4.2.2 La Bretagne capte près de la moitié des financements publics à la filière

D'après nos calculs, la filière porcine bretonne bénéficie de près de la moitié (43 %) des financements publics nationaux de cette filière. Cela est cohérent, concernant le maillon agricole, avec le fait que

plus de la moitié des porcs français est élevée en Bretagne³⁶. Similairement, pour le **maillon IAA**, une part importante des outils de transformation (viande fraîche, mais aussi charcuterie), et donc aussi de l'emploi associé se situant en Bretagne (environ 60 % de l'emploi d'abattage découpe de porc³⁷, et 40 % de l'emploi de charcuterie porcine³⁸), entraînant une proportion élevée d'exonérations sociales attribuée à la Bretagne.

Concernant les maillons de la **distribution et la restauration (RHD)**, les financements sont estimés sur la part de volume final vendu en Bretagne, et le travail que cela représente en Bretagne, approximé par la part de mangeurs et mangeuses de la région dans le total français, soit 5 %³⁹.

Ainsi, **près de la moitié des financements à destination de la filière porcine française⁴⁰ profite au modèle porcin breton**, qui génère par ailleurs de nombreux impacts, dont une partie des coûts sont reportés sur la société française (cf. infra).

4.2.3 En aval de la filière, des soutiens publics aveugles sous forme d'exonérations

A contrario, sur le reste des maillons, les subventions sont moindres et les exonérations sociales et fiscales sont bien plus importantes. Au total, ces exonérations **représentent 38 % de la totalité des soutiens financiers publics recensés pour la filière porcine au niveau national, soit 317 millions d'euros en 2021** pour les industries agro-alimentaires, la distribution et la restauration. Il s'agit de soutiens « indirects » des pouvoirs publics, au sens où il ne s'agit pas de financements versés à ces acteurs, mais d'exonérations d'un dû, qui représentent ainsi un manque à gagner pour l'État (exonérations fiscales) ou pour la Sécurité Sociale (exonérations sociales) et qui sont inscrits chaque année dans le budget voté par le Parlement français. La grande majorité du manque à gagner pour la sécurité sociale est compensée par le budget de l'État, entraînant ainsi un coût directement pris en charge par le contribuable.

Sur l'ensemble des maillons en aval (IAA, distribution et Restauration Hors Domicile), les **exonérations sociales** que nous avons pu estimer correspondent uniquement aux exonérations généralistes sur les bas salaires dites « Fillon ». Elles s'élèvent à **210 millions € pour les 3 maillons aval, dont 60 % de ce montant bénéficie aux industries agroalimentaires**. Ces exonérations de cotisations sociales sont accordées pour des emplois associés à une rémunération Smic ou à peine plus élevée qui, en plus d'être **mal rémunérés**, sont également souvent **très précaires** et caractérisés par leur

³⁶ 57 % précisément, en 2021. Source : <https://bretagne.chambres-agriculture.fr/detail-dossier/viande-porcine-en-bretagne-chiffres-cles>

³⁷ Abattage découpe : 8345 salariés et salariées en Bretagne en 2022 vs. 13 908 au niveau national en 2023 soit un poids de 60 % pour la Bretagne dans l'abattage découpe de porc. Source Bretagne :

https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/06_essentiel_bgne_ff_porcs_2023.pdf. Source nationale : <https://ifip.asso.fr/documentations/35903-capacites-delevage-et-dabattage-des-contrastes-regionaux/> et <https://blog-eco-bzh.chambres-agriculture.fr/productions-animales/des-abatteurs-bretons-de-porcs-en-categorie-poids-lourd/>

³⁸ En 2021, le volume de charcuterie et salaisons produit en Bretagne représente 40 % du tonnage national. Source : https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/06_essentiel_bgne_ff_porcs_2023.pdf

³⁹ 3 394 567 habitants et habitantes en Bretagne en 2021 vs. 67 408 052 habitants et habitantes en France en 2021. Source Bretagne : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7738163>, Source France : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=FE-1>

⁴⁰ Parmi ceux que nous avons considérés (rappel qu'ils ne sont pas exhaustifs).

pénibilité. C'est en particulier le cas dans le secteur de **l'abattage-découpe dont les conditions de travail sont particulièrement difficiles** (voir section 4.3.1.5). On y trouve aussi des problèmes accrus de précarité du travail, comme en témoigne le poids de **l'intérim qui représente 10 % des effectifs salariés en 2023, contre 2 à 3 % pour l'ensemble des secteurs d'activité**⁴¹.

Concernant les **exonérations fiscales**, leur ventilation sur les différents maillons nous a permis d'obtenir les montants suivants :

- **51 millions pour la restauration hors domicile (RHD)** liés au taux réduit de TVA à 10 % pour la restauration commerciale⁴² ;
- **45 millions pour les industries agro-alimentaires** liés au tarif réduit (remboursement) pour les gazoles utilisés comme carburant par les véhicules routiers de transport de marchandises d'au moins 7,5 tonnes ;
- **2,6 millions pour la GMS** liés à la réduction d'impôt au titre des dons faits par les entreprises à des œuvres ou organismes d'intérêt général, c'est-à-dire la défiscalisation des dons alimentaires de la distribution. Cette réduction fiscale fait partie des **dépenses d'aide alimentaire** engagées par les pouvoirs publics : 664 millions d'euros au total.

L'enveloppe des exonérations fiscales en 2021 se partage ainsi à part presque équivalente entre les activités de transformation de la viande porcine⁴³ (37 % de l'enveloppe) et celles de distribution en restauration (35 % de l'enveloppe totale). **Avec un tiers des financements publics à la filière en 2021, les acteurs de la transformation de viande porcine semblent donc être les seconds bénéficiaires des soutiens financiers publics derrière les éleveurs et éleveuses**, avec environ 254 millions d'euros reçus sur un total de 823 millions d'euros en 2021.

4.2.4 Au maillon agricole, des soutiens publics non fléchés aux bénéfices des exploitations les plus grandes

Le maillon agricole est celui qui reçoit la plus grosse enveloppe : 454 millions d'euros en 2021, soit 55% du total. Pour aller plus loin, nous avons analysé plus en détail la répartition de cette enveloppe entre les différentes exploitations. Pour ce faire, nous nous sommes basés sur les données du Réseau d'Information Comptable Agricole (Rica) de l'année 2023, plus récente et pour laquelle l'échantillonnage des exploitations est plus fiable car recalé sur le recensement agricole de 2020.

4.2.4.1 Un niveau de subventions d'exploitation relativement constant quel que soit le niveau de revenus

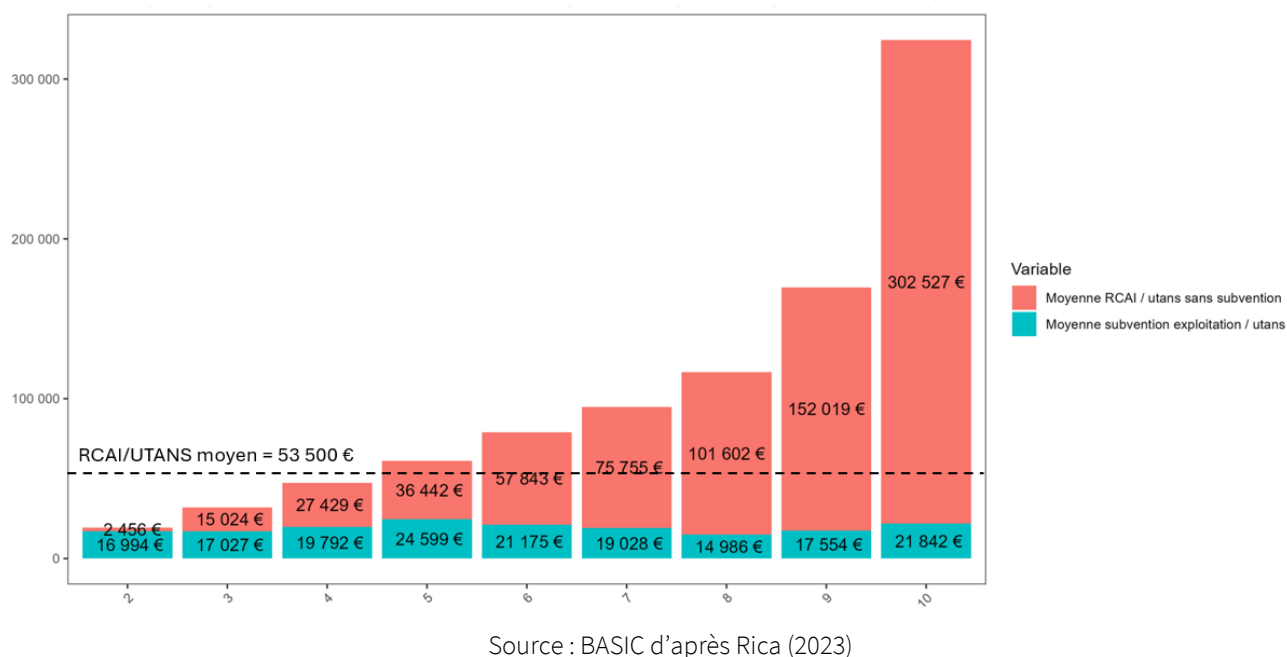
Derrière les chiffres moyens de l'OTEX Porc (47 % d'après Chatellier et Piet (2025) sur la période 2010-2023, cf. supra.), il existe **de grandes disparités concernant le poids des subventions d'exploitation dans le Résultat Courant avant Impôt (RCAI) selon les déciles de revenus**, comme illustré ci-dessous.

⁴¹ <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/donnees/lemploi-interimaire>

⁴² A savoir : consommation sur place et vente à emporter en vue d'une consommation immédiate.

⁴³ Comprend la transformation de viande fraîche et de charcuterie.

Figure 70 Moyennes des subventions d'exploitation et du revenu hors subvention, par UTANS, par décile



Il apparaît que le montant des aides en valeur absolue est relativement constant (entre 17 000 € et 25 000 €), quel que soit le décile de revenus. Le poids des aides dans le revenu, exprimé en pourcentage, décroît donc mécaniquement à mesure que le revenu augmente.

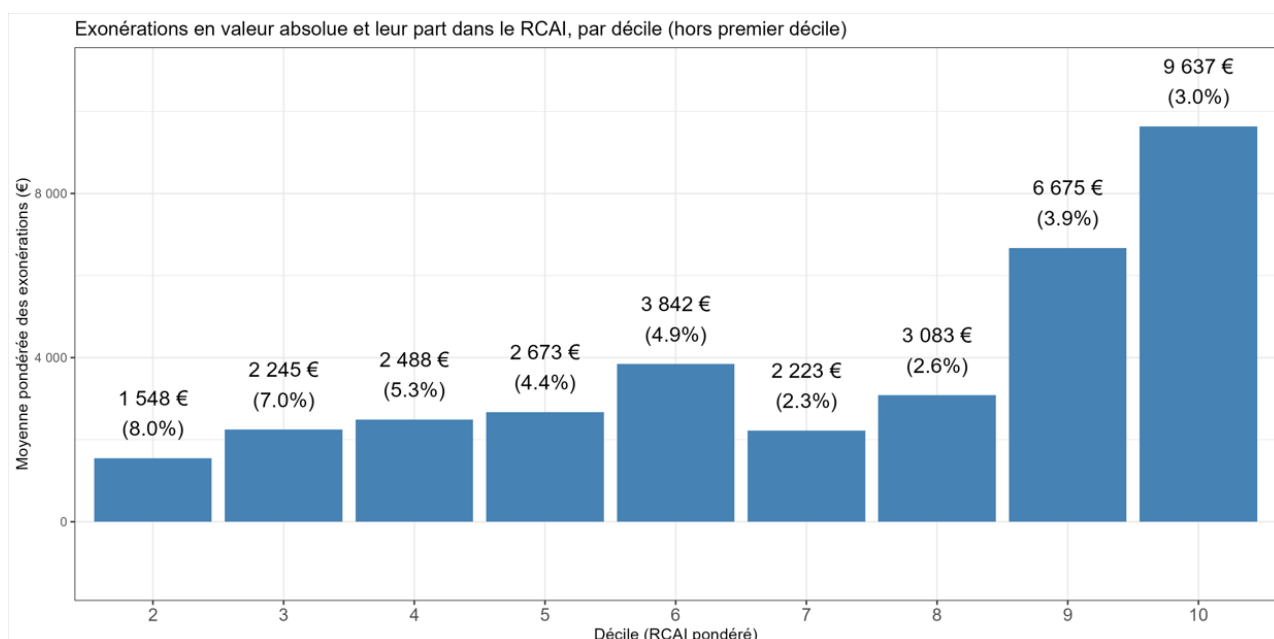
Une fois décomptées ces subventions, le RCAI/UTANS obtenu par les exploitations des déciles 6 à 10 est supérieur à la moyenne des exploitations spécialisées porcines sur la période 2010-2023 (53 500€ selon Chatellier et Piet, 2025). Ainsi la moitié (supérieure) des exploitations touchent des subventions d'exploitations alors qu'elles présentent des niveaux de revenus plus élevés que la moyenne. Cette part aurait été plus élevée encore si l'on avait choisi comme critère de comparaison le RCAI moyen de l'ensemble des exploitations agricoles (qui s'élève à 35 800 €). **Les subventions d'exploitations ne sont pas conditionnées aux revenus : les exploitations situées dans les premiers déciles reçoivent autant d'aides que celles des déciles les plus élevées**, alors que leurs niveaux de revenus sont bien moins élevés.

4.2.4.2 Des exonérations de cotisations sociales qui bénéficient aux plus hauts déciles de revenus et aux exploitations les plus grandes

En plus des subventions d'exploitation, les exploitations, lorsqu'elles emploient des salariés agricoles, bénéficient d'**exonérations de cotisations sociales patronales pour les contrats saisonniers ou les salaires autour du Smic**⁴⁴ (cf. Annexe 3.2.1.2). La prise en compte de ces soutiens n'est pas systématique et est relativement absente du débat public. La figure ci-dessous représente le montant moyen de ces exonérations sociales par décile, en valeur absolue et en pourcentage du revenu, pour l'année 2023.

⁴⁴ Voir BASIC, [Etude des effets des financements publics sur les salariés agricole](#), juin 2023.

Figure 71 Exonérations sociales en valeur absolue et en pourcentage du revenu, par décile



Source : BASIC d'après Rica (2023)

On constate que les montants d'exonérations de cotisations sociales, exprimées en valeur absolue (en euros), augmentent avec le niveau de revenus (avec une exception pour les déciles 7 et 8). Étant donné le fonctionnement du dispositif, ceci n'est pas étonnant. En effet, les montants perçus dépendent du nombre de salariés et salariées qui sont employés par l'exploitation. Or, plus l'exploitation est grosse, plus le nombre de salariés et salariées est élevé, et plus les revenus sont importants. Néanmoins, **le fait que les plus hauts déciles de revenus perçoivent en moyenne plus d'exonérations sociales que les plus bas déciles interroge la pertinence du dispositif.**

Un pic d'aides de crise pour l'élevage porcin en 2022

Sur les quinze dernières années, l'élevage porcin a été relativement peu aidé sous forme de subventions récurrentes, par rapport à d'autres productions agricoles. Mais le constat d'un secteur peu aidé est à nuancer au vu des exonérations de cotisations sociales analysées dans la partie précédente. Il peut également être nuancé par la prise en compte des aides de crise.

En effet, **en 2021 et surtout 2022, les exploitations porcines ont reçu des montants élevés d'aides de crise.** Ces aides ont atteint 54 000 € en moyenne par exploitation porcine en 2022, un montant en augmentation de plus de 600 % entre 2021 et 2022 (cf. figure ci-dessous). Si on les additionne avec les aides récurrentes, les exploitations porcines françaises ont reçu près de 73 000 € de subventions d'exploitation en 2022, soit une augmentation de 160% par rapport à l'année précédente, à comparer avec un montant moyen de 40 000 € toutes productions agricoles confondues.

Figure 72 Subventions versées aux exploitations agricoles en 2022

Tableau 2

Principales caractéristiques des subventions versées aux exploitations agricoles bénéficiaires, en euros 2022

Orientation technique	Part de bénéficiaires de subventions (en %)	Par bénéficiaire d'au moins une subvention							
		Montant total de subventions d'exploitation 2022	Évol. (%) 22/21	Dont premier pilier	Évol. (%) 22/21	Dont second pilier	Évol. (%) 22/21	Dont autres aides (notamment calamités et dispositif grippe aviaire)	Évol. (%) 22/21
Porcins	96	72 941	160,3	16 828	-8,0	1 939	-9,6	54 174	616,4
Volailles	85	56 592	97,0	12 412	-11,7	7 882	6,0	36 297	406,7
Bovins viande	100	52 281	-2,8	36 117	-1,7	13 143	-2,7	3 021	-14,9
Ovins et caprins	100	47 783	-1,6	29 248	-1,9	15 093	-5,7	3 442	25,6
Polyculture, polyélevage	98	45 606	4,4	31 087	-0,2	6 730	-15,2	7 789	71,2
Bovins lait	100	42 248	1,3	28 894	-1,9	9 229	-2,7	4 124	60,1
Total	92	39 586	1,4	25 544	0,0	6 896	-3,3	7 146	12,1
Fruits et autres cultures permanentes	84	35 229	-20,3	8 941	-2,5	2 983	-1,5	23 305	-27,0
Autres grandes cultures	98	34 626	-2,0	26 965	-1,9	2 659	-23,6	5 001	14,6
Céréales et oléoprotéagineux	100	34 379	-1,7	29 843	-2,1	3 233	-4,9	1 302	20,5
Maraîchage - Horticulture	59	19 246	14,4	3 571	-0,7	882	1,1	14 793	18,6
Viticulture	69	11 542	-48,5	3 664	14,1	3 028	37,2	4 849	-71,5

Champ : France métropolitaine, Guadeloupe et La Réunion.

Source : Agreste – Rica, résultats 2021 et 2022

Source : Agreste (2023)

Ces aides de crise incluent les aides du **plan de sauvegarde la filière porcine** ainsi que les soutiens aux éleveurs et éleveuses liés au **plan de résilience dans le cadre de la guerre en Ukraine** (Agreste, 2023). Le plan de sauvegarde de la filière porcine, annoncé le 1^{er} février 2022, précède le déclenchement de la guerre en Ukraine. Il est justifié par les difficultés rencontrées par les éleveurs et éleveuses porcins, qui s'expliquent par :

- la crise du Covid 19, qui a notamment contribué à la hausse des prix des intrants, en particulier les aliments pour animaux
- la Peste Porcine Africaine (PPA) en Europe, qui a provoqué un surplus d'offre et fait baisser le prix du porc

D'après le gouvernement, ce contexte a engendré le « *plus fort ciseau de prix jamais subi depuis 30 ans* » dans le secteur⁴⁵. En effet, les charges ont augmenté de 27 % quand dans le même temps le prix payé aux producteurs et productrices a diminué de 14 %. Ce plan est composé d'un premier volet d'aide à la trésorerie de 75 millions d'euros, et d'un deuxième volet « d'aide de structuration » de 175 millions d'euros. A ces montants se rajoutent 20 millions d'euros d'aide sous la forme de prise en charge de cotisations sociales. Au total, 270 millions d'euros ont été débloqués pour les éleveurs et éleveuses porcins. L'aide de prise en charge des cotisations sociales a été basée sur une estimation des pertes de crise, elles-mêmes calculées « sur la base de forfaits ». Elle est ciblée sur les élevages spécialisés dans l'élevage porcin à plus de 20 %, c'est-à-dire ceux dont le chiffre d'affaires est composé à plus de 20 % de la vente de porcs. Sur l'année civile 2021, les éleveurs et éleveuses devront avoir élevé au moins 500 porcs (200 dans le cas des éleveurs bénéficiant de l'ICHN)⁴⁶. Quant à l'aide à la trésorerie, elle était forfaitaire d'un montant de 15 000 € pour les exploitations « en fortes difficultés de trésorerie »⁴⁷.

Ainsi, il est intéressant de noter que **les éleveurs et éleveuses porcins ont surtout été soutenus avant le déclenchement de la guerre en Ukraine, à cause de la hausse du prix des intrants et des effets de la peste porcine africaine.** Or, ce type d'événement est sans doute appelé à se reproduire. En effet, le cours des produits entrant dans la composition de l'alimentation animale (céréales, tourteaux d'oléagineux, etc.) a de fortes chances de devenir de plus en plus fluctuant à mesure que les effets du dérèglement climatique se renforceront, dans un contexte où les conflits et tensions géopolitiques se sont multipliés ces dernières années, impactant également le cours de ces produits. En outre, le risque de Peste Porcine Africaine (PPA) est loin d'être écarté. Ainsi, **ces enveloppes de crise à destination de l'élevage porcin, qui sont aujourd'hui exceptionnelles, pourraient l'être de moins en moins dans les années qui viennent.**

4.2.4.3 Des soutiens publics qui bénéficient majoritairement aux exploitations de plus de 2 000 animaux

Les exploitations situées dans les déciles de revenus les plus élevés bénéficient de soutiens publics relativement importants. À partir d'une modélisation réalisée sur les données du Rica, nous avons analysé la taille des exploitations associée aux différents déciles de revenus.

Pour cela, nous avons classé les différentes exploitations porcines du Rica en 4 catégories qui s'appuient sur les catégories administratives de la réglementation Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Les détails de la modélisation sont présentés en Annexe 2.3.

Le régime ICPE classe les exploitations en trois catégories : déclaration, enregistrement, autorisation. Cette réglementation correspond aujourd'hui à la directive EIE qui impose une évaluation environnementale pour les exploitations les plus grandes. Le tableau suivant présente les différents seuils fixés par la réglementation ICPE et la directive EIE concernant le nombre d'animaux présents dans les exploitations.

⁴⁵ <https://www.info.gouv.fr/actualite/un-plan-de-sauvegarde-de-la-filiere-porcine>

⁴⁶ <https://www.lafranceagricole.fr/economie/article/769366/le-volet-2-des-aides-porcines-durgence-est-ouvert>

⁴⁷ <https://agriculture.gouv.fr/le-ministre-en-charge-de-lagriculture-annonce-un-plan-de-sauvegarde-de-la-filiere-porcine-face-une>

Tableau 6 Nomenclature pour les élevages porcins

	Non ICPE (règlement sanitaire départemental)	Déclaration (ICPE)	Enregistrement (ICPE)	Autorisation (ICPE)	Evaluation (EIE)
Nombre de porcs (en animaux équivalents)	Moins de 50	De 50 à 450	Plus de 450	Plus de 2000 porcs charcutiers ou plus de 750 places de truies	Plus de 3000 porcs charcutiers ou plus de 900 truies

Source : BASIC

Ces seuils définissent des règles administratives auxquelles les exploitations doivent se plier font l'objet d'une discussion politique permanente. Dans un contexte d'agrandissement continu des élevages porcins, ces seuils d'identification des sites industriels ont déjà été modifiés 44 fois entre 2009 et 2024, d'après France Nature Environnement (2025). Certaines de ces modifications ont concerné les élevages porcins, et ont notamment porté sur le nombre d'animaux à partir duquel une exploitation porcine est considérée comme un site industriel à risque pour son environnement, réduisant le nombre d'entreprises concernées par les règles les plus strictes. Ainsi, en 2013, le seuil à partir duquel la demande d'autorisation est obligatoire est passé de 450 à 2 000 porcs (Cour des Comptes, 2021). Ce relèvement très significatif du seuil a fait l'objet d'une double mise en demeure de la France par la Commission européenne, en 2019 et 2021, pour transposition insuffisante de la directive 2011/92/UE relative à l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement, suite à une plainte de l'association Eau et rivières de Bretagne.

La proposition de loi Duplomb (PPL), adoptée le 8 juillet 2025, prévoit qu'à partir de 2026, les élevages soumis à autorisation dont les seuils sont inférieurs au seuil de l'évaluation pourront faire l'objet d'un enregistrement. Cela revient de fait à faire coïncider le seuil de l'autorisation du régime ICPE et de la directive EID sur le seuil de l'évaluation de la directive EIE.

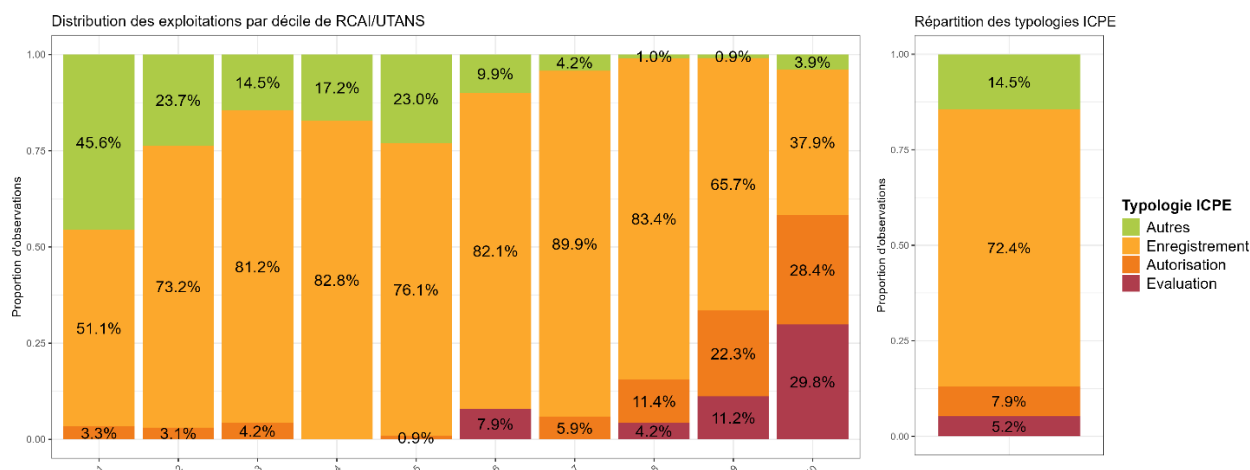
Ainsi, pour la suite de notre analyse, **nous avons modélisé les catégories suivantes** parmi les exploitations d'engraisers et de naisseur-engraisers⁴⁸ (estimations à partir des données du Rica) :

- « **Autres** » : exploitations dont le nombre d'emplacements pour les porcs à l'engrais est inférieur à 450. Cela comprend à la fois des exploitations qui ne relèvent pas du régime ICPE et des exploitations qui relèvent du régime de la déclaration du régime ICPE. Cette catégorie regroupe **743 exploitations** ;
- « **Enregistrement** » : exploitations dont le nombre d'emplacements pour les porcs à l'engrais est compris entre 450 et 2 000 (ce qui correspond au régime « enregistrement » actuel de la nomenclature ICPE), et qui regroupe **3 710 sites** ;
- « **Autorisation** » : exploitations dont le nombre d'emplacements pour les porcs à l'engrais est compris entre 2 000 et 3 000 (ce qui correspond au régime « autorisation » actuel de la nomenclature ICPE), et qui regroupe **404 sites** ;
- « **Evaluation** » : exploitation dont le nombre d'emplacements pour les porcs à l'engrais est supérieur à 3 000 (régime spécifique à la directive EIE) et qui regroupe **267 sites**.

⁴⁸ Les enjeux méthodologiques autour du périmètre retenu pour l'analyse sont présentés en Annexe 2.4

La figure ci-dessous croise ces catégories avec les déciles de revenus. Elle montre que les sites de plus de 2 000 porcs à l'engrais sont surreprésentés dans les plus hauts déciles de revenus. Par comparaison, il y a très peu d'exploitations relevant du régime de l'autorisation ou de l'évaluation dans les cinq premiers déciles de revenus. Leur présence devient plus importante dans les trois derniers déciles. Plus d'un site sur deux compte plus de 2 000 porcs à l'engrais parmi les 10 % des exploitations les plus riches, ainsi qu'un site sur trois parmi les exploitations du 9^{ème} décile, alors que ces tailles de site ne représentent que 13 % des exploitations au total.

Figure 73 Lien entre les régimes ICPE et EIE et les niveaux de revenus (déciles de RCAI/UTANS)



Source : BASIC d'après Rica (2023)

On constate donc que les exploitations de plus de 2 000 porcs à l'engrais sont également les plus riches et sont concentrées dans les plus hauts déciles de revenus. Le fait de relever des régimes les plus stricts (autorisation et évaluation) ne semble pas être une entrave à la réalisation de bénéfices importants, comme il est parfois entendu de la part des défenseurs et défenseuses d'un assouplissement des réglementations. Au contraire, la causalité semble inversée : c'est parce que les exploitations dégagent des bénéfices importants qu'elles se sont agrandies et qu'elles sont aujourd'hui soumises à ces réglementations.

Comme expliqué précédemment, l'agrandissement permet d'avoir plus de places d'engraissement, et donc de vendre plus de porcs. Cela permet d'obtenir des revenus plus élevés. En revanche, cela génère des niveaux d'endettement plus importants. Le tableau ci-dessous illustre ce phénomène à partir des données du Rica⁴⁹. Les ventes de porcs, les revenus et les niveaux d'endettement moyens sont présentés pour les différentes catégories administratives étudiées.

⁴⁹ Ces analyses portent uniquement sur la population des exploitations d'engraisers et de naisseurs-engraisers pour des raisons méthodologiques.

Tableau 7 Valeur moyenne par exploitation de certaines variables économiques par catégorie ICPE ou EIE

	Autres (moins de 450 porcs ⁵⁰)	Enregistrement (450 à 2000 porcs)	Autorisation (2000 à 3000 porcs)	Evaluation (plus de 3000 porcs)
Nombre d'exploitations	743	3710	404	267
Total ventes porcs (nombre de têtes)	1 454	3 977	8 884	13 792
Revenus (RCAL / UTANS, en euros)	45 860	92 685	213 734	271 748
Passif (clôture) (euros)	432 189	871 247	1 715 732	2 678 264
Dettes (clôture) (euros)	200 435	504 269	1 026 268	1 535 315
Capacité à faire face à la dette (EBE/Annuité)	5,9	4,4	8,8	3,9

Source : BASIC d'après Rica (2023)

Périmètre : exploitations d'engraisers et de naisseurs-engraisers

À la lecture du tableau, il apparaît que :

- Le **revenu moyen** des exploitations de 2 000 à 3 000 porcs est **2,3 fois plus élevé** que celui des exploitations de 450 à 2 000 porcs ;
- Le **revenu moyen** des exploitations de plus de 3 000 porcs est environ **30 % supérieur** à celui des exploitations de 2 000 à 3 000 porcs, et près de **3 fois plus élevé** que celui des exploitations de 450 à 2 000 porcs ;
- Le **montant des dettes** des exploitations de 2 000 à 3 000 porcs est **2 fois plus élevé** que celui des exploitations de 450 à 2 000 porcs ;
- Le **montant des dettes** des exploitations de plus de 3 000 porcs est **50 % supérieur** à celui des exploitations de 2 000 à 3 000 porcs et **3 fois plus élevé** que celui des exploitations de 450 à 2 000 porcs ;
- La **capacité à faire face à la dette** des exploitations de 2 000 à 3 000 porcs à l'engrais est **2 fois supérieure** à celle des exploitations de 450 à 2 000 porcs à l'engrais ;
- La **capacité à faire face à la dette** des exploitations de plus de 3 000 porcs est **plus de 2 fois plus faible** que celle des exploitations entre 2 000 et 3 000 porcs, et proche de celle des exploitations entre 450 et 2 000 porcs. Elle reste cependant élevée.

En résumé, les sites de plus de 2 000 porcs (autorisation ICPE et évaluation EIE) sont des entreprises qui dégagent les revenus les plus élevés, et dont les capitaux dépassent les 1,5 millions d'euros. Ils présentent des niveaux d'endettement plus élevés. En revanche, la capacité à faire face à la dette n'évolue pas de façon linéaire avec le nombre d'animaux : alors que les sites de plus de 2 000 porcs à l'engrais ont une meilleure capacité à faire face à la dette que les sites entre 450 et 2 000 porcs à l'engrais, les sites de plus de 3 000 porcs à l'engrais ont une capacité à faire face à la dette moindre par rapport à celle des exploitations relevant des régimes ICPE moins strictes. Ceci dit, cette capacité à faire face à la dette reste élevée dans toutes les catégories, ce qui explique la rentabilité des investissements.

⁵⁰ Dans l'ensemble du tableau ainsi que dans le paragraphe ci-dessous, il s'agit plus précisément du nombre de places d'engraissement, soit le nombre de porcs présents à un instant donné, et non pas du nombre de porcs produits par an par l'exploitation.

Le Tableau 8 ci-dessous recense les niveaux moyens de subventions d'exploitation et d'exonérations de cotisations sociales par catégorie ICPE ou EIE.

Tableau 8 Valeur moyenne par exploitation des niveaux de subventions et d'exonération par catégorie ICPE ou EIE

	Autres (moins de 450 porcs)	Enregistrement (450 à 2000 porcs)	Autorisation (2000 à 3000 porcs)	Evaluation (plus de 3000 porcs)
Nombre d'exploitations	743	3710	404	267
Revenus (RCAI / UTANS), en euros	45 860	92 685	213 734	271 748
Subventions d'exploitations, en euros	31 260	23 620	22 715	34 663
Part des subventions d'exploitation dans le RCAI, en %	70	27	7	10
Exonérations TO/DE et dispositif Fillon, en euros	2 940	4 534	10 185	18 560
Part des exonérations dans le RCAI, en %	7,7	4,4	8,2	6,3
Total des subventions et des exonérations	34 200	28 155	32 901	53 223

Source : BASIC d'après Rica (2023)

Périmètre : exploitations d'engraisers et de naisseurs-engraisers

À la lecture du tableau, il apparaît que :

- Le montant des **subventions d'exploitations varie relativement peu**, quel que soit le nombre de porcs à l'engrais sur les sites ;
- Le montant d'**exonérations de cotisations sociales** dont bénéficient les sites de 2 000 à 3 000 porcs à l'engrais est 2,2 fois plus élevé que celui dont bénéficient les sites de 450 et 2 000 porcs à l'engrais ;
- Le **montant d'exonérations de cotisations sociales** dont bénéficient les sites de plus de 3 000 porcs à l'engrais est 80 % supérieur à celui dont bénéficient les sites de 2 000 à 3 000 porcs à l'engrais et 4 fois supérieur à celui dont bénéficient les exploitations de 450 et 2 000 porcs à l'engrais ;
- Pour les exploitations de 2 000 à 3 000 porcs à l'engrais, les **montants en valeur absolue d'exonérations de cotisations sociales s'élèvent à près de 50 % des montants des subventions d'exploitation**.

Il apparaît ainsi que les exonérations de cotisations sociales ne sont pas anecdotiques et méritent d'être considérées dans le débat public sur les modèles agricoles qui sont soutenus par les soutiens financiers publics à l'agriculture.

4.2.4.4 Derrière la concentration des exploitations, celle des pressions écologiques

Comme évoqué précédemment, le modèle d'intensification des pratiques d'élevage s'est généralisé. Les mêmes races de porcs sont présentes dans toutes les exploitations, qui demandent les mêmes quantités d'intrants (alimentation, produits vétérinaires, etc.) **par animal**, comme en témoigne le tableau ci-dessous.

Tableau 9 Valeur moyenne par exploitation de certaines variables d'achats d'intrants par catégorie ICPE ou EIE

	Autres (moins de 450 porcs)	Enregistrement (450 à 2000 porcs)	Autorisation (2000 à 3000 porcs)	Evaluation (plus de 3000 porcs)
<i>Nombre d'exploitations</i>	743	3710	404	267
Charge réelle d'aliments concentrés pour porcins par porc gras équivalent (euros)	93	84	91	94
Frais d'externalisation par porc gras équivalent (euros par tête)	14	8	8	7
Frais de carburants, vétérinaire, eau et énergie par porc gras équivalent (euros)	17	15	14	17
Charge réelle d'approvisionnements (euros) ⁵¹	182 901	430 361	938 489	1 628 394
Frais de carburants, vétérinaire, eau et énergie (euros)	19 822	59 343	125 489	237 127

Source : BASIC d'après Rica (2023)

Périmètre : exploitations d'engraisers et de naisseurs-engraisers

Ces données témoignent ainsi d'une certaine homogénéité du mode de production au sein des exploitations porcines. Après des décennies de sélection génétique et d'amélioration des performances technico-économiques des exploitations, les performances unitaires apparaissent en effet relativement proche entre les différents groupes d'exploitations. Autrement dit, l'essentiel des exploitations relève aujourd'hui d'un mode de production intensif.

En complément de ces données, le Tableau 10 ci-dessous présente les performances des exploitations recensées par l'Ifip (2025a) pour la moyenne des exploitations de naisseurs-engraisers, pour le tiers inférieur et le tiers supérieur.

Tableau 10 Performance technico-économique des exploitations porcines (de l'ensemble des exploitations de Naisseurs-engraisers, du tiers supérieur, et du tiers inférieur, triées sur la marge)

Paramètre	Valeur moyenne pour l'ensemble des exploitations	Valeur moyenne pour le tiers supérieur	Valeur moyenne pour le tiers inférieur
Nombre de porcs produits par truie et par an	25,3	27,6	22,9
Consommation d'aliment par porc et par jour	2,24	2,23	2,26
Consommation d'aliment par truie et par an	1 244	1 243	1 251
Consommation d'aliment par porcelet sorti	40	39	41
Age à 115 kg standardisé	178	176	181

Source : Ifip (2025a)

⁵¹ Détail de ces charges en Annexe 2.

Ces résultats confirment la relative homogénéité des performances techniques et économiques unitaires des exploitations. En effet, les différences sont parfois minimes entre les performances de l'ensemble des exploitations, celles du tiers réalisant la moins bonne marge et celles du tiers réalisant la meilleure marge. Si la prolificité des truies des exploitations les plus performantes est 20 % supérieure à celle des truies des exploitations les moins performantes, les différences sont marginales sur les autres critères présents dans le tableau.

Cela explique d'une certaine manière la dynamique d'agrandissement, car les marges d'amélioration des performances ne se situent pas tant dans l'amélioration des performances techniques à l'unité (vitesse d'engraissement des animaux, consommation d'aliment par animal, etc.), mais bien dans l'augmentation du nombre d'animaux.

Or, **les impacts écologiques augmentent avec le nombre d'animaux concentrés sur un même territoire**. Certains d'entre eux sont localisés (pollution aux antibiotiques liée aux achats vétérinaires, consommation d'eau, pollution de l'eau, etc.), tandis que d'autres sont délocalisés dans d'autres régions ou d'autres pays (celles liées à l'achat d'alimentation par exemple). D'après la Cour des Comptes (2021), en Bretagne, sur les huit baies concernées par les algues vertes, plus de 50 % des exploitations agricoles présentes relevaient du régime ICPE (pas uniquement de l'élevage porcin).

Pour ce qui concerne la France, certains de ces impacts se transforment en coût reporté sur la société, par exemple avec la prise en charge par les autorités publiques du nettoyage des algues vertes chaque année (voir la section 4.3 ci-après).

En résumé :

- les soutiens publics financiers à l'élevage porcin ne sont pas anecdotiques ;
- la plupart de **ces soutiens publics ne répondent pas à une situation économique difficile**, puisque les montants alloués sont relativement identiques entre les déciles de revenus, y compris pour les déciles les plus élevés
- **les sites de plus de 2 000 places d'engraissement sont surreprésentés dans ces hauts déciles de revenus**
- **le montant des exonérations de cotisations sociales peut représenter la moitié de celui des subventions d'exploitations pour les sites de 2 000 à 3 000 porcs à l'engrais ;**
- les subventions d'exploitations et exonérations de cotisations sociales **soutiennent quasi-exclusivement le modèle conventionnel en bâtiment en l'absence de ciblage ou conditionnalités attachées à ces soutiens financiers publics ;**

Ce chapitre a mis en lumière le lien entre les soutiens publics d'un côté et les modèles agricoles et leurs impacts de l'autre. La partie suivante analyse plus en détail ce dernier point sur l'ensemble de la filière porcine ainsi que les dépenses publiques qui en résultent pour compenser les effets négatifs sur la société.

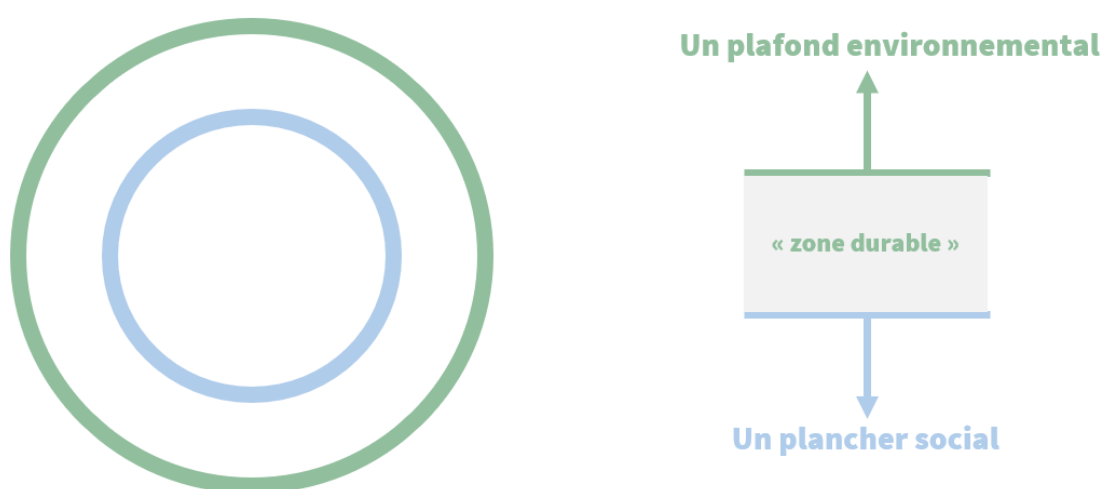
4.3 Le coût pour la société des impacts écologiques et sanitaires de la consommation de viande porcine

Avant de pouvoir calculer le coût reporté sur la société en raison des différents impacts négatifs de la filière porcine française, il est nécessaire de **dresser un état des lieux, le plus complet possible, de ces impacts et de leur ampleur**.

Pour ce faire, nous nous appuyons sur le **cadre d'analyse des enjeux de durabilité** environnementaux et socio-économiques que nous avons développé en 2020⁵².

Ce cadre, qui permet d'organiser les différentes problématiques écologiques et sociales en catégories cohérentes, se base sur la « **théorie du donut** » élaborée par l'économiste britannique Kate Raworth. Selon cette approche, les limites écologiques de la planète constituent un « **plafond** » à ne pas dépasser pour préserver les écosystèmes et la vie sur Terre. Kate Raworth a rajouté à ce cadre environnemental un « **plancher** » de justice sociale qui matérialise les limites socio-économiques qui découlent des droits humains et des besoins essentiels attachés à chaque personne pour assurer son épanouissement (cf. ci-dessous).

Figure 74 Le plancher et le plafond du donut du système alimentaire



Source : BASIC

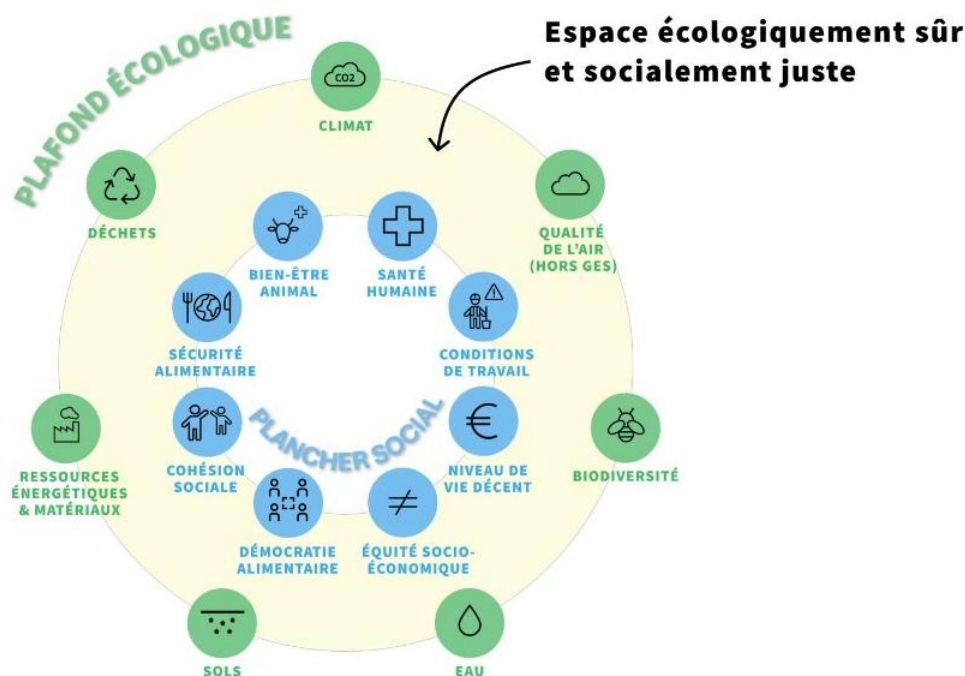
Ainsi, le **cercle extérieur** représente les **impératifs écologiques**, c'est-à-dire les capitaux à conserver pour préserver l'hospitalité du « système-Terre » : climat, biodiversité, usage des sols, qualité et disponibilité de l'eau douce, qualité de l'air...

Le **cercle intérieur** dresse la liste de tous les **besoins fondamentaux** devant être couverts pour bien vivre, tels que définis par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies qui font consensus parmi les dirigeants politiques internationaux.

⁵² <https://basic.coop/analyse-expertise/boussole-de-durabilite/>

Chacun de ces deux cercles (plafond environnemental et plancher social) ont été détaillés en termes d'enjeux objectivés par les connaissances scientifiques disponibles à date, à partir d'une large revue bibliographique interdisciplinaire. L'ensemble de ces enjeux (15 au total) est représenté sur la figure ci-dessous.

Figure 75 Boussole de durabilité



Source : BASIC

La « boussole de durabilité » ainsi constituée permet de guider la recherche sur les impacts de la filière porcine française. Le chapitre 4.3.1 ci-après présente le résultat de cette recherche, en commençant par l'objectivation des liens qui relient le fonctionnement de la filière (décrit dans les chapitres 2 et 3 qui précèdent) et les différents enjeux de la boussole (représentée ci-dessus), suivi des connaissances et données disponibles à date sur les principaux impacts ainsi identifiés.

4.3.1 Les lourds impacts de l'intensification des pratiques de la filière porcine

4.3.1.1 Aux origines des impacts, la logique économique de toute la filière

Le fonctionnement actuel de la filière porcine génère de nombreux impacts écologiques, sociaux et sanitaires (cf. infra), qui peuvent être directement reliés au fonctionnement des rapports de forces entre les acteurs des différents maillons. Les acteurs économiques s'insèrent dans un système alimentaire plus général qui influence directement la rentabilité des acteurs et, ainsi, leurs modèles économiques. Comme documenté par le BASIC (2024), la baisse du budget des ménages alloué à l'alimentation et la recherche de bas prix pour les produits alimentaires sont constamment alimentés d'un côté par la croissance continue des dépenses contraintes des familles, notamment celles de logement, et de l'autre par la guerre des prix que se livrent les enseignes de la grande distribution

pour attirer les clients et clientes dans leurs magasins et répondre aux exigences de rentabilité de leurs actionnaires. Dans ce contexte, la vente de produits de charcuterie joue un rôle particulier : représentant près d'un cinquième du résultat bénéficiaire de la grande distribution, ils permettent de compenser les ventes de produits avec des marges très faibles sur les produits best-sellers (Nutella...) qui ne permettent pas aux grandes surfaces (GMS) de couvrir leurs coûts. Le volume de produits de charcuterie consommés doit donc rester élevé pour garantir l'un des derniers îlots de profitabilité de la GMS. Publicité et promotions sur la charcuterie aident les distributeurs à conserver leur profitabilité, en encourageant les consommateurs à acheter toujours plus ces produits : il y a 48 fois plus de pages de promotions pour la viande et la charcuterie que pour des protéines végétales dans les prospectus de la grande distribution selon le Réseau Action Climat (2025).

Au maillon de la transformation, la concurrence européenne sur les prix et la recherche de bénéfices, notamment pour les actionnaires, ont conduit à la généralisation de l'usage d'additifs nitrés pour faire baisser les coûts de production. Ils permettent en effet de produire beaucoup plus rapidement de gros volumes dans des conditions de production moins exigeantes (viande de moindre qualité, exigences sanitaires moindres, etc.). Vis-à-vis des consommateurs et consommatrices, les transformateurs ont créé une offre de produits standardisés fabriqués en masse, vendue pour moitié sous marque des distributeurs, dont les ventes sont soutenues grâce à la publicité et au marketing. Pour articuler ces différentes dimensions, les acteurs de la charcuterie ont développé un modèle basé sur les volumes et le débit qui introduit une double déconnexion :

- entre d'un côté des viandes issues d'origines et d'exploitations variées, en France comme ailleurs en Europe, et de l'autre des produits finis de charcuterie qui sont fabriqués à partir de matières premières homogénéisées grâce à l'utilisation d'additifs nitrés ;
- entre le prix payé aux éleveurs et éleveuses et celui payé par les consommateurs et consommatrices, du fait de la valorisation des produits qui repose principalement sur le marketing et la publicité sans lien (ou presque) avec l'origine et les spécificités de la matière première.

De surcroît, sous pression de la rentabilité, les industriels se sont concentrés pour équilibrer le rapport de négociation face aux sept distributeurs qui dominent le marché, leur taille leur permettant de s'approvisionner en viande de porc bien au-delà de la France pour fabriquer leurs charcuteries.

Au maillon agricole, les éleveurs et éleveuses français sont mis en concurrence entre eux et avec leurs homologues européens. Par voie de conséquence, ils n'ont cessé d'intensifier leurs pratiques agricoles depuis l'industrialisation de l'élevage porcin dans les années 1970 afin de maximiser leur productivité, notamment via :

- la sélection génétique des porcs et des truies sur des critères de rendement ; la production de races agressives qui en résulta développa les pratiques engendrant de la souffrance animale (caudectomie, meulage des dents, enfermement des truies dans des cages) ;
- la sélection de races dont le système immunitaire est moins performant, engendrant une consommation importante de produits vétérinaires et notamment d'antibiotiques ;
- l'enfermement des animaux dans des bâtiments, générant également de la souffrance ;
- l'agrandissement des sites jusqu'à atteindre un nombre d'animaux insoutenables écologiquement (pollutions de l'air, de l'eau, des sols).

Ainsi, les conséquences écologiques, sociales et sanitaires du secteur résultent du fonctionnement économique de toute la filière porcine, depuis les acteurs de la grande distribution jusqu'aux élevages.

4.3.1.2 Eau, sol, air : l'élevage porcin à l'origine de nombreuses pollutions locales

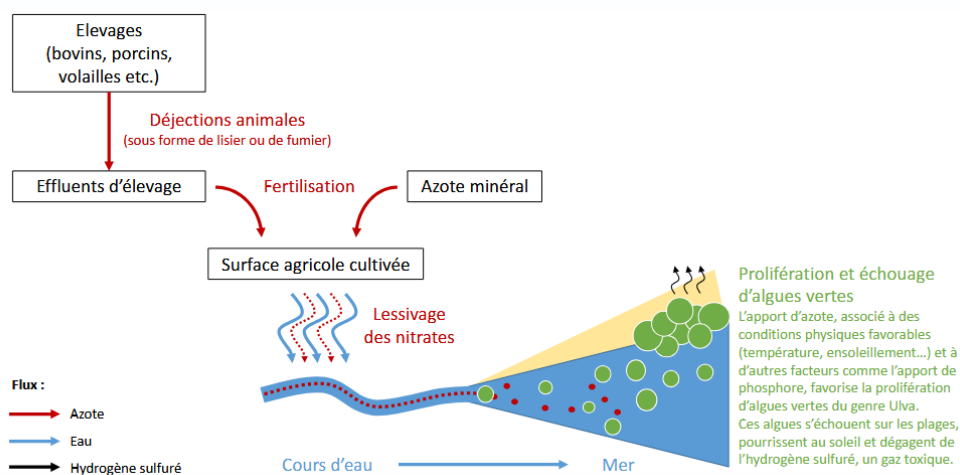
L'intensification des pratiques d'élevage qui est entretenue et encouragée par le fonctionnement de la filière est à l'origine de nombreux impacts écologiques.

En effet, les élevages émettent des **nitrates** (une des formes de l'**azote**⁵³), principalement via les **déjections animales** et l'usage d'**engrais azotés** utilisés pour fertiliser les cultures à destination de l'alimentation animale. Lorsqu'ils sont en excès, comme c'est le cas dans les élevages intensifs de porcs, ces nitrates s'infiltrent dans les sols et **contaminent les nappes phréatiques**, entraînant une **pollution de l'eau de l'ensemble des écosystèmes aquatiques** (rivières, nappes phréatiques, etc.), depuis les cours d'eau jusqu'à la mer.

Cette pollution aux nitrates touche notamment les captages d'eau potable. En France, sur la période 1980-2024, près de 14 300 captages ont été fermés, il n'en reste aujourd'hui près de 38 000. La dégradation de la qualité de l'eau est la première cause de fermeture des captages (32 % des cas). Cette dégradation est causée principalement pas des excès de pesticides ou de nitrates (41 % des cas)⁵⁴, l'élevage porcin représentant une part importante (mais pas unique) de la pollution nitrates. Au-delà de la fermeture des captages d'eau potable, la pollution aux nitrates engendre aussi des **dépenses accrues de potabilisation de l'eau**, notamment en Bretagne (cf. Partie 4.4.2).

Les **algues vertes** sont une autre conséquence du surplus de nitrates dans les écosystèmes (Cour des Comptes, 2021). L'azote contenu dans les déjections animales se retrouvent, sous la forme de nitrates, dans les cours d'eau jusqu'à la mer, et favorisent le développement des algues vertes (cf. Figure 76).

Figure 76 La prolifération d'algues vertes favorisées par les apports d'azote



Source : Agreste Bretagne (2024)

⁵³ Les nitrates sont constitués de l'ion NO_3^- et d'un ou plusieurs cations

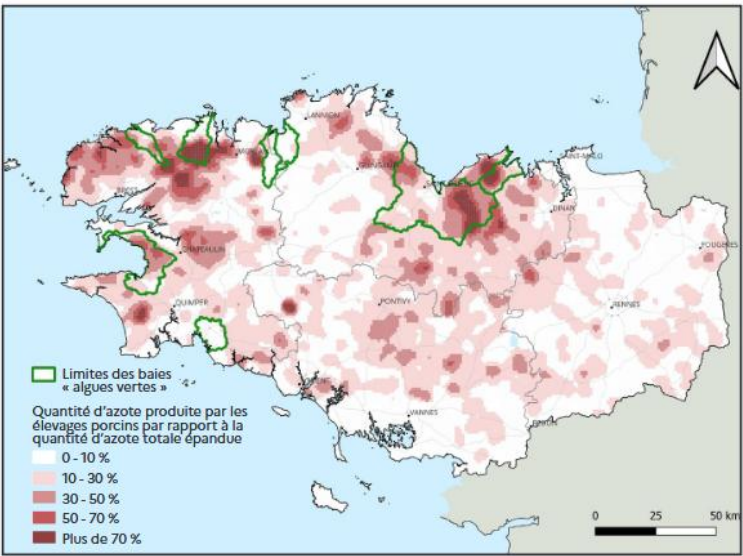
⁵⁴ <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/la-pollution-des-eaux-superficielles-et-souterraines-en-france-extrait-du-bilan-environnemental>

L'élevage de porc n'est néanmoins pas la seule cause des pollutions aux nitrates, puisqu'elles s'expliquent également par l'élevage bovin et l'épandage d'engrais de synthèse. D'après Agreste Bretagne (2024), l'élevage porcin représente 18 % de l'azote épandu en Bretagne, contre 60% pour l'élevage bovin. Cependant, dans les secteurs où l'élevage porcin est très important, il peut représenter plus des deux tiers de l'azote total épandu.

La Figure 77 montre la part de l'azote d'origine porcine en fonction des territoires. Celle-ci varie de 10% à 70% suivant les endroits, et est fortement corrélée avec les zones concernées par les pollutions aux algues vertes. Il y a également un lien étroit avec l'implantation géographique des principales organisations de producteurs et productrices porcines (cf. Figure 78).

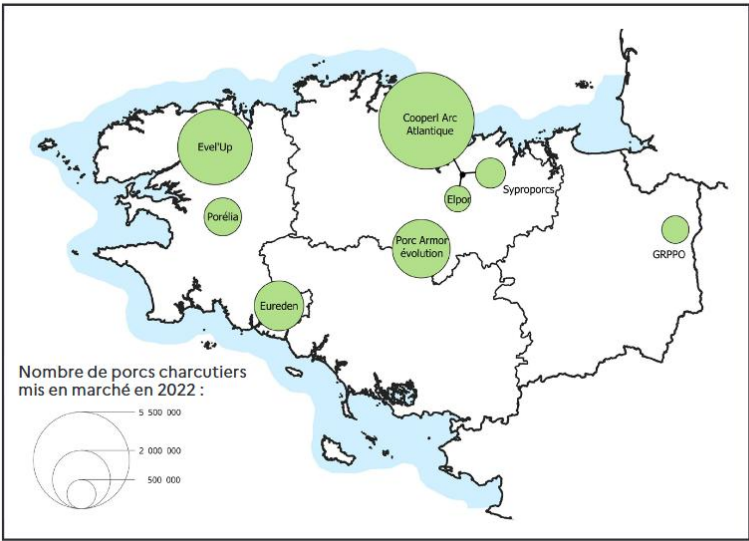
Figure 77 Quantité d'azote d'origine porcine par rapport à l'azote total, par zone géographique

Rapport entre la quantité d'azote porcine produite et la quantité d'azote totale épandue sur les sols agricoles (azote d'origines animale et minérale) et localisation des huit baies identifiées dans le cadre du plan de lutte contre la prolifération des algues vertes



Source : Agreste Bretagne (2024)

Figure 78 Les huit principales organisations de producteurs de porcs



Source : DRAAF Bretagne (2024)

Les algues vertes sont suspectées d'être à l'origine de plusieurs décès, dont deux joggeurs, un transporteur d'algues, deux chiens, un cheval, et plusieurs dizaines de sangliers (Léraud et Van Hove, 2019). Récemment, deux décisions de justice ont établi le lien entre les émanations de gaz d'hydrogène sulfuré, générées par les algues vertes, et deux décès. En mars 2025, le procureur du tribunal de Brest a reconnu la **responsabilité des algues vertes dans la mort d'un sanglier à Morieux en septembre 2024**⁵⁵. En juin 2025, la cour administrative d'appel de Nantes a reconnu un « **lien de causalité direct** » entre la prolifération d'algues vertes et le décès du joggeur Jean-René Auffray⁵⁶. Elle a également reconnu la responsabilité de l'Etat à hauteur de 60 % dans le décès de Jean-René Auffray. La cour d'appel reconnaît explicitement le lien entre la prolifération d'algues et l'élevage (pas seulement porcin) : « **la pollution par les nitrates présents dans les engrais et dans les déjections animales issues de l'élevage constitue en effet la cause principale de la prolifération des algues vertes en Bretagne** ».

L'État a par ailleurs été condamné en mars 2025 pour inaction, à la suite d'une plainte déposée par l'association Eau et rivières de Bretagne. Le tribunal administratif de Rennes « *enjoint au préfet de la région Bretagne de prendre dans un délai de dix mois toutes les mesures utiles de nature à réparer le préjudice écologique résultant de la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole* »⁵⁷.

En plus des nitrates, le phosphore, présent dans l'**alimentation animale**, se retrouve dans le lisier sous forme de **phosphate**. Avec l'épandage, il **participe également à l'eutrophisation des cours d'eau**. Il contribue aussi à la **saturation des sols**, qui modifie la composition géochimique du sol au détriment de certains nutriments utiles pour les plantes (fer, zinc, cuivre) (Fardeau et Martinez, 1996).

En outre, l'élevage porcin est un important émetteur d'ammoniac. Il contribue à **près de 10 %⁵⁸ des émissions d'ammoniac nationales**. Ces émissions proviennent de l'urine et du lisier de porcs, et sont émises dans le bâtiment, dans le stockage dans les fosses à lisier et durant l'épandage. L'ammoniac se transforme ensuite en **ammonium, à l'origine d'une pollution de l'air aux particules fines**. Cette pollution affecte la santé humaine de la population générale (Santé Publique France, 2025), mais aussi en premier lieu des éleveurs et éleveuses qui sont plus touchés que le reste de la population par les affections respiratoires, en particulier **l'asthme et les bronchites chroniques** (European Environment Agency, 2016).

Au-delà de l'exposition chronique aux excédents d'azote, de phosphore ou d'ammoniac, l'élevage porcin génère des pollutions plus ponctuelles, mais aux conséquences importantes en cas d'accidents. Parmi les exemples illustrants, en avril 2021, à Taulé (Finistère), le débordement d'un réservoir de lisier dans un élevage de plus de 20 000 porcs a entraîné la pollution de la rivière Penzé sur plusieurs kilomètres, provoquant l'interdiction de la baignade et de la pêche⁵⁹. Plus récemment, en juin 2024, à Saint-Fraigne (Charente), la rupture d'une canalisation dans une exploitation porcine a provoqué le déversement de plusieurs centaines de mètres cubes de lisier dans la rivière Aume,

⁵⁵ <https://www.ouest-france.fr/bretagne/les-algues-vertes-provoquent-la-mort-dun-sanglier-une-communication-a-minima-autour-de-lenquete-98320c68-f9d5-11ef-b88c-bcd52c36774a>

⁵⁶ <https://france3-regions.franceinfo.fr/bretagne/cotes-d-armor/justice-les-algues-vertes-sont-responsables-de-la-mort-du-joggeur-3176487.html>

⁵⁷ <https://france3-regions.franceinfo.fr/bretagne/ille-et-vilaine/rennes/algues-vertes-la-justice-ordonne-a-l-etat-de-renforcer-son-action-contre-les-pollutions-aux-nitrates-3121732.html>

⁵⁸ <https://splann.org/wp-content/uploads/2021/06/Rapport-Jean-Francois-Piquot.pdf>, page 37

⁵⁹ https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/fiche_detaillee/57063-2/

causant la mort de centaines de poissons sur 15 km⁶⁰. On peut également citer la pollution du fleuve côtier Penzé (Finistère) causé par la rupture et le débordement d'une fosse à lisier de la porcherie Kerjean, qui compte plus de 20 000 porcs. Des travaux d'entretien de la fosse à lisier avaient pourtant été prescrits par un arrêté préfectoral, mais l'éleveur ne l'a pas respecté. **Il a été condamné par la cour d'appel de Rennes à l'interdiction de toucher ses aides publiques, ce qui constitue une première.**

D'après le Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires et l'ARIA (2022), entre 2009 et 2021, l'élevage porcin a été l'activité d'élevage qui a généré le plus de rejets de matières dangereuses ou polluantes. Les conséquences sont nombreuses : **pollutions de cours d'eau sur plusieurs kilomètres, morts de poissons, dégâts dans les piscicultures en aval du rejet, fermeture de points de captage d'eau**, etc. Si ces épisodes relèvent d'une pollution ponctuelle plutôt que chronique, ils ne sont pas pour autant circonstanciels. En effet, **ils sont le résultat d'une généralisation de l'élevage industriel (cf. Partie 3.5.1) et de la vétusté des installations**, qui datent pour beaucoup des années 1970 et du plan de rationalisation de l'élevage porcin (cf. Partie 2.6). **Ainsi, les épisodes de fuite de lisier depuis les élevages porcins se sont multipliés ces dernières années.** D'après une enquête de Franceinfo qui s'appuie sur les données de l'ARIA (Analyse, Recherche et Information sur les Accidents), le nombre de fuites de lisier de porc est passé de 6 sur la période 2008-2015 à 12 sur la période 2016-2019, soit une multiplication par 4 si l'on considère le nombre d'accidents par an⁶¹.

Des pollutions concentrées en Bretagne

La Bretagne est une région particulièrement impactée par l'élevage porcin. C'est même la plus impactée, du fait de la concentration et de la taille des cheptels, ainsi que de la diminution des surfaces en prairie. Les rejets de lisier de porc, combinés aux rejets des autres élevages concentrés sur cette région, sont à l'origine d'une très forte **concentration en nitrates des eaux bretonnes se situant bien au-dessus de celle des années 1980 et 3 fois supérieure au taux de 10mg/L**, qui est l'objectif évoqué par l'Ifremer pour une réduction forte des échouages d'algues vertes, la hissant ainsi **parmi les plus chargées en azote en France et en Europe**⁶².

Parmi les conséquences de ce taux important de nitrates, citons :

- **La dégradation des sols** et la contamination des nappes phréatiques, entraînant des risques sanitaires pour les habitants et habitantes ;
- **La dégradation de la qualité de vie** sur les zones touchées, notamment via les odeurs des algues en décomposition et la privation d'activités récréatives sur le littoral ;
- **Le frein aux activités de pêche, de conchyliculture et de tourisme**, et la nécessité de s'adapter économiquement et techniquement aux marées vertes ;
- **La fermeture de points de captage d'eau potable en raison des pollutions**, et la nécessité d'en utiliser d'autres, plus distants, et donc de déployer le transport de l'eau sur de plus longues distances et avec des traitements supplémentaires.

⁶⁰ <https://france3-regions.franceinfo.fr/nouvelle-aquitaine/deux-sevres/niort/du-lisier-d-une-exploitation-agricole-pollue-une-riviere-et-tue-une-centaine-de-poissons-2981003.html>

⁶¹ https://www.franceinfo.fr/economie/emploi/metiers/agriculture/enquete-pollution-poissons-morts-et-silences-genes-en-bretagne-les-ravages-du-lisier-de-porc-dans-les-rivieres_4365715.html

⁶² Selon Greenpeace, rapport « De l'élevage industriel aux algues vertes en Bretagne, les errements de la politique agricole ? », juillet 2019 - https://cdn.greenpeace.fr/site/uploads/2019/07/Etat-des-lieux_Greenpeace_Algues_vertes_VF.pdf

4.3.1.3 Des émissions qui contribuent au dérèglement climatique

En plus des pollutions locales, l'élevage porcin contribue également aux émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) qui sont à l'origine du dérèglement climatique. Il génère également des **émissions de protoxyde d'azote** à travers les déjections animales et est à l'origine de **2,7 % des émissions de méthane** à l'échelle nationale⁶³.

4.3.1.4 L'élevage industriel⁶⁴ intensif, source de souffrance pour les éleveurs et éleveuses comme pour les animaux

D'après Porcher (2003), **l'industrialisation de l'élevage a profondément modifié les conditions de travail** des éleveurs et éleveuses. Selon cette chercheuse, les rythmes de travail ont augmenté et les conditions de travail se sont dégradées. **Cette dégradation est fortement corrélée à l'augmentation du nombre d'animaux par exploitation** : *« pour de nombreux éleveurs en effet, au-delà d'un certain seuil, le travail change fondamentalement de sens et de contenu : il acquiert une **dimension industrielle** qui implique un profond bouleversement des relations au travail »*. Avoir plus d'animaux, simultanément dans l'exploitation, mais également au cours de l'année à cause des rotations plus rapides, implique de consacrer moins de temps à chaque animal, de travailler sous pression et de renforcer **la réification des animaux et les pratiques de maltraitance**. De plus, l'intensification de l'élevage a nécessité la mise en place de nouvelles pratiques telles que l'épointage des dents des animaux à la meuleuse, la caudectomie (l'ablation de la queue des animaux) et l'enfermement des truies dans des cages, pour éviter les morsures entre animaux générées par la densité d'animaux au mètre carré. Cette promiscuité, ainsi que la privation des comportements naturels du porc - comme celui de faire de l'exercice, d'être en plein air, de bénéficier de la lumière du jour, de jouer, de s'accoupler, etc. - génère un très fort niveau de stress chez chaque animal. Enfin, la **sélection génétique menée dans l'objectif de maximiser le rendement de kg de viande par portion d'aliment sur une durée de vie la plus courte possible a créée des races de truies plus prolifiques mais plus agressives**. Cette sélection génétique entraîne également des boiteries (chez 2% à 20% des porcs et 12% des truies), des comportements déviants tels que le cannibalisme, et une mortalité élevée (20% des porcelets meurent entre naissance et sevrage). **Les auteurs et autrices concluent qu'« améliorer le bien-être des animaux dans les systèmes intensifs n'est pas possible »** (Leterrier et al. (2022)).

Au-delà de ces impacts sur les animaux, les pratiques de plus en plus intensives des élevages à cadence industrielle sont source de souffrance pour les éleveurs et éleveuses qui décrivent ces pratiques comme *« extrêmement pénibles, physiquement et psychologiquement »* (Porcher, 2010b). Les éleveurs et éleveuses travaillant dans les élevages intensifs sont de plus en plus nombreux à

⁶³ <https://www.leporc.com/le-porc-en-france/l-engagement-de-la-filiere/environnement/qualite-air>

⁶⁴ L'élevage industriel est défini comme « l'ensemble des activités fondées sur la division du travail et la spécialisation qui ont pour objet l'exploitation à grande échelle d'animaux domestiques en vue de leur transformation en biens de consommation avec le meilleur rendement technique et financier possible » (Porcher, 2001)

témoigner et dénoncer leurs conditions de travail, et notamment la souffrance psychologique liée aux traitements infligés aux animaux^{65 66 67}.

En outre, l'augmentation du nombre d'animaux par exploitation induit une augmentation de la mortalité au sein de l'élevage. La multiplication et la banalisation de ces événements au sein des élevages participent de la détérioration des conditions de travail des éleveurs et éleveuses. Ainsi, **l'augmentation de la fréquence des épizooties**, telles que la peste porcine africaine, implique parfois la « destruction »⁶⁸ des cheptels pour des raisons de gestion de l'épidémie. Ces épisodes peuvent être source de souffrance et de pertes de sens pour les éleveurs et éleveuses et peuvent contribuer à renforcer un rapport instrumental aux animaux.

Or, les conditions d'élevage qui sont à l'origine de ces souffrances, pour les éleveurs et éleveuses comme pour les animaux, sont ultra-majoritaires : 95 % des porcs sont élevés sur caillebotis intégraux, avec moins de 0,7 m² par porc adulte, 90 % des truies sont enfermées en cage et 85 % sont en cage de gestation durant la maternité (IEEP, 2022 et CIWF)⁶⁹. Cet enfermement des truies dans les cages est à la fois la **conséquence de la sélection génétique** et la **conséquence de la recherche de rentabilité**. En témoigne une race de truies très prolifique mais agressive avec ses porcelets qui a nécessité le développement de « cages-balances » pour permettre aux porcelets de pouvoir téter sans risquer d'être écrasés, dispositifs onéreux (2 000 € l'unité) qui se sont imposés aux éleveurs et éleveuses (Falc'hon et Logvenoff, 2023).

Autre pratique, **85 % des porcelets mâles étaient castrés sans anesthésie jusqu'au 1er janvier 2022**, date à laquelle la castration à vif des porcelets sans anesthésie est devenue interdite en France⁷⁰. Malgré cette interdiction entrée en vigueur, L214 dénonce la **persistance de pratiques illégales et violentes dans certains élevages de porcelets**, notamment la castration chirurgicale à vif (sans anesthésie ni analgésiques), porcelets claqués à morts, etc.⁷¹.

En vis-à-vis, **seule 5.2 % de la viande porcine est produite sous labels de qualité (SIQO ou bio)** (Ifip 2025a) . **L'élevage biologique offre pourtant de meilleures conditions que l'élevage conventionnel**⁷². La synchronisation des chaleurs, l'induction des mises-bas et le transfert d'embryon, le meulage des dents sont interdits. La contention des truies est tolérée sur courte période au moment de la mise-bas. Les bâtiments doivent présenter des ouvertures sur les trois côtés. Un accès à des aires d'exercice à l'extérieur est obligatoire. Les cages et les caillebotis sont interdits pour les porcelets. Les bâtiments offrent des aires de couchage en dur pour les animaux.

⁶⁵ <https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/vendee/souffrance-animale-travail-a-la-chaine-en-vendee-ils-racontent-la-realite-de-lelevage-intensif-b024ffde-c0d8-11ed-91c1-24bf6e5edc0a>

⁶⁶ https://www.liberation.fr/france/2017/03/22/ne-fais-pas-aux-truies-ce-que-tu-ne-voudrais-pas_1557650/

⁶⁷ https://www.film-documentaire.fr/4DACTION/w_fiche_film/67037_0

⁶⁸ Le terme « destruction » est celui utilisé par les institutions.

⁶⁹ <https://www.ciwf.fr/animaux-et-elevage/les-animaux/cochons/>

⁷⁰ <https://agriculture.gouv.fr/interdiction-de-la-castration-vif-des-porcelets-accompagnement-de-sa-mise-en-oeuvre>

⁷¹ <https://www.l214.com/communications/20231005-enquete-porcelets-marne/>

⁷² <https://produire-porc-bio.chambres-agriculture.fr/decouvrir-le-porc-ab/la-reglementation-en-porcs-bio>

Les conditions de travail des éleveurs et éleveuses sont également affectées par des mutations qui sont extérieures à l'exploitation porcine. Ainsi, la diminution du nombre d'abattoirs, leur agrandissement et leur éloignement géographique contribuent à rendre la mort des animaux de plus en plus difficile à organiser d'un point de vue logistique et à aggraver la souffrance des animaux avant la mise à mort (Porcher 2003).

4.3.1.5 L'agrandissement des abattoirs à l'origine de souffrances physiques et psychiques chez les travailleurs et travailleuses

D'après un rapport de l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de travail (Anact, 2018) dédié aux emplois dans les abattoirs, le modèle actuel de ces établissements « *est caractérisé par une tendance à la concentration et à la recherche d'économies d'échelle et de gains de productivité* », ce que nous avons également documenté en partie 2.5. Or, toujours d'après l'ANACT, « *la concurrence par les prix, et la recherche permanente de gains de productivité qui l'accompagne, a des effets directs sur les conditions de travail et la santé des salariés* ». Malgré la mécanisation des chaînes d'abattage et de découpe, le travail dans les abattoirs continue de générer des souffrances physiques importantes.

En effet, l'intensification des pratiques industrielles d'abattage implique de travailler à des cadences élevées, les plus gros abattoirs abattant plus de 800 porcs par heure (Anact, 2018). Les employés et employées y travaillent dans des températures froides, dans le bruit (cris des animaux, bruits des machines, etc.), l'humidité et les odeurs nauséabondes⁷³. Leur poste de travail implique de soulever des charges lourdes, de répéter les mêmes gestes à une fréquence élevée, et d'être confrontés à la mort des animaux, en la donnant ou en travaillant sur des carcasses. Parmi les témoignages de ces situations, une lettre ouverte rédigée par les salariés d'un abattoir à l'occasion d'une grève organisée en 2016 contre le gel des salaires et une évolution des méthodes de calcul des primes d'ancienneté : « *la souffrance est telle qu'une majorité de salariés ont déjà été opérés. Canaux carpiens, épaules, coudes... Et pour ceux qui n'y sont pas encore passés, les douleurs les empêchent de dormir la nuit* »⁷⁴.

Des études, des enquêtes et des prises de parole régulières d'employés et employées des abattoirs documentent la difficulté de ces conditions de travail. D'après un rapport commandé par la MSA dans les années 2000 sur le secteur et resté confidentiel, 89 % des hommes et 92 % des femmes ont souffert d'un TMS dans l'année qui a précédé l'étude. Le rapport dénonce également des conditions de travail qui se rapprochent des « *limites de la tolérance physique et psychique* »⁷⁵. La soutenabilité même de l'emploi est menacée du fait même des conditions de travail qui entraînent des troubles musculosquelettiques (TMS) importants et des inaptitudes au travail. Pour faire face à ces conditions de travail éprouvantes, les employés et employées mettent en place « *un processus psychologique de « déni » de réalité* » (Anact, 2018). Malgré cela, les souffrances psychiques, ainsi que la consommation

⁷³ <https://www.reussir.fr/porc/la-penurie-de-main-doeuvr-en-abattoir-porc-saccentue-en-europe>

⁷⁴ www.radiofrance.fr/franceinter/venez-voir-les-conditions-de-travail-dans-lesquelles-vous-nous-mettez-5217332

⁷⁵ <https://www.streetpress.com/sujet/1486376706-rapport-censure-abattoirs-bretons>

d'alcool et de drogues, sont importantes, comme en témoigne le journaliste Geoffrey Le Guilcher dans une enquête immersive dans un abattoir breton (Le Guilcher 2017). .

La pénibilité du travail dans ce secteur se manifeste également par un **turnover important et une faible ancienneté au sein de l'entreprise, en particulier pour les métiers les plus durs**. Si l'ancienneté moyenne des salariés et salariées du secteur est supérieure à la moyenne nationale (11,2 ans contre 10,3 à l'échelle nationale⁷⁶), elle tombe à 3 ans pour les salariés et salariées de l'échelon N1E1 (échelon le plus bas, représentant 14 % des salariés et salariées du secteur). En outre, d'après le Groupe Apicil (2024), le **taux d'absentéisme dans le secteur de la transformation et salaison s'élèverait à 15 % pour le secteur de la transformation salaison, contre 5 % en moyenne en France**.

4.3.1.6 Des conséquences sanitaires très élevées

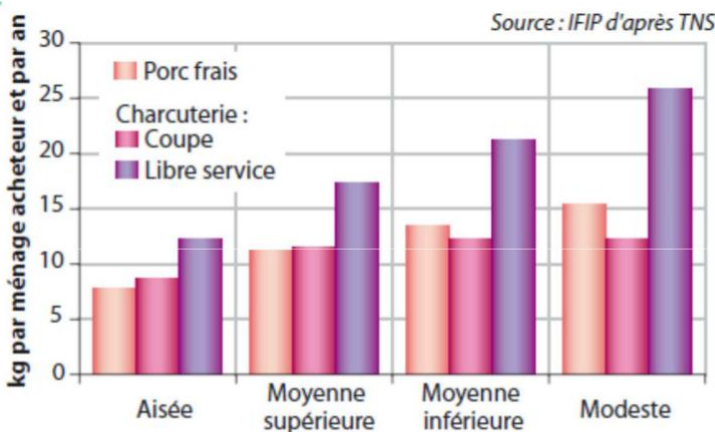
La consommation de charcuterie à l'origine de nombreuses maladies

En bout de chaîne, les données statistiques indiquent que 63 % des Français et Françaises ont une consommation supérieure⁷⁷ aux recommandations du PNNS 4⁷⁸ (150 g/semaine maximum, soit l'équivalent de trois tranches de jambon).

Cette consommation est par ailleurs **marquée socialement**, puisque les catégories sociales les plus fragiles sont nettement plus consommatrices. Une famille « modeste » achète en un an deux fois plus de charcuterie en libre-service qu'une famille « aisée » (26 kg contre 12 kg) », ce qui donne à la semaine :

- 230 g/semaine pour les ménages aisés.
- 500 g/semaine pour les ménages modestes.

Figure 79 Quantités de porc achetées par ménage et par an en fonction des classes sociales



Source : Ramos, Bessot-Ballot, et Crouzet (2021)

⁷⁶ Source : [https://data-explorer.oecd.org/vis?df\[ds\]=dsDisseminateFinalDMZ&df\[id\]=DSD_TENURE%40DF_TENURE_AVE&df\[ag\]=OECD.ELS.SA.E&df\[vs\]=1.0&dq=TENURE_EMP..T.T.T.A&pd=2023%2C&pg=0&snb=4&tm=job%20tenure&to\[TIME_PERIOD\]=false&w=tb&utm_source=chatgpt.com](https://data-explorer.oecd.org/vis?df[ds]=dsDisseminateFinalDMZ&df[id]=DSD_TENURE%40DF_TENURE_AVE&df[ag]=OECD.ELS.SA.E&df[vs]=1.0&dq=TENURE_EMP..T.T.T.A&pd=2023%2C&pg=0&snb=4&tm=job%20tenure&to[TIME_PERIOD]=false&w=tb&utm_source=chatgpt.com)

⁷⁷ Ramos, Bessot-Ballot, et Crouzet (2021)

⁷⁸ Programme National Nutrition Santé

Or, cette consommation de produits issus du porc, qu'il s'agisse de viande fraîche ou de charcuterie, entraîne de nombreuses conséquences sur la santé humaine.

En effet, la viande transformée⁷⁹ (de porc, mais aussi au-delà de bœuf et de volailles) est en effet un facteur de risque pour de nombreuses pathologies. Elle est notamment cancérigène certain ou probable pour un certain nombre d'organes. Par exemple, la **consommation de viande transformée est classée cancérigène certain, tout comme la cigarette et l'alcool, par le CIRC depuis 2015**. Cela concerne plus précisément le cancer colorectal. En 2022, l'ANSES a plus particulièrement affirmé que « l'analyse des données bibliographiques confirme l'existence d'une **association entre le risque de cancer colorectal et l'exposition aux nitrates et aux nitrites** »⁸⁰, plusieurs décennies après les premières alertes scientifiques (cf. Partie 2.7). La charcuterie est également **cancérigène probable** pour d'autres organes, tels que l'œsophage, le poumon, le pancréas.

D'après le CIRC (2018), tous cancers confondus, la consommation de viande transformée serait responsable de 1,3% de l'ensemble des nouveaux cas de cancers diagnostiqués en 2015 France, soit 4 380 cas : 3 880 cas de cancer colorectal et 500 cas de cancer de l'estomac

Au-delà des cancers, la charcuterie contribue au risque de diabète et de maladies cardiovasculaires dans des proportions importantes. D'après le Global Burden of Disease, près de 20 % de la morbidité liée au diabète en France s'explique par la consommation de viande transformée (cf. Partie 4.4.2 et Annexe 3.1.1.1). Une étude épidémiologique d'ampleur menée en France par Srouf et al. (2023)⁸¹ a mis en avant une corrélation significative entre la consommation de nitrite, et même plus précisément de nitrite de sodium (E250), dans la charcuterie et la probabilité de développer un diabète de type 2. Cette probabilité est plus élevée de 53 % chez les forts consommateurs et consommatrices de charcuterie par rapport aux non-consommateurs et consommatrices.

L'antibiorésistance, risque majeur pour la santé humaine

L'antibiorésistance, qui désigne la capacité des bactéries à devenir résistante aux antibiotiques, constitue un fort enjeu de santé publique. Cette résistance est engendrée par une mauvaise utilisation ou une surutilisation des antibiotiques, en santé humaine comme en santé animale⁸².

D'après un rapport publié par le Groupe spécial de coordination inter-institutions des Nations Unies sur la résistance aux antimicrobiens⁸³ (IACG, 2019), les maladies résistantes aux médicaments pourraient causer 10 millions de décès chaque année d'ici à 2050, ainsi que des dommages économiques aussi importants que ceux de la crise financière de 2008-2009. Aujourd'hui, ce sont déjà

⁷⁹ La plupart des études scientifiques emploient le terme de « viande transformée » (« processed meat » en anglais). D'après l'Institut National du Cancer 2009), cela recouvre « toutes les viandes conservées par fumaison, séchage, salage, ou addition de conservateurs (y compris les viandes hachées si elles sont conservées chimiquement, les corned-beef). [...] Elles incluent celles qui sont consommées seules (y compris le jambon) et celles contenues dans les plats composés, les sandwiches, les tartes salées ». D'après (Coudray 2023), la catégorie « processed meat » correspond à ce que les français appellent « charcuteries »

⁸⁰ <https://www.anses.fr/fr/content/r%C3%A9duire-l%E2%80%99exposition-aux-nitrites-et-aux-nitrates-dans-l%E2%80%99alimentation>

⁸¹ Voir le communiqué de presse publié par l'Inserm : <https://presse.inserm.fr/lexposition-alimentaire-aux-nitrites-associee-a-un-risque-accru-de-diabete-de-type-2/66139/>

⁸² <https://sante.gouv.fr/prevention-en-sante/les-antibiotiques-des-medicaments-essentiels-a-preserver/des-antibiotiques-a-l-antibioresistance/article/l-antibioresistance-pourquoi-est-ce-si-grave>

⁸³ Dont font partie les antibiotiques.

700 000 personnes qui décèdent chaque année de maladies pharmaco-résistantes à l'échelle mondiale. **En France, l'antibiorésistance est responsable d'environ 5 500 décès par an**⁸⁴, et l'on estime qu'en 2050, près de 240 000 personnes pourraient décéder de l'antibiorésistance⁸⁵. Au-delà des décès, l'antibiorésistance engendre déjà des coûts pour le système de santé. D'après l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), la surconsommation d'antibiotiques en France aurait engendré un surcoût pour le système de santé français compris entre 70 et 440 millions d'euros par an⁸⁶. Une autre étude, qui porte également sur la France, estime ces dépenses à 109 millions d'euros (Touat et al., 2019).

Les antibiotiques sont largement utilisés en santé animale dans l'élevage intensif (de porcs mais aussi de volailles et de bovins), puisque celui-ci repose sur une forte promiscuité entre les animaux et une sélection génétique qui a affaibli le système immunitaire des animaux et engendré une très forte homogénéité entre les individus. Ces évolutions rendent les cheptels plus vulnérables aux maladies, ce qui rend l'utilisation d'antibiotiques nécessaire dans la plupart des cas.

L'antibiorésistance est assez largement répandue dans les élevages porcins. Entre 2000 et 2018, à l'échelle mondiale, la part d'antibiotiques utilisés en élevage porcin devenus inefficaces a été multipliée par trois (Van Boeckel et al., 2019).

Or, le **développement de l'antibiorésistance dans les élevages contribue à l'antibiorésistance chez les humains**, dans un contexte où 80 % des antibiotiques sont communs aux médecines vétérinaires et humaines (Parmentier et Madec 2022). Dans le cas du secteur porcin, aux Pays-Bas et au Danemark dans les années 2000, des souches de staphylocoques dorés résistants aux antibiotiques ont ainsi été identifiés à l'hôpital comme provenant d'élevages porcins (Parmentier et Madec 2022). **Malgré ces risques**, des antibiotiques considérés « d'importance critique » (la catégorie la plus élevée) par l'OMS (2017) car largement utilisés par la population humaine (tels que l'amoxicilline) sont utilisés dans les élevages porcins. (Parmentier et Madec 2022).

C'est pourquoi l'OMS recommande depuis 2017 de réduire fortement l'usage des antibiotiques utilisés en élevage qui sont également importants pour la santé humaine. Elle recommande notamment une « *restriction complète de ces médicaments en tant que promoteurs de croissance et à titre préventif en absence de diagnostic* »⁸⁷.

En France, en 2023, l'élevage porcin a été le 2^{ème} utilisateur d'antibiotiques après l'élevage de lapins. 21 % des antibiotiques utilisés en élevage ont été utilisés dans l'élevage porcin (Anses, 2024). L'exposition des porcs aux antibiotiques a néanmoins fortement diminué en France ces dernières années, grâce aux plans Ecoantibio 1 et 2, sans que cela se traduise par une hausse de la mortalité des animaux (Parmentier et Madec 2022). Entre 2011 et 2023, l'exposition des porcins aux antibiotiques a diminué de 64 %⁸⁸.

⁸⁴ <https://agriculture.gouv.fr/infographie-ecoantibio-reduire-lutilisation-des-antibiotiques-veterinaires>

⁸⁵ <https://sante.gouv.fr/prevention-en-sante/les-antibiotiques-des-medicaments-essentiels-a-preserver/des-antibiotiques-a-l-antibioresistance/article/l-antibioresistance-pourquoi-est-ce-si-grave>

⁸⁶ Ibid.

⁸⁷ <https://www.who.int/fr/news/item/07-11-2017-stop-using-antibiotics-in-healthy-animals-to-prevent-the-spread-of-antibiotic-resistance>

⁸⁸ <https://agriculture.gouv.fr/infographie-ecoantibio-reduire-lutilisation-des-antibiotiques-veterinaires>

Dans la suite de l'étude, nous n'avons pas pu évaluer le coût de l'antibiorésistance attribuable à l'élevage porcin français. En effet, si des évaluations des dépenses globales générées par l'antibiorésistance existent (cf. supra), il n'est pas possible de quantifier la responsabilité de l'élevage porcin.

4.3.2 Le coût des impacts reportés sur la société

A chacun des impacts décrits dans le chapitre 4.3.1 qui précède peut correspondre un coût reporté sur la société et pris en charge par les pouvoirs publics. Seule une partie de ces coûts est effectivement comptabilisée dans la présente étude : le recensement de ces dépenses n'est pas exhaustif, pour des raisons de disponibilités des données ou de difficultés à attribuer une responsabilité chiffrée à la filière porcine.

Le coût total de ces dépenses prises en charge par les pouvoirs publics en raison des impacts négatifs de la filière porcine s'élève *a minima* à 2 milliards d'euros en 2021⁸⁹ (voir tableau ci-dessous, et un tableau plus détaillé en Annexe 3).

Ces dépenses publiques sont proratisées en fonction de la part de responsabilité de la filière⁹⁰, sur la base des données scientifiques que nous avons passées en revue et qui nous ont permis d'isoler les coûts directement engendrés par celle-ci. Ces coûts des impacts étant calculés via une approche comptable concernant les seules dépenses réelles, leur **montant total ne correspond qu'aux dépenses que les autorités françaises ont décidé d'engager**.

D'autres impacts écologiques, bien qu'importants, ne font l'objet d'aucune prise en charge collective et n'engendrent donc pas de dépenses comptables associées malgré leur ampleur. Ils sont présentés dans la section suivante (4.3.3)

⁸⁹ Nos calculs tiennent compte d'une fourchette basse et d'une fourchette haute. On retient et on présente ici uniquement la moyenne des fourchettes haute et basse.

⁹⁰ Précision de périmètre : l'enjeu n'est pas de comptabiliser uniquement les impacts liés à ce qui est à la fois produit, transformé et consommé en France. Il s'agit plutôt d'estimer les impacts qui ont lieu en France et qui sont attribuables au fonctionnement de la filière y compris les imports-exports avec l'étranger. On ne calcule pas les impacts et coûts sociétaux générés à l'étranger par nos exportations, cependant on inclut bien les impacts et coûts sociétaux en France engendrés par les importations, car ces dernières sont consubstantielles du fonctionnement et de la logique économique de la filière.

Tableau 11 Coûts des impacts de la filière porcine française et bretonne, en 2021 (millions €)

	Bretagne	France
Air	79	138
VOLET 1 : Coût des impacts de la pollution atmosphérique sur la santé humaine	6,2	11
VOLET 2 : Coût de la surveillance et de la prévention de la pollution de l'air	72	127
Eau	15	24
VOLET 1 : Coût pour l'Etat de la gestion et du traitement de l'eau engendrés par la pollution aux nitrates	12	22
VOLET 2 : Plan de Lutte contre les Algues Vertes (PLAV)	2,6	2,6
Santé humaine	94	1 863
VOLET 1 : Dépenses de la sécurité sociale pour des pathologies liées à la consommation de charcuterie de porc	94	1 863
<i>Dont prise en charge du diabète</i>	66	1 319
Total	187	2 025

Source : BASIC⁹¹

4.3.2.1 La prise en charge des impacts sanitaires de la consommation de charcuterie, premier poste de coût pour la société

Les coûts en lien avec la **santé** sont prépondérants, puisqu'ils représentent **92 %** du total des coûts comptabilisés au niveau français, et s'élèvent à 1,86 milliards d'euros.

Ces coûts sont calculés à partir des dépenses de la sécurité sociale pour certaines pathologies (diabète, cancers, etc.) pour lesquelles un lien de causalité avec la **consommation de charcuterie de porc** a été établi par la science, ces dépenses étant proratisées sur la base du facteur de risque que représente cette consommation pour ces pathologies.

⁹¹ Les détails de calcul et de périmètre sont donnés en Annexe.

Sur les 1,86 milliards d'euros de dépenses en lien avec la consommation de charcuterie de porc, le **diabète** représente à lui seul 1,3 milliards d'euros **soit 71 % du total**⁹² (détail en Annexe 3). Ce chiffre élevé est dû au coût important des médicaments et soins permettant de traiter cette maladie chronique, conjugué à la taille importante de la population concernée. A cela se rajoute le fait que **parmi les différents facteurs de risque du diabète, la consommation de charcuterie est l'un des principaux** avec une valeur de 19%. **Ceci s'explique notamment par les additifs nitrés ajoutés dans la fabrication de charcuterie** qui joueraient un rôle particulier dans le développement du diabète, comme l'ont récemment conclu des recherches scientifiques (voir section 4.3.1.6 et Srour et al 2023).

Ensuite, par ordre décroissant d'importance des dépenses, on trouve le cancer du côlon et du rectum, l'insuffisance rénale chronique, la cardiopathie ischémique, la maladie artérielle périphérique et l'accident vasculaire cérébral.

Pour donner un ordre de grandeur des dépenses de santé plus spécifiquement liées à la Bretagne, nous avons fait l'hypothèse qu'elles étaient proportionnelles à la part des habitants et habitantes vivant dans cette région rapportée à la population française, soit 5 %⁹³. Sur cette base, le coût de l'impact santé imputé à la Bretagne peut être estimé à 66 millions €.

4.3.2.2 Des coûts des impacts de la pollution de l'air surtout concentrés sur la surveillance et la prévention

Concernant la pollution de l'air, le coût des impacts sur la santé humaine qui s'élève à 11 millions € pour la France dont 6,2 millions € pour la Bretagne (volet 1), est marginal par rapport au coût de la surveillance et de la prévention de la pollution de l'air qui atteint 127 millions € pour la France dont 72 millions € pour la Bretagne (volet 2). Cette deuxième composante de coût représente ainsi 92 % de la dépense public totale en lien avec la pollution de l'air.

Dans le détail, le coût des impacts sanitaires comprend la prise en charge par la Sécurité Sociale de cinq maladies⁹⁴ et des hospitalisations⁹⁵ imputables aux émissions directes de particules fines (PM_{2,5}), ainsi qu'aux précurseurs (NH₃) de ces particules fines, qui sont des polluants de l'air⁹⁶.

⁹² Calcul BASIC à partir des dépenses de la Sécurité Sociale et des données GBD : <https://www.healthdata.org/research-analysis/gbd>

⁹³ 3 394 567 habitants et habitantes en Bretagne en 2021 vs. 67 408 052 habitants et habitantes en France en 2021. Source Bretagne : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7738163>, Source France : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=FE-1>

⁹⁴ Broncho-Pneumopathies Chroniques Obstructives (BPCO), bronchite chronique, bronchite aiguë, asthme, et cancer des voies respiratoires ainsi que toutes autres hospitalisations pour causes respiratoires ou cardiovasculaires imputables à la pollution de l'air.

⁹⁵ Pour causes respiratoires, ou pour causes cardiovasculaires.

⁹⁶ Ce coût prend uniquement en compte les maladies résultant des PM_{2,5} et des NO_x et représente donc une sous-estimation du coût sanitaire de la pollution de l'air, notamment en raison de l'absence de prise en compte des effets de l'ozone et des PM₁₀. Surtout, le chiffre ne comprend pas les pollutions issues d'autres maillons du système alimentaire (transformation, distribution, consommation...).

Nous avons estimé la part des émissions de polluants aériens imputable à la production porcine pour pouvoir proratiser ces dépenses. Pour la proratisation à la filière porcine bretonne, nous multiplions le chiffre national par la part de la viande de porc française produite en Bretagne, soit 57 %⁹⁷.

Sur les aspects préventifs (volet 2), nous avons pris en compte le dispositif national de surveillance de la qualité de l'air, qui est constitué de trois acteurs : 1) Le Laboratoire Central de Surveillance de la Qualité de l'Air (LCSQA), 2) les 18 Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air (AASQA) et 3) le consortium Prev'Air. D'autres actions au regard de la pollution de l'air sont également financées par le gouvernement (PREPA, PPA...), mais ne sont pas prises en compte dans nos estimations.

Nous avons tout d'abord identifié et consolidé les dépenses budgétaires de l'État et des collectivités territoriales qui financent ces acteurs de la surveillance et la prévention de la pollution de l'air ; puis nous y avons appliqué un coefficient de proratisation pour estimer les dépenses attribuables au secteur porcin, sur la base des données disponibles pour deux polluants qui correspondent aux principales émissions du secteur : le NH₃ et les PM_{2,5} hors précurseur. Pour la proratisation à la filière porcine bretonne, nous avons utilisé le même facteur que précédemment, soit 57 %.

4.3.2.3 Une pollution de l'eau très localisée, qui pèse lourd pour la Bretagne

Concernant les enjeux liés à la ressource en eau, les surcoûts pour les pouvoirs publics de la gestion et du traitement de l'eau en raison de la pollution aux nitrates (excédents des effluents d'élevage dans les cours d'eau) s'élèvent à 22 millions € pour la France en 2021, dont 12 millions € pour la Bretagne (volet 1). Quant au coût du Plan de Lutte contre les Algues Vertes (PLAV), il était de 2,6 millions € en 2021, entièrement attribué à la Bretagne (volet 2). Les coûts de ces deux volets réunis représentent 1,2 % des coûts totaux au niveau national, et **7,9 % des coûts totaux au niveau breton, soit plus de 6 fois plus (en proportion) que pour le reste de la France.**

Dans le détail, le coût du Plan de Lutte contre les Algues Vertes (PLAV) comprend les contributions financières de l'État, du Conseil régional de Bretagne, de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, des conseils départementaux du Finistère et des Côtes d'Armor. Nous avons ensuite proratisé ce coût pour isoler la part imputable à l'élevage porcin. Pour ce faire, nous avons fait l'hypothèse que l'ensemble du phénomène des algues vertes de la France se situe en Bretagne, et que la part imputable à la filière porcine correspond au pourcentage des émissions de nitrates des élevages bretons de porcs dans l'ensemble des émissions bretonnes d'origine agricole qui sont à l'origine du phénomène dit des « marées vertes » (effluents d'élevage, lixiviation des engrais azotés).

Nous n'avons pas comptabilisé l'ensemble des dépenses liées à la gestion des algues vertes, notamment l'indemnisation des victimes, car ce phénomène est très récent. En effet, c'est en juin 2025 que l'Etat a été reconnu pour la première fois coupable dans la mort d'un joggeur, Jean-René Auffray. La cour d'appel de Nantes a reconnu le lien direct entre ce décès et les algues vertes, et la responsabilité de l'Etat dans la gestion défailante de cette pollution. L'Etat est contraint

⁹⁷ <https://bretagne.chambres-agriculture.fr/chercheur-etudiant/chiffres-cles-de-lagriculture-bretonne/les-filieres-de-productions-animales/la-filiere-viande-porcine-en-bretagne/>

d'indemniser la famille du joggeur à hauteur de 277 000 euros pour sa compagne, 15 000 euros pour chacun de ses trois enfants, et 9 000 euros pour son frère⁹⁸.

4.3.3 Les coûts non pris en compte

Les coûts d'impacts décrits précédemment ne sont pas exhaustifs. Ils correspondent à des dépenses publiques engagées comptablement, donc à des **actions qui ont été priorisées et décidées par les autorités françaises**. Or un certain nombre d'impacts négatifs n'est pas pris en charge par les pouvoirs publics et engendre des coûts qui sont reportés sur des tierces parties.

Par ailleurs, nous n'avons pu comptabiliser que les montants pour lesquels les informations étaient disponibles et attribuables à la filière porcine. Ainsi, les chiffres présentés ci-dessous excluent notamment :

- Les coûts de la prise en charge des troubles musculosquelettiques (TMS) des travailleurs et travailleuses de la filière porcine qui n'ont pas été pris en compte pour des raisons de complexité des calculs. Néanmoins, une première estimation de l'ordre de grandeur permet d'obtenir un montant d'environ 12 millions d'euros⁹⁹.
- **Les coûts des impacts pour lesquels les informations n'existent pas ou ne sont pas publiques ont également été exclus.** Il s'agit principalement d'impacts pour lesquels il est difficile d'établir une **responsabilité spécifique** de la filière porcine dans la génération de ces coûts. Autrement dit, les facteurs contributeurs sont multiples et difficilement discernables les uns des autres. Face à l'impossibilité de proratisation, nous ne les avons pas comptabilisés. Par exemple, nous n'avons pas pris en compte les dépenses de santé liées à un régime riche en viande rouge (qui inclue la viande de porc).
- Les « **coûts indirects** », par exemple ceux liés aux **pollutions engendrées par la culture de l'aliment bétail** à destination des porcs (pesticides, engrais, etc.) ont aussi été écartés. De même, nous n'avons pas pris en compte les soutiens financiers publics à destination des céréaliers français que certains experts considèrent pourtant comme une forme de « subvention indirecte » aux producteurs et productrices de porcs car ils permettent potentiellement un prix plus bas de l'aliment bétail. Ainsi, l'IDDRI (2024) rappelle que l'élevage porcin, « *il est admis que le soutien apportés [aux filières porc et volaille] l'est de manière indirecte via le soutien aux filières céréalières qui leur fournissent l'aliment à bas prix* ».

⁹⁸ <https://france3-regions.franceinfo.fr/bretagne/cotes-d-armor/justice-les-algues-vertes-sont-responsables-de-la-mort-du-joggeur-3176>

⁹⁹ Les industries d'abattage-découpe et de transformation de charcuterie de porc représentent environ 1 % des ETP de l'ensemble du système alimentaire. La part des ETP de la GMS que l'on peut attribuer à la filière porcine représente moins de 1 % de l'ensemble des ETP de la filière porcine. Ainsi, à l'aval du système alimentaire, la filière porcine représente 2 % des ETP de l'ensemble du système alimentaire. Les dépenses de prise en charge des TMS des travailleurs et travailleuses de l'aval se sont élevés à 463 millions d'euros en 2021 (BASIC, 2024). En rajoutant le maillon agricole (l'élevage porcin représente 2 % des ETP agricoles, et la prise en charge des TMS des salariés et salariées agricoles 103 millions d'euros). Ainsi, on peut donc estimer qu'en première approximation, la prise en charge des TMS des travailleurs et travailleuses de la filière porcine s'élève à environ 12 millions d'euros.

- Les impacts pour lesquels il n'y a **pas encore de dépense publique engagée pour prendre en charge les impacts** n'ont pas pu être intégrés eux non plus. C'est le cas des algues vertes situées dans les vallons et cours d'eau les plus encaissés à l'approche du littoral car les machines de ramassage ne peuvent s'y rendre, et le coût d'un travail manuel de ramassage y serait trop important. Pourtant, il est fait état de « zones mortes » dans lesquelles les animaux périssent, et où le fonctionnement de l'ensemble des écosystèmes sont entravés¹⁰⁰. C'est aussi le cas des zones océaniques eutrophisées, le long du littoral de la Manche, du fait d'un trop grand rejet d'azote en lien avec l'élevage intensif dans les Côtes d'Armor¹⁰¹.
- Enfin, n'ont pas été pris en compte les impacts pour lesquels **aucune dépense des pouvoirs publics ni aucune valeur théorique ne peut être calculée**¹⁰². C'est le cas des souffrances pour les porcs qui résultent de sélections génétiques (qui obligent par exemple à placer les truies en cage pendant leur maternité et l'allaitement des porcelets, comme décrit précédemment).

4.4 Conclusion : des soutiens publics au service d'un modèle qui génère la majorité des impacts

4.4.1 Les soutiens publics financent un modèle de filière fondé sur l'intensif qui n'est pas propre à la France, lequel engendre impacts et coûts élevés

Les pouvoirs publics ont dépensé 823 millions d'euros en 2021 pour les différents acteurs économiques de la filière porcine (section 4.2.1). Ces financements soutiennent majoritairement **un modèle de filière fondé sur des modes d'élevage et de transformation intensifs**. En effet :

- 95 % des porcs sont élevés sur caillebotis (Réseau Action Climat, Oxfam France, Greenpeace 2022),
- 30 abattoirs concentrent 93 % des tonnages de porcs abattus (Ifip, 2024b),
- 34 usines bretonnes fabriquent un tiers de la charcuterie de porc nationale (Agreste Bretagne 2024).

Ce modèle de filière fondé sur des pratiques intensives à chaque maillon n'est pas propre à la France. Il est présent dans tous les pays européens et **encore plus marqué et exacerbé chez les principaux exportateurs de produits porcins** (Danemark, Pays Bas, Allemagne...) qui concurrencent la filière française sur son marché intérieur. Les conséquences sanitaires, sociales et écologiques y sont encore plus prononcées qu'en France.

C'est ce modèle de filière qui est responsable de la majorité des **impacts pris en charge par la société**, à commencer par les impacts sanitaires pour les consommateurs et consommatrices de charcuterie de porc nitritée (1,9 milliard € en France en 2021). En amont de la chaîne, la pollution de l'eau engendre des surcoûts de potabilisation et de traitement, ainsi que des coûts de lutte contre les algues vertes (24 millions € en France en 2021). Enfin, la pollution de l'air à l'ammoniac et aux particules fines engendre des maladies respiratoires et des coûts de surveillance et de prévention importants (138 millions € en France en 2021).

¹⁰⁰ <https://www.greenpeace.fr/algues-vertes-le-risque-de-zones-mortes/>

¹⁰¹ D'après une personne experte interrogée.

¹⁰² Coûts non monétisés et non monétisables.

Au total, si l'on prend en compte l'ensemble des soutiens publics et des coûts d'impacts, nous arrivons à environ **2.8 milliards d'euros de coûts sociétaux pour la France en 2021**, soit presque **8 fois plus que les subventions agricoles à l'élevage porcin**, qui sont souvent les seules dépenses discutées dans le débat public.

Ces 2,8 milliards d'euros reportés sur la puissance publique française en 2021 peuvent être comparés aux 6,7 milliards € d'euros de chiffre d'affaires du rayon charcuterie de porc et viande fraîche de porc¹⁰³, et aux 560 millions d'euros de bénéfices nets du rayon charcuterie de porc de la GMS en 2021¹⁰⁴.

Ces bénéfices de ces différentes entreprises ne seraient pas aussi élevés si elles devaient prendre en charge les coûts reportés sur la puissance publique en raison du fonctionnement de l'ensemble de la filière, depuis l'élevage jusqu'à la vente de viande de porcs transformée. **Ces bénéfices, mêmes cumulés ne permettraient pas de couvrir le coût des impacts sanitaires, sociaux et écologiques payés par le contribuable qui s'élève à 2 milliards d'euros en 2021.**

Il est à noter que, parmi ces bénéfices, nous n'incluons pas ceux du maillon agricole. En effet, cette notion de « bénéfice » y est difficile à évaluer car le résultat net comptable des exploitations sert à générer le revenu réel des exploitants et exploitantes, lui-même difficile à quantifier. En effet, les méthodes de calcul ou d'approximation via des indicateurs, tels que le résultat courant avant impôt (RCAI), donnent une vision parcellaire et souvent biaisée du revenu agricole. Quant au concept de rémunération décente, il est difficile à objectiver et à calculer dans la pratique. On peut toutefois rappeler que les soutiens financiers publics au maillon agricole s'élèvent à 455 millions € en 2021 (comme vu en partie 4.2.1), alors qu'au moins la moitié des exploitations sont au-delà des revenus moyens de l'OTEX porc¹⁰⁵.

4.4.2 La région Bretagne concentre les élevages, les industries et les impacts

Au niveau infranational, les élevages, et par conséquent leurs impacts, sont concentrés en Bretagne. Avec 57 % de porcs français élevés dans cette région, il paraît logique qu'une proportion similaire des impacts associés concerne la Bretagne. Cette concentration des élevages et unités de transformation de la filière porcine en Bretagne génère des **retombées économiques positives** importantes pour la région, que ce soit en termes d'emplois, de valeur créée, voire de rayonnement national ou international (via les exportations). **Mais la contrepartie pèse lourd**, que ce soit pour les citoyens et

¹⁰³ Rapport annuel de l'OFPM, 2023, https://observatoire-prixmarges.franceagrimer.fr/sites/default/files/pictures/rapport_ofpm_2023_avec_couv_0.pdf, page 403 : « Le chiffre d'affaires total des rayons alimentaires frais du périmètre étudié par l'Observatoire est de 41 milliards d'euros en 2021. » Par ailleurs, le graphe de cette même page indique une contribution du rayon charcuterie à la totalité du CA des rayons étudiés à hauteur de 18 %, soit 7,4 milliards €, tandis que la contribution du rayon boucherie est de 14 % cette même année. De plus, 80 % de la charcuterie est de la charcuterie de porc (Fict, 2019), et 14.6 % de la viande fraîche est de la viande de porc, en valeur (FranceAgriMer, 2023)

¹⁰⁴ Rapport annuel de l'OFPM, 2023, page 403, graphe « Marge nette avant IS » https://observatoire-prixmarges.franceagrimer.fr/sites/default/files/pictures/rapport_ofpm_2023_avec_couv_0.pdf.

¹⁰⁵ La Figure 49 indique que le RCAI par UTANS était de 53 500 € pour l'OTEX porc en moyenne entre 2010 et 2023. La Figure 52 indique que les déciles 6 à 10 des exploitations élevant des porcs ont un RCAI supérieur 46 487 €, soit 50 % des exploitations considérées.

citoyennes qui subissent la pollution de l'air et de l'eau ainsi que les répercussions sanitaires, mais aussi en termes de dégradations environnementales, avec l'exemple des algues vertes dont la localisation se superpose avec la production porcine (cf. Figure 77 et Figure 78).

Face à ces impacts, le nombre d'emplois liés à la filière porcine en France, mais surtout en Bretagne, fait partie des arguments régulièrement utilisés pour relativiser la situation. Or, une partie de ces emplois a déjà disparu ces dernières décennies : les emplois au maillon agricole dans les exploitations d'au moins un porc ont fortement diminué (-70 % entre 2000 et 2020 d'après Roguet (2023b)), tandis que le nombre de salariés en CDI dans la fabrication de charcuterie a diminué de 13 % entre 1979 et 2019 (Fict, 2019). Et cette **érosion est amenée à se poursuivre** : d'après l'IDDRI (2024), l'abattage-découpe de porcs pourrait connaître une baisse de 27 % du nombre de sites et une baisse de 13 % des emplois associés d'ici 2035. Par ailleurs, notre analyse rappelle que la grande majorité de ces emplois sont marqués par la pénibilité (cf. Partie 4.3.1.5) et relativement mal payés, des **tendances elles aussi amplifiées par la fuite en avant vers toujours plus d'industrialisation et d'automatisation.**

5. Analyse transverse conclusive

L'élevage de porcs et la transformation de leur viande existent depuis au moins l'Antiquité. À partir de l'entre-deux guerres, et dans le sillage de l'industrie du *meat processing* née aux États-Unis un siècle plus tôt, la filière porcine s'est métamorphosée, d'abord dans d'autres pays européens puis en France à partir des années 1960.

À chaque maillon, les ingrédients de cette métamorphose sont les mêmes : division du travail et spécialisation, augmentation des volumes et des cadences, forte diminution du nombre d'acteurs et formation de structures de grande taille (des exploitations agricoles aux industriels de la charcuterie en passant par les abattoirs), réification des animaux pour augmenter leur productivité, recours aux avancées technoscientifiques (sélection génétique des animaux, recours aux antibiotiques, production d'acides aminés de synthèse pour nourrir les porcs, ajout d'additifs nitrés dans la charcuterie, etc.), soutiens financiers publics importants, etc. Cette évolution a permis une **commoditisation de la production agricole**, une standardisation nécessaire pour mettre les éleveurs et éleveuses en concurrence entre eux. Cette commoditisation se retrouve en sortie d'abattoirs et en sortie d'usines, **mettant en concurrence les industriels français avec leurs homologues européens** dans une course permanente vers la compétitivité-prix. Après plus d'un demi-siècle d'industrialisation et d'intensification de la filière, **la situation est polarisée**.

D'un côté, le maillon intermédiaire rencontre de plus en plus de difficultés. L'essentiel des acteurs de petite taille ont été éliminés par la compétition économique : le nombre d'abattoirs a été divisé par 10, passant de près 1 500 à la fin des années 1960 à environ 150 aujourd'hui ; le nombre d'entreprises de charcuterie-salaison a lui aussi fortement diminué. **En vis-à-vis, des structures de taille croissante se sont mises en place et concentrent aujourd'hui la majeure partie de l'activité**. Du côté de l'abattage, on retrouve les groupes Bigard, Cooperl et Agromousquetaires qui réalisent à eux trois plus de la moitié des abattages. Côté transformation, Herta, Fleury Michon et Aoste sont les marques leaders sur le marché de la charcuterie, qui est toutefois dominé par les marques de distributeur. **Les difficultés du maillon intermédiaire sont de plus en plus importantes ces dernières années** : augmentation du prix du porc, de l'énergie, diminution du cheptel, pression des acteurs de la grande distribution, baisse des débouchés, etc. **Pour faire face à ces difficultés, la réponse de ces acteurs est notamment de se concentrer toujours plus**, afin de diminuer leurs coûts grâce à des rendements d'échelle et de pouvoir peser dans les négociations avec les grands distributeurs.

De l'autre, la grande distribution réalise des bénéfices élevés grâce aux produits de charcuterie de porc (427 millions d'euros sur la période 2017-2022, soit l'équivalent d'un cinquième de l'ensemble de ses bénéfices tous rayons confondus (y compris ceux déficitaires)). Une partie des éleveurs et éleveuses dégagent également des revenus élevés. En moyenne sur les quinze dernières années, l'élevage porcin est l'une des activités agricoles les plus rémunératrices (la troisième après les grandes cultures et la viticulture) **et se caractérise par des inégalités de revenus importantes entre exploitations** (Chatellier et Piet, 2025)¹⁰⁶. Cette rentabilité permet aux éleveurs et éleveuses de réinvestir une partie des bénéfices dans leur exploitation, engendrant une **dynamique d'agrandissement qui pose de plus en plus de questions**. En effet, les immobilisations sont parfois supérieures à 1 million d'euros, rendant la transmission de l'exploitation difficile, hormis à des

¹⁰⁶ En ayant exclu ceux qui dégagent un revenu négatif.

éleveurs qui disposent des moyens financiers élevés ou peuvent obtenir des prêts bancaires importants, ou sous des formes sociétaires, qui sont de fait de plus en plus fréquentes dans l'élevage porcin (Roguet, 2023b).

En somme, **si une partie des acteurs réalisent d'importants bénéfices** (les distributeurs et une partie des éleveurs et éleveuses), **les autres se trouvent dans une situation de vulnérabilité** (les éleveurs ou éleveuses de plus petites tailles, une partie des abattoirs, ainsi que les PME et TPE de la charcuterie-salaison). **La plupart des acteurs qui n'est pas taillée pour la concurrence européenne et mondiale entre éleveurs, abatteurs et transformateurs a déjà disparu.**

À l'inégale répartition de la valeur sur le marché national s'ajoutent les déficits structurels liés aux importations et exportations. Depuis le début des années 2000, la balance commerciale de la France sur les produits porcins est négative en valeur, alors qu'elle est positive en volume. La filière française se trouve dans une position où elle exporte des produits à faible valeur ajoutée (animaux vivants, carcasses, abats, etc.) et importe des produits à haute valeur ajoutée (produits de charcuterie). De surcroît, soumise à la concurrence de ses voisins dans le marché commun européen, la filière porcine devient de plus en plus dépendante des importations croissantes de viande désossée d'Espagne pour la fabrication industrielle de jambon cuit en France et des importations de produits de charcuterie très standardisés et peu chers par la grande distribution. Dans ce contexte, la filière peut vouloir maintenir une stratégie de compétitivité-prix et de hausse de la production, mais cela ne résout pas la question de la substitution des produits nationaux par des produits importés. Alors que la concurrence est rude sur le marché européen des produits de charcuterie commoditisés et que la France y est pénalisée en termes de compétitivité-prix en milieu de chaîne, **les acteurs économiques de la filière française ont en majorité délaissé un savoir-faire pour des charcuteries utilisant une matière première agricole différenciée** (bio, SIQO...), laissant leurs concurrents se développer sur les segments à plus forte valeur ajoutée.

Notre estimation des coûts sociétaux relativise encore plus ces résultats économiques de la filière porcine française. D'une part, l'état des lieux des soutiens publics montre que **la filière dépend plus fortement de l'argent public que ce qui transparait dans les débats**. En effet, plus de 800 millions d'euros ont été dépensés en 2021 par les pouvoirs publics pour soutenir les différents maillons : subventions d'exploitation au maillon agricole et exonérations sociales et fiscales à tous les maillons. **S'y rajoutent 2 milliards d'euros de dépenses publiques en 2021** visant à prendre en charge une partie des impacts écologiques et sanitaires engendrés par la filière porcine, **en grande partie à cause des conséquences liées à la consommation des produits de charcuterie**. En effet, cette dernière dépasse largement les recommandations nutritionnelles, ce qui génère un surnombre de pathologies, en particulier le diabète et le cancer colorectal. La prise en charge collective de ces maladies a engendré des dépenses de sécurité sociale de 1.9 milliard d'euros en 2021. À cela s'ajoutent des dépenses publiques de prise en charge de certains impacts écologiques, notamment la **pollution de l'air aux particules fines issues de l'ammoniac généré par l'élevage porcin et la pollution de l'eau aux nitrates**.

Ces différents éléments plaident pour une mise en débat des orientations de la filière porcine française, et sa nécessaire transition dans un contexte de contrainte budgétaire et de concurrence européenne. Les solutions alternatives sont encore très marginales (l'élevage biologique ne représente que 1.9 % du cheptel de truies (Ifip, 2025a)) **et peu soutenues par l'Etat**. L'action publique, qui a accompagné dès les années 1960 l'industrialisation puis l'intensification de la filière par ses lois, subventions et allègements de normes, doit **prendre la mesure des changements nécessaires** afin de relever les défis économiques, sociaux, sanitaires et écologiques posés au secteur. En effet, les

pressions sur la filière on toutes les chances de continuer à croître, dans un contexte de vulnérabilité climatique croissante, de tensions géopolitiques et de futurs risques sanitaires (peste porcine africaine...). **Ceci, dans un contexte de concurrence économique exacerbée**, où les principaux producteurs européens (Espagne, Allemagne, Danemark, Pays-Bas, etc.) comme mondiaux (Chine, Brésil, USA, etc.) disposent d'**outils de production plus grands, spécialisés et industrialisés que ceux des producteurs français** (exploitations agricoles, abattoirs, usines de transformation).

Des voies possibles d'évolution sont dessinées par plusieurs travaux récents de prospective, en termes de taille des exploitations, diffusion de pratiques agroécologiques (élevage de plein air, sur paille, alimentation animale non industrielle, reconnexion entre l'élevage et les cultures végétales, etc.), baisse de la spécialisation de certains territoires dans l'élevage porcin et redéploiement sur l'ensemble du territoire de petits élevages, etc. (Schiavo, Aubert, et Le Mouël, 2024). Les travaux considérant les enjeux de santé publique ont également identifié des évolutions nécessaires en matière de baisse de la consommation de viande, sortie de l'utilisation des additifs nitrés, élevage de qualité, redéploiement des abattoirs de proximité, redécouverte des savoir-faire charcutiers, recours au séchage long, etc. (Ramos, Bessot-Ballot, et Crouzet, 2021).

Face à de tels défis, **des politiques publiques sont indispensables** pour accompagner la filière porcine française dans une transformation ayant pour objectifs **l'autonomie alimentaire, le maintien de l'emploi rural et la résilience**, plutôt que de laisser le marché commun européen et la mondialisation des échanges structurer les rapports entre les acteurs de la filière et en aggraver les impacts.

Bibliographie

- 60 millions de consommateurs. 2025. « E.Leclerc, Carrefour, Auchan... Que valent les marques de 6 hypers? Notre comparatif ». *60 Millions de Consommateurs*. <https://www.60millions-mag.com/2025/02/27/eleclerc-carrefour-auchan-que-valent-les-marques-de-6-hypers-notre-comparatif-24144> (5 mai 2025).
- 60 Millions de Consommateurs. 2025. « Grande distribution: quelle qualité des produits MDD? » https://bibliotheque.60millions-mag.com/detail/publication/detail-top-right/561?issue_id=205575 (11 juin 2025).
- Agence Bio. 2024. *Le marché alimentaire bio en 2023*.
- Agreste. 2020a. *En France, la consommation de viande se modifie fortement entre 1960 et 2018*.
- Agreste. 2020b. *Graph'Agri 2020*.
- Agreste. 2023. *Résultat économique des exploitations en 2022*. https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/publie/Pri2314/Primeur2023-14_Rica2022.pdf (18 avril 2025).
- Agreste. 2024. *Graph'Agri 2024*.
- Agreste Bretagne. 2024. *La filière porcine en Bretagne*. https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/1_agreste_les_dossiers_2024_filiere_porcine.pdf (19 novembre 2024).
- Anact. 2018. *L'amélioration des conditions de travail aux postes de bouverie et de tuerie en abattoirs de boucherie*.
- Anses. 2024. *Médicaments antimicrobiens chez l'animal - Surveillance des ventes et des utilisations*.
- Autorité de la concurrence. 2020a. « L'Autorité sanctionne à hauteur de 93 millions d'euros un cartel dans le secteur du jambon et de la charcuterie ». <https://www.autoritedelaconcurrence.fr/fr/communiqués-de-presse/lautorite-sanctionne-hauteur-de-93-millions-deuros-un-cartel-dans-le-secteur> (6 octobre 2025).
- Autorité de la concurrence. 2020b. « L'Autorité sanctionne à hauteur de 93 millions d'euros un cartel dans le secteur du jambon et de la charcuterie ».
- Bailly, Marianne. 2023. « La charcuterie résiste mais innove moins ». *L.S.A.* <https://www.lsa-conso.fr/la-charcuterie-resiste-mais-innove-moins,451101> (22 octobre 2024).
- Baratay, Eric. 2011. « Porc des bois.. cochon de ferme... porc d'usine, l'évolution d'une vie, XVIIIe-XXIe siècles ». *L'Archéo thema: revue d'archéologie et d'histoire* (11): 72.

- BASIC. 2023. « Étude des effets des financements publics sur l'emploi agricole salarié en France ». <https://lebasic.com/productions/etude/etude-des-effets-des-financements-publics-sur-lemploi-agricole-salarie-en-france/> (25 avril 2025).
- BASIC. 2024. « Étude sur la création de valeur et les coûts sociétaux du système alimentaire français ». <https://lebasic.com/productions/etude-sur-la-creation-de-valeur-et-les-couts-societaux-du-systeme-alimentaire-francais/> (25 avril 2025).
- Cadoux, Marie. 2023. « Le jambon dopé par la crise du pouvoir d'achat ». *L.S.A.* <https://www.lsa-conso.fr/le-jambon-dope-par-la-crise-du-pouvoir-d-achat,435289> (22 octobre 2024).
- Chambre d'Agriculture Bretagne. 2021. « Les emplois directs dans les filières agricoles et agroalimentaires bretonnes en 2020 ». <https://bretagne.chambres-agriculture.fr/detail-publication/les-emplois-directs-dans-les-filières-agricoles-et-agroalimentaires-bretonnes-en-2020> (12 septembre 2025).
- Chambre d'Agriculture Bretagne. 2024. « Agriculture et agroalimentaire de Bretagne en Clair (ABC) ». https://opera-connaissances.chambres-agriculture.fr/doc_num.php?explnum_id=212653 (12 septembre 2025).
- Chambre d'Agriculture Bretagne. 2025. « Les industries agroalimentaires en Bretagne ». <https://bretagne.chambres-agriculture.fr/detail-dossier/les-industries-agroalimentaires-en-bretagne> (12 septembre 2025).
- Chatellier, Vincent. 2024. « Le revenu agricole des agriculteurs et des éleveurs en France: une forte variabilité interannuelle (2010-2022) et de grandes disparités ». *INRAE Productions Animales* 37(3): 8281-8281. doi:10.20870/productions-animales.2024.37.3.8281.
- Chatellier, Vincent, et Laurent Piet. 2025. « Le revenu des agriculteurs en France. Le mesurer au mieux et constater des disparités et évolutions divergentes ». <http://www.mars-asso.fr/wp-content/uploads/2025/02/2025-01-21-Seance-MARS-Revenu-agriculteurs-en-France-CHATELLIER-PIET-INRAe.pdf> (18 avril 2025).
- CIRC. 2018. *Les cancers attribuables au mode de vie et à l'environnement en France métropolitaine*. https://gco.iarc.fr/includes/PAF/PAF_FR_report.pdf.
- Coudray, Guillaume. 2017. *Cochonneries. Comment la charcuterie est devenue un poison*. La Découverte. <https://www.editions-ladecouverte.fr/cochonneries-9782707193582> (29 avril 2025).
- Coudray, Guillaume. 2023. *Nitrites dans la charcuterie: le scandale*.
- Cour des Comptes. 2021. *La politique publique de lutte contre la prolifération des algues vertes en Bretagne*.
- Déplade, Marc-Olivier. 2018. « Aux origines des charcuteries industrielles ». *Transhumances*. doi:10.58079/tr61.

- Déplaudé, Marc-Olivier. 2019a. « Naissance de l'élevage hors-sol en Bretagne: le regard d'un géographe ». *Transhumances*. doi:10.58079/tr7g.
- Déplaudé, Marc-Olivier. 2019b. « Naissance de l'élevage hors-sol en Bretagne: le regard d'un géographe ». *Transhumances*. doi:10.58079/tr7g.
- Déplaudé, Marc-Olivier. 2020. « La filière porcine vue par les statistiques (2): L'élevage porcin en France au temps du « Plan de rationalisation de la production porcine » (1970-1981) ». *Transhumances*. doi:10.58079/tr9j.
- Déplaudé, Marc-Olivier. 2022. « Produire de la viande à grande échelle Les bâtiments d'élevage comme instruments de modernisation de la filière porcine dans la France des années 1970 ». <https://hal.inrae.fr/hal-03719835> (2 mai 2025).
- DRAAF Bretagne. 2024. *La filière porcs en Bretagne, édition 2024*. <https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/la-filiere-porcs-en-bretagne-edition-2024-a3470.html> (11 février 2025).
- European Environment Agency. 2016. *European Union emission inventory report 1990–2014 under the UNECE Convention on Long-range Transboundary Air Pollution (LRTAP)*.
- Falc'hon, Kristen, et Ivan Logvenoff. 2023. « Quand la Cooperl s'approprie des fermes ». *Splann! | ONG d'enquêtes journalistiques en Bretagne*. <https://splann.org/enquete/cooperl-enquete-sur-un-geant-du-porc/quand-la-cooperl-sapproprie-des-fermes/> (18 juin 2025).
- Fardeau, J. C., et J. Martinez. 1996. « Épandages de lisiers: conséquences sur le phosphore biodisponible et sur la concentration de quelques cations dans la solution du sol ». *Agronomie* 16(3): 153-66. doi:10.1051/agro:19960303.
- Fict. 2019. *Les chiffres clés de la profession*. https://www.fict.fr/wp-content/uploads/2021/09/fict_chiffrescle2019-light.pdf.
- Fict. 2023. *Rapport d'activité*.
- FNH. 2025. *Filière porcine: un modèle qui nous coûte cher - Coûts sanitaires et environnementaux, impacts sur l'emploi et pistes d'avenir*.
- FoodWatch, France Assos Santé, Réseau Action Climat, UNAF, CNAO, CSF, et FFD. 2025. *Enquête portant sur l'analyse des promotions alimentaires faites par les supermarchés en février et mars 2025*.
- France Nature Environnement. 2025. *Simplification ? Mon oeil !*
- FranceAgriMer. 2021. *Compétitivité de la filière française porcin*.
- FranceAgriMer. 2022. *Viande porcine - Fiche filière*. <https://www.franceagrimer.fr/content/download/68229/document/FICHE%20FILIERE%20PORCINE%202022.pdf>.

- FranceAgriMer. 2023. *Consommation de produits carnés et d'oeufs en 2023*.
- FranceAgriMer. 2024. *Les marchés des produits laitiers, carnés et avicoles - Bilan 2023, perspectives 2024*.
- Gadenne-Rosfelder, Clémence. 2024. « Une histoire environnementale de l'élevage porcin pendant les Trente Glorieuses ». *Encyclopédie d'Histoire Numérique de l'Europe (EHNE)*. <https://ehne.fr/fr/encyclopedie/th%C3%A9matiques/ecologies-et-environnements/non-humains/l%27eleavage-porcin-en-bretagne-pendant-les-trente-glorieuses> (2 mai 2025).
- GIS Avenir Elevages. 2015. *Les emplois liés à l'élevage français*.
- Groupe Apicil. 2024. *Observatoire des arrêts de travail*.
- Hughes, S., B. Reynolds, S.a. Bell, et C. Gardner. 2000. « Simple Phosphorus Saturation Index to Estimate Risk of Dissolved P in Runoff from Arable Soils ». *Soil Use and Management* 16(3): 206-10. doi:10.1111/j.1475-2743.2000.tb00194.x.
- IACG. 2019. « Rapport final et recommandations du Groupe spécial de coordination inter-institutions sur la résistance aux antimicrobiens ». <https://bulletin.woah.org/?officiel=2019-1-iacg-amr-en> (19 juin 2025).
- IDDRI. 2024. *Des filières viandes françaises sous tension: entre pressions compétitives et accès à la biomasse*.
- IEEP. 2022. *The Transition towards Cage-Free Farming in France*. <https://ieep.eu/publications/the-transition-towards-cage-free-farming-in-france/> (18 juin 2025).
- Ifip. 2020. *Bilan des échanges porcins français. Amélioration du solde commercial*.
- Ifip. 2024a. « Analyse: International, des coûts de production toujours hauts pour les éleveurs, mais de bons résultats en 2023 ». *Ifip*. <https://ifip.asso.fr/place-des-marches/actualites-des-marches/analyse-international-des-couts-de-production-toujours-hauts-pour-les-eleveurs-mais-de-bons-resultats-en-2023/> (17 juin 2025).
- Ifip. 2024b. « Classement stable du top 10 des groupes d'abattage-découpe en Europe ». <https://ifip.asso.fr/place-des-marches/actualites-des-marches/classement-stable-du-top-10-des-groupes-dabattage-decoupe-en-europe/> (17 juin 2025).
- Ifip. 2024c. *Le porc par les chiffres 2023-2024*. https://ifip.asso.fr/app/uploads/2024/02/ppc24_ifip.pdf (25 septembre 2024).
- Ifip. 2024d. *Le porc par les chiffres 2024-2025*. <https://ifip.asso.fr/app/uploads/2024/11/ppc-ifip2025.pdf> (10 décembre 2024).
- Ifip. 2024e. « Quelle est la situation de l'abattage-découpe en France? » <https://www.porcmag.com/ecoporc/video-quelle-est-la-situation-de-l-abattage-decoupe-en-france> (20 avril 2025).

- Ifip. 2025a. *Le porc par les chiffres. La filière porcine en France, dans l'UE et dans le monde. 2024-2025*.
- Ifip. 2025b. « [Vidéo] Quelle est la situation de l'abattage-découpe en France? » <https://www.porcmag.com/ecoporc/video-quelle-est-la-situation-de-l-abattage-decoupe-en-france> (5 mai 2025).
- Inrae. 2013. *Analyse des voies de progrès en agriculture conventionnelle - Filière porcine*.
- Institut National du Cancer. 2009. *Nutrition et prévention des cancers : des connaissances scientifiques aux recommandations*.
- Kahmann, Marcus. 2020. « La crise sanitaire sonne-t-elle la fin de la sous-traitance dans l'industrie de la viande? » *Chronique Internationale de l'IRE* 172(4): 45-58. doi:10.3917/chii.172.0045.
- Kantar. 2023. *Brand Footprint France*.
- Kapp, Karl William. 2015. *Les coûts sociaux de l'entreprise privée*. Paris: Institut Veblen / Les Petits Matins.
- Krausmann, Fridolin, et Ernst Langthaler. 2019. « Food regimes and their trade links: A socio-ecological perspective ». *Ecological Economics* 160(C): 87-95. doi:10.1016/j.ecolecon.2019.02.011.
- Lang, Agathe, Pierre Dupraz, Yves Tregaro, Pierre-Michel Rosner, et Christophe Perrot. 2016. « Les emplois directs et indirects liés à l'élevage français ».
- Le Guilcher, Geoffrey. 2017. *Steak machine*. Editions de la Goutte d'Or.
- Le Web Grande Conso. 2022. « Quels sont les 50 produits les plus achetés en rayons? (en volume) ». Olivier Dauvers. <https://www.olivierdauvers.fr/2022/07/27/quels-sont-les-50-produits-les-plus-achetes-en-rayons/> (15 avril 2024).
- Legendre, Nicolas. 2023. *Silence dans les champs*. Arthaud. <https://www.arthaud.fr/silence-dans-les-champs/9782080280886> (2 mai 2025).
- Léraud, Inés, et Pierre Van Hove. 2019. *Algues vertes, l'histoire interdite*. Delcourt. <https://www.editions-delcourt.fr/bd/series/serie-algues-vertes-l-histoire-interdite/album-algues-vertes-l-histoire-interdite> (18 juin 2025).
- Leterrier, Christine, Geneviève Aubin-Houzelstein, Alain Boissy, Véronique Deiss, Valérie Fillon, Frédéric Lévy, Elodie Merlot, et Odile Petit. 2022. « Améliorer le bien-être des animaux d'élevage: est-ce toujours possible? » *Revue SESAME*. <https://revue-sesame-inrae.fr/ameliorer-le-bien-etre-des-animaux-delevage-est-ce-toujours-possible/> (20 mai 2025).
- Logvenoff, Ivan, et Kristen Falc'hon. 2023. « Cooperl: une prison dorée pour les éleveurs porcins ». *Splann! | ONG d'enquêtes journalistiques en Bretagne*. <https://splann.org/enquete/cooperl-enquete-sur-un-geant-du-porc/cooperl-une-prison-doree-pour-les-eleveurs-porcins/> (2 mai 2025).

- Mercier, Emma. 2024. *Les territoires de l'élevage porcin: entre permanence et renouvellement de la filière*. Mémoire de master.
- Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires, et ARIA. 2022. *L'accidentologie dans les activités de culture et production animale*.
- Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires. 2025. *Rapport au Parlement 2025*.
- OFPM. 2022. *Rapport au Parlement 2022*. https://observatoire-prixmarges.franceagrimer.fr/sites/default/files/sauv/documents-divers/rapport_ofpm_22_final.pdf (5 juillet 2022).
- O'Hearn, Meghan, Laura Lara-Castor, Frederick Cudhea, Victoria Miller, Julia Reedy, Peilin Shi, Jianyi Zhang, et al. 2023. « Incident Type 2 Diabetes Attributable to Suboptimal Diet in 184 Countries ». *Nature Medicine* 29(4): 982-95. doi:10.1038/s41591-023-02278-8.
- OMS. 2017. *Critically important antimicrobials for human medicine – 5th rev.*
- Parmentier, Florent, et Jean-Yves Madec. 2022. « Antibiotiques: «l'antibiorésistance est une pandémie silencieuse» ». *The Conversation*. <http://theconversation.com/antibiotiques-lantibioresistance-est-une-pandemie-silencieuse-194799> (19 juin 2025).
- Pastoureau, Michel. 2009. *Le Cochon: Histoire d'un cousin mal aimé*. <https://www.babelio.com/livres/Pastoureau-Le-Cochon--Histoire-dun-cousin-mal-aime/161692> (3 mai 2025).
- Porcher, Jocelyne. 2001. « L'élevage, un partage de sens entre hommes et animaux: intersubjectivité des relations entre éleveurs et animaux dans le travail ». Thèse de doctorat. Institut national agronomique Paris-Grignon (1971-2006). <https://theses.fr/2001INAP0043> (17 juin 2025).
- Porcher, Jocelyne. 2003. « Bien-être et souffrance en élevage: conditions de vie au travail des personnes et des animaux ». *Sociologie du travail* 45(1): 27-43. doi:10.4000/sdt.30846.
- Porcher, Jocelyne. 2010a. *Cochons d'or - L'industrie porcine en questions*. Quae. <https://www.quae.com/produit/1049/9782759211500/cochons-d-or> (3 octobre 2024).
- Porcher, Jocelyne. 2010b. « Contagion de la souffrance entre travailleurs et animaux en production porcine industrielle ». *Le Courrier de l'environnement de l'INRA*.
- Purseigle, François, et Bertrand Hervieu. 2022. *Une Agriculture sans Agriculteurs*. Presses de Sciences Po. <https://www.pressessciencespo.fr/fr/book/?GCOI=27246100979080> (18 juin 2025).
- Quiniou, Nathalie, Yannick LE Cozler, Brice Minvielle, et Alexia Aubry. 2004. « Conséquences de l'augmentation du poids d'abattage induit par l'allongement de la durée d'engraissement (14 ou 20 semaines) sur les performances zootechniques des porcs charcutiers ». *Journées de la Recherche Porcine en France*.

- Ramos, Richard, Barbara Bessot-Ballot, et Michèle Crouzet. 2021. *Rapport d'information sur les sels nitrés dans l'industrie agroalimentaire*. Assemblée Nationale. https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion-eco/l15b3731_rapport-information.pdf.
- Réseau Action Climat. 2025. *Grande distribution: alliée ou frein à une alimentation saine et durable pour tous?* https://reseauactionclimat.org/wp-content/uploads/2025/05/rac_gdedistri2025_rapport08-web-page.pdf.
- Réseau Action Climat, Oxfam France, et Greenpeace. 2022. *Les coulisses de l'exportation bas de gamme. Analyse des filières lait, porc et poulet de chair*.
- Réussir Porc. 2023. « Les importations de porc pèsent sur la balance commerciale ». <https://www.reussir.fr/porc/les-importations-de-porc-pesent-sur-la-balance-commerciale> (20 avril 2025).
- Roguet, C., C. Gagné, V. Chatellier, S. Cariou, M. Carlier, R. Chenut, K. Daniel, et C. Perrot. 2015. « Spécialisation territoriale et concentration des productions animales européennes : état des lieux et facteurs explicatifs ». *INRAE Productions Animales* 28(1): 5-22. doi:10.20870/productions-animales.2015.28.1.3007.
- Roguet, Christine. 2023a. *Evolution, diversité et typologie des exploitations porcines en France: enseignements du recensement agricole de 2020, comparaison aux recensements agricoles de 2010 et 2000*.
- Roguet, Christine. 2023b. « Evolution, diversité et typologie des exploitations porcines en France: enseignements du recensement agricole de 2020, comparaison aux recensements de 2010 et 2000 ». *IFIP*. <https://ifip.asso.fr/actualites/> (27 janvier 2025).
- Santarelli, Raphaëlle L., Pierre Fabrice, et Denis E. and Corpet. 2008. « Processed Meat and Colorectal Cancer: A Review of Epidemiologic and Experimental Evidence ». *Nutrition and Cancer* 60(2): 131-44. doi:10.1080/01635580701684872.
- Santé Publique France. 2025. *Estimation de la morbidité attribuable à l'exposition à long terme à la pollution de l'air ambiant et de ses impacts économiques en France hexagonale, 2016-2019*. <https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/pollution-et-sante/air/documents/enquetes-etudes/estimation-de-la-morbidite-attribuable-a-l-exposition-a-long-terme-a-la-pollution-de-l-air-ambiant-et-de-ses-impacts-economiques-en-france-hexagona>.
- Schiavo, M., P. M. Aubert, et C. Le Mouél. 2024. « The Impact of Agroecological Transition on the Meat Industry: An Agent-Based Modelling Approach Applied to the French Livestock Sector ». *Journal of Agricultural Economics*. doi:10.1111/1477-9552.12629.
- SGPE. 2024. *Indicateurs de souveraineté alimentaire*.
- Srour, Bernard, Eloi Chazelas, Nathalie Druesne-Pecollo, Younes Esseddik, Fabien Szabo de Edelenyi, Cédric Agaësse, Alexandre De Sa, et al. 2023. « Dietary Exposure to Nitrites and Nitrates in

Association with Type 2 Diabetes Risk: Results from the NutriNet-Santé Population-Based Cohort Study ». *PLOS Medicine* 20(1): e1004149. doi:10.1371/journal.pmed.1004149.

Teffène, O, M Rieu, J Dagorn, P Mainsant, H Marouby, et F Porin. 1998. « Trente ans d'évolution du secteur porcin en France ». *Journées de la Recherche Porcine en France* (30).

The Lancet. 1968. « Nitrites, Nitrosamines, and Cancer ». *The Lancet* 291(7551): 1071-72. doi:10.1016/S0140-6736(68)91418-9.

Touat, Mehdi, Marion Opatowski, Christian Brun-Buisson, Kristel Cosker, Didier Guillemot, Jerome Salomon, Philippe Tuppin, Gregoire de Lagasnerie, et Laurence Watier. 2019. « A Payer Perspective of the Hospital Inpatient Additional Care Costs of Antimicrobial Resistance in France: A Matched Case-Control Study ». *Applied Health Economics and Health Policy* 17(3): 381-89. doi:10.1007/s40258-018-0451-1.

Tregaro, Yves. 2011. « La filière porcine française face à l'épreuve du dynamisme de la filière nord-européenne: la filière porcine ». *Bulletin de l'Académie Vétérinaire de France* 164(1): 27-38. doi:10.4267/2042/48066.

UFC Que Choisir. 2024. « 69 % des origines masquées dans les produits transformés - Une obligation d'affichage s'impose ». <https://www.quechoisir.org/action-ufc-que-choisir-69-des-origines-masquees-dans-les-produits-transformes-une-obligation-d-affichage-s-impose-n120318/> (13 mai 2025).

Van Boeckel, Thomas P., João Pires, Reshma Silvester, Cheng Zhao, Julia Song, Nicola G. Criscuolo, Marius Gilbert, Sebastian Bonhoeffer, et Ramanan Laxminarayan. 2019. « Global trends in antimicrobial resistance in animals in low- and middle-income countries ». *Science* 365(6459): eaaw1944. doi:10.1126/science.aaw1944.

Glossaire

ANACT Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail

CIRC Centre internationale de recherche sur le cancer

CSHPF Conseil supérieur de l'hygiène publique de France

EBE Excédent brut d'exploitation

ETP Équivalent temps plein

FICT Fédération des entreprises de charcuterie traiteur

GTE Gestion technico-économique

GMS Grandes et moyennes surfaces

I4CE Institut for climate economics

ICHN Indemnité compensatoire de handicaps naturels

ICPE Installation classée pour la protection de l'environnement

IDDDRI Institut du développement durable et des relations internationales

MDD Marque de distributeurs

OFPM Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires

OTEX Orientation technico-économique des exploitations

PAC Politique agricole commune

PME Petites et moyennes entreprises

PPA Peste porcine africaine

RCAI Revenu courant avant impôt

RHD Restauration hors domicile

RICA Réseau d'information comptable agricole

SAU Surface agricole utile

TPE Très petites entreprises

TVA Taxe sur la valeur ajoutée

UGB Unité gros bovin

UTANS Unité de travail annuel non salarié

1. Annexe : répartition de la marge brute du jambon cuit de l'OFPM

Nous proposons une découpe de valeur en s'appuyant sur des données et graphiques fournis par les rapports annuels de l'OFPM¹⁰⁷, afin de détailler la valeur revenant à chacun des maillons (production, transformation, distribution).

L'OFPM présente en effet une découpe du prix de vente pour 4 produits porcins :

- La longe de porc en UVCN ;
- La côte de porc en UVCI ;
- Le rôti de porc en UVCI ;
- Le jambon cuit en UVCI (libre-service).

NB : la côte et le rôti sont issus de la longe.

UVCN et UVCI

« Dans le circuit de la viande de porc frais pour le rayon boucherie, [les opérateurs de la grande distribution] réalisent rarement la découpe de carcasses. Les pièces de viande de porc frais qu'ils achètent aux opérateurs de la découpe et aux grossistes sont principalement des longes (les morceaux issus de la longe représentent 85 % de la viande de porc consommée fraîche (hors élaborés) en grande distribution, d'après Kantar Worldpanel). Les produits finis (viande fraîche en portions consommateurs) sont achetés à des opérateurs industriels, toutefois les distributeurs élaborent eux-mêmes une partie des produits de porc frais qu'ils commercialisent, en débitant notamment les longes en côtes et rôtis de porc. Les morceaux élaborés, conditionnés par les magasins et mis en vente en libre-service sont appelés des « *unités de vente consommateur – magasins* » (UVCN). Toutefois, les produits finis frais conditionnés par les industriels : « *unités de vente consommateur industrielles* » (UVCI), se sont fortement développés ces dernières années, répondant ainsi aux attentes de la grande distribution (traçabilité, réduction des ventes à la coupe au profit du libre-service...). Ces UVCI représentent environ 20 % des ventes de viande de porc frais des enseignes. »¹⁰⁸

Plus précisément, nous nous intéressons à la découpe de valeur du **jambon cuit** en libre-service, sur la période 2016-2022 (avec 2022 en prévisionnel), d'après le rapport OFPM 2023¹⁰⁹. La figure de répartition de la marge brute de ce produit se trouve dans le corps du rapport, dans la partie 3.6.

Le prix final est ainsi décomposé en :

- TVA ;
- Marge brute de la distribution en GMS ;

¹⁰⁷ <https://observatoire-prixmarges.FranceAgriMer.fr/>

¹⁰⁸ Rapport OFPM 2023, page 71 : https://observatoire-prixmarges.franceagrimer.fr/sites/default/files/pictures/rapport_ofpm_2023_avec_couv_0.pdf

¹⁰⁹ Rapport OFPM 2023, page 85 : https://observatoire-prixmarges.franceagrimer.fr/sites/default/files/pictures/rapport_ofpm_2023_avec_couv_0.pdf

- Marge brute dans l'industrie de charcuterie-salaison ;
- Marge brute dans l'industrie d'abattage-découpe ;
- Coût de la matière première entrée abattoir.

Le prix des différentes catégories est exprimé en euros par kg de jambon cuit.

Au graphique de l'OFPM, nous ajoutons le calcul de l'évolution 2016-2021 de chacune des catégories (cf. graphique dans le corps du rapport).

2. Annexe : modélisations des exploitations agricoles et traitement statistique à partir du Rica

2.1 Introduction : base de données Rica

Nous utilisons, pour une partie de l'étude, les données individuelles anonymisées du Réseau d'information comptable agricole (Rica), accessibles en ligne¹¹⁰.

Les données sont récoltées, par Agreste, auprès de plusieurs milliers de fermes chaque année, et à chaque ferme est associé un coefficient d'extrapolation qui permet de rendre l'échantillon représentatif de la population étudiée.

Les données anonymisées comportent plusieurs **limites**. Par exemple, une partie des indicateurs sont fournis en « tranche », et non directement en valeur. Il est donc nécessaire de les convertir. Pour cela, nous prenons la valeur moyenne de la plage de la tranche. Pour la tranche maximale, on choisit une valeur un peu au-dessus du seuil minimum de la tranche.

Par exemple pour :

✱ Pour le temps de travail de la main d'œuvre non permanente salariée ('TVL11'), 7 classes (exprimées en heure) :

Pas de main d'œuvre non permanente salariée	Nombre d'heures nul et inférieur à 900	Nombre d'heures égal ou supérieur à 900 et inférieur à 1800	Nombre d'heures égal ou supérieur à 1800 et inférieur à 2700	Nombre d'heures égal ou supérieur à 2700 et inférieur à 3600	Nombre d'heures égal ou supérieur à 3600 et inférieur à 5200	Nombre d'heures égal ou supérieur à 5200
---	--	---	--	--	--	--

On utilise la conversion suivante :

Tranche	Valeur attribuée (heures)
0	0
1	450
2	1350
3	2250
4	3150
5	4400
6	5300

Cette modalité représente une **limite non négligeable**, et peut particulièrement poser un problème pour les exploitations ayant une valeur appartenant à la dernière catégorie. Par exemple, si une exploitation porcine appartient à la tranche maximum pour les UGB (500 et plus), il se peut que cela corresponde à 500 ou 502 UGB, ou à un nombre bien plus élevé comme 1000, 5000, etc. Ainsi, dans la construction de notre typologie (cf. partie ci-dessous), certaines exploitations pourraient se

¹¹⁰ Site internet Agreste : <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/serviceon/l.2/listeTypeServiceon/>

retrouver dans une catégorie qui n'est pas la plus pertinente. Nous formulons l'hypothèse que de tels cas sont minoritaires, étant donnés les choix effectués (détaillés ci-dessous).

2.2 Construction d'une typologie d'exploitations à partir du Rica

2.2.1 Méthodologie de classification des exploitations en typologies

Nous souhaitons classer toutes les exploitations du Rica en typologies, en se basant sur le travail initié par l'Iddri¹¹¹. Plus précisément, sur base du Rica, on procède à deux tris, ou catégorisations, successifs :

1/ Catégorisation en filières : un premier tri est effectué pour répartir toutes les exploitations entre les différentes filières. Dans le Rica, les exploitations sont déjà classées selon leur production principale, en Otex. Par exemple une exploitation qui a une production économique provenant majoritairement du blé est classée dans l'Otex « Grandes Cultures ». S'inspirant du travail de l'Iddri, nous proposons une classification alternative (détails ci-dessous). Cette classification alternative propose notamment des classes mixtes, telles que « Porcs et bovins ». Cela nous permet de prendre en compte un pourcentage plus élevé des porcs produits en France, via par exemple les porcs se situant dans une exploitation classée en Otex « Bovins » car l'exploitation produit majoritairement des bovins.

2/ Au sein des filières, catégorisation en typologies : toutes les exploitations d'une filière animale sont triées en différentes catégories. Il s'agit de classer toutes les exploitations d'une filière en différentes catégories, en fonction de ce qui est pertinent dans la filière en question.

La difficulté de cette méthodologie réside dans le fait qu'il existe beaucoup de cas particuliers dans les exploitations du Rica. L'objectif est de pouvoir toutes les classer dans une seule typologie.

NB : les filières et typologies ont été construites de façon itérative, en testant parfois des valeurs seuil pour faire des catégories suffisamment discriminantes et équilibrées. Cela explique certains chiffres qui ne sont pas ronds ou qui pourraient parfois sembler arbitraires.

2.2.2 Première étape : catégorisation en filières

a. Filières élevage vs. filières culture

- Un premier tri est effectué entre les exploitations que l'on caractérise comme « élevage » et celles que l'on caractérise comme « culture ». Il s'agit en réalité plutôt d'une dominante élevage et d'une dominante culture. On considère que certaines Otex appartiennent nécessairement aux filières culture.
- Pour le reste des exploitations, on les classe dans les filières cultures si elles ont moins de 2,7 UGB par hectare de culture non fourragère (au-delà, on considère que l'élevage est prépondérant). Par ailleurs, pour les exploitations possédant 500 UGB ou plus (qui est la

¹¹¹ Dans le cadre de la publication IDDRI (2024).

classe la plus grande pour cet indicateur), l'exploitation est classée dans la dominante élevage, quelle que soit la taille de la surface agricole utile (SAU).

- Le reste des exploitations est considéré comme dominante élevage.

b. Filières culture

- Sont classées dans les filières à dominante culture les exploitations suivantes : élevage au service des cultures, arboriculture, légume spécialisé, légume plein champs, grande culture, viticulture.

c. Filières élevage

- Les filières d'élevage sont les suivantes : porc, ovin, caprin, bovin lait, bovin viande, volaille.
- Au sein des typologies d'élevage, on classe les exploitations en fonction des tailles des différents cheptels. La filière animale choisie correspond à l'espèce qui prend la plus grosse part d'UGB (soit plus de 43 % des UGB totaux).

2.2.3 Deuxième étape : catégorisation en typologies

Toutes les exploitations d'une filière animale sont ensuite classées en différentes catégories, en fonction de ce qui est pertinent dans la filière en question. Les catégories de la filière porcine sont détaillées ci-après.

NB : Nous recréons ainsi nos propres catégories et filières, qui diffèrent de celles directement intégrées dans le Rica via l'indicateur Otex. En effet, dans le Rica, les exploitations sont classées selon leur production principale (Otex) ou leur taille économique (Cdex). Ce classement se fait à partir de la Production Brute Standard (PBS). Le total des PBS de toutes les productions végétales et animales donne la PBS totale de l'exploitation et permet de la classer dans une catégorie Cdex. Les parts relatives de PBS partielles (c'est-à-dire des PBS des différentes productions végétales et animales) permettent de classer l'exploitation selon sa production dominante, et ainsi de déterminer son Otex.

Suivant le travail de catégorisation de l'Iddri, nous choisissons pour la filière porcine les catégories suivantes : les catégories mixtes, porc et grandes cultures, ainsi que porc et bovins, et les catégories spécialisées, bio, naisseur, engraisseur, et naisseur-engraisseur. Les chiffres présentés ci-dessous sont les critères de discrimination pour les différentes catégories. On indique aussi le nombre et la part d'exploitations représentées dans chaque catégorie pour l'année 2023.

Mixte : porc et grandes cultures

16 observations Rica, soit 4,3 % des UGB porcins totaux en 2023.

Critères :

- Le nombre d'UGB (toute espèce) par hectare de SAU (hors fourragère) est entre 1,2 et 2,7.
- Au moins 70 % des UGB sont porcins.

Mixte : porc et bovin

26 observations Rica soit 6,35 % des UGB porcins totaux en 2023.

Critères :

- Le nombre UGB (toute espèce) par hectare de SAU (hors fourragère) est supérieur à 2,7.
- Les porcins et les bovins représentent chacun au moins 40 % des UGB de l'exploitation.

Ci-dessous sont présentées les **typologies spécialisées porc**. Les critères qu'elles ont en commun sont les suivants :

- Le nombre d'UGB (toute espèce) par hectare de SAU (hors fourragère) est supérieur à 2,7.
- Les porcins représentent au moins 40 % des UGB de l'exploitation.
- Les bovins, les caprins et les ovins représentent chacun moins de 40 % des UGB de l'exploitation.
- Il y a moins de 100 volailles par UGB porcins dans l'exploitation.

Spécialisé : porc bio

12 observations Rica soit 1,9 % des UGB porcins totaux en 2023.

Critères :

- Montants de subvention bio > 0.

Point de vigilance : le Rica anonymisé donne l'indication de la présence ou non d'un montant de subvention bio mais n'indique pas pour quel atelier elles sont reçues. Il pourrait donc s'agir de subventions pour une production de légumes bio par exemple, si l'exploitation en produit. Faute de mieux, nous classons toutes les exploitations spécialisées porc et recevant des subventions bio comme « porc bio ».

Spécialisé : porc naisseur

7 observations Rica soit 0,5 % des UGB porcins totaux en 2023.

Critères :

- 10 fois plus de truies mères que de porc à l'engraissement.

Spécialisé : porc engraisseur

65 observations Rica soit 20 % des UGB porcins totaux en 2023.

Critères :

- Aucune truie mère.
- Des porcs à l'engraissement (en intégration et hors intégration).

Spécialisé : porc naisseur-engraisseur moyen

83 observations Rica soit 22 % des UGB porcins totaux en 2023.

Critères :

- Avoir des porcs à l'engraissement.
- Avoir des truies mères, mais moins de 150.

Spécialisé : porc naisseur-engraisseur grand

76 observations Rica soit 29 % des UGB porcins totaux en 2023.

Critères :

- Avoir des porcs à l'engraissement.
- Entre 150 et 300 truies mères.

Spécialisé : porc naisseur-engraisseur très grand

28 observations Rica soit 9,8 % des UGB porcins totaux en 2023.

Critères :

- Avoir plus de 500 porcs à l'engraissement.
- Avoir plus de 300 truies mères.

2.2.4 Autres limites

Au-delà des limites déjà évoquées, une limite supplémentaire est la non-représentativité de certains groupes. En effet, en dessous de **20 observations**, nous considérons la catégorie comme non représentative¹¹². C'est le cas des catégories naisseur, bio ainsi que porc et grandes cultures.

¹¹² Suivant les recommandations du Bureau des statistiques sur les productions et les comptabilités agricoles (BSPCA), qui gère la base de données Rica.

La stratification de l'échantillon Rica se fait sur des variables économiques, c'est à dire que l'échantillon est représentatif de la partie économique de la ferme France (et ce à l'échelle Otex x Cdex x Région). La dimension économique est donc privilégiée, pour l'échantillonnage. En revanche, sur les autres variables, l'échantillon ne l'est pas nécessairement. Lorsque l'on découpe l'échantillon (par typologie, ou par localisation par exemple), on prend le risque que certaines variables ne soient plus représentatives et il faut donc manipuler les données avec vigilance.

2.3 Modélisation des catégories ICPE

Le classement ICPE (déclaration, enregistrement, autorisation) ou EIE (évaluation) repose sur le nombre d'emplacements des porcins.

Nous souhaitons pouvoir classer chacune des exploitations de notre typologie porcine (basée sur les données Rica) en catégories ICPE. Pour cela, nous construisons un proxy permettant d'approximer le nombre d'emplacements. En effet, dans le Rica, cet indicateur n'est pas directement disponible. Nous disposons de la variable « UGBPO : UGB porcins (tranche) » mais uniquement par tranche, i.e. comme une variable discrète, la dernière catégorie étant « Nombre d'UGB égal ou supérieur à 500 », ce qui peut englober une large variété d'UGB. Les variables des effectifs moyens, qui auraient également pu convenir, sont également en tranche.

Nous privilégions des variables alternatives, qui sont continues et qui donnent le nombre de têtes vendues à l'année. Il s'agit des variables : « Ventes et autoconsommation : porcs à l'engrais hors intégration (en nombre de têtes) » et « Ventes et autoconsommation : porcs à l'engrais en intégration (en nombre de têtes) ».

Néanmoins, nous souhaitons obtenir in fine un nombre d'emplacements, donc un nombre de porcs, à l'instant t , et non sur la totalité de l'année. Or, ces variables nous renseignent uniquement sur les ventes de porcs à l'engrais, et sur une année entière.

- Nous posons l'hypothèse que les porcs à l'engrais représentent la majorité des UGB porcins (en comparaison aux porcelets et aux truies). Autrement dit nous excluons les autres types porcs, ce qui revient à considérer uniquement les typologies d'engraisers et naisseur-engraisers.
- Nous avons besoin d'une modélisation supplémentaire pour se ramener au nombre de porcs à l'engrais à un instant t .

Pour le calcul du nombre de porcs à l'engrais à un instant t (qui est aussi le nombre d'emplacements) nous tenons compte du temps d'engraissement des porcs.

Cette durée d'engraissement peut varier, mais selon UFA revue¹¹³, « *la durée d'engraissement de 15 semaines implique 3,38 rotations par an* ». Selon Quiniou et al. (2004)¹¹⁴, la période d'engraissement peut varier entre 14 et 20 semaines, selon les objectifs de poids à l'abattage.

¹¹³ <https://www.ufarevue.ch/fre/production-animale/rentabilite-dans-l-engraissement-porcine>, 2020.

¹¹⁴ <https://www.journees-recherche-porcine.com/texte/2004/04txtAlim/08a.pdf>, 2004.

Selon les sources, la durée varie donc entre 3 et 4 mois. Nous considérons ainsi que les porcs sont engraisés **3,5 mois**, et divisons ainsi les têtes vendues sur un an par **3,43** ($=12/3,5$) pour obtenir le proxy du nombre d'emplacements.

Les seuils (exprimés en nombre moyen de porcs engraisés) que l'on utilise et qui permettent de classer les exploitations porcines selon la réglementation ICPE sont explicités dans la partie dédiée du corps du rapport. On les rappelle ci-dessous :

- « **Autres** » : exploitations dont le nombre d'emplacements pour les porcs à l'engrais est inférieur à 450. Cela comprend à la fois des exploitations qui ne relèvent pas du régime ICPE et des exploitations qui relèvent du régime de la déclaration du régime ICPE. Cette catégorie regroupe **743 exploitations** ;
- « **Enregistrement** » : exploitations dont le nombre d'emplacements pour les porcs à l'engrais est compris entre 450 et 2 000 (ce qui correspond au régime « enregistrement » actuel de la nomenclature ICPE), et qui regroupe **3 710 sites** ;
- « **Autorisation** » : exploitations dont le nombre d'emplacements pour les porcs à l'engrais est compris entre 2 000 et 3 000 (ce qui correspond au régime « autorisation » actuel de la nomenclature ICPE), et qui regroupe **404 sites** ;
- « **Evaluation** » : exploitation dont le nombre d'emplacements pour les porcs à l'engrais est supérieur à 3 000 (régime spécifique à la directive EIE) et qui regroupe **267 sites**.

Pour les besoins de l'étude pour la Fondation pour la Nature et l'Homme, nous avons établi les indicateurs socio-économiques selon des agrégats alternatifs : « Autorisation et évaluation », « Enregistrement » et « Autres » (cf. Tableau ci-dessous).

Tableau 12 Indicateur socio-économiques

	Autres	Enregistrement	Autorisation et évaluation
	< 450 animaux	(450 à 2000)	Supérieur à 2000
Nombre d'exploitations	743	3 710	670
Part des exploitations dans le total des engraisseurs et naisseurs engraisseurs pris en compte	15%	72%	13%
Nombre moyen de porcs à l'engrais	288	1 042	2 939
Total ventes cochons (nombre de têtes)	1 454	3 977	10 837
Revenus (RCAI / utans)	45 860	92 685	236 816
Subventions d'exploitation (en euros)	31 260	23 620	27 469
Exonérations TO/DE + Fillon (euros)	2 940	4 534	13 517
Subventions d'exploitation et exonérations de cotisations sociales (euros)	34 200	28 155	40 986
Dettes (clôture) (euros)	200 435	504 269	1 228 800
Annuité des emprunts LMT (en euros)	22 986	63 671	202 572
Frais de carburants, vétérinaire, eau et énergie (euros)	19 822	59 343	169 906
Age du chef d'exploitation	52,5	51,2	50,7
Excédent brut d'exploitation (en euros)	83 454	201 116	513 191
Charges engendrant des impacts écologiques (euros)	191 655	455 741	1 292 270
Charges d'eau d'irrigation (euros)	222	118	254
Charges d'eau (eau d'irrigation non comprise) (euros)	1 403	1 377	3 486
Charges d'électricité (euros)	7 130	23 886	75 552
Charge réelle d'approvisionnements (euros)	182 901	430 361	1 212 979
Charge réelle d'engrais (euros)	4 793	13 138	18 446
Charge réelle de produits de défense des végétaux (euros)	3 422	10 966	15 930
Dépenses de pesticides et d'engrais (euros)	8 215	24 103	34 376
Charge réelle d'aliments grossiers (en euros)	49 186	9 573	44 673

Charge réelle d'aliments concentrés pour porcins (en euros)	95 086	326 868	1 008 812
Charge réelle de carburants et lubrifiants stockés (en euros)	4 382	10 711	13 419
Charge réelle de produits vétérinaires et de reproduction animale (en euros)	6 686	23 252	77 195

Source : BASIC, sur base du Rica 2023

2.4 ICPE : comparaisons de notre modélisation et nos chiffres

Nous avons identifié quelques **différences substantielles** entre nos chiffres issus de cette modélisation et des chiffres issus d'autres sources. En effet, selon notre modélisation, les exploitations de plus de 2 000 animaux représentent **32 %** du cheptel à un instant t. Or, selon la figure ci-dessous issue d'Agreste (2024), la part du cheptel issu d'exploitations de plus de 2000 porcins en 2023 est de 7 903 k têtes / 11 710 k têtes au total = **67 %**, ce qui représente plus du double de notre propre proportion. Autrement dit, dans notre modélisation, la catégorie de plus de 2000 animaux semble sous-représentée, tandis que les exploitations moyennes (notamment celle entre 500 et 999 animaux) semblent sur-représentées.

Figure 80 Evolution de la taille des élevages porcins en France

Structure des élevages porcins

	2013	2022	2023
Nombre de porcins	<i>millier de têtes</i>		
1 à 19	37	33	30
20 à 499	1 093	691	632
500 à 999	1 612	1 011	907
1000 à 1999	3 511	2 391	2 238
2000 ou plus	7 176	8 012	7 903
Total	13 429	12 138	11 710
dont truies	<i>millier de têtes</i>		
1 à 4	8	7	6
5 à 49	53	42	39
50 à 99	85	45	37
100 à 199	286	159	150
200 ou plus	611	610	607
Total	1 043	862	839

Source : Agreste (2024)

Plusieurs éléments permettent d'éclairer cette différence substantielle observée au niveau du cheptel, détaillés ci-dessous.

Il y a tout d'abord les différences de **périmètre**, notamment :

- Le Rica ne prend pas en compte l'ensemble des exploitations.
- Pour notre modélisation ICPE nous prenons en compte uniquement les porcs à l'engrais se situant dans les exploitations engraisseurs et naisseurs-engraisseurs, tandis qu'Agreste (2024) prend en compte l'ensemble des exploitations porcines et s'appuie sur le nombre de porcs pour sa catégorisation.
- Notre périmètre est donc significativement plus petit.

Par ailleurs, le Rica est statistiquement représentatif sur un nombre limité de variables. Il n'est pas garanti que l'échantillon soit représentatif concernant la variable du cheptel.

Enfin, la collecte et la modélisation sont différentes, dans les deux cas : Agreste (2024) se base sur des « enquêtes cheptel »¹¹⁵, i.e. une méthode basée sur un échantillonnage, avec un nombre d'unités enquêtées restreint. Le Rica enquête également des unités, mais les méthodes de collectes et d'extrapolation varient, ce qui peut expliquer en partie les différences observées. Dans les deux cas il s'agit d'**extrapolations**.

Cette différence s'explique en partie par le périmètre retenu pour réaliser notre modélisation, ne remet pas en cause la validité globale de cette dernière.

Ainsi, notre périmètre comprend **5 123** exploitations pour un cheptel à l'instant t de **6,4 millions** de têtes en 2023. Or, selon Roguet (2023b), en 2020 l'élevage porcin compte plutôt un cheptel de **13 millions de têtes** répartis en un peu moins de **13 000** exploitations (basé sur le Recensement Agricole).

Autrement dit, si l'on se base sur ces chiffres, **nous couvrons environ 40 % des exploitations, et environ 50 % du cheptel à l'instant t** (ou du nombre d'emplacements)¹¹⁶.

Conclusion : précautions d'usage

Malgré les proportions distinctes obtenues, les résultats de la modélisation peuvent être utilisés pour l'analyse de chacune des catégories ainsi constituées.

En revanche, il convient d'éviter l'analyse en lien avec, ou utilisant les proportions relatives de chaque catégorie.

Comparaison avec la DGPR

¹¹⁵ <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/methodon/S-Cheptels2023/methodon/>

¹¹⁶ Nous comparons deux années différentes faute de mieux. L'IFIP indique le nombre d'exploitation en 2023 : **13 017** exploitations (<https://ifip.asso.fr/app/uploads/2024/11/ppc-ifip2025.pdf> page 16, calculs d'après BDPORC) et le nombre de porcs sur l'année, mais pas le nombre à l'instant t.

Dans un de ses rapports, le Sénat reprend les chiffres ICPE de la Direction générale de la prévention des risques (DGPR) pour les différents élevages, y compris les élevages porcins. Nous reproduisons ce dernier ci-dessous :

Tableau 13 Exploitations classées ICPE selon la DGPR

Catégorie / taille ICPE	Effectifs	Effectifs - Part
Autorisation (+ 2000)	702	5%
Enregistrement (450 à 2000)	6 967	51%
Déclaration (50 à 450)	6000	44%
Total	13 669	100 %

Source : rapport du Sénat¹¹⁷ se basant sur les chiffres de la DGPR

L’effectif correspond au nombre d’exploitations accueillant au moins une ICPE soumis au registre indiqué dans la première colonne (autorisation, enregistrement ou déclaration), i.e. l’exploitation possède sur son site au moins une installation classée pour la protection de l’environnement (ICPE).

Comparaison avec l’IFIP

L’IFIP propose une classification non pas par cheptel à l’instant t, mais par « porcs sortis par an », ci-dessous :

Figure 81 Répartition des sites d’élevage et des flux de porc par classe de taille en 2023 : ventes

Classe de taille, en porcs sortis par an	Nombre de sites		Nombre de porcs chargés sur 2023					
			Porcelets de 8 kg		Porcelets de 25 kg		Porcs à l'engrais	
< 300	4 672	35,9%	2 976	0,1%	11 951	0,2%	174 955	0,8%
[300, 1 500[	2 969	22,8%	60 626	1,1%	91 618	1,7%	2 497 231	11,5%
[1 500,3 000[	2 033	15,6%	186 725	3,3%	276 434	5,1%	3 987 783	18,4%
[3 000, 5 000[	1 463	11,2%	419 582	7,4%	602 218	11,2%	4 684 218	21,7%
[5 000, 10 000[	1 234	9,5%	957 930	16,9%	1 697 284	31,6%	5 773 363	26,7%
10 000 et plus	646	5,0%	4 032 191	71,2%	2 689 827	50,1%	4 518 222	20,9%
Total France métropolitaine	13 017	100,0%	5 660 030	100,0%	5 369 332	100,0%	21 635 772	100,0%

Source : BDPORC, traitement IFIP

Source : <https://ifip.asso.fr/app/uploads/2024/11/ppc-ifip2025.pdf>

Afin de se ramener au nombre d’emplacements, pour comparaison avec les chiffres précédemment utilisés, on propose une division des ventes par 3,43.

Figure 82 Répartition des sites d’élevage et des flux de porc par classe de taille en 2023 : ventes et emplacements

¹¹⁷ Rapport n° 185 (2024-2025), déposé le 4 décembre 2024 - Proposition de loi visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur - <https://www.senat.fr/rap/l24-185/l24-1852.html#toc15>

Catégorie de taille par les ventes	Catégorie de taille par les emplacements	Nombre de sites	Nombre de sites - part
Inf 300	Inf 87	4 672	36%
[300,1500[	[87,437[	2 969	23%
[1500,3000[	[437,875[	2 033	16%
[3000,5000[	[875,1458[	1 463	11%
[5000,10000[	[1458,2915[	1 234	9%
Sup 10000	Sup 2915	646	5%
Somme		13 017	100%

Source : BASIC d'après <https://ifip.asso.fr/app/uploads/2024/11/ppc-ifip2025.pdf>

Même si les catégories obtenues ne recouvrent pas exactement les catégories précédentes, le tableau permet tout de mêmes des comparaisons approximatives qui, notamment, paraissent cohérentes avec les chiffres de la DGPR ci-dessus.

2.5 Modélisation des exonérations de cotisations sociales patronales

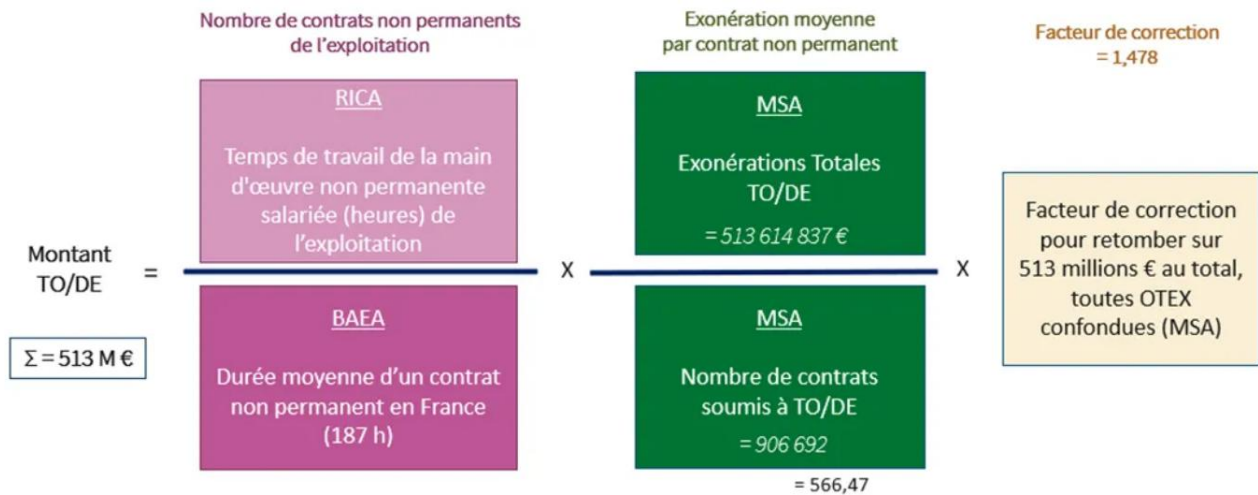
Nous enrichissons la base de données du Rica d'une modélisation des exonérations de cotisations sociales patronales inspirée de notre étude sur l'emploi agricole¹¹⁸.

Les exonérations de cotisations sociales patronales sont de deux types : généralistes dites « Fillon » et « Travailleurs Occasionnels/Demandeurs d'Emploi » (TO/DE).

La méthodologie est résumée ci-dessous. Elle se base sur des données 2016 que l'on extrapole à 2020.

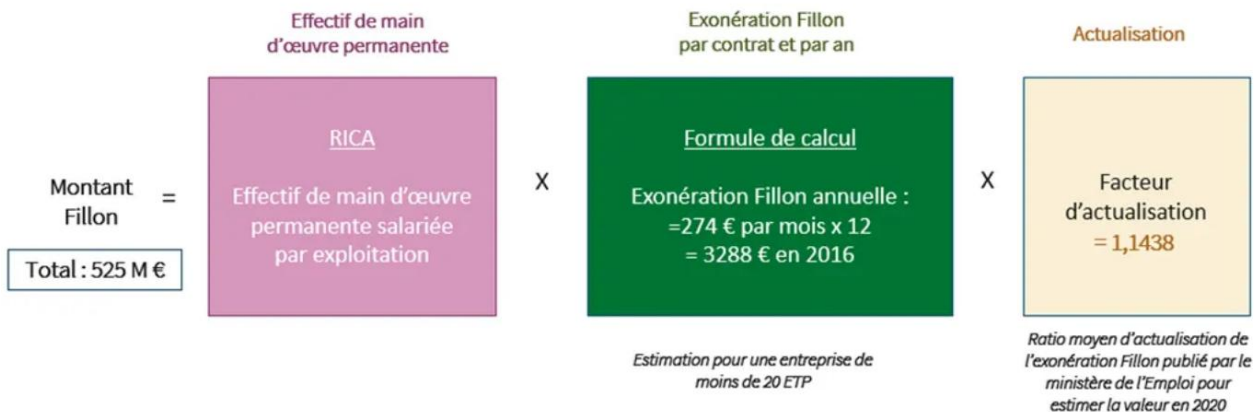
¹¹⁸ <https://lebasic.com/productions/etude/etude-des-effets-des-financements-publics-sur-lemploi-agricole-salarie-en-france/>, 2023.

Figure 83 Calcul des exonérations de type TO/DE pour l'année 2020



Source : BASIC

Figure 84 Calcul des exonérations de type « Fillon » pour l'année 2020



Source : BASIC

Ensuite, l'extrapolation est effectuée pour les autres années (hors 2020). Néanmoins, un point d'attention particulier est le suivant : les périmètres de TO/DE et Fillon varient d'une année à l'autre, donc une « simple » extrapolation n'est pas tout à fait correcte. Il est ainsi plus correct de considérer, à chaque fois, la somme des deux types d'exonération, et non chaque exonération de façon isolée.

Les détails méthodologiques sont précisés dans l'étude BASIC (2023)¹¹⁹.

¹¹⁹ Étude des effets des financements publics sur l'emploi agricole salarié en France, réalisée en 2020 pour la CFDT, <https://lebasic.com/productions/etude/etude-des-effets-des-financements-publics-sur-lemploi-agricole-salarie-en-france/>

2.6 Modélisation des subventions de crises de 2022

Les subventions de crises sont incluses dans les subventions d'exploitations dans le Rica mais le détail n'est pas accessible dans les micro-données anonymisées.

En effet, le Rica ne donne ni le montant des aides de crise ni le contenu exact de ces aides. Il n'existe pas de code subvention ciblant spécifiquement les aides de crise. L'ensemble est noyé dans un sous-groupe des aides locales, régionales et nationales hors PAC.

Sachant que les aides de crises ont été importantes pour la filière porcine en 2022, nous choisissons de les approximer de la façon suivante : nous calculons les moyennes des subventions d'exploitation par catégorie ICPE pour les années 2022 et 2023, puis soustrayons, toujours par catégorie, le montants 2023 au montant 2022.

Les montants obtenus permettent de donner une approximation, un ordre de grandeur, du montant des aides de crises, mais n'ont pas la prétention d'être précis.

2.7 Traitement statistique dans le logiciel R

L'ensemble des observations correspondant aux exploitations porcines du Rica sont nettoyées et traitées via le logiciel R.

Des observations ont été écartées lorsque :

- UTANS = 0.
- Ventes de porcs = 0. En effet, pour certaines exploitations, les données de ventes semblaient incohérentes : ces exploitations vendent 0 porc (tous types de porcs confondus) mais il était pourtant indiqué des UGB porcines positives.
- Valeurs extrêmes de RCAI : en dessous de -70 000 € et au-dessus de 550 000 €. En effet, l'analyse pouvant être sensible aux valeurs extrêmes, ces seuils de tolérance ont été choisis car les rares points concernés semblaient être des cas singuliers/exceptionnels ne représentant pas une portion significative des agriculteurs et agricultrices, voire pourraient être des erreurs de saisie.

Selon les besoins de l'analyse, certains filtres ont pu être utilisés, par exemple :

- Année : 2023.
- Sélection possible d'un sous-ensemble de typologies, par exemple uniquement les engraisseurs et naisseur-engraisseurs.

Pour chaque variable d'intérêt et chaque catégorie, nous avons calculé la moyenne, l'écart-type et l'intervalle de confiance. L'intervalle de confiance nous permet de déterminer si les différences observées entre chaque catégorie sont significatives ou non.

2.8 Variables : quelques détails

2.8.1 Charges d'approvisionnement

Nous utilisons entre autres la variable des charges d'approvisionnement. Il s'agit d'une variable incluant plusieurs variables, plus précisément :

- CHREN Charge réelle d'engrais (en euros)
- CHRAM Charge réelle d'amendements (en euros)
- CHRSE Charge réelle de semences et plants (en euros)
- CHRPH Charge réelle de produits de défense des végétaux (en euros)
- CHRAG Charge réelle d'aliments grossiers (en euros)
- CHRAC Charge réelle d'aliments concentrés (total en euros)
- CHRCO Charge réelle de combustibles stockés (en euros)
- CHRCA Charge réelle de carburants et lubrifiants stockés (en euros)
- CHRPV Charge réelle de produits vétérinaires et de reproduction animale (en euros)
- CHRFO Charge réelle de fournitures stockées (en euros)

2.8.2 Charges engendrant des impacts écologiques

Nous construisons par ailleurs la variable « Charges engendrant des impacts écologiques (euros) » qui regroupe les charges d'approvisionnement (ci-dessus) ainsi que :

- EAUCO Charges d'eau (eau d'irrigation non comprise) (en euros)
- EAUIR Charges d'eau d'irrigation (en euros)
- ELECT Charges d'électricité (en euros)

2.9 Cas des RCAI négatifs

Une question d'ordre méthodologique se pose lorsque le RCAI de l'exploitation est négatif : comment traiter la part des subventions dans le RCAI ?

Nous avons considéré que cette part valait 100 % si $RCAI \leq 0$. C'est une convention qui est régulièrement adoptée pour les travaux à partir des données du Rica, à dire des personnes expertes.

3. Annexe : calcul des coûts sociétaux

3.1 Introduction

Nous détaillons ci-dessous les calculs des coûts sociétaux de la filière porcine française et bretonne. Il s'agit plus précisément des deux composantes, d'abord les **soutiens publics** puis les **coûts des impacts** pour l'année 2021. Le cadre méthodologique utilisé est celui développé dans l'étude du BASIC (2024) sur les coûts sociétaux du système alimentaire français.

3.2 Soutiens publics

Les données de soutiens publics n'existant pas à un niveau suffisamment fin, ou n'étant pas publiques, il est ainsi nécessaire d'effectuer un recensement des données existantes, et de compléter avec des proratisations, pour celles qui sont manquantes trop agrégées.

En particulier, nous souhaitons identifier, dans la mesure du possible et pour chaque montant, la nature du financement et le maillon destinataire, pour l'année 2021.

Le financement peut être une exonération fiscale, une exonération sociale, ou une subvention. Ces financements peuvent être en provenance de différents émetteurs, à savoir : l'UE, l'État français, la Sécurité sociale, mais aussi les collectivités territoriales, et concerner les maillons agricoles, de la transformation, de la distribution ou de la restauration hors domicile (RHD) (nous laissons de côté les soutiens au maillon de la consommation).

Les soutiens regroupent :

- **Les soutiens budgétaires de l'État** à destination des acteurs de la filière porcine, que ces dépenses soient comptabilisées dans le budget général ou dans les comptes d'affectation spéciaux. Ces dépenses comprennent les subventions aux abattoirs.
- **Les exonérations sociales** qui correspondent aux « mesures de réduction et d'exonération de cotisations et contributions » au bénéfice des acteurs de la filière porcine. Ils sont par la suite désignés par le raccourci « exonérations sociales », bien qu'ils incluent aussi les allègements ou mesures de réduction¹²⁰. Ils représentent des manques à gagner pour la Sécurité sociale et peuvent donc être considérés comme des soutiens ;
- **Les exonérations fiscales**, ou « niches fiscales », qui correspondent à des exonérations ou des réductions de taxes ou d'impôts au bénéfice des acteurs de la filière porcine. Ils représentent également des « manques à gagner » pour l'État et, ainsi, des soutiens de la part des autorités ;
- **Les soutiens des agences de l'eau**, établissements publics à caractère administratif, en lien avec les acteurs du système alimentaire font également partie des soutiens de l'État. Ces

¹²⁰ Précisons que l'exonération est une absence totale de paiement (cotisation sociale, taxe ou impôt), tandis que l'allègement est une réduction du montant à payer. Ils peuvent parfois être utilisés de manière interchangeable dans le langage courant, mais ils ont des significations légales spécifiques. Dans ce document nous utilisons « exonération » pour désigner à la fois les exonérations et les allègements.

agences perçoivent des redevances en provenance de tous les usagers de l'eau, selon le principe du « pollueur-payeur » et « préleveur-payeur ». Ils ne sont pas pris en compte dans nos calculs.

Pour la présente étude, nous avons collecté ou modélisé les soutiens publics suivants :

- Les subventions en provenance de l'État mais aussi de l'Union Européenne ;
- Les exonérations de cotisation sociale ;
- Les exonérations ou niches fiscales ;

Nous souhaitons distinguer ces aides au niveau des maillons suivants :

- La production agricole ;
- La transformation : les Industries Agro-Alimentaires (IAA) ;
- La distribution en GMS ;
- La Restauration Hors Domicile (RHD).

Ce recensement n'est pas exhaustif. Par exemple nous ne prenons pas en compte les soutiens publics en provenance des agences de l'eau, ni les soutiens publics à destination du maillon de la consommation.

Des proratisations sont notamment nécessaires pour :

- Isoler la filière porcine, lorsque les soutiens publics concernent un groupe de filières (par exemple les filières d'élevage) ou l'ensemble de l'agriculture française ;
- Isoler la partie Bretagne du reste de la France, lorsque les soutiens publics concernent la filière porcine au niveau national (utilisant par exemple le nombre d'emplois en Bretagne par rapport au niveau français).

Nous proposons ci-dessous une approche descriptive de la méthodologie par maillon.

3.2.1 Maillon de la production agricole

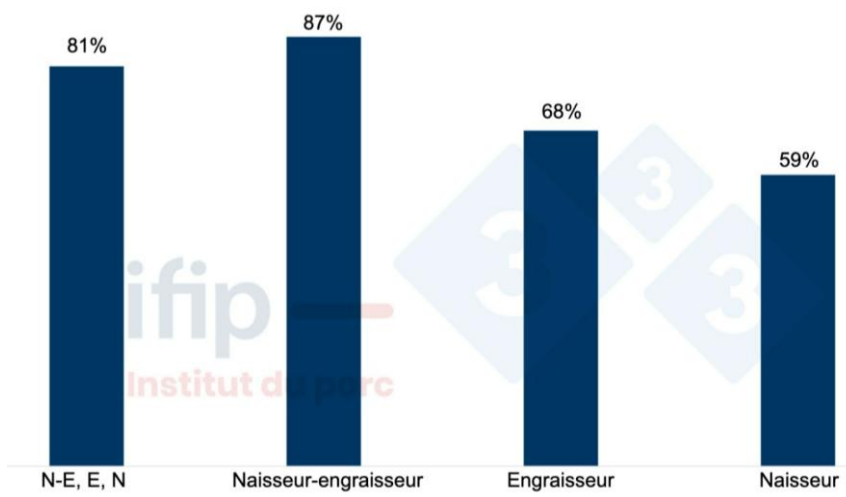
3.2.1.1 Subventions

Les principales subventions à destination des exploitants et exploitantes de viande porcine sont les subventions d'exploitation d'une part, comprenant les aides à l'hectare pour les surfaces qu'ils ou elles exploitent, les aides à l'agriculture biologique, les aides de crise, les aides agri-environnementales, les aides pour calamités agricoles, et les subventions d'investissement d'autre part (par exemple pour construire ou aménager un bâtiment d'élevage), en provenance de l'Union Européenne (PAC) mais aussi de l'État français.

Les élevages de porc ne touchent pas d'aides de la PAC pour leurs animaux, contrairement à d'autres types d'élevage (bovins, ovins, caprins). Cependant, les exploitations porcines peuvent bénéficier d'aides découplées et d'aides à l'hectare, comme le reste des productions, par exemple : le paiement de base, l'écoringime, le paiement redistributif et les aides couplées végétales (si l'exploitant produit aussi du végétal).

En 2021, comme indiqué dans la figure ci-dessous, environ **81 %** des exploitations porcines ont perçu des aides directes de la PAC. Ce sont surtout les élevages de type **naisseur-engraisseur** qui ont bénéficié de ces aides : **87 %** d'entre eux. Mais ce ne sont que 68 % des engraisseurs et 59 % des naisseurs qui ont obtenu ces aides directes de la PAC¹²¹.

Figure 85 Exploitations spécialisées porc qui bénéficient des aides directes de la PAC en 2021



Source : 3trois3.com d'après IFIP, d'après les données du RICA (réseau d'information comptable agricole) de 2021¹²²

Pour comptabiliser les soutiens au maillon agricole, nous nous appuyons sur les montants indiqués dans la base de données du RICA correspondant aux subventions d'investissement et d'exploitation. D'après cette base de données, ces subventions, pour les exploitations porcines bretonnes, s'élèvent à **177 M€ en 2021 et 330 M€ en 2022**¹²³, dont **270 M€** de subventions d'exploitation en 2022. Au niveau national, elles atteignent **378 M€** en 2021.

Attention, ces montants doivent être considérés avec prudence, il s'agit d'un ordre de grandeur, d'une estimation. En effet, concernant les données Rica, il convient plutôt de prendre en compte des montants moyens, par exemple les subventions moyennes par exploitation. Si l'on considère la totalité (comme on propose ici de le faire), cela soulève des enjeux de représentativité. Le Rica n'est pas construit pour que ces sommes totales soient justes. Ceci est d'autant plus vrai pour des estimations régionales. Cependant, en l'absence de données publiques sur les enveloppes totales et en l'absence d'alternatives, nous calculons cette première estimation à partir des données du Rica.

Afin de quantifier l'incertitude du total des subventions d'exploitation et d'investissement, pour l'ensemble des exploitations considérées, nous faisons le calcul de l'erreur standard pour un échantillonnage complexe, ainsi que des intervalles de confiance.

¹²¹ https://www.3trois3.com/articles/reforme-de-la-pac-2023-quel-impact-sur-les-exploitations-porcines_16498/

¹²² https://www.3trois3.com/articles/reforme-de-la-pac-2023-quel-impact-sur-les-exploitations-porcines_16498/

¹²³ Différence de 154 M€ entre ces deux années, correspondant pour partie aux fortes aides de crise de l'année 2022.

Tableau 14 Résultats de l'incertitude du total des subventions

Année	Périmètre	Montant (millions €)	Erreur standard	Intervalle de confiance : borne inférieure	Intervalle de confiance : borne supérieure
2021	France	373,57	18,96	336,40	410,73
2021	Bretagne	175,11	9,32	156,83	193,38

Source : Rica 2021 (réseau d'information comptable agricole), calculs BASIC

Grâce à ce calcul, nous pouvons quantifier la précision des montants que nous avons calculés.

En dehors des subventions d'exploitation et d'investissement, existent également les subventions aux produits. Plus précisément, selon les Comptes de la nation (Agreste)¹²⁴ : « Les subventions à la branche agriculture sont scindées en subventions sur les produits et subventions d'exploitation : les premières ne comprennent plus guère que la prime à la vache allaitante. Les subventions d'exploitation regroupent notamment les aides agri- environnementales, les aides pour calamités agricoles. »

Pour la filière porcine, ces subventions sur les produits sont en effet faibles, mais existantes. Elles s'élèvent à environ **4 millions €** en 2021¹²⁵. Nous tenons compte de ces subventions au produit dans notre calcul. Afin de proratiser ce chiffre national à la filière bretonne, nous utilisons le ratio entre la somme des subventions d'exploitation et d'investissement bretonnes / la somme des subventions d'exploitation et d'investissement française : 47 %.

Ainsi, le montant total correspond à la somme des subventions d'exploitation, des subventions d'investissement, et des aides aux produits. Il s'élève à **177 millions €** en 2021 pour la Bretagne. Au niveau national, ces aides atteignent **378 millions €** en 2021.

3.2.1.2 Exonérations de cotisations sociales

La méthode utilisée est basée sur l'estimation réalisée dans le cadre de l'étude sur l'emploi agricole réalisée pour la CFDT (BASIC, 2023). Nous y avons estimé le montant des exonérations de cotisations sociales patronales pour l'année 2020. Ici nous posons l'hypothèse que le montant global de 2021 était similaire à celui de l'année 2020, et nous utilisons la même modélisation pour répartir ce montant total entre les exploitations du Rica.

Ces exonérations sont de deux types :

- Exonération de charges patronales pour l'embauche de travailleurs occasionnels TO/DE (travailleurs occasionnels et demandeurs d'emplois).
- Réduction générale des cotisations patronales de sécurité sociale, dispositif dit « Fillon ».

¹²⁴ https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/publie/Dos2302/CCAN-2023-2_6juillet2023_Version%20definitive.pdf page 71.

¹²⁵ https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/publie/Dos2302/CCAN-2023-2_6juillet2023_Version%20definitive.pdf page 50.

Suivant nos estimations, les exonérations sociales dont bénéficient les exploitations porcines françaises s'élèvent à **37 millions €**, dont **19 millions €** pour les bretonnes.

3.2.1.3 Exonérations fiscales

Pour le calcul des exonérations fiscales, nous tenons compte du tarif réduit (remboursement) pour les gazoles, les fiouls lourds et les gaz de pétrole liquéfiés utilisés pour les travaux agricoles et forestiers. Pour cela, nous repartons du montant déjà recensé pour l'ensemble du maillon agricole dans l'étude du BASIC (2024) et nous utilisons la clé de répartition suivante : charges de combustibles et carburants pour les exploitations porcines françaises (ou bretonnes) rapportées à ces mêmes charges pour la totalité des exploitations. Il s'agit plus précisément de la somme de ceux variables RICA :

- Charge réelle de carburants et lubrifiants stockés (en euros).
- Charge réelle de combustibles stockés (en euros).

Ainsi, les exonérations fiscales dont bénéficient les exploitations porcines s'élèvent à **40 millions €** au niveau français et **21 millions €** au niveau breton.

3.2.1.4 Autres soutiens (non pris en compte)

Nous avons identifié l'aide PCAE (Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles), qui introduit en 2018 une « *nouveauté notable : l'éligibilité des filières volailles et porc à ces crédits, auparavant fermés à ces filières* »¹²⁶. Néanmoins, le montant spécifique pour la filière porcine n'étant pas connu, nous n'avons pas pu le prendre en compte.

De plus, les **aides de crise** pour la filière porcine étaient exceptionnellement élevées en 2022. En effet, en 2022, un plan d'urgence de **270 millions** a été déployé pour soutenir la filière porcine en crise¹²⁷.

Le tableau ci-dessous présente les montants moyens perçus par les exploitations agricoles en 2022 ainsi que l'évolution 2022/2021. En 2022, ce sont les élevages porcins qui bénéficient de la subvention moyenne la plus élevée, avec une évolution de 160,3 %, y compris une évolution des subventions hors 1^{er} et 2nd pilier de 616,4 %.

Ce montant d'aide est exceptionnel et n'est pas représentatif des montants d'aides reçus par les élevages porcins ces dernières années. Pour cette raison, nous avons écarté ces dispositifs

¹²⁶ <https://www.viande.info/elevage-viande-subventions-aides-europeennes>

¹²⁷ <https://france3-regions.francetvinfo.fr/bretagne/ille-et-vilaine/filiere-porcine-le-gouvernement-annonce-un-plan-d-urgence-de-270-millions-d-euros-2442579.html>

particuliers. Néanmoins, comme évoqué dans le rapport, les circonstances exceptionnelles qui ont conduit aux difficultés rencontrées par la profession pourraient se répéter de manière plus régulière à l'avenir (effets du changement climatique sur l'offre mondiale d'alimentation animale, conflits géopolitiques, PPA, etc.).

Figure 86 Subventions versées aux exploitations agricoles bénéficiaires en 2022 (euros) – Montant moyen par exploitation

Tableau 2

Principales caractéristiques des subventions versées aux exploitations agricoles bénéficiaires, en euros 2022

Orientation technique	Part de bénéficiaires de subventions (en %)	Par bénéficiaire d'au moins une subvention							
		Montant total de subventions d'exploitation 2022	Évol. (%) 22/21	Dont premier pilier	Évol. (%) 22/21	Dont second pilier	Évol. (%) 22/21	Dont autres aides (notamment calamités et dispositif grippe aviaire)	Évol. (%) 22/21
Porcins	96	72 941	160,3	16 828	-8,0	1 939	-9,6	54 174	616,4
Volailles	85	56 592	97,0	12 412	-11,7	7 882	6,0	36 297	406,7
Bovins viande	100	52 281	-2,8	36 117	-1,7	13 143	-2,7	3 021	-14,9
Ovins et caprins	100	47 783	-1,6	29 248	-1,9	15 093	-5,7	3 442	25,6
Polyculture, polyélevage	98	45 606	4,4	31 087	-0,2	6 730	-15,2	7 789	71,2
Bovins lait	100	42 248	1,3	28 894	-1,9	9 229	-2,7	4 124	60,1
Total	92	39 586	1,4	25 544	0,0	6 896	-3,3	7 146	12,1
Fruits et autres cultures permanentes	84	35 229	-20,3	8 941	-2,5	2 983	-1,5	23 305	-27,0
Autres grandes cultures	98	34 626	-2,0	26 965	-1,9	2 659	-23,6	5 001	14,6
Céréales et oléoprotéagineux	100	34 379	-1,7	29 843	-2,1	3 233	-4,9	1 302	20,5
Maraîchage - Horticulture	59	19 246	14,4	3 571	-0,7	882	1,1	14 793	18,6
Viticulture	69	11 542	-48,5	3 664	14,1	3 028	37,2	4 849	-71,5

Champ : France métropolitaine, Guadeloupe et La Réunion.
Source : Agreste – Rica, résultats 2021 et 2022

Source : Agreste 2022¹²⁸

3.1.1 Maillon des IAA

3.1.1.1 Subventions

Nous ne disposons pas de toutes les subventions perçues par les unités d'abattage/découpe et de transformation. Nous considérons uniquement la subvention pour les abattoirs mise en place dans le cadre du plan de relance de modernisation des abattoirs¹²⁹. La dotation financière totale de ce dispositif, lancée en 2020, est plafonnée à 130 millions d'euros pour des demandes à déposer du 15 décembre 2020 au 31 décembre 2022. Il s'agissait donc de **130 millions €** prévus au total, mais la somme effective/exécutée n'est pas publique. Nous prenons donc l'hypothèse que la totalité des 130 millions € a été distribuée aux abattoirs en 2021.

¹²⁸ https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/publie/Pri2314/Primeur2023-14_Rica2022.pdf

¹²⁹ <https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Plan-de-relance-Agriculture/Projet-collectif-ou-de-recherche/Le-plan-de-modernisation-des-abattoirs>

Nous proratisons cette somme au ratio des tonnes équivalent carcasses (tec) de porcs finis produits en France vs. la production totale d'animaux finis (en tec) en France : 40 %. Nous considérons donc que 40 % des 130 millions € ont bénéficié aux abattoirs porcins ou mixtes (mais ramenés à la quantité de porcs abattus).

Pour la proratisation à la Bretagne, nous calculons la part de la production de porcs finis en Bretagne (en tec) vs. la production totale d'animaux finis (en tec) en France : 23 %.

Ainsi, les subventions dont bénéficient les IAA s'élèvent à **52 millions €** au niveau français et **30 millions €** au niveau breton.

3.1.1.1 Exonérations de cotisations sociales

La méthode de calcul des exonérations sociale est similaire pour tous les maillons de l'aval (IAA, GMS, RHD) : nous estimons les exonérations de cotisations sociales pour chaque maillon à partir du total des exonérations de cotisations sociales du système alimentaire que nous avons calculées pour l'étude du BASIC (2024). Ensuite, nous ventilons ce montant *via* le nombre d'emplois. En revanche, un traitement supplémentaire est nécessaire et spécifique à chaque maillon. Pour rappel, les exonérations sociales ont été calculées à partir des ETP de chaque code NAF, via la base de données ESANE.

Pour les proratisations, nous avons utilisé les données ci-dessous, issues de l'étude du BASIC (2024):

- Exonérations sociales dont bénéficient tous les secteurs du système alimentaire français (production agricole, pêche, transformation, distribution, RHD¹³⁰) : **11,9 milliards €**.
- Emplois en lien avec l'alimentaire (production agricole, pêche, transformation, distribution, RHD¹³¹) : **2 655 831 ETP** soit **3 653 149 employés et employées**.

Pour l'IAA, il convient de séparer l'industrie de l'abattage-découpe d'une part, de l'industrie de la charcuterie d'autre part.

Abattage/découpe

Nous utilisons les chiffres de la Bretagne pour en déduire les chiffres nationaux. La Bretagne abat 6 porcs sur 10, elle représente donc 60 % des abattages de porcs¹³². Nous savons par ailleurs que l'emploi dans l'abattage-découpe du porc en Bretagne s'élevait à 8 345 salariés et salariées¹³³ en 2020. La part des emplois de l'abattage porcine breton dans les emplois du système alimentaire est ainsi de 0,23 %.

¹³⁰ On ne tient pas compte des exonérations pour les maillons « transverse » et « consommation ».

¹³¹ On ne tient pas compte des exonérations pour les maillons « transverse » et « consommation ».

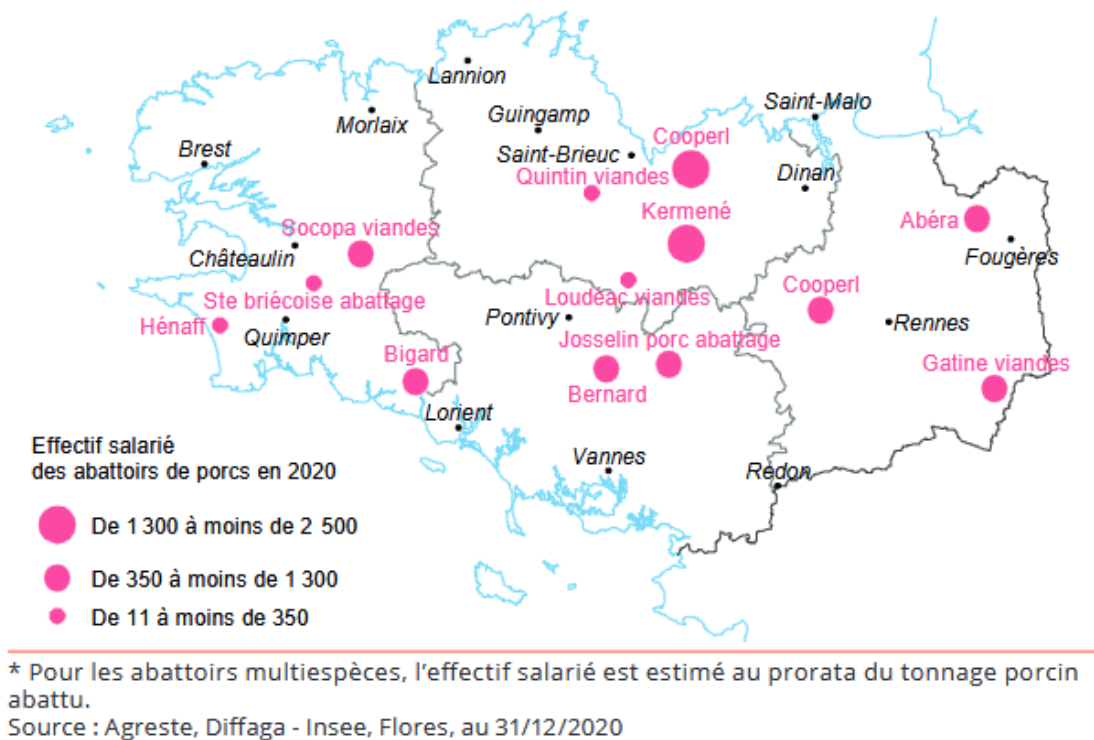
¹³² <https://blog-eco-bzh.chambres-agriculture.fr/productions-animales/des-abatteurs-bretons-de-porcs-en-categorie-poids-lourd/>

¹³³ « En 2020, la Bretagne compte 21 sites d'abattage de porcs, dont 13 sites ayant une capacité annuelle d'au moins 1 000 tonnes et employant plus de 10 salariés, pour un total de 8 345 salariés. » Source : https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/06_essentiel_bgne_ff_porcs_2023.pdf

A partir des deux informations ci-dessus concernant la Bretagne, on déduit que l'abattage porcin au niveau national correspond à environ 13 908 salariés et salariées (sous hypothèse d'homogénéité géographique, en termes d'intensité en emplois)¹³⁴. La part des emplois de l'abattage porcin français dans les emplois du système alimentaire est ainsi de 0,38 %.

A partir des deux proportions calculées et du total des exonérations du système alimentaire, on en déduit que les exonérations sociales dont bénéficient les IAA abattage/découpe s'élèvent à **45 millions €** au niveau français, et **27 millions €** au niveau breton.

Figure 87 Les abattoirs de porcs* en Bretagne en 2020



Source : DRAAF Bretagne¹³⁵

Charcuterie

Le nombre de personnes salariées dans l'industrie charcutière en France s'élève à 31 777 personnes¹³⁶ en 2023.

¹³⁴ 8 345 personnes salariées en Bretagne selon

https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/06_essentiel_bgne_ff_porcs_2023.pdf pour 60 % de l'abattage de porc français selon <https://ifip.asso.fr/documentations/35903-capacites-delevage-et-dabattage-des-contrastes-regionaux/>. On en déduit que le nombre de personnes salariées en France est de 8 345 / 60% = 13 908 personnes salariées.

¹³⁵ https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/06_essentiel_bgne_ff_porcs_2023.pdf

¹³⁶ Source : page 4 du rapport <https://www.fict.fr/public/rapport-dactivites-2023/>

De plus, en 2021, le volume de charcuterie et salaisons produit en Bretagne représente 40 % du tonnage national¹³⁷. Comme nous n'avons pas d'information concernant le nombre d'emplois dans la charcuterie porcine en Bretagne, nous posons l'hypothèse que la part des emplois de la charcuterie qui se situent en Bretagne est similaire à la part de la charcuterie nationale produite en Bretagne, soit 40 %.

Ainsi, la part de l'emploi en charcuterie française dans le total de l'emploi dans le système alimentaire est de 0,87 %, et 0,35 % pour la Bretagne.

A partir des deux proportions calculées et du total des exonérations du système alimentaire, on en déduit que les exonérations sociales dont bénéficient les IAA charcutières s'élèvent à **103 millions €** au niveau français et **41 millions €** au niveau breton.

Total IAA

Au total, on en déduit que les exonérations sociales dont bénéficient les IAA s'élèvent à **148 millions €** au niveau français et **68 millions €** au niveau breton.

Chiffres alternatifs / vérifications

Abattage/découpe

Une autre publication de la DRAAF¹³⁸ indique 7 000 emplois en 2022 pour la Bretagne (vs. notre chiffre de 8 345 salariés et salariées en 2020 dans l'abattage/découpe). Il existe ainsi des différences d'une source à l'autre. Cela est probablement lié en partie aux abattoirs mixtes (toutes viandes de boucherie) et aux ventilations nécessaires entre les différents types d'animaux abattus.

Selon la « Base Tous Salariés » de l'Insee, le secteur « 1011Z - Transformation et conservation de la viande de boucherie » emploie **58 597** personnes en 2021. Or, la viande de boucherie comprend notamment : bœuf, **porc**, agneau, lapin, mouton, buffles, bisons, etc. Nous avons estimé (à partir d'un calcul décrit ci-dessus) que les emplois dans l'abattage porcin au niveau national s'élèvent à 13 908 salariés et salariées soit **24 %** des 58 597 personnes en viande de boucherie de la « Base Tous Salariés ».

Charcuterie

Selon l'IFIP : « Les entreprises de production de charcuterie salaison déclarent en 2023, sur la base d'une enquête réalisée auprès de 451 entreprises, un effectif de 27 580 personnes »¹³⁹ vs. 31 777 personnes selon la Fict en 2023. Les deux chiffres sont proches.

¹³⁷ Source : https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/06_essentiel_bgne_ff_porcs_2023.pdf

¹³⁸ <https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/la-filiere-porcine-en-bretagne-a3275.html>

¹³⁹ <https://ifip.asso.fr/actualites/le-porc-par-les-chiffres-les-chiffres-cles-les-plus-recents-de-la-filiere/>

3.1.1.2 Exonérations fiscales

Pour le calcul des exonérations fiscales, nous tenons compte du tarif réduit (remboursement) pour les gazoles utilisés comme carburant par les véhicules routiers de transport de marchandises d'au moins 7,5 tonnes. Pour cela nous repartons du montant déjà recensé pour l'ensemble du maillon IAA dans l'étude du BASIC (2024) (1 268 millions €).

Ensuite, nous souhaitons savoir quelle est la part du transport routier de marchandise qui est dédié au transport de porc et de viande ou charcuterie de porc. Pour cela nous prenons comme proxy la part de la production de viande porcine dans le total des volumes alimentaires produits en France, en kilotonnes équivalent matière première (kteqmp ou ktec).

Les quantités alimentaires produites par les IAA en France sont estimées à 91 714 kteqmp¹⁴⁰ en 2020, et les quantités de viande porcine produite à 3 890 kteqmp¹⁴¹ en 2020, soit 4,2 % de la production alimentaire. On applique ensuite ce ratio au montant des exonérations fiscales d'intérêt.

Pour la proratisation Bretagne, on multiplie le montant obtenu la part de la Bretagne dans les abattages (en proxy), soit 60 %¹⁴².

Ainsi, les exonérations fiscales dont bénéficient les IAA s'élèvent à **54 millions €** au niveau français et **32 millions €** au niveau breton.

3.1.2 Maillon de la GMS

3.1.2.1 Subventions

Les subventions pour la GMS n'ont pas été calculées. Autrement dit, nous faisons l'hypothèse forte qu'elles sont nulles, puisque nous n'avons pas pu identifier une ou plusieurs grosses enveloppes en particulier.

3.1.1.1 Exonérations de cotisations sociales

La méthode de calcul des exonérations sociale est similaire pour tous les maillons de l'aval (IAA, GMS, RHD): nous estimons les exonérations de cotisations sociales pour chaque maillon à partir du total des exonérations de cotisations sociales du système alimentaire que nous avons calculées pour

¹⁴⁰ Rapport du BASIC (2024), page 59, issu du modèle flux du BASIC.

¹⁴¹ Rapport du BASIC (2024), page 59, issu du modèle flux du BASIC. NB : le chiffre n'est pas directement présent dans ledit rapport mais il a été calculé pour la construction du graphe qui y est présenté.

¹⁴² <https://blog-eco-bzh.chambres-agriculture.fr/productions-animales/des-abatteurs-bretons-de-porcs-en-categorie-poids-lourd/>

l'étude du BASIC (2024). Ensuite, nous ventilons ce montant via le nombre d'emplois. En revanche, un traitement supplémentaire est nécessaire et spécifique à chaque maillon. Pour rappel, les exonérations sociales ont été calculées à partir des ETP de chaque code NAF, via la base de données ESANE.

Nous proratisons via la part du chiffre d'affaires de la viande de porc et de la charcuterie dans le total du chiffre d'affaires alimentaire de la GMS.

Le chiffre d'affaires total de la distribution alimentaire (hors taxe) est de 741 milliards €¹⁴³. Celui de la distribution alimentaire **rayon frais** s'élève à 41 milliards €¹⁴⁴.

La contribution du rayon boucherie (pas uniquement viande de porc) au chiffre d'affaires de l'alimentaire rayon frais en GMS était de 14 %¹⁴⁵ en 2021, et 18 % concernant la part de la charcuterie¹⁴⁶.

On en déduit, à partir des contributions et du chiffre d'affaires du rayon frais, le chiffre d'affaires en GMS de la viande de boucherie (7 380 millions €) et de la charcuterie (5 740 millions €).

Dans le but de se ramener à la contribution de la viande de porc et de la charcuterie de porc uniquement, on multiplie les chiffres d'affaires respectivement par la part du porc dans la boucherie (15 %¹⁴⁷) et la part du porc dans la charcuterie (80 %¹⁴⁸) pour obtenir une part du chiffre d'affaires de la viande de porc dans le chiffre d'affaires total de la GMS alimentaire de 0,15 %, et 0,65 % pour la charcuterie.

On applique ces ratios au montant des exonérations sociales pour la distribution alimentaire (3 167 millions €) et on obtient un montant de 25 millions €.

Pour la proratisation à la Bretagne, comme on se place au niveau de la consommation, sous l'hypothèse que les consommateurs et consommatrices sont homogènes sur tout le territoire français (en termes de nombre et en termes de préférences), on multiplie le montant obtenu par la part des personnes habitant en Bretagne dans le total des habitants et habitantes Français et Françaises, soit 5 %¹⁴⁹.

¹⁴³ ESANE, codes NAF 471, 472, 478, 479, avec une proratisation de 80 % concernant le code 471 « Commerce de détail en magasin non spécialisé » pour se ramener à de l'alimentaire puisque le non-alimentaire représente 20 % des ventes des hypermarchés en 2018 selon <https://www.neomag.fr/article/8649/hypermarches-la-part-du-non-alimentaire-dans-les-ventes-a-perdu-8-en-8-ans>

¹⁴⁴ https://observatoire-prixmarges.franceagrimer.fr/sites/default/files/pictures/rapport_ofpm_2023_avec_couv_0.pdf page 403

¹⁴⁵ https://observatoire-prixmarges.franceagrimer.fr/sites/default/files/pictures/rapport_ofpm_2023_avec_couv_0.pdf page 67

¹⁴⁶ https://observatoire-prixmarges.franceagrimer.fr/sites/default/files/pictures/rapport_ofpm_2023_avec_couv_0.pdf page 67

¹⁴⁷ 15% de la viande de boucherie est du porc frais (en valeur).

Source : https://www.franceagrimer.fr/content/download/74363/document/STA-VIA-Consommation_des_produits_carn%C3%A9s_et_oeufs_en_2023.pdf

¹⁴⁸ Fict 2019)

¹⁴⁹ 3 394 567 habitants et habitantes en Bretagne en 2021 vs. 67 408 052 habitants et habitantes en France en 2021.

Source Bretagne : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7738163>, Source France : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=FE-1>

Ainsi, les exonérations sociales dont bénéficie la GMS s'élèvent à **25 millions €** au niveau français et **1,3 millions €** au niveau breton.

3.1.1.2 Exonérations fiscales

Pour le calcul des exonérations fiscales, nous tenons compte de la réduction d'impôt au titre des dons faits par les entreprises à des œuvres ou organismes d'intérêt général. Pour cela nous repartons du montant déjà recensé pour l'ensemble du maillon GMS dans l'étude du BASIC (2024) (319 millions €).

Ici encore, nous calculons les exonérations bénéficiant au secteur de la boucherie porcine, et celles bénéficiant à la charcuterie, à l'aide du calcul des contributions au chiffre d'affaires de l'alimentaire, comme pour le calcul des exonérations sociales ci-dessus. Nous reprenons ainsi la part du chiffre d'affaires de la viande de porc dans le chiffre d'affaires total de la GMS alimentaire de 0,15 %, et 0,65 % pour la charcuterie. En appliquant ces ratios aux 319 millions €, nous obtenons environ 2,6 millions € d'exonérations fiscales pour la GMS au niveau français.

Pour la proratisation à la Bretagne, comme on se place au niveau de la consommation, sous l'hypothèse que les consommateurs et consommatrices sont homogènes sur tout le territoire français (en termes de nombre et en termes de préférences), on multiplie le montant obtenu par la part de personnes résidant en Bretagne dans le total des habitants et habitantes Français et Françaises, soit 5 %¹⁵⁰.

Ainsi, les exonérations sociales dont bénéficie la GMS s'élèvent à **2,6 millions €** au niveau français et **0,1 millions €** au niveau breton.

3.1.2 Maillon de la RHD

3.1.2.1 Subventions

Les subventions pour la RHD n'ont pas été calculées. Autrement dit, nous faisons l'hypothèse forte qu'elles sont nulles, puisque nous n'avons pas pu identifier une ou plusieurs grosses enveloppes en particulier.

¹⁵⁰ 3 394 567 habitants et habitantes en Bretagne en 2021 vs. 67 408 052 habitants et habitantes en France en 2021. Source Bretagne : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7738163>, Source France : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=FE-1>

3.1.1.1 Exonérations de cotisations sociales

La méthode de calcul des exonérations sociale est similaire pour tous les maillons de l'aval (IAA, GMS, RHD) : nous estimons les exonérations de cotisations sociales pour chaque maillon à partir du total des exonérations de cotisations sociales du système alimentaire que nous avons calculées pour l'étude du BASIC (2024). Ensuite, nous ventilons ce montant via le nombre d'emplois. En revanche, un traitement supplémentaire est nécessaire et spécifique à chaque maillon. Pour rappel, les exonérations sociales ont été calculées à partir des ETP de chaque code NAF, via la base de données ESANE.

Pour le maillon RHD nous repartons du montant déjà recensé pour l'ensemble ce maillon dans l'étude du BASIC (2024) (2 559 millions €). Ensuite, pour proratiser on souhaite calculer la part du porc dans les dépenses des ménages en RHD.

Pour cela, nous calculons les achats de porc (millions € TTC) que l'on divise par les dépenses des ménages en RHD (millions €).

Les achats de porc en RHD étant évalués à 753 millions € HT¹⁵¹, que l'on multiplie par 1,1 pour se ramener à une dépense TTC (828 millions €)¹⁵², tandis que dépenses des ménages en RHD (millions €) s'élevaient à 59 000 millions €¹⁵³. Les chiffres datent de 2014 mais nous utilisons le ratio (1,4 %) en faisant l'hypothèse qu'il reste le même pour 2021.

On applique ce ratio au total des exonérations pour la RHD, on obtient 36 millions €.

Pour la proratisation à la Bretagne, comme on se place au niveau de la consommation, sous l'hypothèse que les consommateurs et consommatrices sont homogènes sur tout le territoire français (en termes de nombre et en termes de préférences), on multiplie le montant obtenu par la part de personnes résidant en Bretagne dans le total des habitants et habitantes Français et Françaises, soit 5 %¹⁵⁴.

Ainsi, les exonérations sociales dont bénéficie la RHD s'élèvent à **36 millions €** au niveau français et **1,8 millions €** au niveau breton.

1. Exonérations fiscales

Pour le calcul des exonérations fiscales, nous tenons compte de la niche du taux de 10% pour la restauration commerciale (consommation sur place et vente à emporter en vue d'une

¹⁵¹ https://www.franceagrimer.fr/fam/content/download/49866/document/Synth%C3%A8se-produits%20carn%C3%A9sRHF_vdef.pdf?version=8

¹⁵² C'est-à-dire que le taux de TVA est de 10 %.

¹⁵³ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1379769>

¹⁵⁴ 3 394 567 habitants et habitantes en Bretagne en 2021 vs. 67 408 052 habitants et habitantes en France en 2021. Source Bretagne : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7738163>, Source France : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=FE-1>

consommation immédiate). Pour cela nous repartons du montant déjà recensé pour l'ensemble du maillon RHD dans l'étude du BASIC (2024) (3 605 millions €).

Pour proratiser, nous reprenons l'estimation la part du porc dans les dépenses des ménages en RHD faite dans les exonérations sociales (1,4 %) que l'on applique à l'exonération fiscale, on obtient 51 millions €.

Pour la proratisation à la Bretagne, comme on se place au niveau de la consommation, sous l'hypothèse que les consommateurs et consommatrices sont homogènes sur tout le territoire français (en termes de nombre et en termes de préférences), on multiplie le montant obtenu par la part de personnes résidant en Bretagne dans le total des habitants et habitantes français, soit 5 %¹⁵⁵.

Ainsi, les exonérations sociales dont bénéficie la GMS s'élèvent à **51 millions €** au niveau français et **2,5 millions €** au niveau breton.

3.1.2 Tous maillons : autres soutiens indirects hors périmètre

Il existe un certain nombre d'autres soutiens que nous avons choisi d'exclure, mais que nous mentionnons ci-dessous. Par exemple :

- Promotion de la filière : le « Miam tour » : une opération de communication orchestrée par le comité régional porcin, dont l'objectif est la promotion du métier d'éleveurs de porcs. Ce Miam tour est soutenu par le Conseil régional de Bretagne, qui a voté en décembre 2021 une subvention de 10 000 euros¹⁵⁶.
- Programme de promotion des produits agroalimentaires européens à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE : 200 millions d'euros en 2020¹⁵⁷.
 - o Au niveau européen, 252 millions d'euros de fonds publics ont été dépensés entre 2016 et 2020 pour financer les plus grands acteurs de la filière viande et lait (à hauteur de 80 %). Chaque campagne est facilement identifiable grâce au logo « Enjoy! It's from Europe »¹⁵⁸
 - o En 2023, l'Union européenne a dépensé près de 75 millions d'euros pour promouvoir les produits d'origine animale. Sur cette somme, pas moins de 29 millions ont été consacrés à des campagnes pour manger plus de viande.¹⁵⁹

¹⁵⁵ 3 394 567 habitants et habitantes en Bretagne en 2021 vs. 67 408 052 habitants et habitantes en France en 2021. Source Bretagne : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7738163>, Source France : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=FE-1>

¹⁵⁶ <https://bretagne-contre-les-fermes-usines.fr/un-tour-de-cochon-soutenu-par-la-region-bretagne/>

¹⁵⁷ <https://www.viande.info/elevage-viande-subsventions-aides-europeennes>

¹⁵⁸ <https://www.viande.info/elevage-viande-subsventions-aides-europeennes>

¹⁵⁹ <https://www.partyfortheanimals.com/fr/eu-spends-millions-in-taxpayer-money-on-meat-ads>

- En France, Espagne et Portugal, 3 millions d'euros supplémentaires ont été débloqués en 2020 pour la campagne « Let's Talk about Pork » à destination des jeunes.

3.1.3 Autres limites : exonérations sociales

Certains éléments peuvent limiter la qualité de l'estimation de certaines exonérations sociales, notamment :

- Nous laissons fatalement de côté une partie du maillon dans l'étape de proratisation (les codes NAF ne sont pas assez précis pour prendre en compte le maillon de façon exhaustive).
- Le montant **total** d'exonérations de cotisations sur les bas salaires est connu. En revanche, les montants ne sont pas connus de façon plus détaillée, i.e. pour chaque secteur ou chaque entreprise par exemple. Il est donc nécessaire, si on souhaite isoler la partie allant à un secteur précis, de ventiler le montant total en utilisant une **clé de répartition**. Idéalement, il faudrait connaître le nombre ou la part d'ETP correspondant à des bas salaires pour chacun des secteurs et, ainsi, proratiser avec cette clé. Ne disposant pas de ces informations, nous choisissons une proratisation, plus simple, par le **nombre d'ETP** dans chaque secteur. Ainsi, l'hypothèse sous-jacente à cette proratisation est la suivante : nous supposons que la distribution des ETP à bas salaires est la même dans tous les secteurs. Ce n'est pas le cas dans la réalité, puisqu'il existe des secteurs où la part des ETP à bas salaire est plus forte que dans d'autres. Néanmoins, faute de mieux, cette hypothèse nous paraît raisonnable.
- Pour certaines dépenses, notamment celles en lien avec le COVID-19, aucun chiffre sur la répartition des aides n'étant disponible, nous utilisons faute de mieux la proratisation par ETP, mais les secteurs n'ayant pas été touchés de façon uniforme, cette proratisation n'est pas idéale.
- Comme pour les exonérations fiscales, il est impossible de s'assurer de l'exhaustivité de notre couverture des exonérations en lien avec le système alimentaire, puisque nous ne disposons pas de la ventilation complète des exonérations sociales par bénéficiaires ;
- Certaines dépenses (exonérations généralistes et/ou correspondant à des faibles montants) n'ont pas été comptabilisées.

Enfin, notons encore une fois qu'il s'agit ici uniquement d'un sous-ensemble des exonérations de cotisations dont bénéficient les maillons. Nous avons en effet sélectionné les types d'exonérations ayant les montants les plus élevés et/ou que l'on pouvait aisément attribuer à la filière porcine. Nous en avons comptabilisé plus dans le cadre de l'étude du BASIC (2024) sur les coûts sociétaux du système alimentaire français, qu'elles soient généralistes ou non notamment, pour le **maillon agricole** :

- Contrat de professionnalisation et contrats de formation agricole
- Exonération applicable aux viticulteurs
- Exonération en faveur de jeunes chefs d'exploitations agricoles

Et pour potentiellement tous les maillons, i.e. **exonérations généralistes, dont aides COVID** :

- Baisse du taux de cotisation maladie

- Baisse du taux de cotisations d'allocations familiales
- Déductions sur les heures supplémentaires
- Apprentissage
- Baisse du taux de cotisations d'allocations familiales travailleurs indépendants
- Exonération de cotisations employeurs et aides (COVID)
- Plan de relance (COVID)

3.3 Coût des impacts écologiques et socio-économiques

Nous chiffrons ci-dessous les principaux coûts des impacts (dépenses de réduction ou de prise en charge des impacts) pour la France entière mais aussi la région Bretagne, où se concentrent 57 % des porcs¹⁶⁰. Les coûts des impacts considérés ne sont pas exhaustifs, nous donnons une approximation uniquement des coûts attribuables à l'élevage porcin et liés à :

- **La pollution de l'air** : 138 M€ pour la France, 79 M€ pour la Bretagne.
- **La pollution de l'eau** : 24 M€ pour la France, 15 M€ pour la Bretagne.
- **La santé (humaine)** : 1863 M€ pour la France, 94 M€ pour la Bretagne.

Pour rappel, dans l'étude susnommée on considérait les coûts liés à l'ensemble du système alimentaire français.

Chacune de ces catégories est nécessairement **non exhaustive** : il est impossible de prendre en compte la prise en charge de l'ensemble des maladies humaines ayant pour facteur de risque la consommation de charcuterie, car certaines informations, notamment pour la proratisation, ne sont pas connues.

Par ailleurs, nous ne prenons pas en compte la prise en charge des maladies animales (peste porcine, grippe porcine, etc.), ni les impacts en termes d'atteinte au bien-être animal.

NB : Concernant le périmètre breton, une hypothèse sous-jacente est que l'alimentation des porcs bretons est la même que l'alimentation des porcs français en général.

De plus, nos calculs tiennent compte d'une fourchette basse et d'une fourchette haute. On retient et on présente ici uniquement la moyenne des fourchettes haute et basse.

Une limite de nos calculs est la difficulté de proratisation de certains impacts. En effet, les chiffres à disposition indiquent la plupart du temps les parts de gaz, ou autres polluants, en lien avec le secteur agricole, ou à l'élevage, mais rarement spécifiquement à l'élevage porcin.

¹⁶⁰ En 2021, source : <https://bretagne.chambres-agriculture.fr/chercheur-etudiant/chiffres-cles-de-lagriculture-bretonne/les-filieres-de-productions-animales/la-filiere-viande-porcine-en-bretagne/>

Tableau 15 Coûts des impacts de la filière porcine française et bretonne, en 2021 (millions €)

	Bretagne	France	Bretagne : % des coûts bretons totaux	France : % des coûts français totaux	Part de la Bretagne dans le montant national
Air	78,6	138,0	42%	7%	57%
VOLET 1 : Coût des impacts de la pollution atmosphérique sur la santé humaine	6,2	10,9	3%	1%	57%
VOLET 2 : Coût de la surveillance et de la prévention de la pollution de l'air	72,4	127,0	39%	6%	57%
Eau	14,9	24,1	7,9%	1,2%	62%
VOLET 1 : Coût pour l'Etat de la gestion et du traitement de l'eau engendrés par la pollution aux nitrates	12,3	21,6	7%	1%	57%
VOLET 2 : Plan de Lutte contre les Algues Vertes (PLAV)	2,6	2,6	1%	0,1%	100%
Santé humaine	93,8	1 863,2	50%	92%	5%
VOLET 1 : Dépenses de la sécurité sociale pour des pathologies liées à la consommation de charcuterie de porc	93,8	1 863,2	50%	92%	5%
<i>Dont prise en charge du diabète</i>	66,4	1 319,0	35%	65%	5%
Total	187,3	2 025,3	100%	100%	9%

Source : BASIC¹⁶¹¹⁶¹ Les détails de calcul et de périmètre sont donnés en annexe.

3.3.1 Problématique de durabilité écologique « Qualité de l'air »

3.3.1.1 Introduction

La filière porcine, comme le reste des filières d'élevage, est responsable de différents types de pollution de l'air, à chacun de ses maillons. On distingue notamment différents types de polluants de l'air qui sont à l'origine de pathologies chez l'homme : particules fines, métaux lourds, pesticides...

Si les impacts de l'agriculture sur la pollution de l'air sont bien documentés, ceux des industries agro-alimentaires et de la grande distribution sont plus difficiles à isoler des données sur l'industrie dans son ensemble.

En 2023, le CITEPA s'est penché sur les émissions de polluants atmosphériques (polluants de l'air¹⁶²) imputables au secteur agricole¹⁶³ :

- **L'ammoniac (NH₃) est à 94 % issu de l'agriculture**, majoritairement du fait de l'utilisation d'**engrais** dans les cultures (61 % des émissions de NH₃)¹⁶⁴, puis du fait des **déjections animales** (39 % des émissions de NH₃), au bâtiment et au stockage¹⁶⁵. Plus précisément, **10 % du NH₃ est émis par l'élevage porcin**¹⁶⁶. L'ammoniac peut se recombinaison dans l'atmosphère avec des oxydes d'azote et de soufre pour former des particules fines (PM_{2,5})¹⁶⁷.
- Concernant **les particules fines**, « l'importance de la contribution du secteur agriculture/sylviculture aux émissions de particules décroît d'autant plus que la granulométrie considérée est fine. En effet, les travaux agricoles émettent généralement des particules à plus gros diamètre ». Ainsi, l'élevage porcin est responsable de **0,3 % des émissions de PM_{2,5}**¹⁶⁸. Du point de vue de la santé humaine, les particules les plus problématiques sont bien les PM_{2,5} (par rapport par exemple aux PM₁₀) : celles-ci portent atteinte au système respiratoire, peuvent déclencher des crises d'asthme, voire augmenter le nombre de décès dus à des atteintes cardio-vasculaires ou respiratoires, notamment chez les sujets sensibles. De plus, les PM_{2,5} atteignent les bronchioles terminales et les alvéoles, où elles « se déposent par sédimentation ou pénètrent dans le système sanguin (voir Figure ci-dessous). Ces particules peuvent en outre véhiculer des **composés toxiques, allergènes, mutagènes ou cancérogènes**, tels que les hydrocarbures aromatiques polycycliques et les métaux lourds »¹⁶⁹.

¹⁶² Les termes « pollution de l'air » et « pollution atmosphérique » sont des synonymes. Voir par exemple l'OMS qui définit la pollution atmosphérique ainsi : « La pollution de l'air est la contamination de l'environnement intérieur ou extérieur par tout agent chimique, physique ou biologique qui modifie les caractéristiques naturelles de l'atmosphère. » OMS, 2021, « Pollution atmosphérique ».

¹⁶³ CITEPA, 2023, op. cit.

¹⁶⁴ Le poste « cultures » comprend Engrais et amendements minéraux, Engrais et amendements organiques, Pâturage, Brûlage de résidus agricoles, Autres émissions des cultures.

¹⁶⁵ CITEPA, 2023, op. cit.

¹⁶⁶ Splann, 2021, page 37, <https://splann.org/wp-content/uploads/2021/06/Rapport-Jean-Francois-Piquot.pdf> (ou 7% selon <https://bretagne.chambres-agriculture.fr/mes-productions/elevage/porcs/environnement/la-qualite-de-lair-en-batiment-porcin/>)

¹⁶⁷ ADEME, 19 septembre 2018, « Les émissions d'ammoniac (NH₃) ».

¹⁶⁸ CITEPA, 2023, op. cit.

¹⁶⁹ ADEME, 28 août 2017, « Poussières et particules ».

- Les émissions de NO_x (oxyde d'azote), sont issues pour 23 % de l'activité agricole. Nous n'avons pas trouvé d'information sur la part de la filière porcine dans les émissions de NO_x, aussi nous prenons pour hypothèse extrême que cette portion est de 0. Elles sont dues en partie **aux engins, moteurs et chaudières en agriculture** ; à la nitrification qui a lieu après des **épandages d'engrais azotés** ; au brûlage de résidus agricoles (rare car interdit, sauf dérogation) ; et à **l'élevage**¹⁷⁰. Les NO_x (principalement le NO et le NO₂) sont responsables d'irritation des voies respiratoires et de la formation de couches d'ozone troposphérique, et ils contribuent aussi aux pluies acides et à l'eutrophisation des écosystèmes. Enfin, ils jouent aussi un rôle dans la formation de particules fines dans l'air ambiant¹⁷¹.
- Les émissions de **monoxyde de carbone (CO)** proviennent des phénomènes de combustion, que ce soit pour la **consommation d'énergie** en agriculture ou par le **brûlage des résidus agricoles**. Elles représentent environ 130 millions de tonnes par an et sont en recul depuis les années 1990 (**la fraction agricole représenterait moins de 5 % des émissions nationales, et nous n'avons pas recherché la part attribuable à la filière porcine**). D'après AirParif, « Concernant l'environnement, le monoxyde de carbone participe à la formation de l'ozone troposphérique. Son oxydation aboutit à la formation de dioxyde de carbone (CO₂), un des principaux gaz à effet de serre, responsable du dérèglement climatique »¹⁷².
- Les émissions de **métaux lourds** sont majoritairement en déclin depuis 1990, sauf celles de **sélénium, de cuivre et d'arsenic (augmentation de moins de 20 % pour chacun de ces postes)**. L'émission de **chrome**, en revanche, a nettement augmenté sur la période, elle serait causée par une augmentation de la consommation de bois dans les installations fixes de combustion (chaudières)¹⁷³.
- Les **composés organiques volatiles non méthaniques (COVNM)** peuvent réagir avec les oxydes d'azote pour former de l'ozone, irritant du système respiratoire. Le secteur agricole est responsable de 35 % des émissions nationales de COVNM et nous n'avons pas trouvé d'information sur la part attribuable à la filière porcine.

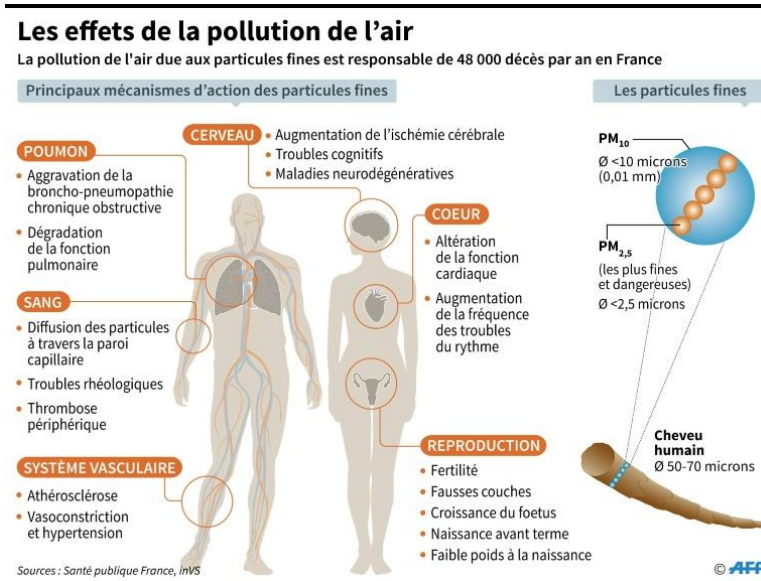
¹⁷⁰ CITEPA, 2023, op. cit.

¹⁷¹ ADEME, 27 février 2018, « Définition, sources d'émission et impacts – NO_x ».

¹⁷² AirParif, 2020, « Le monoxyde de carbone ».

¹⁷³ CITEPA, 2023, op. cit.

Figure 88 Principaux impacts de la pollution de l'air sur la santé humaine.



Source : Agence France Presse¹⁷⁴

La France s'est dotée de plusieurs leviers réglementaires pour faire face au risque sanitaire représenté par ces pollutions dans l'air. Par exemple, selon le **Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA)**¹⁷⁵, la France s'engage à diminuer les émissions de polluants, y compris dans le secteur de l'agriculture, via divers leviers liés (fertilisation des terres, couverture des fosses à lisier, etc.). Par ailleurs, la **Directive UE 2016/2284** fixe des objectifs de réduction de certains polluants par rapport à leurs niveaux en 2005, notamment le NH₃ et les PM_{2,5}¹⁷⁶. Pour le NH₃ et les PM_{2,5} en agriculture, les objectifs sont bien respectés en France en 2020, mais des réductions supplémentaires sont à prévoir pour ces mêmes polluants à l'échéance 2030¹⁷⁷. Un autre instrument réglementaire, l'article 268 de la **loi Climat et Résilience de 2021**, reprend les objectifs européens de baisse d'émissions d'ammoniac¹⁷⁸.

Nous avons identifié deux principales dépenses publiques liées à la pollution de l'air.

2. Volet 1 : Coût des impacts de la pollution de l'air sur la santé humaine : 11 M€

Malgré ces efforts, la pollution aérienne continue de générer d'importants impacts de santé en France. Ainsi, le CGDD estime de 886 millions (fourchette basse) à 1,8 milliards d'euros (fourchette

¹⁷⁴ Agence France Presse, 9 décembre 2016, « La pollution de l'air a un impact important sur la santé toute l'année ».

¹⁷⁵ Ministère de l'Environnement, de l'énergie et de la mer, mai 2017, « Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques ». <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Plan%20nat%20r%C3%A9duction%20polluants%20atmosph%C3%A9riques.pdf>

¹⁷⁶ Directive Européenne 2016/2284, Tableau B, https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=uriserv%3AOJ.L_.2016.344.01.0001.01.ENG

¹⁷⁷ Les NOx ne font pas l'objet d'objectifs de réduction, car « lors de la fixation des objectifs de réduction de NOx et de COVNM, il n'existait pas de méthodologie pour estimer les sources biotiques de ces polluants en agriculture. Ces émissions n'ont donc pas été incluses dans les plafonds à respecter ». CITEPA, 2023, op.cit., page 428.

¹⁷⁸ Loi dite Climat-résilience, 2021 - https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000043957256

haute) le coût de cinq maladies respiratoires attribuables à la pollution de l'air en 2015, soit une moyenne de 1,352 milliards d'euros¹⁷⁹.

Ici, il s'agit ensuite de proratiser ces dépenses pour isoler la part de responsabilité de la filière porcine dans le développement de ces maladies. Pour ce faire, nous nous intéressons à un polluant nocif – $PM_{2,5}$ – dont on sait quantifier la part de responsabilité dans le développement de maladies respiratoires et cardiovasculaires, sous formes d'années vécues avec de l'incapacité (AVI, ou *Years Lost to Disability* – YLD – en anglais), grâce à une étude du *European Topic Centre on Human Health and the Environment* (ETC HE)¹⁸⁰. Il aurait été souhaitable de prendre également le polluant NO_x mais nous n'avons pas trouvé d'information concernant la part attribuable à la filière porcine. Enfin, nous disposons de données sur les émissions de gaz dangereux pour la santé, émis par le secteur agricole, grâce aux données du Citepa¹⁸¹. Le croisement de ces données permet de quantifier la part de responsabilité de la filière porcine (dans sa composante agricole) vis-à-vis des impacts négatifs sur la santé humaine liés à ces polluants.

Un écueil méthodologique se présente à ce stade : en effet, les années vécues avec de l'incapacité (AVI) liées aux NO_x et celles liées aux $PM_{2,5}$ peuvent se cumuler – dit autrement, qu'il y a un risque de sur-comptage des AVIs si on étudie les deux substances indépendamment. C'est pourquoi nous retranchons 30 % au nombre d'AVI attribuées à chacune des substances polluantes, suivant en cela une recommandation de l'OMS¹⁸².

On conclut que sur la totalité des AVIs imputables aux NO_x et $PM_{2,5}$, les $PM_{2,5}$ sont responsables d'environ 61 % des années vécues avec de l'incapacité, tandis que le NO_2 est responsable de 39 % des années vécues avec de l'incapacité, en lien avec les maladies respiratoires et cardiovasculaires attribuables à la pollution atmosphérique. Il faut ensuite proratiser ces parts de responsabilité par la fraction des $PM_{2,5}$ qui sont émis par la filière porcine (nous ne pouvons pas faire l'exercice avec les NO_x)¹⁸³. En rapprochant les deux séries de chiffres – AVIs et fraction agricole des polluants – on arrive à proratiser la dépense sanitaire telle qu'estimée en 2015.

En prenant la moyenne de la fourchette basse et la fourchette haute des estimations, on arrive à **18 millions d'euros de coût de traitement de cinq maladies (incluant le coût des hospitalisations) que l'on peut attribuer aux $PM_{2,5}$ d'origine porcine**. Ce coût prend uniquement en compte les maladies résultant des $PM_{2,5}$ et représente donc une sous-estimation du coût sanitaire de la pollution de l'air, notamment en raison de l'absence de prise en compte des effets de l'ozone, des NO_x et des PM_{10} .

¹⁷⁹ CGDD, avril 2015, « Estimation Des Coûts Pour Le Système de Soins Français de Cinq Maladies Respiratoires et Des Hospitalisations Attribuables à La Pollution de l'air »

¹⁸⁰ ETC HE, 2022, « ETC HE Report 2022/11: Estimating the Morbidity Related Environmental Burden of Disease Due to Exposure to $PM_{2.5}$, NO_2 and O_3 in Outdoor Ambient Air ».

¹⁸¹ Citepa, 2023, « Rapport Secten édition 2023 : Émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques en France ».

¹⁸² Nous retranchons donc 30 % au nombre d'AVIs pour éviter le double-comptage (pathologies générées par les deux polluants à la fois). Cette approximation est la meilleure disponible avec les données actuelles, mais elle est imparfaite car elle s'appuie sur les données de mortalité et non pas de morbidité. Selon le rapport pré-cité de l'ETC HE: « In general, the WHO warns against a possible overlap between $PM_{2.5}$ and NO_2 effects of about 30 % (based on mortality studies). The estimate on the overlap is based on data from studies focusing on mortality. The overlap for morbidity effects is not easily quantifiable, because it can vary strongly by outcome. »

¹⁸³ Prenant en compte le NO_2 , les $PM_{2,5}$, et les $PM_{2,5}$ qui sont générées par leurs précurseurs (NH_3 et NO_x).

Surtout, le chiffre ne comprend pas les pollutions issues d'autres maillons du système alimentaire (transformation, distribution, consommation...).

Tableau 16 Principaux polluants atmosphériques imputables à l'agriculture, leur impact sur la santé et le coût des dépenses associées.

Polluant	Oxydes d'azote (NO _x)	Particules fines (PM ₁₀ et PM _{2,5})	Composés Organiques Volatiles Non Méthaniques (COVNM)	Ozone (O ₃)	Ammoniac (NH ₃)
Rôle dans la pollution	Irritation des voies respiratoires, précurseur d'ozone , notamment à la campagne	Augmente le risque de contracter des maladies cardiovasculaires et respiratoires, ainsi que des cancers pulmonaires	Précurseurs d'ozone (se recombinent dans l'atmosphère avec les NO _x pour former de l'ozone)	Cause de problèmes respiratoires, asthme ; réduit la fonction pulmonaire et cause des maladies pulmonaires	Se recombine dans l'atmosphère avec oxydes d'azote et de soufre pour former des particules fines
Part de responsabilité de la filière porcine dans les émissions nationales	Hypothèse 0 % (information non trouvée)	PM _{2,5} – 0,3 % ¹⁸⁴	Hypothèse 0 % (information non trouvée)	Non évalué	10 % ¹⁸⁵
Estimation du coût de prise en charge sanitaire imputable à la filière porcine	10 992 327 € (moyenne des fourchettes basse et haute)		Voir Ozone	Aucune donnée disponible	Voir Particules fines

Source : BASIC

Enfin, pour la proratisation à la filière porcine bretonne, nous multiplions le chiffre national par la part de la viande de porc française produite en Bretagne : 57 %¹⁸⁶. On obtient une moyenne de 6 116 503 €.

3. Volet 2 : Coût de la surveillance et de la prévention de la pollution de l'air : 127 M€

Les pouvoirs publics français investissent également des sommes conséquentes dans la surveillance et la prévention de la qualité de l'air. Ainsi, Santé publique France surveille le lien entre pollution de l'air et santé humaine dans le cadre du programme de surveillance air et santé (PSAS). De manière

¹⁸⁴ <https://bretagne.chambres-agriculture.fr/mes-productions/elevage/porcs/environnement/la-qualite-de-lair-en-batiment-porcin/>

¹⁸⁵ Splann, 2021, page 37, <https://splann.org/wp-content/uploads/2021/06/Rapport-Jean-Francois-Piquot.pdf> (ou 7% selon <https://bretagne.chambres-agriculture.fr/mes-productions/elevage/porcs/environnement/la-qualite-de-lair-en-batiment-porcin/>)

¹⁸⁶ <https://bretagne.chambres-agriculture.fr/chercheur-etudiant/chiffres-cles-de-lagriculture-bretonne/les-filieres-de-productions-animales/la-filiere-viande-porcine-en-bretagne/>

plus large, les valeurs-seuils pour les polluants atmosphériques définies par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) servent de valeurs-cibles pour la surveillance des polluants en France. Les directives européennes 2008/50/CE et 2004/107/CE fixent également des obligations de surveillance, d'information et d'action sur la qualité de l'air à l'échelle nationale. De plus, « En vertu du droit de l'UE et des ambitions du pacte vert, et en synergie avec d'autres initiatives, l'UE devrait, d'ici à 2030, réduire de plus de 55 %, les incidences de la pollution atmosphérique sur la santé (décès prématurés)¹⁸⁷ ». La surveillance et la prévention de la qualité de l'air sont du ressort du Laboratoire Central de Surveillance de la Qualité de l'Air (LCSQA) ; de 18 Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air (AASQA) ; et du consortium Prev'Air.

Ces coûts de surveillance constituent des coûts sociétaux, mais encore faut-il leur appliquer une règle de proratisation pour les imputer à la filière porcine. Pour ce faire, nous avons croisé les données sur les principaux polluants aériens émis par le secteur porcin avec les polluants les plus préoccupants d'après les pouvoirs publics. Afin d'identifier ces derniers, nous nous appuyons sur la liste de polluants concernés par le PREPA (Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques). Si de nombreux polluants sont visés, seuls cinq font l'objet d'objectifs nationaux de réduction des émissions : NH₃, Composés organiques volatiles non-méthaniques (COVNM), NO_x, PM_{2,5}, et SO₂. Le secteur agricole est responsable de 10 % des émissions de NH₃ et 0,3 % des émissions PM_{2,5}¹⁸⁸. En l'absence d'autre méthode de proratisation de l'importance de ces polluants (volume, coût de gestion...), nous faisons l'hypothèse que ces polluants sont d'importance égale et faisons donc une moyenne de la fraction agricole pour les deux polluants réunis¹⁸⁹. Nous atteignons ainsi le chiffre de 5,2 %, c'est-à-dire que **5,2 % des polluants faisant l'objet de cibles de réductions dans le PREPA sont d'origine porcine en moyenne**. Nous utilisons donc ce chiffre pour proratiser les dépenses publiques en matière de surveillance et de protection de la qualité de l'air, qui s'élèvent à presque 2,5 milliards d'euros par an. Avec proratisation porcine à 5,2 %, nous arrivons à **un peu plus de 127 millions d'euros par an de surveillance et de prévention de la pollution de l'air et attribuables au secteur porcin**.

Enfin, pour la proratisation à la filière porcine bretonne, nous multiplions le chiffre national par la part de la viande de porc française produite en Bretagne : 57 %¹⁹⁰. On obtient un montant de **72,4 M€**.

¹⁸⁷ Commission européenne, 12 mai 2021, « Plan d'action de l'UE : « Vers une pollution zéro dans l'air, l'eau et les sols ». <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:52021DC0400>.

¹⁸⁸ Les proportions porcines pour les polluants COVNM, NO_x et SO₂ ne sont pas disponibles, à notre connaissance.

¹⁸⁹ Dans l'idéal, il eût fallu quantifier la part de dépenses publiques qui est imputable à chacun de ces polluants (santé, dégradation des du bâti, impact sur l'agriculture, sur les écosystèmes, etc.) et proratiser les émissions agricoles de chacun des polluants par son poids respectif dans ces dépenses. Cela s'est avéré impossible, faute de données. Nous avons donc dû nous appuyer sur la moyenne des pourcentages comme proxy pour l'importance de ces deux polluants dans les dépenses publiques.

¹⁹⁰ <https://bretagne.chambres-agriculture.fr/chercheur-etudiant/chiffres-cles-de-lagriculture-bretonne/les-filieres-de-productions-animales/la-filiere-viande-porcine-en-bretagne/>

4. Synthèse des coûts des impacts pris en charge liés à la pollution de l'air

En considérant le coût de la pollution de l'air sur la santé humaine et le coût de la surveillance et de la prévention de la pollution de l'air, les coûts des impacts pris en charge liés à la pollution de l'air et imputables au secteur porcin s'élèvent à un total de près de 138 millions d'euros. Ces chiffres reflètent l'importance du secteur porcin dans l'émission de polluants atmosphériques, ou de leurs précurseurs, à l'échelle nationale.

Sur certains aspects, il s'agit d'une somme a minima puisque certaines dépenses n'ont pas pu être comptabilisées. Ainsi, le coût sanitaire de l'ozone et des PM₁₀ ne sont pas pris en compte car nous n'avons pas trouvé d'études sur ces deux polluants, pourtant importants en termes d'impacts sanitaires et qui sont émis (directement ou indirectement, pour l'ozone) par le secteur porcin.

Les coûts sont aussi une sous-estimation puisque dans les deux volets, seules les émissions du maillon agricole sont prises en compte. Or, les maillons transformation, distribution et consommation génèrent eux aussi des pollutions atmosphériques (émissions industrielles, transports, consommation d'énergie...). Si les polluants atmosphériques des autres maillons étaient étudiés, les coûts sanitaires seraient plus élevés et les dépenses de surveillance et de prévention seraient elles aussi proratisées à un taux plus élevé.

Ici, nous avons traité seulement deux sous-problématiques liées à la pollution de l'air : les particules fines primaires et les particules fines secondaires. L'impact sanitaire de l'ozone troposphérique et de l'ammoniac n'est pas pris en compte, faute de données. Nous n'avons pas comptabilisé de coût sanitaire lié à la pollution aux métaux lourds car cela n'est pas un enjeu majeur au maillon agricole. Le coût sanitaire de l'exposition chronique aux particules fines (insuffisance rénale, pathologies cardiovasculaires, diabète¹⁹¹) n'est pas pris en compte, faute de données sur le coût de ces pathologies et de coefficient permettant d'attribuer la part de responsabilité du secteur porcin. Enfin, nous n'avons pas non plus pu quantifier le coût sanitaire de la volatilisation de certaines substances toxiques, faute de données.

N'est pas pris en compte non plus **l'exposition spécifique des éleveurs et éleveuses de porcs à l'ammoniac et autres gaz**. L'ammoniac affecte en effet la santé de ce groupe particulier, qui est plus touché que le reste de la population par les affections respiratoires, en particulier l'asthme et les bronchites chroniques¹⁹². Il peut entraîner l'irritation des muqueuses des travailleurs (des yeux, du nez, de la gorge).

3.3.2 Problématique de durabilité écologique « Eau »

¹⁹¹ Rajagopalan, S., et Landrigan, P. J., 2021, « Pollution and the Heart ». New England Journal of Medicine 385, n° 20.

¹⁹² European Environment Agency, 2016, <https://www.eea.europa.eu/en/analysis/publications/lrtap-emission-inventory-report-2016> 122 p. (p. 47, tableau 3.7.).

3.3.2.1 Introduction

La consolidation de la littérature scientifique permet d'identifier les sous-problématiques suivantes pour l'enjeu de durabilité eau :

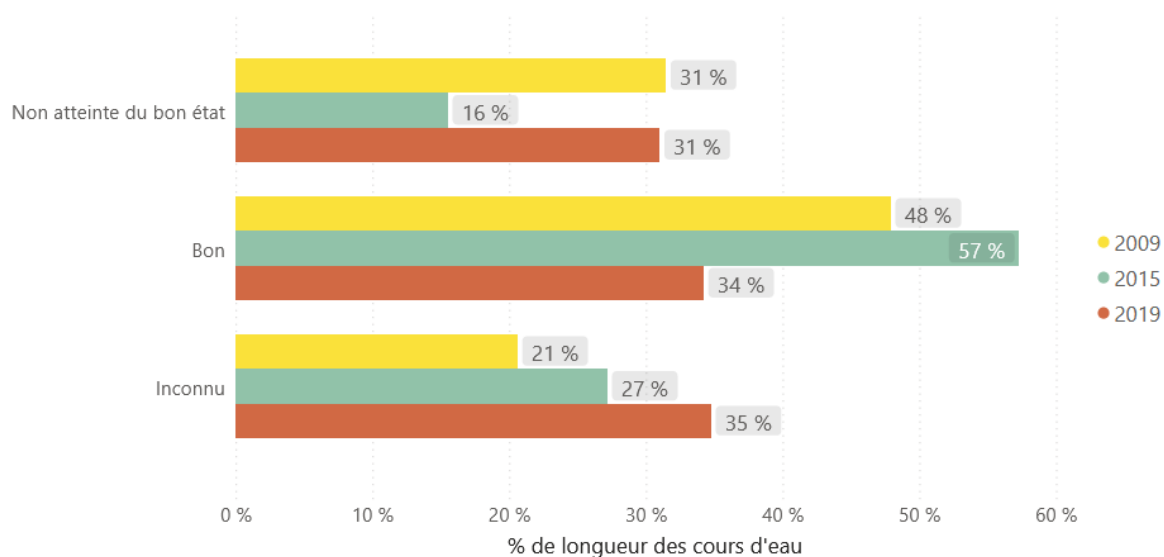
- La pollution de l'eau.
- La raréfaction de l'eau puisée.

La dégradation de la ressource en eau est l'un des impacts environnementaux du système alimentaire dans sa configuration actuelle, y compris du secteur porcin.

On distingue deux problématiques principales. Premièrement, la ressource dans sa dimension qualitative : pollution de l'eau par des résidus de la production agro-alimentaire et notamment de la production agricole (pesticides, antibiotiques, nitrates). La deuxième problématique est celle de la ressource dans sa dimension quantitative : sur-prélèvement dans les nappes phréatiques en été par exemple. Nous n'aborderons pas cette deuxième problématique et nous concentrons ainsi sur la première, i.e. **la dimension qualitative : qualité et pollution de l'eau**.

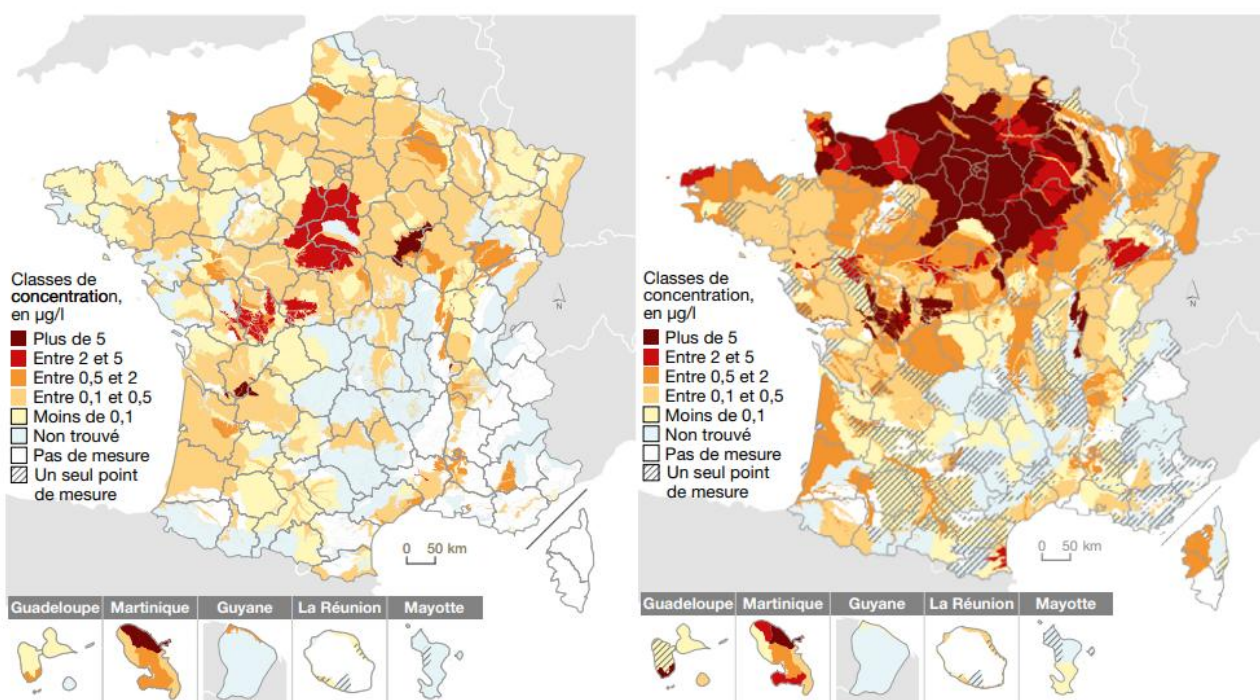
La pollution de l'eau est suivie pour les risques qu'elle peut entraîner sur la santé humaine – agriculteurs et agricultrices, habitants et habitantes – et sur la biodiversité. Un certain niveau de pollution entraîne une dégradation de l'habitat pour les espèces animales et risque d'exposer des espèces sauvages à des substances toxiques.

Figure 89 État chimique des cours d'eau (en % de longueur des cours d'eau).



Source : Agences de l'eau (données 2019)

Figure 90 Concentration moyenne en pesticides dans les eaux souterraines, en 2010 (gauche) et en 2018 (droite)



Source : Ministère de la Transition Ecologique, 2020¹⁹³

Les Agences de l'eau analysent l'état chimique des cours d'eau sur l'ensemble du territoire français en surveillant la concentration de pesticides, métaux lourds et hydrocarbures. La concentration recueillie est ensuite comparée aux normes de qualité environnementales (NQE) pour déterminer le bon état chimique. En 2009, **la part des cours d'eau n'ayant pas atteint le niveau de norme requis est d'un tiers** et après avoir diminuée en 2015, elle est revenue au même niveau en 2019. Toutefois la qualité n'est pas évaluée pour près d'un tiers des cours d'eau (27 % en 2015 et 35 % en 2019).

En se limitant à la seule analyse de l'état chimique des cours d'eau, le système alimentaire semble avoir une place première dans sa dégradation du fait de :

- **L'utilisation à haute dose de pesticides** qui ruissellent jusqu'aux cours d'eau (tandis que les nappes souterraines sont contaminées par leur lessivage). Ainsi, **des pesticides sont présents et détectés dans 91 % des points suivis dans les cours d'eau et de 59 % des points en eaux souterraines¹⁹⁴**. Les concentrations les plus élevées correspondent aux zones de grandes cultures viticoles ou d'arboriculture, telles que la Beauce, le Bassin parisien, ou le nord de la France¹⁹⁵. Les conséquences se font déjà ressentir : 437 des 5 492 captages d'eau potable abandonnés entre 2010 et 2021, l'ont été à cause de non-conformités liées aux nitrates et/ou

¹⁹³ Ministère de la Transition Ecologique, décembre 2020, « Eau et milieux aquatiques - Les chiffres clés ».

¹⁹⁴ <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/pollution-de-leau>

¹⁹⁵ Commissariat général au développement durable, juin 2018, « Environnement et agriculture. Les chiffres clés – Edition 2018 », p. 61. https://temis.documentation.developpement-durable.gouv.fr/docs/Temis/0088/Temis-0088212/23862_2018.pdf

pesticides, soit 8 % des abandons totaux et 36 % des abandons pour cause de qualité (plutôt que pour rationalisation ou cause administrative)¹⁹⁶ ;

- **L'utilisation d'engrais** pour la fertilisation des sols en agriculture. Parmi les conséquences de cet usage d'engrais, les flux en excès d'azote et de phosphore entraînent des phénomènes d'eutrophisation qui perturbent l'état des rivières, des plans d'eau, des estuaires et des eaux marines. L'eutrophisation peut se manifester notamment sous la forme de forts développements de microalgues ou d'algues vertes. Des enquêtes ont démontré le caractère dangereux des toxines dégagées par ces algues vertes pour la faune, mais aussi l'homme¹⁹⁷. Le littoral est concerné de manière diverse selon le niveau de spécialisation et d'intensité de l'élevage et de l'agriculture sur les territoires. Dans la Manche, la plupart des zones côtières présentent des problèmes liés à l'eutrophisation, mais ceux-ci restent limités au voisinage des estuaires (Seine, Somme) et des fonds de baie confinés (Saint-Brieuc, Lannion, Morlaix). **Avec 894 évènements recensés, la France est le pays ayant compté le plus d'invasions algales entre 1980 et 2015**¹⁹⁸ ;
- Les filières d'élevages de type intensif utilisent une quantité élevée **d'hormones et d'antibiotiques**, dont les résidus chimiques peuvent aussi se retrouver dans les cours d'eau ;
- L'utilisation par les industries agro-alimentaires et la distribution de nombreux **emballages plastiques**, dont les déchets contaminent cours d'eau et océans. Le secteur agricole serait le 6^{ème} secteur le plus consommateur de plastique en Europe (serres, irrigation, bâches, filets fruitiers, etc.)¹⁹⁹ ;
- Il y a aussi des cas de pollution des cours d'eau du fait de rejets de polluants par des entreprises de l'agro-alimentaire, expliquant notamment la présence de métaux lourds dans les cours d'eau.

Si le lien entre les activités agricoles intensives et la qualité des eaux de surface est facilement mis en évidence, le phénomène est plus diffus concernant les eaux souterraines.

En conclusion, il est largement démontré que la pollution de l'eau liée au système alimentaire a un impact délétère sur la santé des hommes ainsi que sur la flore et la faune sauvage (voir section « Santé humaine »).

Nous comptabilisons ici deux types principaux de dépenses publiques :

- Les dépenses pour la gestion et le traitement de l'eau, engendrées par les pollutions agricoles (nitrates) dans le Volet 1 ;
- Les dépenses de lutte contre les algues vertes, dans le Volet 2.

¹⁹⁶ Ministère de la Transition Ecologique, 2022, « Bilan environnemental de la France 2022 - Fiche 2 : pollution des eaux ». https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2023-06/bilan_env_2022_fiche_2_pollution_eaux.xlsx

¹⁹⁷ Léraud, I., 2019, « Algues vertes. L'histoire interdite ».

¹⁹⁸ Commissariat général au développement durable, 2018, op. cit., p. 66-67.

¹⁹⁹ Böll Stiftung, H., La Fabrique Ecologique, 2020, « Break Free from Plastic, L'atlas du plastique. Faits et chiffres sur le monde des polymères synthétiques », p. 21.

3.3.2.2 Volet 1 : Coût pour l'Etat de la gestion et du traitement de l'eau engendrés par les pollutions agricoles (nitrates) : 21,6 millions €

La surveillance et la prévention des risques liés à la pollution agricole de l'eau représentent un coût important pour les pouvoirs publics. D'abord, car il existe des normes à respecter pour l'eau potable. La réglementation européenne²⁰⁰ engage les états-membres à surveiller la potabilité de l'eau tout en imposant des normes sans dérogation possible : ainsi, les masses d'eau utilisées pour l'eau potable ne peuvent pas dépasser 50 mg/litre de nitrates, 0,1 µg/litre pour la plupart des pesticides, et 0,5 µg/litre pour la somme des pesticides et leur métabolites²⁰¹. La surveillance est opérée par les entités responsables de la production et distribution de l'eau (PRPDE) ainsi que par les Agences Régionales de Santé, et comprend des prélèvements et analyses, des expertises sanitaires, l'inspection des installations, la prise de décision (autorisations et gestion des non-conformités), le contrôle de la surveillance des PRPDE, et l'information sur la qualité de l'eau. Lorsqu'une pollution est détectée sur un captage d'eau potable, différentes approches sont utilisées : protection accrue de la ressource, interconnexions entre différentes ressources d'eaux brutes, dilution, traitement renforcé de l'eau distribuée, ou enfin la fermeture du captage²⁰².

En plus des normes de potabilité, il existe des réglementations et stratégies gouvernementales qui veillent au bon état écologique des cours d'eau, qui est mis en péril par les pesticides et les nitrates (voir supra). Ainsi, la Stratégie Nationale Biodiversité prévoit à l'horizon 2030 des zones de protection forte, des efforts pour la remise en état de la continuité de la trame verte, bleue et noire, ou encore la diminution des pollutions dans l'environnement. Le plan d'action Européen « Zéro pollution pour l'eau, l'air et le sol » de 2021 prévoit aussi une diminution des pertes de nutriments et de pesticides dans l'environnement²⁰³. La Directive Cadre sur l'Eau 2000/60/CE, qui porte plutôt sur la protection de l'eau d'un point de vue environnemental, prévoit l'atteinte d'un « bon état général » des eaux françaises d'ici 2027, objectif qui risque de ne pas être atteint²⁰⁴. La stratégie européenne "Farm to Fork" prévoit une diminution de 50 % des ventes d'antimicrobiens destinés aux animaux d'élevage et à l'aquaculture d'ici 2030. Enfin, le plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau (2023, dit "Plan Eau") fixe également des objectifs de prévention des pollutions des milieux aquatiques.

²⁰⁰ L'une des grandes directives sur l'eau potable remonte à 1998 (98/83/EC), elle est remplacée par celle de 2020 (2020/2184), voir <http://data.europa.eu/eli/dir/2020/2184/oj>

²⁰¹ Directive Cadre 2020/1984, <http://data.europa.eu/eli/dir/2020/2184/oj>

²⁰² Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail), 15 mars 2023, « Pesticides dans l'eau du robinet - <https://www.anses.fr/fr/content/pesticides-dans-l%E2%80%99eau-du-robinet> ».

²⁰³ Selon ce plan, il faudrait d'ici 2030 dans l'UE dans son ensemble diminuer « de 50 %, les pertes de nutriments, l'utilisation des pesticides chimiques et les risques qui leur sont associés, l'utilisation des plus dangereux de ces pesticides et la vente d'antimicrobiens pour les animaux d'élevage et dans l'aquaculture ». Commission Européenne, 12 mai 2021, « Plan d'action de l'UE : « Vers une pollution zéro dans l'air, l'eau et les sols ». <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:52021DC0400>

²⁰⁴ C'est notamment le cas pour les eaux de surface : « 67 % des masses d'eaux de surface risquent de ne pas atteindre le bon état écologique et 9,9 % le bon état chimique en 2027 », tandis que pour les eaux souterraines, « ce seraient 14,1 % qui n'atteindraient pas le bon état quantitatif et 40,1 % le bon état chimique à la même échéance ». Sénat, 24 novembre 2022, « Éviter la panne sèche - Huit questions sur l'avenir de l'eau », rapport d'information. <https://www.senat.fr/rap/r22-142/r22-142.html>

Le foisonnement de réglementations et de stratégies visant la pollution aux nitrates et aux pesticides témoigne du fait que ces pollutions des milieux restent une réalité. L'étude la plus récente à avoir estimé le coût pour les pouvoirs publics de la pollution agricole de l'eau (nitrates et pesticides) remonte à 2011²⁰⁵. Réalisée par le CGDD, elle fait état des coûts supportés par les pouvoirs publics et les particuliers. Parmi eux, six coûts supportés par les pouvoirs publics peuvent être considérés comme des coûts sociétaux :

- Les coûts générés par l'eutrophisation des captages ;
- Les coûts entraînés par le déplacement des captages utilisés ;
- Les coûts de mélange des eaux brutes par les producteurs d'eau potable ;
- Les coûts de potabilisation des collectivités locales pour les nitrates ;
- Les coûts de potabilisation des collectivités locales pour les pesticides (exclu de notre périmètre, on ne prend en compte que les nitrates) ;
- Le traitement des eaux usées liés aux nitrates agricoles.

La somme de ces dépenses, ajustée de l'inflation et corrigée de l'évolution des budgets des Agences de l'eau²⁰⁶, est de 465 millions d'euros : il s'agit des coûts sociétaux générés par les pressions agricoles sur la ressource en eau.

Nous souhaitons proratiser ces dépenses au **secteur porcin** uniquement. Pour cela, il faut distinguer les coûts liés aux pollutions aux pesticides des coûts liés aux pollutions aux nitrates. Il existe enfin des coûts liés aux deux polluants, sans données supplémentaires permettant de discriminer en fonction du polluant. Nous distinguons ainsi ce volet en 3 sous-volets :

- **VOLET 1A** : Coût pour l'Etat de la gestion et du traitement de l'eau engendrés par les pollutions agricoles porcines : potabilisation et traitement des eaux usées – nitrates.
- **VOLET 1B** : Coût pour l'Etat de la gestion et du traitement de l'eau engendrés par les pollutions agricoles porcines : autres coûts (par exemple déplacements des captages) - nitrates et pesticides.

VOLET 1A : Coût pour l'Etat de la gestion et du traitement de l'eau engendrés par les pollutions agricoles porcines : potabilisation et traitement des eaux usées – nitrates

Le CGDD pointe le coût de potabilisation des collectivités locales en lien avec les nitrates entre 120 et 360 millions €. Nous retenons un montant moyen de 240 millions €.

Le CGDD pointe également le coût de traitement des eaux usées liés aux nitrates agricoles entre 100 et 150 millions €. Nous retenons un montant moyen de 125 millions €.

²⁰⁵ Source : Commissariat général au développement durable, 2011, « Coûts des principales pollutions agricoles de l'eau », septembre - <https://temis.documentation.developpement-durable.gouv.fr/docs/Temis/0070/Temis-0070550/19342.pdf>.

²⁰⁶ La dépense en 2011 s'élève à 544 millions d'euros (fourchette basse). Nous ajustons cette somme de l'inflation. Afin de mieux prendre en compte l'évolution des financements publics entre 2011 et 2021, nous proratisons également le chiffre par l'évolution des budgets des agences de l'eau. Le budget 2011 des agences de l'eau est supérieur à celui de 2021 (le budget 2021 représente 83% de la valeur du budget 2011), donc on retranche notre valeur à hauteur de 83 % ; au lieu de 564 millions d'euros, notre chiffre final proratisé pour ce volet s'élève à 465 millions d'euros.

Ces deux dépenses représentent au total 365 millions €. Après actualisation pour 2021 (Ratio du budget des Agences de l'eau en 2021 par rapport à 2011, inflation prise en compte) on arrive à un montant de 301 millions €, attribuable au secteur alimentaire.

Nous calculons ensuite la part des nitrates liée au secteur porcin, sachant que les nitrates sont une forme de l'azote :

- Le CGDD²⁰⁷ renseigne l'origine de l'azote après épuration, i.e. l'origine des excédents de l'azote. Ainsi, l'excédent d'origine animale des épandages représente 42 % des excédents d'origine agricole.
- Parmi l'azote d'origine animale, on fait l'hypothèse que 14 % est d'origine porcine : on applique le même ratio que la proportion d'UGB porcins dans les UGB totaux du cheptel français²⁰⁸.
- On en déduit ainsi la part du porc dans le total des pollutions (et donc des coûts) à l'azote (nitrates) du secteur alimentaire : sur les 301 millions € attribuables au secteur alimentaire, la part du porc est de 14 % (part du porc dans les épandages animaux) x 42 % (part des épandages animaux dans les excédents d'azote d'origine agricole) = 5,9 %.
- On obtient **17,9 millions €** pour la filière porcine nationale.

Enfin, pour la **proratisation à la filière porcine bretonne**, nous multiplions le chiffre national par la part de la viande de porc française produite en Bretagne : 57 %²⁰⁹. On obtient un montant de **10 M€**.

VOLET 1B : Coût pour l'Etat de la gestion et du traitement de l'eau engendrés par les pollutions agricoles porcines : autres coûts (par exemple déplacements des captages) - nitrates et pesticides

Le reste des dépenses est dû aux deux polluants (pesticides et nitrates) de façon indifférenciée.

- Faute mieux, afin d'isoler la partie nitrates, on réutilise la part du Volet 1A : part du porc dans les excédents d'azote d'origine agricole, et on considère que les pollutions aux nitrates représentent la moitié des pollutions agricole (nitrates + pesticides) : 5,9 % X 50 %.

Nous appliquons ce ratio aux dépenses du CGDD qui concerne le reste des lignes, à savoir (les montants indiqués sont les montants moyens) :

- o Coûts générés par l'eutrophisation des captages : 80 M€
- o Coûts entraînés par le déplacement des captages utilisés : 40 M€
- o Coûts de mélange des eaux brutes par les producteurs d'eau potable (interconnexions) : 30M€

²⁰⁷ Source : Commissariat général au développement durable, 2011, « Coûts des principales pollutions agricoles de l'eau », septembre - <https://temis.documentation.developpement-durable.gouv.fr/docs/Temis/0070/Temis-0070550/19342.pdf> page 10.

²⁰⁸ Source : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7728857?sommaire=7728903>

²⁰⁹ <https://bretagne.chambres-agriculture.fr/chercheur-etudiant/chiffres-cles-de-lagriculture-bretonne/les-filieres-de-productions-animales/la-filiere-viande-porcine-en-bretagne/>

- o La somme des 3 dépenses ci-dessus s'élève à 150 M€, soit 134 M€ en 2021, après actualisation.

On obtient ainsi **3,7 millions €** pour la filière porcine nationale, si l'on applique le ratio de 4,3% au montant de 134 M€.

Enfin, pour la **proratisation à la filière porcine bretonne**, nous multiplions le chiffre national par la part de la viande de porc française produite en Bretagne : 57 %²¹⁰. On obtient un montant de près de **2,1 M€**.

NB : en Bretagne les fuites des excédents d'azote dans les bassins versants bretons (estimées à 25 kg par hectare par an) sont cinq fois supérieures à une situation sans agriculture intensive (environ 5 kgN/ha/an), et presque deux fois supérieures aux niveaux observés au début des années 1980²¹¹.

3.3.2.3 Volet 2 : Plan de Lutte contre les Algues Vertes (PLAV) : 2.6 millions €

De plus, le rejet dans le milieu de nitrates d'origine agricole (effluents d'élevage, lixiviation des engrais azotés) est à l'origine du phénomène dit des « marées vertes », principalement constaté en Bretagne²¹². Les marées vertes sont caractérisées par une prolifération excessive d'algues vertes dans les eaux peu profondes du littoral. Lorsqu'elles échouent sur les plages, elles peuvent, en se décomposant, émettre un gaz toxique qui représente un risque pour la santé humaine et animale. Le développement de ces algues vertes répond à la fois au contexte géographique breton (baies fermées et peu profondes, non exposées à la houle), à la météo²¹³, et surtout à la disponibilité de l'azote, qui provient des activités agricoles à proximité. D'après la préfecture de Bretagne, « le seul moyen de parvenir à une maîtrise des échouages est « d'affamer » les algues en azote et donc d'atteindre des concentrations en nitrates nettement abaissées, tout en tenant compte de l'inertie des stocks de nitrates accumulés dans les nappes au cours des 50 dernières années »²¹⁴. C'est donc bien au système alimentaire, dans sa composante production agricole, qu'il faut attribuer le coût de gestion des algues vertes. Ainsi, le Plan de Lutte contre les Algues Vertes 2 (PLAV 2) a un budget de 75,6 millions d'euros sur 5 ans d'après la Cour des Comptes. L'État, le Conseil régional de Bretagne, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, les conseils départementaux du Finistère et des Côtes d'Armor contribuent financièrement à la mise en œuvre du PLAV. En prenant des mesures pour éviter le double-

²¹⁰ <https://bretagne.chambres-agriculture.fr/chercheur-etudiant/chiffres-cles-de-lagriculture-bretonne/les-filiere-de-productions-animales/la-filiere-viande-porcine-en-bretagne/>

²¹¹ https://cdn.greenpeace.fr/site/uploads/2019/07/Etat-des-lieux_Greenpeace_Algues_vertes_VF.pdf?_ga=2.38364384.27652953.1568309228-1879035727.1561993045

²¹² Préfecture de Bretagne, 2022, « Les algues vertes : Comprendre », « Agir contre les algues vertes en Bretagne ».

²¹³ Ibid. Ainsi, on constate peu de développement des algues à l'automne et en hiver (faible luminosité, basses températures, houle) et à l'inverse un pic de développement à la fin du printemps ou au début de l'été (bon ensoleillement, température favorable, débit encore assez élevé des cours d'eau qui apportent l'azote au littoral).

²¹⁴ Ibid.

comptage²¹⁵, nous arrivons à environ 14,3 M€ d'argent public par an pour gérer les algues vertes en Bretagne.

D'après Agreste, l'azote produit par les élevages porcins représente 25% des effluents d'origine animale et équivaut à 18 % de la quantité totale épandue en Bretagne²¹⁶. On applique donc le ratio de l'épandage au coût du PLAV (14,2 millions € en 2021), et on obtient environ **2,6 Millions €** au niveau national et breton. En effet, les algues vertes se situant en Bretagne, le coût est le même, que l'on se place au niveau national ou au niveau Bretagne.

3.3.2.4 Synthèse des coûts des impacts pris en charge liés à la ressource en eau

En considérant les impacts du secteur porcin sur la ressource en eau et les moyens mis en œuvre pour y remédier, le coût total pour la collectivité s'élève à près de 25 millions d'euros.

Il s'agit d'une somme a minima puisque certaines dépenses n'ont pas pu être comptabilisées. Par exemple, faute de données, nous n'avons pas pu objectiver s'il existait des dépenses pour des mesures de protection autour des captages d'eau, autres que celles prévues dans la Politique Agricole Commune, dont les dépenses sont évaluées dans un autre volet de l'étude (coût des soutiens aux acteurs du système alimentaire).

La **pollution phosphatée** (phosphore) n'a pas pu être prise en compte. Le phosphate est issu de l'alimentation végétale et se retrouve dans la partie solide du lisier. Les conséquences d'un excès de phosphore sont notamment les suivantes :

- Le phosphore s'accumule dans les sols qui en sont déjà saturés, limitant leur productivité, et vient modifier la teneur en nitrates dans les eaux alimentaires (perturbation toxicologique directe) entraînant des phénomènes d'eutrophisation²¹⁷.
- **Risque de saturation de la capacité de rétention des sols** (exemple au Pays-Bas dans les régions à sols sableux, mesuré par le TSP (taux de saturation en phosphore), un indicateur important de « la tendance d'un sol à libérer le phosphore dans les eaux de ruissellement et de drainage »²¹⁸ et donc permettant de mesurer ses potentiels effets négatifs sur les écosystèmes).

Cependant, dans la publication de référence que nous utilisons²¹⁹ le coût de l'impact du phosphore n'a pas pu être pris en compte, car il n'existe pas de données disponibles.

²¹⁵ Le PLAV 2 comprend un volet de dépenses sous formes de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) de la Politique Agricole Commune, à hauteur d'environ 855 000 euros. Comme les MAEC sont prises en compte dans les soutiens aux acteurs du système alimentaire nous retranchons ce montant de la dépense annuelle du PLAV 2.

²¹⁶ Agreste, "La filière porcine en Bretagne", 6 juin 2024. <https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/la-filiere-porcine-en-bretagne-a3275.html>

²¹⁷ Selon l'Inrae, <https://productions-animales.org/article/view/3126>, mars 2020.

²¹⁸ Selon Hughes et al. (2000) dans le Rapport GreNera 08-08 du Laboratoire de Géopédologie GRENeRA « *Etude critique du taux de saturation en phosphore dans des sols agricoles en région wallonne en tant qu'indicateur de bonnes pratiques en matière de fertilisation phosphorée* »

²¹⁹ <https://temis.documentation.developpement-durable.gouv.fr/docs/Temis/0070/Temis-0070550/19342.pdf>

Afin d'écarter le risque de double-comptage, nous avons également exclu de notre comptabilisation du volet 2 les fonds versés aux agences de l'eau dans le cadre du programme Ecophyto, ainsi que les transferts qui se traduisent en aides à l'agriculture bio ou en MAEC et les Paiements pour Service Environnementaux (PSE) ; ces derniers sont pris en compte dans les coûts de soutien aux acteurs du système alimentaire.

Nous n'avons pas non plus pris en compte l'empreinte sur la qualité de l'eau attribuable à la production des aliments utilisés pour nourrir le cheptel porcin (azote, pesticides).

3.3.3 Problématique de durabilité sociale « Santé humaine »

3.3.3.1 Introduction

L'objectif de cette partie est d'estimer les dépenses de santé liées à la consommation de charcuterie de porc, en France en 2021. Il s'agit donc de la santé des consommateurs et consommatrices, contrairement aux dépenses en lien avec l'air, qui concernait la santé des citoyens et citoyennes subissant la pollution de l'air.

Il n'y a qu'un seul volet dans cette problématique.

3.1.1.1 Volet 1 : Dépenses de la sécurité sociale pour des pathologies liées à la consommation de charcuterie de porc : 1 863 millions €

Pour cette partie en lien avec la santé des consommateurs et consommatrices, nous avons pu évaluer l'impact de la consommation de la charcuterie de porc sur le développement de pathologies telles que le diabète ou différents cancers. **Pour les évaluer**, nous nous sommes appuyées sur *Global Burden of Disease*²²⁰, une étude mondiale sur les principaux facteurs de risque des différentes maladies qui nous a permis d'isoler ceux qui découlent spécifiquement de l'alimentation parmi de nombreux autres (consommation de drogues, pollution de l'air, assainissement...), et encore plus spécifiquement, de la consommation de viande transformée. Dans la suite, nous utilisons indifféremment « viande transformée » et « charcuterie ».

Dans ce qui suit, nous évaluons les impacts des facteurs de risque associés à la consommation de charcuterie sur la santé humaine en France, ainsi que le coût de ces impacts pour la collectivité. Cela se fait à l'aune de l'analyse des données brutes de l'étude *Global Burden of Disease (Charge Mondiale de Morbidité ou GBD)*. Cette étude, lancée en 1990 par l'Institute for Health Metrics and Evaluation (IHME) de l'Université de Washington et renouvelée à de multiples reprises jusqu'à sa dernière édition en 2021, étudie entre autres **l'impact d'une soixantaine de facteurs de risque sur presque 300 causes de décès et d'invalidité, les résultats étant ventilés par pays et par divers groupes d'âge et de sexe.**

²²⁰ Cette étude, lancée en 1990 par la Banque mondiale et renouvelée à de multiples reprises jusqu'à sa dernière édition en 2019, étudie entre autres l'impact d'une soixantaine de facteurs de risque sur presque 300 causes de décès et d'invalidité, les résultats étant ventilés par pays et par divers groupes d'âge et de sexe : <https://www.healthdata.org/research-analysis/about-gbd>.

Elle permet par exemple de mesurer l'impact sanitaire d'une mauvaise alimentation (alimentation ne respectant pas les recommandations nutritionnelles), ainsi que l'impact du surpoids (incluant l'obésité), mais aussi d'un régime riche en charcuterie, sur le fardeau de morbidité en France. L'impact des facteurs de risque se traduit par un nombre d'Années de Vie Corrigées du facteur d'Invalidité (AVCI ou DALYs - disability-adjusted life years), c'est-à-dire le nombre d'années en bonne santé perdues du fait des maladies favorisées par les facteurs de risque (voir encadré). L'étude permet de quantifier le nombre d'années de vie en bonne santé qui sont perdues à cause d'un facteur de risque donné.

Qu'est-ce qu'un DALY ?

Les DALYs expriment l'impact d'une maladie en années de vie perdues. Une année peut être perdue par mortalité prématurée ou par vie avec une incapacité (morbidité). La mortalité est mesurée en années de vie perdues sur l'espérance de vie, par classe d'âge et par sexe, de la population considérée (YLL – years of life lost) et la morbidité par le nombre d'années vécues avec l'incapacité caractérisée (YLD – years lost due to disability). Pour estimer l'incapacité, le calcul prend en compte un coefficient d'incapacité qui varie de 0 (bonne santé) à 1 (décès) : le DW (disability weight). Enfin, les composantes YLL et YLD sont additionnées pour regrouper dans un seul indicateur, le DALY, le fardeau de la maladie en termes de mortalité et de morbidité²²¹.

Figure 91 Représentation schématique du calcul d'un DALY.

DALY
Disability Adjusted Life Years

=

YLD
Years Lived with Disability

+

YLL
Years of Life Lost

«Daly» est une mesure de la charge de morbidité globale, exprimée par le nombre cumulé d'années perdues en raison d'une mauvaise santé, d'un handicap ou d'une mort précoce.

Années vécues avec un handicap

Années de vie perdues

Vie en bonne santé

Vie avec handicap

Mort précoce

Espérance de vie

Source : Plateforme de surveillance de la chaîne alimentaire, 2021²²²

²²¹ Plateforme de surveillance de la chaîne alimentaire, 28 avril 2021, "Le DALY, un indicateur synthétique du fardeau sanitaire". https://www.plateforme-sca.fr/point_sur/le-daly-un-indicateur-synthe-tique-du-fardeau-sanitaire

²²² Ibid.

L'étude GBD identifie **15 facteurs de risque alimentaires** qui correspondent fortement, en miroir, aux recommandations du PNNS 4²²³ :

1. Alimentation riche en viande transformée	2. Alimentation pauvre en légumineuses
3. Alimentation riche en viande rouge	4. Alimentation pauvre en lait
5. Alimentation riche en sodium	6. Alimentation pauvre en noix et graines
7. Alimentation riche en boissons sucrées	8. Alimentation pauvre en acides gras polyinsaturés
9. Alimentation riche en acides gras trans	10. Alimentation pauvre en acides gras oméga-3 de fruits de mer
11. Alimentation pauvre en calcium	12. Alimentation pauvre en légumes
13. Alimentation pauvre en fibres	14. Alimentation pauvre en céréales complètes
15. Alimentation pauvre en fruits	

Parmi les régimes alimentaires pointés par le GBD²²⁴, deux concernent la consommation de viande de porc :

- 1. Alimentation riche en viande transformée.
- 3. Alimentation riche en viande rouge.

Il est compliqué de prendre en compte ces deux régimes simultanément car il y existe des interactions entre ces deux facteurs de risque. Nous faisons le choix de nous limiter à un seul facteur pour limiter le risque d'erreur d'estimation.

Nous choisissons le régime riche en viande transformée, car le porc est consommé à hauteur de 75 %²²⁵ sous forme de charcuterie, et nous posons l'hypothèse que le porc représente environ 80 % de la viande transformée (Fict, 2019)²²⁶.

Attention, la catégorie « processed meat » (viande transformée) n'est pas exactement identique à la « charcuterie », et a fortiori à la charcuterie de porc (cf p. 115).

²²³ Pour les recommandations du PNNS 4 : les recommandations nutritionnelles pour adultes du site manger-bouger.fr (<http://www.tinyurl.com/yq3rny3e>); pour les facteurs de risque de l'étude GBD : <https://vizhub.healthdata.org/gbd-results/>, puis sélectionner « Risk » pour visualiser les comportements alimentaires à risque sanitaire (ils sont essentiellement l'inverse des recommandations du PNNS 4).

²²⁴ <https://www.healthdata.org/research-analysis/gbd>

²²⁵ FranceAgriMer. 2022. « Viande porcine - Fiche filière ».

<https://www.franceagrimer.fr/content/download/68229/document/FICHE%20FILIERE%20PORCINE%202022.pdf>

²²⁶ D'après la Fict (2019), 82 % de la charcuterie produite en France est de la charcuterie à base de viande de porc. Attention cela ne correspond pas à la part de la charcuterie de porc dans les volumes de charcuterie consommés. Nous faisons néanmoins l'hypothèse que ce ratio est sensiblement identique pour la charcuterie consommée. En effet, les Français et Françaises consomment également de la charcuterie importée, et nous faisons l'hypothèse que celle-ci est composée à 80 % de viande de porc.

Nous posons néanmoins l'hypothèse que pour la France « processed meat » correspond en effet à 100 % à de la charcuterie (toutes viandes confondues). Nous appliquerons par la suite un ratio de 80 % pour le ramener à de la charcuterie de porc uniquement.

L'étude du facteur de risque correspondant à l'alimentation riche en viande transformée permet ainsi d'évaluer l'impact de cette consommation sur le développement des pathologies considérées dans l'étude GBD.

On peut ainsi obtenir la **part de responsabilité de la consommation de charcuterie dans le risque de développement de pathologies comme le diabète ou les cancers**, en comparaison d'autres facteurs de risque (comme l'exposition à des polluants atmosphériques, le tabagisme, la consommation d'alcool, etc.). On obtient ainsi la fraction des DALYs pour ces pathologies, qui sont imputables à la consommation de charcuterie.

Le GBD considère qu'un régime riche en viande transformée génère 7 pathologies et fournit des facteurs de risques associés. Ils sont rassemblés dans le tableau suivant :

Tableau 17 Pathologies et facteurs de risques associés

Pathologie	Facteur de risque - valeur moyenne	Facteur de risque - Fourchette haute	Facteur de risque - Fourchette basse
Accident vasculaire cérébral	0,01335	0,02425	0,003274418
Tuberculose	0,01628	0,03037	0,003687492
La cardiopathie ischémique	0,03644	0,05916	0,01384296
Maladie artérielle périphérique	0,046	0,09214	0,00914338
Diabète	0,19257	0,30699	0,04658986
Insuffisance rénale chronique	0,04044	0,08015	0,010188685
Cancer du côlon et du rectum	0,10619	0,21659	-0,026427231

Source : <https://vizhub.healthdata.org/gbd-results/>

Cela s'interprète ainsi : 10,6% des DALYs du cancer du côlon sont causés par un régime alimentaire riche en viande transformée.

Ainsi, la consommation de charcuterie est par exemple responsable de 10,6 % des DALYs associées au cancer du côlon, mais aussi 19,2 % des DALYs associées au diabète.

Nous avons croisé cette part de responsabilité aux dépenses de la Sécurité sociale pour soigner ces pathologies, ainsi que les indemnités journalières qui leur sont associées²²⁷. En multipliant ces

²²⁷ En l'absence de données permettant d'isoler les dépenses de la Sécurité sociale liées aux divers facteurs de risque possibles pour chaque pathologie, nous faisons l'hypothèse que les coûts de traitement pour chaque pathologie sont proportionnels au nombre de DALYs pour cette pathologie (proportionnels au fardeau de morbidité révélé par les données du GBD). Nous avons également retenu la valeur basse des DALYs, plutôt que la moyenne ou la fourchette haute.

facteurs de risque par les dépenses de la Sécurité Sociale pour 2021 pour chaque pathologie, on obtient **2,3 milliards €** (cf. tableau ci-dessous).

Tableau 18 Dépenses de la Sécurité Sociale associées à 7 pathologies, et attribution à la viande transformée

Nom de la pathologie (grande catégorie)	Dépenses de la Sécurité sociale associée à la pathologie (euros)	Facteur de risque - valeur moyenne	Part de la dépense attribuable à la viande transformée - valeur moyenne (euros)	Part de la dépense attribuable à la viande transformée de porc - valeur moyenne (euros)
Accident vasculaire cérébral	4 052 527 000	0,01335	54 111 225	43 288 980
Tuberculose	-	0,01628	-	-
La cardiopathie ischémique	4 748 239 000	0,03644	173 005 868	138 404 694
Maladie artérielle périphérique	1 947 823 000	0,046	89 593 625	71 674 900
Diabète *	8 561 726 100	0,19257	1 648 734 660	1 318 987 728
Insuffisance rénale chronique	4 285 451 000	0,04044	173 298 856	138 639 085
Cancer du côlon et du rectum	1 791 431 000	0,10619	190 223 488	152 178 790
Total	25 387 197 100	X	2 328 967 721	1 863 174 177

Source : BASIC, basé sur le GBD et les dépenses de la Sécurité Sociale

**Pour le diabète, on prend les dépenses de la Sécurité Sociale associées au diabète et nous formulons l'hypothèse que 90 % de ces dépenses sont dues au diabète de type 2²²⁸.*

Ces dépenses élevées sont en grande partie dues au diabète de type 2 (diabète). En effet :

- Les dépenses associées à cette pathologie sont élevées : autour de 1,6 milliards €.
- Le facteur de risque de cette pathologie qui est associé à la consommation de charcuterie est élevé : le diabète s'explique dans 19 % des cas par un régime riche en charcuterie.

Enfin, pour se ramener à la charcuterie de porc uniquement, on multiplie le montant total par 0,80, puisque 80 % de la charcuterie est de la charcuterie de porc (Fict 2019). On obtient **1,9 milliard €**.

Ainsi, les dépenses publiques liées au traitement de ces pathologies constituent un coût sociétal du système alimentaire. En effet, les maladies liées à la consommation de charcuterie de porc engendrent **1,9 milliards d'euros de dépenses**, pour les pathologies pour lesquelles il y a une correspondance parfaite ou presque parfaite entre les postes de dépenses de la Sécurité sociale et les pathologies de l'étude GBD²²⁹.

²²⁸ <https://sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/article/diabete>

²²⁹ Ce chiffre est à rapprocher de l'estimation du bureau d'études Asterès, qui a chiffré à 8,4 Mds € le surcoût pour l'Assurance Maladie de l'obésité. Dans les calculs d'Asterès, les trois complications les plus coûteuses pour l'Assurance maladie sont le diabète (36% du coût), les cancers (12%) et la maladie coronaire (10%). Asterès. « L'obésité en France : un coût de 10,6 Mds€ par an pour la collectivité », 2 mars 2023. <https://asteres.fr/etude/cout-de-obesite-pour-la-collectivite/>.

Ces chiffres représentent une estimation moyenne, nous avons systématiquement pris la valeur moyenne des estimations des DALYs. Néanmoins, l'estimation est en partie sous-estimée car de nombreux cancers et autres pathologies ne sont pas comptabilisées, faute de correspondance exacte entre les catégories du GBD et ceux de la Sécurité sociale, ce qui ne permet pas leur recoupement.

Cohérence des hypothèses retenues

Dans l'étude antérieure, portant sur la création de valeur et les coûts sociétaux du système alimentaire français (BASIC 2024), le choix avait été fait de retenir les fourchettes basses.

Pour la présente étude, c'est impossible, car la maladie « emblématique » de la consommation de viande transformée, i.e. le cancer du côlon, a une valeur est négative²³⁰. Nous utilisons ainsi les valeurs moyennes, qui ont l'avantage d'être **cohérentes avec le reste de la littérature**, mais qui augmentent (logiquement) sensiblement notre valeur de référence.

En effet, voici ci-dessous un article confirmant l'ordre de grandeur de nos chiffres concernant le diabète de type 2.

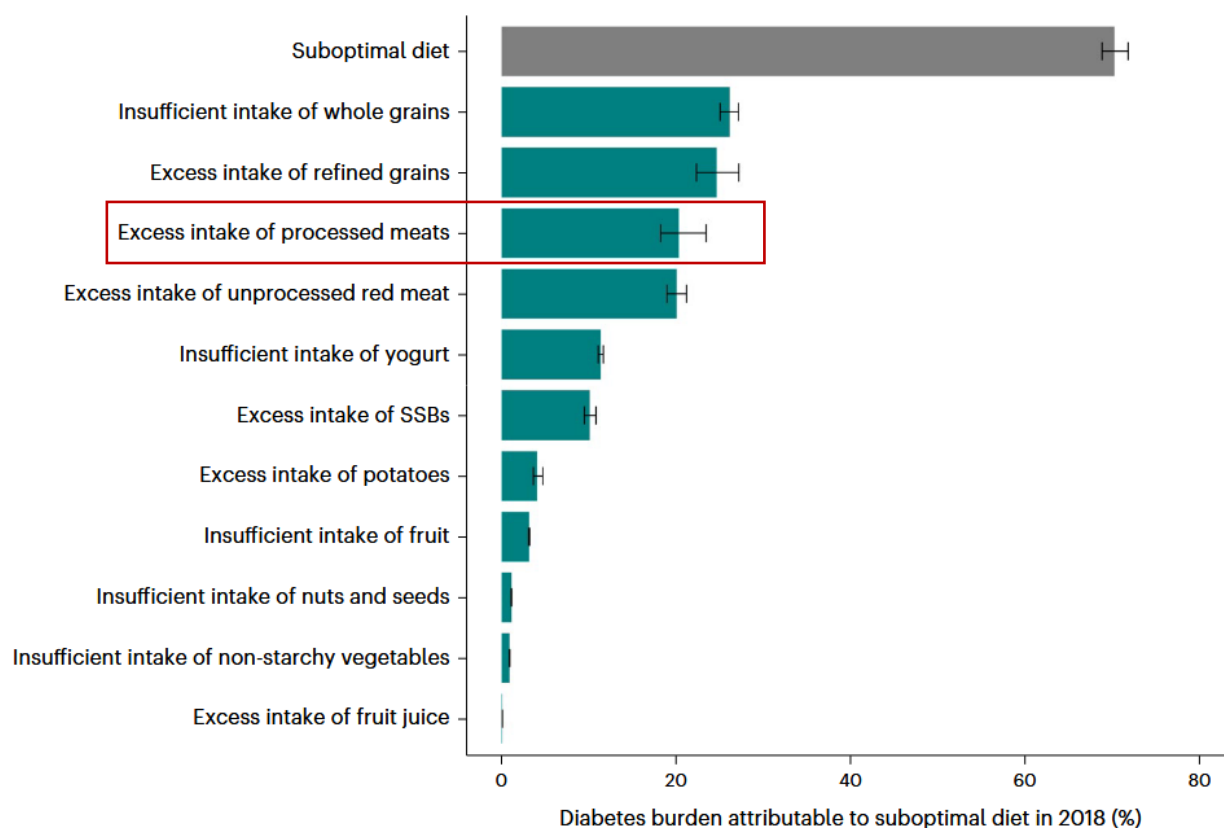
Tout d'abord, la figure ci-dessous issue de O'Hearn et al. (2023) représente la part proportionnelle du fardeau du diabète de type 2 attribuable à une alimentation sous-optimale, conjointement et par chaque facteur alimentaire individuel, à l'échelle mondiale en 2018. Le fardeau ainsi attribuable à la consommation excessive de viande transformée est de 20,3% (18,3–23,5%).

En supposant que le porc représente 80% de la charcuterie²³¹ (assimilée à « processed meat »), on trouve donc **1,86 milliards €**.

²³⁰ Nous posons l'hypothèse que cette valeur négative n'a pas de sens d'un point de vue médical. Il s'agit d'un indicateur de précision, les fourchettes basses et hautes formant l'intervalle de confiance.

²³¹ Fict (2019)

Figure 92 La part proportionnelle du fardeau du diabète de type 2 attribuable à une alimentation sous-optimale, conjointement et par chaque facteur alimentaire individuel, à l'échelle mondiale en 2018



Source : O'Hearn et al. (2023)²³²

Cet article est repris dans la brève : « Diabète de type 2 : une analyse mondiale du poids des facteurs alimentaires »²³³ de la Société Française de Nutrition et confirme que des apports excessifs en viandes transformées est l'un des facteurs responsables du plus grand nombre de cas de diabète de type 2 enregistrée dans le monde en 2018 : à hauteur de 20 % environ des nouveaux cas.

Enfin, pour la proratation à la filière porcine bretonne, comme on se place au niveau de la consommation, sous l'hypothèse que les consommateurs et consommatrices sont homogènes sur tout le territoire français (en termes de nombre et en termes de préférences), on multiplie le montant obtenu par la part de personnes résidant en Bretagne dans le total des habitants et habitantes Français et Françaises, soit 5 %²³⁴.

²³² <https://www.nature.com/articles/s41591-023-02278-8>

²³³ <https://sf-nutrition.fr/2023/06/30/breve-diabete-de-type-2-une-analyse-mondiale-du-poids-des-facteurs-alimentaires/>

²³⁴ 3 394 567 habitants et habitantes en Bretagne en 2021 vs. 67 408 052 habitants et habitantes en France en 2021. Source Bretagne : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7738163>, Source France : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=FE-1>

3.3.3.2 Synthèse des coûts des impacts pris en charge liés à la santé des consommateurs et consommatrices

Le chiffrage du coût des impacts sanitaires que nous avons réalisé n'est pas exhaustif. En effet, pour des raisons d'ordre méthodologique ou d'absence de données, plusieurs impacts n'ont pas été pris en compte. On peut par exemple citer :

- **L'impact sanitaire de la concentration de nitrates dans l'eau.** La potentielle toxicité d'une dose de nitrates supérieure à celle fixée par l'OMS (consommation au-delà de 50 mg/L)²³⁵ entraîne selon les autorités sanitaires deux risques identifiés : celui de contraction de la maladie bleue ou "méthémoglobine réductase" (concernant les nourrissons de moins de 6 mois et se traduisant par l'apparition de forte cyanose) et la possibilité de production de nitrosamines cancérigènes à partir des nitrites (dérivés des nitrates), entraînant des risques accrus de cancer²³⁶.
- L'impact sanitaire de l'utilisation d'antibiotiques dans les élevages porcins, qui contribue à l'antibiorésistance. L'antibiorésistance a été identifiée par les différentes autorités sanitaires comme une importante menace de santé publique (cf. 4.3.1.6). En France, les dépenses de santé liées à l'antibiorésistance s'élèvent à environ 100 millions d'euros pour 2018 (Touat et al., 2019). Il est en revanche difficile de quantifier la contribution de l'élevage porcin à l'antibiorésistance.
- L'impact sanitaire des microplastiques dans l'alimentation causés par les emballages plastiques. La plupart des produits de porc sont vendus dans des emballages en plastique, qui contribuent à la saturation des milieux en microplastiques.
- L'impact sanitaire de la consommation de viande fraîche de porcs. La consommation de viande fraîche de porc entraîne différentes pathologies, comme la consommation de viande fraîche d'autres animaux. Le Global Burden Of Disease estime la part d'un régime riche en viande rouge dans la morbidité de différentes maladies. Pour différentes raisons d'ordre méthodologique, notamment de risque de double-comptage avec les effets de la consommation de viandes transformées, nous avons écarté ces différents impacts.

²³⁵ Encyclopédie de l'environnement : https://www.encyclopedie-environnement.org/vivant/les-nitrates-dans-lenvironnement/#_ftn5

²³⁶ Greenpeace, 2023, « Pollution aux nitrates : un fléau européen » - https://cdn.greenpeace.fr/site/uploads/2023/05/Nitrates-brief_FR_web.pdf

4. Annexe : estimation des emplois en lien avec la filière porcine française et bretonne

Nous recensons ou estimons, pour chacun des maillons, le nombre d'emplois en lien avec la filière porcine en France, avec un focus sur la Bretagne : élevage, transformation et distribution. Pour cela, nous devons nécessairement mélanger plusieurs années, en fonction de la disponibilité des données.

Nous recensons ensuite les chiffres globaux de l'emploi de la filière directement dans la littérature, afin d'effectuer des comparaisons, et de pouvoir prendre des fourchettes hautes et basses.

Enfin, nous effectuons la comparaison des emplois de la filière avec le nombre de personnes actives, au niveau national et breton.

4.1 Élevage

Au niveau national, selon , « en 2020, les exploitations agricoles ayant un porc et plus représentent environ **32 000 ETP** (dont 31 % de salariés et salariées) ».

Selon Agreste Bretagne (2024) : « 4 000 exploitations porcines bretonnes élèvent 6,8 millions de porcs en 2022, soit plus de la moitié du cheptel français. Elles mobilisent **10 000 emplois directs** et leur production s'élève à 2 milliards d'euros ». Il s'agit plus précisément de **10 000 ETP** pour l'année 2020.

4.2 Transformation

Abattage découpe

Selon la Draaf Bretagne, la filière représente **8 345 personnes salariées** en Bretagne en 2022²³⁷. L'information étant disponible pour la Bretagne mais pas pour la France, nous déduisons le chiffre français à partir du chiffre breton. En effet, la Bretagne représente 60 % des abattages nationaux de porc²³⁸, correspondant donc à 8 345 personnes salariées. On en déduit qu'au niveau national, ce chiffre s'élève à **13 908 personnes salariées**²³⁹.

Charcuterie

Selon la Fict²⁴⁰, la charcuterie représente **31 777 personnes salariées** en France en 2023. Selon la Draaf²⁴¹ : « En 2021, le volume de charcuterie et salaisons produit en Bretagne augmente de 4 % en

²³⁷ Source : https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/06_essentiel_bgne_ff_porcs_2023.pdf

²³⁸ Sources : <https://ifip.asso.fr/documentations/35903-capacites-delevage-et-dabattage-des-contrastes-regionaux/> et <https://blog-eco-bzh.chambres-agriculture.fr/productions-animales/des-abatteurs-bretons-de-porcs-en-categorie-poids-lourd/>

²³⁹ Calcul : 8345 / 60%

²⁴⁰ Source : page 4 du rapport <https://www.fict.fr/public/rapport-dactivites-2023/>

²⁴¹ Source : https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/06_essentiel_bgne_ff_porcs_2023.pdf

un an et représente **40 % du tonnage national**. Cela comporte notamment 145 300 tonnes de jambons et épaules (– 4 %) et 38 000 tonnes de poitrines de porcs (– 26 %). »

Pour estimer les emplois bretons en lien avec la charcuterie de porc, on applique ainsi le ratio de 40 % aux 31 777 salariés et salariées au niveau national. On obtient une estimation de **12 711** personnes salariées pour la Bretagne.

Attention, les charcuteries et boucheries artisanales devraient logiquement être comptabilisées dans le maillon de la distribution, mais leur catégorisation dépend des sources disponibles. En effet, parfois les secteurs « boucherie » et « charcuterie » comptabilisent non seulement les emplois industriels mais également les emplois « artisanaux » de distribution. Pour s'affranchir de ce problème de périmètre, nous comparons dans la partie suivante les emplois totaux estimés pour toute la filière à d'autres sources qui considèrent également la totalité des emplois de la filière.

4.3 Distribution

Concernant la distribution, il n'existe, à notre connaissance, pas de chiffres directs du nombre d'emplois en lien avec la filière porcine, et pour cause, un emploi en GMS contribue à la commercialisation d'une multitude de produits. Des proratisations sont donc nécessaires.

Tout d'abord nous reprenons la modélisation utilisée dans BASIC (2024) : nous utilisons les données de l'enquête Esane sur les entreprises françaises de l'année 2021. Nous mettons alors en correspondance la catégorisation des secteurs d'entreprises utilisée par l'Insee (les codes NAF) avec les acteurs du maillon de la distribution alimentaire. Les codes NAF que l'on prend en compte pour la distribution alimentaire, ainsi que l'éventuel ratio qu'il faut appliquer pour isoler l'alimentaire, sont explicités dans le tableau ci-dessous.

Tableau 19 Codes NAF de la distribution alimentaire

Code NAF n1		Code NAF n2	Prorata alim.	Source prorata
Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles	471	Commerce de détail en magasin non spécialisé	80%	Le non alimentaire représente 20 % des ventes des hypermarchés en 2018 ²⁴²
	472	Commerce de détail alimentaire en magasin spécialisé	100%	
	478	Commerce de détail sur éventaies et marchés	100%	
	479	Commerce de détail hors magasin, éventaies ou marchés	100%	

Source : BASIC 2024)

Nous obtenons ainsi un pourcentage des effectifs salariés, en ETP mais aussi en nombre de personnes employées, pour la distribution alimentaire au niveau national, en sommant ces nombres pour chacune des catégories sus mentionnées : **863 528 personnes salariées**, en 2021, soit 740 705 ETP.

Il s'agit ensuite d'effectuer une proratisation pour se ramener à la filière porcine, et ensuite une seconde pour se ramener à la Bretagne. La méthode est explicitée dans la partie 3.1.1.1 et résumée ci-dessous.

Nous nous ramenons au nombre d'emplois en distribution en lien avec le porc via la part du chiffre d'affaires de la viande de porc et de la charcuterie dans le total du chiffre d'affaires alimentaire de la GMS²⁴³ soit **6 912 personnes salariée au niveau national**.

Ensuite, pour la proratisation à la Bretagne, comme on se place au niveau de la consommation, sous l'hypothèse que les consommateurs et consommatrices sont homogènes sur tout le territoire français (en termes de nombre et en termes de préférences), on multiplie le nombre obtenu par la part des personnes habitant en Bretagne dans le total des personnes habitant en France²⁴⁴, c'est-à-dire 5 %²⁴⁵.

On obtient une estimation de **348 personnes salariées** dans la GMS en lien avec la filière porcine.

²⁴² Neomag, 6 mai 2019, « Hypermarchés : la part du non-alimentaire dans les ventes a perdu 8% en 8 ans », <https://www.neomag.fr/article/8649/hypermarches-la-part-du-non-alimentaire-dans-les-ventes-a-perdu-8-en-8-ans>

²⁴³ Soit 863 528 personnes salariées * 0,80 % = 6 912 personnes salariées

²⁴⁴ Soit 6 912 personnes salariées * 5% = 346 personnes salariées

²⁴⁵ 3 394 567 habitants et habitantes en Bretagne en 2021 vs. 67 408 052 habitants et habitantes en France en 2021.

Source Bretagne : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7738163>, Source France : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=FE-1>

4.4 Tableau récapitulatif de nos estimations des emplois de la filière porcine, maillon par maillon

Le tableau ci-dessous reprend les chiffres calculés ci-dessus.

Tableau 20 Récapitulatif des emplois en lien avec la filière porcine bretonne

Maillon	Nombre d'emplois estimés en Bretagne	Nombre d'emplois estimés en France
Élevage	10 000	32 000
Abattage-découpe	8 345	13 908
Charcuterie	12 711	31 777
Distribution	348	6 912
Total	31 404	84 597

Source : BASIC

Nous obtenons ainsi une estimation de **84 597 emplois** au niveau national et **31 407 emplois en Bretagne**, en lien avec la filière porcine, à partir d'un recoupement des données disponibles et de modélisations.

Limites

Il n'existe pas de données d'emploi complètes et détaillées concernant la filière porcine. Aussi, il est nécessaire de combiner plusieurs sources, dont années de références, les périmètres et mêmes les unités (nombre de personnes vs. ETP) peuvent varier.

Aussi, nous procédons à une revue de littérature (ci-dessous) afin de comparer et contrevérifier nos résultats.

4.5 Autres chiffres et contrevérifications

4.5.1 GIS Avenir Elevages

La Figure 39, dans le corps du présent rapport, explicite l'estimation de la répartition des emplois aux différents maillons de la filière porcine et de l'ensemble des filières d'élevage, selon GIS Avenir Elevages (2015)²⁴⁶. Les données utilisées concernent une période allant de 2010 à 2014. Une large majorité des informations recueillies est sur la période 2012-2013. Il s'agit donc de données relativement datées, mais complètes, que nous estimons pertinentes pour la contrevérification de nos estimations au niveau national.

²⁴⁶https://idele.fr/en/?eID=cmis_download&oID=workspace%3A%2F%2FSpacesStore%2F4b8eb29e-091a-4874-b26e-faa0db354f71&cHash=215f8ece732eb102f7f112bd989dee19

Tableau 21 ETP en lien avec la filière porcine au niveau national

ETP directs et indirects liés à l'élevage porcin	Valeur	Part
Part du maillon Amont	10 890	11%
Part du maillon Elevage	13 860	14%
Part du maillon Aval	53 460	54%
Part du maillon Distribution	19 800	20%
Part du maillon Public et Parapublic	990	1%
Total de la filière	99 000	100%

Source : BASIC d'après GIS Avenir Elevages (2015)

GIS Avenir Elevage estime ainsi environ 99 000 ETP au niveau national en lien avec la filière porcine, dont 990 ETP dans le public et parapublic, et 10 890 ETP en amont²⁴⁷, que nous n'avons pas pris en compte dans notre périmètre. Si on enlève ces deux maillons les ETP totaux s'élèvent à **87 120 ETP** vs. **84 597** d'après nos calculs (qui mélangent ETP et nombre de personnes). Ces chiffres sont très proches. Par ailleurs, ceux de GIS Avenir Elevage étant un peu datés il semble logique, vue la tendance générale de décroissance de l'emploi dans les filières agricoles, que notre chiffre soit légèrement plus faible, car plus récent.

4.5.2 Inaporc

Inaporc²⁴⁸ recense, de son côté, **130 000 emplois directs et indirects**²⁴⁹, au niveau national, en lien avec la filière porcine, depuis l'alimentation animale jusqu'à la distribution.

Inaporc ne précise pas l'année des données mais l'une des sources évoquées étant le recensement agricole on peut supposer qu'il s'agit de l'année 2020. Une autre partie des chiffres provient de (GIS Avenir Elevages 2015)

4.5.3 Chambre d'agriculture de Bretagne

Selon la chambre d'agriculture de Bretagne²⁵⁰ : « L'industrie agroalimentaire regroupe plus de la moitié des emplois directs comptabilisés dans les filières agricoles et agroalimentaires bretonnes. On peut notamment dénombrer : **19 000 emplois** dans les industries de la filière porcine ».

Toujours selon la chambre d'agriculture de Bretagne²⁵¹ : « La filière porcine totalise **28 240 emplois directs** répartis entre la production agricole (23 %), les industries en amont et en aval de la production

²⁴⁷ Il s'agit des fournisseurs amont, comprenant la production de l'alimentation animale.

²⁴⁸ Source : <https://www.leporc.com/inaporc/la-filiere-porcine>

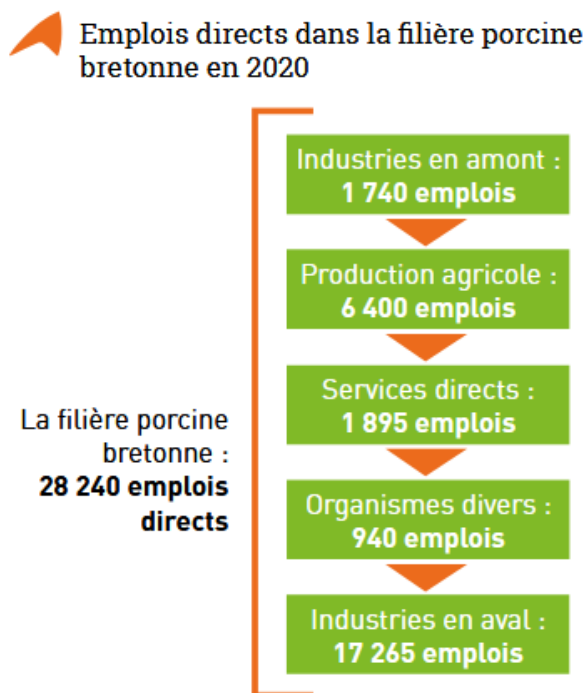
²⁴⁹ Inaporc précise que les sources sont : IFIP et Inaporc d'après Gis Élevage Demain et le Recensement Agricole.

²⁵⁰ Chambre d'Agriculture Bretagne, "Les industries agroalimentaires en Bretagne," 22 avril, 2025, <https://bretagne.chambres-agriculture.fr/detail-dossier/les-industries-agroalimentaires-en-bretagne>

²⁵¹ Chambre d'Agriculture Bretagne, "Les emplois directs dans les filières agricoles et agroalimentaires bretonnes en 2020," Juin 2021, <https://bretagne.chambres-agriculture.fr/detail-publication/les-emplois-directs-dans-les-filiere-agricoles-et-agroalimentaires-bretonnes-en-2020>.

(67 %) ainsi que les services directs et les organismes divers au service de l'activité agricole (10 %), soit 20 % de l'emploi agricole breton ». La figure ci-dessous précise les valeurs.

Figure 93 Emplois directs dans la filière porcine bretonne en 2020



Source : Chambre d'Agriculture Bretagne²⁵², édition 2021

4.5.4 Lang et al. (2016)

Selon Lang et al. (2016) : « L'élevage porcin représente au total **99 000 ETP**. 14 000 d'entre eux sont des emplois directs, situés sur les 12 600 exploitations ayant un atelier porcin de taille significative. Les 85 000 ETP restants sont des emplois indirects, à 62 % moyennement dépendants de l'élevage français (pour 43 % en moyenne). La répartition de ces 85 000 emplois dans les différents secteurs est présentée dans [le tableau ci-dessous]. Le nombre d'emplois reporté ici correspond uniquement aux activités liées à l'élevage porcin français ; les emplois non comptabilisés car liés à de l'import de viande sont précisés entre parenthèses. »

²⁵² Chambre d'Agriculture Bretagne (2024)

Tableau 22 Emplois dépendants de l'élevage porcin français selon Lang et al. (2016)

Secteur	Nombre d'emplois liés à l'élevage porcin français
Alimentation animale	4 000 ETP
Santé, génétique	2 300 ETP
Autres biens et services (matériel, bâtiments, services divers)	4 400 ETP
Abattage-découpe, commerce de gros	17 300 ETP
Charcuterie industrielle	20 700 ETP (+ 6 600 non liés à l'élevage français)
Autres activités d'aval (OP, plats préparés, coproduits, fournisseurs de l'industrie...)	11 300 ETP
Distribution	19 400 ETP (+ 5 900 non liés à l'élevage français)
Logistique	4 500 ETP
Services publics et parapublics	1 100 ETP

4.6 Résumé des emplois selon les différentes sources

Le tableau ci-dessous résume les chiffres d'emploi globaux, pour toute la filière (et non maillon par maillon) selon les différentes sources disponibles.

Tableau 23 Emploi en lien avec la filière porcine : comparaisons

Source	Valeur	Périmètre géographique	Périmètre
Calculs BASIC	31 404	Bretagne	Emplois directs
Chambre d'agriculture de Bretagne	28 240	Bretagne	Emplois directs, hors distribution
Calculs BASIC	84 597	France	Emplois directs,
GIS Avenir Elevages et Lang et al. (2016)	99 000	France	Emplois indirects, y.c. industries amont
Inaporc	130 000	France	Emplois indirects, y.c. industries amont

Source : BASIC

Concernant les emplois au niveau national, bien qu'ayant estimé notre propre chiffre, nous préférons nous référer au chiffre d'Inaporc²⁵³, à savoir **130 000 emplois directs et indirects**, depuis l'alimentation animale jusqu'à la distribution, même si ce chiffre semble relativement ancien, reposant en partie sur des données de 2015. En particulier, les emplois dans la distribution semblent sous-estimés.

²⁵³ Source : <https://www.leporc.com/inaporc/la-filiere-porcine>

Concernant les emplois au niveau breton, les deux chiffres (celui que l'on a calculé : 31 404 mais aussi celui de la chambre d'agriculture de Bretagne²⁵⁴ : 28 240) nous paraissent pertinents, car bien que, dans les deux cas, les emplois considérés sont les emplois directs uniquement, les périmètres couverts sont différents. Les deux chiffres ne sont donc pas strictement comparables. Notamment, la chambre d'agriculture ne prend pas en compte la distribution, tandis que nous ne prenons pas en compte les industries en amont (telles que l'alimentation animale).

4.7 Part de la population active

On souhaite estimer la proportion de la population active que ces emplois représentent.

4.7.1 Bretagne

En Bretagne on recense :

- 1 327 300 personnes salariées (au 4e trimestre de 2024) ²⁵⁵ ;
- 249 270 demandeurs et demandeuses d'emploi de catégories A, B ou C (au 4e trimestre 2024)²⁵⁶ ;
- 80 822 micro-entreprises en 2021²⁵⁷ ;
- 86 400 artisans et artisanes²⁵⁸.

Comme une partie des artisans et artisanes peuvent déjà être comptés dans les micro-entreprises, nous faisons le choix de ne pas les prendre en compte dans le recensement de la population active, afin d'éviter les doubles comptes.

Ainsi, si l'on regroupe les personnes salariées, indépendantes, et demandeuses d'emploi, on peut estimer qu'il y a environ **1,66 millions de personnes actives** en Bretagne (chiffres datant d'années différentes, il s'agit d'un ordre de grandeur).

Dans la partie précédente nous avons vu que, selon les sources, le nombre d'emploi de la filière porcine serait compris entre 28 240 et 31 404 emplois.

Ainsi, les emplois en lien avec le porc représentent **1,7 % (fourchette basse) à 1,9% (fourchette haute)** des personnes actives en Bretagne²⁵⁹.

²⁵⁴ Chambre d'Agriculture Bretagne, "Les emplois directs dans les filières agricoles et agroalimentaires bretonnes en 2020," Juin 2021, <https://bretagne.chambres-agriculture.fr/detail-publication/les-emplois-directs-dans-les-filieres-agricoles-et-agroalimentaires-bretonnes-en-2020>.

²⁵⁵ Source : https://www.francetravail.org/files/live/sites/peorg-bre/files/documents/PDF/FRANCETRAVAIL_La%20Bretagne%20en%20chiffres_2025.pdf

²⁵⁶ Source : https://www.francetravail.org/files/live/sites/peorg-bre/files/documents/PDF/FRANCETRAVAIL_La%20Bretagne%20en%20chiffres_2025.pdf

²⁵⁷ Source : <https://www.bretagne-economique.com/actualites/bretagne-les-micro-entreprises-progressent-et-representent-54-de-la-population-active/>

²⁵⁸ Source : <https://www.francebleu.fr/infos/economie-social/semaine-de-l-artisanat-en-bretagne-malgre-la-crise-le-secteur-attire-de-plus-en-plus-d-entrepreneurs-3585708>

²⁵⁹ 28 240 ou 31 404 emplois dans la filière porcine bretonne d'après les estimations du BASIC / 1,66 millions de personnes actives en Bretagne = respectivement 1,7 % et 1,9 %

4.7.2 France

En moyenne en 2023, la population active au sens du Bureau international du travail (BIT)²⁶⁰ compte **30,9 millions de personnes** en France hors Mayotte²⁶¹.

Dans la partie précédente nous avons vu que, selon les sources, le nombre d'emploi de la filière porcine serait compris entre 84 597 et 130 000 emplois.

Ainsi, les emplois en lien avec le porc représentent **0,27 % (fourchette basse) à 0,42 % (fourchette haute)** des personnes actives en France²⁶².

²⁶⁰ La population active au sens du BIT comprend les personnes en emploi au sens du BIT et les personnes au chômage au sens du BIT.

²⁶¹ Source : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8242345?sommaire=8242421>

²⁶² 84 597 emplois, calculés par le BASIC, ou 130 000 emplois selon Inaporc, dans la filière porcine française / 30,9 millions de personnes actives en France = respectivement 0,27 % et 0,42 %.

5. Annexe : nomenclature des produits du Système Harmonisé

Dans la partie 3.1 nous présentons les importations et exportations de la France des produits porcins à partir de données Baci, utilisant la nomenclature du Système Harmonisé (SH, ou HS en anglais)²⁶³.

A partir de la nomenclature détaillée HS6, nous avons créé notre propre nomenclature, que nous détaillons dans le tableau ci-dessous.

Tableau 24 Nomenclatures (HS et BASIC) utilisées pour les produits porcins

Code HS6	Libellé (EN)	Nomenclature du BASIC
410330	Hides and skins; raw, of swine, (fresh or salted, dried, limed, pickled or otherwise preserved, but not tanned, parchment-dressed or further prepared), whether or not dehaired or split	Cuirs et peaux
411320	Leather; further prepared after tanning or crusting, including parchment-dressed leather, without hair on, whether or not split, other than leather of heading 41.14, of swine	Cuirs et peaux
410632	Tanned or crust hides and skins; of swine, without hair on, whether or not split, but not further prepared, in the dry state (crust)	Cuirs et peaux
410631	Tanned or crust hides and skins; of swine, without hair on, whether or not split, but not further prepared, in the wet state (including wet blue)	Cuirs et peaux
410710	Leather; of swine, without hair on, excluding leather of heading no. 4108 or 4109	Cuirs et peaux
20910	Fat, pig fat, free of lean meat, not rendered or otherwise extracted, fresh, chilled, frozen, salted, in brine, dried or smoked	Graisses
150110	Pig fat, lard, other than that of heading 0209 and 1503	Graisses
150120	Pig fat, not lard, other than that of heading 0209 or 1503	Graisses
150300	Lard stearin, lard oil, oleostearin, oleo-oil and tallow oil, not emulsified or mixed or otherwise prepared	Graisses
160241	Meat preparations; of swine, hams and cuts thereof, prepared or preserved (excluding homogenised preparations)	Préparations
160249	Meat preparations; of swine, meat or meat offal (including mixtures), prepared or preserved, n.e.s. in heading no. 1602	Préparations
160242	Meat preparations; of swine, shoulders and cuts thereof, prepared or preserved (excluding homogenised preparations)	Préparations
20311	Meat; of swine, carcasses and half-carcasses, fresh or chilled	Carcasses
20321	Meat; of swine, carcasses and half-carcasses, frozen	Carcasses
20312	Meat; of swine, hams, shoulders and cuts thereof, with bone in, fresh or chilled	Pièces avec os
20322	Meat; of swine, hams, shoulders and cuts thereof, with bone in, frozen	Pièces avec os
20319	Meat; of swine, n.e.s. in item no. 0203.1, fresh or chilled	Pièces désossées
20329	Meat; of swine, n.e.s. in item no. 0203.2, frozen	Pièces désossées

²⁶³ Détails de la nomenclature ici : <https://www.wcoomd.org/fr/topics/nomenclature/instrument-and-tools/hs-nomenclature-2022-edition/hs-nomenclature-2022-edition.aspx>

21019	Meat; salted in brine, dried or smoked, of swine, n.e.c. in item no. 0210.1	Charcuterie
21012	Meat; salted, in brine, dried or smoked, of swine, bellies (streaky) and cuts thereof	Charcuterie
21011	Meat; salted, in brine, dried or smoked, of swine, hams, shoulders and cuts thereof, with bone in	Charcuterie
20649	Offal, edible; of swine, (other than livers), frozen	Abats
20630	Offal, edible; of swine, fresh or chilled	Abats
20641	Offal, edible; of swine, livers, frozen	Abats
10392	Swine; live, other than pure-bred breeding animals, weighing 50kg or more	Animaux vivants
10391	Swine; live, other than pure-bred breeding animals, weighing less than 50kg	Animaux vivants
10310	Swine; live, pure-bred breeding animals	Animaux vivants

Source : BASIC

Les items dont le code commence par « 16 » appartiennent au chapitre 16 : « Préparations de viande, de poissons, de crustacés, de mollusques, d'autres invertébrés aquatiques ou d'insectes » et il s'agit de catégories hétérogènes, difficilement classables, d'où notre choix de les regrouper dans une catégorie « préparations ».

Pourtant, certains items contiennent des produits que l'on pourrait classer ailleurs, mais ceux-ci sont mélangés à d'autres produits. Ainsi, il n'est malheureusement pas possible, à notre sens, d'être plus précis dans la catégorisation.

Par exemple, la catégorie 160241 « Meat preparations; of swine, hams and cuts thereof, prepared or preserved (excluding homogenised preparations) » contient le jambon cru et cuit tranché prêt à être consommé, mais il contient également, entre autres, le jambon conditionné sous forme de conserve, y compris mélangé à d'autres ingrédients tels que de la sauce tomate.

6. Annexe : méthodologie de traitement des données de flux

6.1 Méthodologie

Pour le traitement des **flux de volume** (en kt) de la filière porcine, nous reprenons le travail qui avait été mené dans le cadre du projet Référentiel Flux (2023), par Terriflux et le BASIC, en collaboration avec les principaux Instituts Techniques Agricoles (ITA) : Idele, Arvalis, IFCE, CTIFL, Itavi, Terres Univia, et Ifip.

Dans le cadre de ce projet, les données de volume ont été collectées directement auprès des instituts techniques. Il s'agit d'un travail inédit, d'une part de **collecte de données** de volumes directement auprès des ITA, et d'autre part d'**harmonisation** entre les différentes filières. Ces données ont donc été recensées (et modélisées quand nécessaire) par le consortium, et ce aux différents maillons de la chaîne de production : élevage, transformation et distribution.

Pour les flux porcins nous nous sommes plus précisément basés sur les résultats publiés sur le site internet Filarmoni²⁶⁴.

Le schéma dans le corps du rapport résume les principaux résultats agrégés, pour l'année 2019²⁶⁵.

À noter que les unités retenues sont les kilotonnes équivalent carcasse (ktec) pour la partie production, et les kilotonnes (kt) de produits finis pour le reste des étapes.

6.2 Focus sur la charcuterie

Nous avons relevé dans les chiffres des flux un écart entre notre proportion de viande de porc (produite et importée) qui est transformée en charcuterie et celle provenant d'autres sources.

En effet, dans les flux de Référentiel Flux, cette proportion est de 51 %, en 2019²⁶⁶.

Selon d'autres sources, par exemple IDDRI (2024), cette proportion est plutôt aux alentours de 75 % : « *Et dans le secteur du porc, c'est la charcuterie – hier vue comme un moyen de conserver les parties du porc non consommées sous forme de viande – qui devient une production industrielle pour tout ce qui n'est pas le jambon. Elle représente aujourd'hui **75 % de la transformation du porc en France.*** » ou encore : « *la deuxième transformation/salaison (qui transforme **75 % des volumes abattus en France**)* »

La différence peut s'expliquer par les unités utilisées. En effet, la part de 51 % est exprimée en kt de produits finis, tandis que généralement les parts sont plutôt exprimées en ktec, même si ce n'est pas toujours précisé. Nous formulons l'hypothèse que c'est le cas pour le chiffre de 75 %.

En effet, considérer des kt de produits finis plutôt que des ktec a tendance à faire baisser la proportion de la charcuterie car le coefficient de conversion entre produits finis (en kt) et matière première (en ktec) est plus élevé pour la charcuterie que pour la viande fraîche (surtout pour la viande avec os), notamment puisque la charcuterie est plus sèche (elle contient moins d'eau). Autrement dit, pour obtenir 1 kt de charcuterie, il faut plus de ktec qu'il n'en faut pour 1 kt de viande fraîche. Ainsi, en volume physique (kt), la charcuterie peut sembler moins dominante, mais en volume de matière première mobilisée (ktec), elle pèse plus lourd.

Enfin, afin de contrevérifier les chiffres de Référentiel Flux, nous reprenons des données 2023 de FranceAgriMer²⁶⁷. Selon cette source, 2 100 ktec de porcs abattus en France, proche de notre chiffre de 2 040 kt de porcs en 1^{er} transformation. 570 ktec sont commercialisées en frais, et 1 600 ktec partent en transformation (salaison, charcuterie), ce qui nous donne un ratio d'environ 74 % des ktec disponibles qui partent en filière charcuterie. Autrement dit, en prenant les ktec de FranceAgriMer on retombe bien sur la proportion de 75 % (à 1 % près).

²⁶⁴ <https://www.filarmoni.fr/sankey/Fili%C3%A8resAgricolePorcins/index.html>

²⁶⁵ Il s'agit de l'année la plus récente disponible (seules les années 2015 et 2019 ont été modélisées).

²⁶⁶ 905 kt de la filière charcuterie/ (905 kt + 871 kt de la filière viande) = 51 %

²⁶⁷

https://www.franceagrimer.fr/sites/default/files/rdd/documents/20250108_FICHE%20FILIERE%20PORCINE%202025_0.pdf

Une autre source de FranceAgriMer²⁶⁸ renseigne les coefficients officiels de conversion des kt aux ktec.

Pour les codes correspondant plutôt à de la viande fraîche avec os, le coefficient est de 1.

Pour les codes correspondant plutôt à de la charcuterie ou des pièces fraîches désossées, le coefficient est de 1,2 à 1,3.

²⁶⁸ https://publications.jrc.ec.europa.eu/repository/handle/JRC111182_page_26, catégories « pigs meat ».

7. Annexe : estimation des chaînes de valeur du marché de la charcuterie de porc en grande surface

Pour des raisons méthodologiques, principalement d'accès aux données, le périmètre retenu pour la construction des chaînes de valeur de la filière porcine française se limite aux produits de charcuterie de porcs consommés à domicile et achetés en grande surface. Cela exclu donc la consommation de viande fraîche de porc et de plats préparés à base de porcs consommés à domicile, et la consommation de produits à base de viande de porcs consommés en RHD.

Ce périmètre couvre la majorité de la consommation de produits issus de la viande du porc, étant donné que :

- 75 % des produits du porc consommés le sont sous forme de charcuterie
- 83 % de la charcuterie est consommée à domicile (Référentiel Flux, 2019)
- La GMS représente 75 % des ventes (en volume) de charcuterie consommée à domicile

L'analyse détaillée du présent rapport permet de mettre en évidence l'existence de **6 grands modèles** de chaînes de valeur dans filière porcine :

- Le premier modèle est caractérisé par la concurrence exacerbée sur les prix à chaque maillon, depuis la production agricole jusqu'à la consommation finale. Il représente les produits de charcuterie vendus sous MDD 1^{er} prix. D'après nos estimations, ce premier modèle de chaîne de valeur **représente environ 5 % des ventes de charcuterie de porc en grande surface** ;
- Le deuxième modèle correspond aux produits de charcuterie qui correspondent à des « best sellers ». Les grandes enseignes de distribution ont besoin de vendre ces produits le moins cher possible pour attirer et fidéliser leur clientèle et se différencier de leurs concurrents. Selon nos estimations, ce troisième modèle **représente environ 1 % des ventes de charcuterie de porc en grande surface** ;
- Le troisième modèle est caractérisé par la concurrence sur les prix aux maillons de la production agricole (élevage) et de la transformation. En revanche, en grande surface, les enseignes réalisent des bénéfices importants sur ces produits et peuvent proposer des marges nettes élevées. D'après nos estimations, ce premier modèle **représente environ 84 % des ventes de charcuterie de porc en grande surface** ;
- Le quatrième modèle de chaîne de valeur correspond dans notre modélisation au marché du sans nitrite. Les industriels nationaux (Herta, Fleury Michon) sont les leaders du marché du sans nitrite. Ils réalisent des bénéfices importants sur ces produits. Les enseignes de la grande distribution réalisent également des bénéfices sur ces produits, qui sont vendus plus chers que leur équivalent sans nitrite. D'après nos estimations, ce deuxième modèle **représente environ 9 % des ventes de charcuterie de porc en grande surface** ;
- Le cinquième modèle représente la charcuterie biologique. D'après nos estimations, ces produits **représentent 1 % des ventes de charcuterie en grande surface en 2023**.

- Le sixième modèle ressemble à la quatrième chaîne de valeur, sauf pour le maillon agricole. En effet, la grande distribution peut à la fois imposer ses prix aux consommateurs et aux industriels de la charcuterie. En revanche, les éleveurs et éleveuses de porc sont en capacité d'imposer leur prix sur le marché, non pas parce qu'ils produisent des porcs différenciés, mais parce qu'ils produisent des quantités telles qu'ils peuvent s'affranchir des institutions qui déterminent les prix de vente (coopératives agricoles, marché du porc breton) et vendre directement au maillon suivant. D'après Logvenoff et Falc'hon (2023), cette possibilité de s'affranchir des institutions qui forment les prix du porc ne concerne que les plus gros élevages, qui peuvent vendre en direct aux abattoirs. D'après un témoignage d'un éleveur cité dans cet article, seuls les élevages de plus de 400 truies produisent suffisamment de porcs pour amortir les frais de transport. Or, ces élevages de plus de 400 truies représentent X des exploitations. Or, le nombre de porcs n'est pas le seul critère. Il faut également que les abattoirs soient relativement proches de l'exploitation pour qu'il soit rentable de s'y rendre par ses propres moyens, et que ces abattoirs ne soient pas possédés par une coopérative agricole qui n'a pas intérêt à encourager ces pratiques dissidentes. Ainsi, il n'est pas possible d'évaluer l'importance de ce phénomène et de cette chaîne de valeur, mais il est possible d'affirmer qu'elle concerne un nombre relativement restreint d'exploitations.

Pour le calcul des parts respectives des 6 grands modèles de chaînes de valeur dans les ventes de charcuterie de porc en grande surface, nous réalisons une **estimation des ventes** (en millions €) de chacune de ces chaînes. L'année de référence est l'année 2023 mais pour les calculs nous utilisons un mélange de plusieurs années, en fonction de la disponibilité des données. Nous formulons également plusieurs hypothèses pour mener à bien les calculs.

Les estimations reposent sur les hypothèses et les données suivantes :

- Pour le modèle n°1 : Les MDD 1^{er} prix représentent **5 %** de la valeur des ventes de produits de charcuterie de porc²⁶⁹
- Pour le modèle n°2 : à partir des études de marché réalisées par Nielsen IQ (Le Web Grande Conso, 2022), le top 50 des produits les plus vendus ne compte qu'un seul produit de charcuterie de porc. Il s'agit du paquet de jambon « Le bon Paris, 170 g, 4 tranches, à l'étouffée ». 12,1 millions d'unités ont été vendues en 1 semestre, soit 24,2 en un an en 2022. Le prix de vente moyen sur différents drives est de 2,15€ (en avril 2025), ce qui fait un chiffre d'affaires pour ce produit d'environ 52 millions d'euros. En divisant par le CA de la charcuterie, soit 8 milliards, on trouve 0,6%. On arrondit à **1 %** pour tenir compte du fait qu'il existe sans doute un deuxième produit qui pourrait être considéré comme un best-seller.

²⁶⁹ https://axia-consultants.com/wp-content/uploads/2024/07/Axia_Situation-economique-de-la-charcuterie-en-2023-2024-v2.pdf (p19)

- Pour le modèle n°4 : le marché du sans nitrite s'élève en 2024 à 725 millions d'euros, à dire d'experts. Or, le chiffre d'affaires de la charcuterie en grande surface s'élève à environ 8 milliards d'euros en 2023. En supposant que l'ordre de grandeur de ce chiffre d'affaires sera similaire pour l'année 2024, le marché du sans nitrite représente donc **9 %** des ventes de charcuterie de porc en grande surface.
- Pour le modèle n°5 : La charcuterie biologique représente **1 %** des ventes de produits de charcuterie en grande surface 2023. En effet, les ventes de charcuterie biologique en GMS se sont élevées à 82 millions d'euros (Agence Bio, 2024), pour un chiffre d'affaires de 8 milliards pour le rayon charcuterie
- Pour le modèle n°6 : le poids de ce modèle est inconnu
- Pour le modèle n°3 : le poids de ce modèle se calcule en retranchant le poids des cinq autres chaînes de valeur à 100. Puisque le poids de la sixième chaîne de valeur n'est pas connu, mais n'est pas nul, le poids de la 3^{ème} chaîne de valeur obtenu par soustraction est une valeur maximale. Ainsi, on obtient un poids maximal de **84 %**.

